

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x
							<input checked="" type="checkbox"/>			
12x		16x		20x		24x		28x		32x

APPENDICE

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DU 29 JANVIER AU 20 JUILLET 1885, INCLUSIVEMENT

3^e SESSION DU 5^e PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1885



LISTE DES APPENDICES.

- N° 1.—RAPPORT des Commissaires du Service Intérieur de la Chambre des Communes, renfermant une série de résolutions accompagnées de certaines annexes adoptées par la commission, pourvoyant à une meilleure classification et au remaniement des salaires du personnel de la Chambre des Communes.
- N° 2.—RAPPORT du comité mixte des deux Chambres du Parlement auquel a été renvoyé le rapport des commissaires chargés de refondre et reviser les Statuts du Canada.
- N° 3.—RAPPORT du Comité d'Immigration et de Colonisation.

APPENDICE No. 1.

Les Commissaires du Service Intérieur de la Chambre des Communes ont l'honneur de soumettre, pour l'information de la Chambre, une série de résolutions, accompagnées de certaines annexes adoptées par le bureau et pourvoyant à une meilleure classification et au remaniement des salaires du personnel de la Chambre.

Résolutions adoptées par les Commissaires du Service Intérieur pour établir une meilleure classification et faire un remaniement des salaires du personnel de la Chambre des Communes.

1. *Résolu*, Que pour obtenir plus d'efficacité et d'économie dans le service du département du greffier de la Chambre, il est expédient d'adopter une classification convenable du département, et de le séparer en trois divisions, savoir :

- 1° Division principale.
- 2° Division des lois et de la traduction.
- 3° Division de services divers.

2. *Résolu*, Que les salaires des officiers et commis des divers grades seront tels qu'établis par l'Acte du Service Civil et les actes qui l'amendent, savoir :

	Minimum.	Maximum.
Premiers commis,	\$1,800	\$2,400
1re classe "	1,400	1,800
2ème classe "	1,100	1,400
3ème classe "	400	1,000

avec augmentation annuelle jusqu'à obtention du maximum.

3. *Résolu*, Que le personnel actuel sera classifié d'après les présents salaires, sauf dans les cas spécialement notés, et recevra une augmentation annuelle jusqu'à ce que chacun ait atteint le maximum de son grade.

4. *Résolu*, Que toutes nominations futures seront faites conformément au rang stipulé dans les annexes ci-jointes.

OFFICIERS DE LA CHAMBRE.

1. *Résolu*, Que le greffier recevra un salaire permanent de \$3,400 par année.

2. *Résolu*, Que le greffier-adjoint recevra un salaire permanent de \$2,400 par année.

3. *Résolu*, Que la charge de deuxième greffier-adjoint sera abolie ; et que l'Orateur appellera à la table, lorsqu'il le jugera nécessaire, tel officier qui sera requis pour remplir des fonctions dans la Chambre.

4. *Résolu*, Que le sergent-d'armes actuel recevra un salaire permanent de \$2,400 par année, mais que les titulaires futurs commenceront avec \$1,800, avec augmentation jusqu'à \$2,400.

5. *Résolu*, Qu'à l'avenir, le député du sergent-d'armes prendra rang comme commis de 2me classe, mais que le titulaire actuel aura rang de commis de 1re classe, à raison de ses longs services.

DIVISION PRINCIPALE.

6. *Résolu*, Que la division principale comprendra, à part les officiers de la Chambre, les commis des journaux anglais et français, des Procès-Verbaux, le rédacteur des Procès-Verbaux et du Journal français, le commis des Affaires de Routine et des Archives et les greffiers des comités, et sera composée de :

5	commis de 1re classe,
7	“ 2me classe,
3	“ 3me classe,

et sera classifiée d'après l'annexe A ci-jointe.

Qu'en considération de leurs longs services, le commis actuel du Journal anglais prendra rang comme premier commis, et que l'aide du commis du Journal anglais et l'aide du commis des Procès-Verbaux anglais prendront rang comme commis de 1re classe.

Que lors de la mise à la retraite de l'officier qui remplit actuellement la charge de commis du Journal français, les devoirs de cette charge seront remplis par le rédacteur des Procès-Verbaux et du Journal français.

DIVISION DES LOIS ET DE LA TRADUCTION.

7. *Résolu*, Que la division des lois et de la traduction, à part le greffier des lois, son adjoint et le chef des traducteurs français, sera composée de :

4	commis de 1re classe,
4	“ 2me classe,
1	“ 3me classe,

qui seront classifiés d'après l'annexe B ci-jointe.

8. *Résolu*, Que le greffier des lois recevra le traitement d'un sous-chef de département, \$3,200 par année. A part ses devoirs ordinaires, il rédigera les bills dont les membres du gouvernement pourront avoir besoin, et il devra aussi faire rapport aux divers présidents des comités sur Bills Privés, de toutes dispositions dans les bills privés qui pourraient être incompatibles avec les actes généraux traitant des mêmes sujets que les dits bills, ou avec les dispositions ordinaires d'actes privés sur des sujets similaires; et aussi de toutes clauses demandant une attention spéciale.

9. *Résolu*, Que l'adjoint du greffier des lois et le chef des traducteurs français prendront rang comme premiers commis, et qu'en considération de leurs longs services, ils recevront immédiatement un salaire de \$2,200 par année.

DIVISION DES SERVICES DIVERS.

10. *Résolu*, Que la division des services divers comprendra les bureaux du comptable, de la papeterie, des copistes et de la poste, et sera composée de :

1	commis de 1re classe,
3	“ 2me classe,
6	“ 3me classe,

qui seront classifiés d'après l'annexe C ci-jointe.

Qu'en considération de ses longs services, le comptable actuel continuera à recevoir le même salaire que ci-devant.

11. *Résolu*, Que lors de la mise à la retraite du présent titulaire, la charge de chef des copistes anglais sera abolie.

COMMIS SESSIONNELS.

12. *Résolu*, Qu'un ou deux des plus anciens des commis sessionnels permanents seront nommés pour contrôler le personnel des copistes avec un salaire de \$600 chacun.

13. *Résolu*, Que les trois autres commis sessionnels permanents continueront à remplir leur service comme à présent, au taux de \$400 par session.

14. *Résolu*, Que cinq traducteurs français supplémentaires seront employés pendant la session, à \$4 par jour.

15. *Résolu*, Que vingt-cinq copistes sessionnels supplémentaires seront employés comme actuellement, à \$3 par jour.

16. *Résolu*, Qu'il est expédient d'adopter telles parties du système d'examens du service civil qui pourront être appliquées avec avantage au personnel de la Chambre des Communes.

DÉPARTEMENT DU SERGENT-D'ARMES

17. *Résolu*, Que le département du sergent-d'armes comprendra : Le messenger-en-chef et concierge, et son aide, le messenger en charge de la salle de lecture, le portier, le charpentier-menuisier, le gardien de nuit, et huit messagers permanents (personnel sessionnel le même qu'à présent), qui seront classifiés d'après les annexes D et E ci-jointes.

CHAMBRE DES COMMUNES—DÉPARTEMENT DU GREFFIER.
ANNEXE A.—Officiers de la Chambre et de la division principale.

Fonctions.	Rang.	Salaires actuel.	Salaires avec augmentation de la 1re année.	Rang des titulaires futurs.	Salaires maximum des officiers futurs.	Salaires minimum des officiers futurs.
		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
1. Officiers de la Chambre—						
Greffier de la Chambre.....	3,400 00	3,400 00	3,400 00	3,400 00
Greffier-adjoint.....	2,400 00	2,400 00	2,400 00	2,400 00
Sergent-d'armes.....	2,400 00	2,400 00	2,400 00	1,800 00
Adjoint du Sergent-d'armes.....	1,300 00	1,350 00	1,400 00	1,100 00
Deuxième greffier-adjoint.....	1,800 00	2e classe.....
2. Division principale—						
Commiss du Journal anglais.....	Prem. commis.	1,900 00	1,950 00	1re classe.....	1,800 00	1,400 00
Commiss des Procès-Verbaux anglais.....	1re classe.	1,700 00	1,750 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
Rédacteur des Procès-Verbaux et du Journal français.....	1re do.....	1,800 00	1,800 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
Commiss des Affaires de Routine et des Archives.....	1re do.....	1,600 00	1,650 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
Commiss-adjoint du Journal anglais et commiss des pétitions.....	1re do.....	1,500 00	1,550 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
Commiss du Journal français.....	1re do.....	1,700 00	1,750 00
Commiss-adjoint des Procès-Verbaux anglais et secrétaire du greffier.....	1re do.....	1,600 00	1,600 00	2e classe.....	1,400 00	1,100 00
Commiss de l'Index et de la procédure.....	2e do.....	1,200 00	1,250 00	3e do.....	1,000 00	400 00
Commiss des documents de la session.....	3e do.....	1,000 00	1,000 00	3e do.....	1,000 00	400 00
Commiss-adjoint du Journal français.....	3e do.....	1,000 00	1,000 00	3e do.....	1,000 00	400 00
Greffier des comités permanents et spéciaux.....	1re do.....	1,450 00	1,500 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
Greffier-adjoint des comités permanents et spéciaux.....	3e do.....	1,000 00	1,000 00	3e do.....	1,000 00	400 00
Greffier du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.....	2e do.....	1,300 00	1,400 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
Greffier-adjoint du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.....	2e do.....	1,300 00	1,400 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
Greffier du comité des Comptes publiques et des 'Débats'.....	2e do.....	1,200 00	1,250 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
Greffier du comité des Chemins de fer et des Banques.....	2e do.....	1,400 00	1,400 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
		34,050 00	32,800 00		31,000 00	23,900 00

ANNEXE B.—Division des lois et de la traduction.

Fonctions.	Rang.	Salaire actuel.	Salaire avec augmentation de l'année.	Rang des titulaires futurs.	Salaire maximum des officiers futurs.	Salaire minimum des officiers futurs.
		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Greffier des lois.....	ter commis.....	3,400 00	3,400 00	3,200 00	3,200 00
do adjoint.....	do.....	2,000 00	2,000 00	ter commis.....	2,400 00	1,800 00
Chef des traducteurs français.....	do.....	2,000 00	2,000 00	do.....	2,400 00	1,800 00
Traducteur français.....	1re classe.....	1,400 00	1,500 00	1re classe.....	1,800 00	1,400 00
do.....	1re do.....	1,400 00	1,500 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
do.....	1re do.....	1,200 00	1,400 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
do.....	2e do.....	1,200 00	1,400 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
do.....	2e do.....	1,200 00	1,250 00	1re do.....	1,800 00	1,400 00
do.....	2e do.....	1,000 00	1,100 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
do.....	2e do.....	1,100 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
do.....	2e do.....	1,600 00	1,600 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
do.....	3e do.....	1,200 00	1,200 00	3e do.....	1,000 00	1,000 00
do.....	17,600 00	19,850 00	21,800 00	17,200 00

ANNEXE C.—Division des services divers.

Comptable.....	2,800 00	2,800 00	1re classe.....	1,800 00	1,400 00
Adjoint du comptable.....	2e classe.....	1,200 00	1,250 00	2e do.....	1,400 00	1,100 00
Commis de la papeterie.....	1re do.....	1,550 00	1,550 00	2e do.....	1,400 00	1,100 50
Adjoint du commis de la papeterie.....	3e do.....	600 00	650 00	3e do.....	1,100 00	400 00
Chef des copistes anglais.....	2e do.....	1,200 00
Commis de classe cadette.....	3e do.....	900 00	900 00	3e do.....	1,000 00	400 00
do.....	3e do.....	600 00	650 00	3e do.....	1,000 00	400 00
do.....	3e do.....	600 00	400 00	3e do.....	1 0 00	400 00
Maître de poste (ci-devant).....	3e do.....	1,300 00
do (actuel).....	2e do.....	1,100 00	1,150 00
Adjoint du maître de poste.....	3e do.....	800 00	850 00	1,400 00	1,100 00
Deuxième adjoint du maître de poste.....	400 00	1,000 00	400 00
.....	12,000 00	10,600 00	12,000 00	7,100 00

ANNEXE D.—Département du Sergent-d'Armes.

Fonctions.	Salaire actuel.	Salaire avec augmentation de la 1re année.	Maximum des salaires futurs.	Minimum des salaires futurs.	Remarques.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Messager en chef et concierge.	1,200 00	1,200 00	1,000 00	1,000 00	} Pour atteindre au maximum de \$600 par augmentation annuelle de \$30.
Aide do do	900 00	900 00	800 00	800 00	
Gardien de la salle de lecture.	800 00	800 00	700 00	700 00	
Messager.....	700 00	700 00	600 00	400 00	
do	700 00	700 00	600 00	400 00	
do	700 00	700 00	600 00	400 00	
do	600 00	600 00	600 00	400 00	
do	500 00	530 00	600 00	400 00	
do	500 00	530 00	600 00	400 00	
do	500 00	530 00	600 00	400 00	
do	500 00	530 00	600 00	400 00	
Portier.....	350 00	380 00	500 00	300 00	
Charpentier.....	700 00	700 00	700 00	700 00	
Gardien de nuit.....	600 00	600 00	600 00	600 00	
do	600 00	600 00	600 00	600 00	
	10,050 00	10,170 00	9,700 00	7,900 00	

ANNEXE E.—Département du Sergent-d'Armes—Fin.

Nombre.		Personnel durant les sessions.	1884-85.	1885-86.
1884-85.	1885-86.		\$ cts.	\$ cts.
37	37	Messagers sessionnels, à \$250 par session.....	9,250 00	9,250 00
13	13	Pages, à \$1.50 par jour.....	1,950 00	1,950 00
4	4	Serviteurs pour cabinets de toilette et de bain, \$2	600 00	800 00
11	11	Femmes de journée, permanentes, à 50 cts. par jour.	2,007 50	2,007 50
12	12	do supplémentaires, pendant les sessions, à 50 cts. par jour.....	600 00	600 00
.....	Dépenses contingentes—service du concierge.....	950 00	950 00
1	1	Ouvrier gazier, pendant la session.....	125 00	125 00
.....	Fournisseurs et autres.....	5,000 00	5,000 00
78	78		20,482 50	20,682 50

SOMMAIRE.

SALAIRES—Département du greffier.

	Salaire actuel.	Salaire avec augmentation de la 1ère année.	Salaire maximum des officiers futurs.	Salaire minimum des officiers futurs.
	\$	\$	\$	\$
Annexe A.....	34,050	32,800	31,000	23,900
“ B.....	17,600	19,850	21,800	17,200
“ C.....	12,000	10,600	12,000	7,100
	63,650	63,250	64,800	48,200

Maximum..... \$64,800

Minimum..... 48,200

Moyenne de la moitié..... \$113,000

Coût annuel probable à l'avenir..... \$56,500

Coût actuel au-dessus de..... 63,000

COMPARAISON entre le coût actuel et le coût d'après le remaniement.

N° de l'item dans le budget.		Crédits demandés d'après le budget de 1885 - 1886.	Coût d'après le remaniement.
		\$ cts.	\$ cts.
34	Salaires, département du greffier.....	63,050 00	63,250 00
35	Comités, commis sessionnels, etc.....	13,000 00	13,200 00
36	Salaires, etc., évaluation par le sergent-d'armes	30,532 50	30,852 50
		106,582 50	107,302 50
	Augmentation.....		106,582 50
			720 00

Appendice No 2.

3e Session, 5e Parlement, 48 Victoria, 1885.

**PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT,
AUQUEL A ÉTÉ RENVOYÉ LE RAPPORT DES COMMISSAIRES
CHARGÉS DE REFONDRE ET REVISER LES
STATUTS DU CANADA.**

Le comité mixte des deux Chambres du Parlement, auquel a été renvoyé le rapport des commissaires chargés de refondre et reviser les statuts du Canada, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le comité a soigneusement examiné le travail de refonte et de revision soumis par les commissaires.

Si votre comité se fût imposé la tâche de collationner avec le texte original le texte des articles qui en sont donnés comme la reproduction, pour vérifier la parfaite exactitude de celle-ci, et s'assurer hors de tout doute qu'aucune disposition en vigueur n'a été omise, et qu'aucune disposition abrogée n'a été comprise dans la refonte il lui aurait fallu revoir en détail tout le travail accompli par les commissaires. Faute du temps nécessaire pour cela, le comité s'est borné à un examen général, mais a eu recours toutefois à des vérifications partielles propres à établir le degré d'exactitude du nouveau texte, et il s'est convaincu que le travail de refonte a été bien et soigneusement exécuté.

Des sous-comités se sont partagé les différents chapitres de l'ouvrage et ont examiné, comparé et vérifié minutieusement tous les articles signalés à l'attention dans les cas de division nouvelle des sujets, de modification dans la rédaction, d'abrogation de dispositions, ou de recommandation de la part des commissaires. Ces sous-comités ont eu la précieuse coopération des commissaires dans l'expédition de leur travail d'examen, dont le résultat est donné sous forme d'amendements avec les changements recommandés par les commissaires, en l'annexe A jointe au présent rapport.

Les matières ont été convenablement disposées ; la refonte et la révision exécutées d'une manière satisfaisante. Le comité recommande cependant de placer la table des matières au commencement, et l'index à la fin de l'ouvrage.

Sur le tout, le comité recommande l'adoption du rapport des commissaires, et soumet à la considération des deux chambres les amendements ci-dessus mentionnés.

Le comité croit devoir recommander que les sénateurs et les membres de la Chambre des Communes soient priés de conserver les exemplaires qui leur ont été délivrés, pour qu'on n'ait pas à faire la dépense d'un tirage supplémentaire de l'ouvrage.

Le tout respectueusement soumis,

A. CAMPBELL,
Président.
J. J. C. ABBOTT.

20 JUIN 1885.

ANNEXE A.

Chapitre et sujet de l'Acte.	Amendements recommandés par les sous-comités.
Chap. 1er. Interprétation des statuts.	Article 7, paragraphe 42. Insérer le mot "suspendre" après le mot "déstituer."
do do	... Insérer un nouvel article, numéro 8, comme suit: "Tout Acte pourra être cité comme étant de telle année de Notre-Seigneur."
do do	... Faire du paragraphe 61 de l'article 7 un article sous le numéro 9.
Chap. 2. Publication des statuts...	Article 11. L'Acte indiqué doit être la 38e Vic, ch. 1, art. 1 <i>en partie</i> , au lieu de la 31e Vic, ch. 1, art. 1 <i>en partie</i> .
Chap. 5. Représentation à la Chambre des Communes.	Article 4. Ajouter à l'Acte indiqué à la fin de cet article les mots <i>en partie</i> .
Chap. 7. Election des députés à la Chambre des Communes.	Article 4 et paragraphe 2 de l'article 4. Appliquer par une nouvelle rédaction au Manitoba la disposition qui pourvoit à la simultanéité des élections.
do do	... Article 21. Rédiger l'article de manière à ne laisser aucun doute sur le point que les vingt-cinq électeurs n'ont pas à remettre en personne le bulletin de présentation à l'officier-rapporteur.
do do	... Article 65. Insérer les mots "ou de l'addition finale" après le mot "suffrages" dans la 19e ligne.
do do	... Article 65. Substituer le mot "ou" à "ainsi que" dans la 29e ligne et insérer "selon le cas" après "officiers rapporteurs" dans la 21e ligne.
Chap. 10. Sénat et Chambre des Communes.	Article 3. L'amender de manière à conférer les privilèges, etc., qui existeront lors de la passation de l'Acte.
Chap. 27. Revenu public.....	Article 3. On appelle l'attention sur les notes qui accompagnent cet article.
do do Article 15. Ajouter les mots "ou dans la milice" à la fin de l'article.
do do Article 28. Retrancher tous les mots après "convenablement déposés" et insérer: "ils seront déposés suivant que le prescrira le Ministre des Finances et Receveur général; et il sera rendu compte de ces deniers à l'Auditeur général en la forme que déterminera la Trésorerie."
do do Article 71. Le montant de l'amende devrait être fixé.
Chap. 29. Billets fédéraux.....	Article 6. On appelle l'attention sur la note qui est à la suite de cet article.
Chap. 32. Ministère du Revenu de l'Intérieur.	Article 3. Retrancher "pourra aussi être" et insérer: "sera aussi."
do do	... Article 291. Retrancher tous les mots après "tabac" dans la 2e ligne jusqu'au mot "ne" dans la 4e ligne et insérer: "étant le produit de tabac en feuilles du crû du Canada, mis en paquets de toute grosseur."
do do	... Article 332. Retrancher dans les lignes 12 et 13 les mots: "ou l'estampille voulue pour leur mutation en entrepôt."
Chap. 36. Milice et Défense.....	Article 24. Retrancher dans la 11e ligne les mots "après qu'il aura" et insérer: "ayant."
Chap. 42. Concernant la province du Manitoba.	On recommande de comprendre dans ce chapitre, pour la facilité de la référence, les articles 2, 6 à 24 inclusivement, et 26 de l'Acte 33 Vic, ch. 3.

ANNEXE A.

Chapitre et sujet de l'Acte.	Amendements recommandés par les sous-comités.
Chap. 51. Recensement.....	Article 27. Correction à faire dans le texte anglais seulement.
Chap. 56. Marques de commerce et dessins de fabrique.	Article 24. Insérer dans la 6e ligne après "marquera" les mots "le nom avec les lettres E ^{tre} (ou R ^d). Insérer dans la 7e ligne après "substance" les mots "ou marquera."
Chap. 62. Phares, bouées et balises, et île de Sable.	Article 6. Retrancher les mots "s'ils suffisent à couvrir les frais de transport du délinquant et de ses biens et effets" et retrancher "à cette fin" et insérer: "à payer les frais de transport du délinquant et de ses biens et effets."
Chap. 62. Phares, bouées et balises, et île de Sable.	Article 8. Insérer dans la première ligne après "auront" les mots "et exerceront."
do do ...	Article 10. Substituer "deux" à "quatre" dans la dernière ligne de cet article.
Chap. 64. Enregistrement et classification des navires.	Retrancher l'article 38.
Chap. 65. Certificats de capitaines et seconds de navires.	Article 19. Retrancher dans les lignes 7 et 8 les mots "pour chaque contravention."
Chap. 66. Engagement des matelots.	Article 115. Insérer à la fin de cet article les mots suivants: "suivant les dispositions du dit Acte qui règle les procédures sommaires devant les juges de paix."
Chap. 66. Engagement des matelots.	Article 125. Retrancher dans la deuxième ligne les mots "d'un juge de paix" et leurs substituer les mots "émanant de juges de paix."
Chap. 70. Inspection des bateaux à vapeur.	Article 7, paragraphe 2. Substituer aux mots "juge de paix" les mots "juge d'une cour d'archives"; ajouter aussi à cet article le paragraphe suivant: "3. Le serment prêté par chaque inspecteur sera transmis sans retard au département de la marine par le juge qui l'aura reçu."
do do ...	Article 29. 1ère section, paragraphe (a). Insérer les mots "au moins" avant les mots "un canot."
Chap. 87. Pêche et pêcheries.....	Article 7, section 2. Insérer après les mots "juge de paix", dans la 4e ligne de cette section, les mots "qui pourra nommer des arbitres chargés de prononcer sur les dommages-intérêts."
do do ...	Article 8, section 8. Insérer après les mots "ne devront pas" les mots "être tardus ou disposés de manière à"
Chap. 91. Inspection de certaines denrées canadiennes.	Article 32. Correction dans le texte anglais seulement.
do do ...	Article 44. Correction dans le texte anglais seulement.
do do ...	Article 58. Retrancher dans la 2e ligne le mot "nommé" et insérer: "dûment qualifié." Retrancher les mots: "qui se sera préalablement conformé à toutes ses prescriptions, ou que" et insérer à la place "et n'étant pas."
Chap. 93. Inspection du pétrole....	Article 2, paragraphe (h). Substituer dans la 4e ligne le mot "ministre" aux mots "sous-chef du ministère"; et substituer dans la 5e ligne les mots "le ministre" au mots "du ministère."
Chap. 96. Vente des liqueurs enivrantes.	Article 95. Retrancher la section 3 en italiques.
Chap. 97. Licences pour la vente des liqueurs enivrantes.	Article 31. Insérer dans la 7e ligne après le mot "délivré" les mots "une licence ou," et dans la 8e ligne après le mot "délivrance" les mots "d'une licence ou."
do do ...	Article 138. Insérer dans la 3e ligne après le mot "mari" les mots "ou la femme."

ANNEXE A.

Chapitre et sujet de l'Acte.		Amendements recommandés par les sous-comités.
Chap. 114.	Banques et commerce de banque.	Article 4. Retrancher dans la 12e ligne les mots "ou l'acté constitutif."
do	do	... Article 53. Retrancher dans la 6e ligne les mots "de gardien d'entrepôt ou de quai", et insérer à la place les mots "d'entrepôt, de gardien de quai ou d'anse."
do	do	... Article 72. Insérer dans la 3e ligne de la 2e section après le mot "payables" les mots "et un nombre quelconque de ces versements pourra être demandé par une même résolution."
do	do	... Article 73. Retrancher les mots "par l'autorité légale et" dans les 3e et 4e lignes de cet article.
Chap. 114.	Banques et commerce de banque.	Article 82. Retrancher les mots "cinq cents" et substituer le mot "mille" dans l'avant-dernière ligne de cet article,
Chap. 116.	Caisses d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec.	Article 27, sections 2 et 3. Corrections dans le texte anglais seulement.
Chap. 118.	Concernant l'assurance.	Article 2, paragraphe (g). Insérer le mot "intérieures" après "eaux"; retrancher "au-dessus du port de Montréal" et insérer à la place "autres que celles du fleuve Saint-Laurent au-dessous du port de Québec."
do	do	... Article 2, paragraphe (i). Insérer à la fin de ce paragraphe les mots "émise par toute compagnie autorisée en vertu du présent acte à faire des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la navigation intérieure."
do	do	... Article 3, paragraphe (c). Retrancher dans la 9e ligne les mots "chacune de ces compagnies" et insérer: "toute compagnie faisant l'assurance sur la vie."
do	do	... Article 3, paragraphe (c). Retrancher les mots "et effectuée des assurances à l'égard d'objets" dans la 5e ligne; aussi les mots "sur le rapport du Conseil du Trésor" dans la 10e ligne de ce paragraphe.
do	do	... Article 6. Retrancher les mots "sur le rapport du Surintendant" dans les 1re et 2e lignes de cet article.
do	do	... Article 8, 1re section. Retrancher les mots "par le Conseil du Trésor" dans la 7e ligne de cette section.
do	do	... Article 8, section 4. Retrancher les mots "aux conditions qui seront approuvées par le" dans les 11e et 12e lignes, et substituer les mots "sur le rapport du."
do	do	... Article 22, 1re section. Retrancher dans la huitième ligne les mots "cinquante à mille piastres" et insérer: "mille piastres au moins."
do	do	... Article 22, section 2. Retrancher "ou sera recouvrable par voie sommaire en vertu de l'acte concernant les procédures sommaires devant les juges de paix."
do	d	... Article 24, section 12. Retrancher à la fin de cette section "et si cette somme n'est pas ainsi payée par quelque compagnie, le ministre pourra lui retirer son permis."

ANNEXE A.

Chapitre et sujet de l'Acte.		Amendements recommandés par les sous-comités.
do	do	... Article 38, 1re section. Retrancher " ni ne maintiendra d'actio . " de poursuite ou de procédure, soit en droit, soit en équité. " ni ne produira dans les cas de faillite, relativement à ces " opérations, aucune réclamation basée sur une police en " Canada." Retrancher " après rapport fait par le Conseil du Trésor et " son approbation par le " dans les 10e et 11e lignes de la première section, et insérer : " avec l'approbation du."
do	do	... Article 38, section 3. Retrancher " ou fera quelque opération " d'assurance " dans la 6e ligne de cette section.
Chap. 122.	Prêteurs sur gages.....	Article 2. Retrancher les mots "les cinq cinquièmes d'un " centin " et insérer : " la somme d'un centin."
do	do Article 6. Retrancher cet article et le remplacer par ce qui suit : " Tout prêteur sur gages qui, en quelque cas que ce soit, stipu- " lera ou recevra un taux plus élevé que celui prescrit par l- " présent acte, sera passible, sur conviction par la voie " sommaire, d'une amende de cinquante piastres au plus."
Chap. 123.	Acte concernant la liqui- dation.	Article 42. Retrancher les mots " sous l'empire du présent acte " dans les 2e et 3e lignes de cet article.
Chap. 125.	Unions ouvrières.....	Article 19. Substituer les mots " deux cents " au mot " cent " dans la 13e ligne de cet article.
Chap. 132.	Juges des cours pro- vinciales.	Article 10 Retrancher " le service comme juge puisé ne devant pas entrer en ligne de compte " dans les 8e et 9e lignes de cet article.
Chap. 149.	Evasions et délivrance des prisonniers.	Article 8. Retrancher dans la deuxième ligne les mots " dans " une prison ou école de réforme " et insérer : " dans une " prison de réforme ou dans une école réformatoire ou indus- " trielle."
Chap. 150.	Délits contre la reli- gion.	Retrancher l'article trois.
Chap. 151.	Crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publi- que.	Dans le titre. Correction dans le texte anglais seulement. Re- trancher l'article trois.
Chap. 152.	Maisons de jeu.	Article 5. Ajouter ce qui suit à la fin de cet article : " et toutes " sommes d'argent et autres valeurs représentant de l'argent " et ainsi saisies seront confisquées au profit de la Couronne " pour l'usage public du Canada."
Chap. 156.	Crimes et délits contre les personnes.	Ajouter après l'article 38 la disposition suivante : " Quiconque " aura été trouvé coupable de l'un des crimes prévus au " présent article, sera inhabile à acquérir aucun droit ou " intérêt, soit en loi, soit en équité, dans les propriétés fon- " cières ou mobilières de telle nature, ou dans celles à l'égard " desquelles elle aura quelque intérêt, ou qui lui écherront " au dit titre d'héritière, de cohéritière ou de plus proche " parente ; et dans le cas de mariage, comme ci-dessus prévu, " il sera disposé des dites propriétés, après la condamnation " du coupable, en la manière que le règlera toute cour compé- " tente, sur une information portée à l'instance du procureur " général de la province où seront situées les dites propriétés."
do	do	... Article 41, section 2. Retrancher dans la première ligne les mots " de bonne foi."
do	do	... Article 43. Retrancher dans la 2e ligne le mot " illégalement " et après le mot " même " dans la 3e ligne, insérer : " ou permet " qu'on lui administre illégalement " Retrancher dans la 4- " ligne les mots " illégalement usage " et après " même," insérer : " ou permet qu'on fasse sur elle illégalement usage."
Chap. 162.	Dommages malicieux à la propriété.	Article 40. Insérer dans la 5e ligne après le mot " magnétique " les mots " d'une lumière électrique," et dans la 10e ligne après le mot " télégraphe " les mots " cette lumière élec- " trique."

ANNEXE A.

Chapitre et sujet de l'Acte.	Amendements recommandés par les sous-comités.
Chap. 168. Procédure en matières criminelles.	Article 101. Retrancher " qui aura souscrit une obligation cautionnée pour sa comparution devant une cour, à fin de répondre à l'accusation portée contre elle."
do do ...	Article 271. Retrancher dans les 10e et 11e lignes les mots; "le district judiciaire provisoire d'Algonia," et insérer: "un district judiciaire provisoire."
Chap. 174. Peines, pardons et commutations de sentences.	Article 24, section 3. Substituer le mot "vingt" au mot "cinquante" dans la 3e ligne de cette section.
do do ...	Article 28, section 6. Insérer dans la 2e ligne après le mot "commencera" les mots: "à moins qu'elle n'ordonne autrement."
do do ...	Article 41. Substituer le mot "infraction" au mot "félonie," partout où ce dernier mot se rencontre dans cet article.
Chap. 178. Actions contre les personnes administrant les lois criminelles.	Retrancher dans le titre les mots: "juges de paix et autres." Article 1er. Retrancher dans les 1ère et 2e lignes les mots: "un juge de paix, constable, agent de police, agent de la paix ou au re" et insérer "une."
ANNEXE A.	
Statuts refondus pour le Haut-Canada. Chap. 104.	Retrancher les mots et les chiffres suivants: "104. An Act to prevent the profanation of the Lord's Day, in Upper Canada." "En entier."
Statuts révisés, Nouvelle-Ecosse, 3e série. Chap. 159.	Retrancher les mots et les chiffres suivants: "159. Of Offences against Religion." "Art. 2, 4 et 5."
Statuts révisés, Nouveau-Brunswick. Chap. 144.	Retrancher les mots et les chiffres suivants: "144. Of Offences against Religion." "En entier."
Statuts révisés de la Colombie-Britannique. Chap. 46.	Retrancher les mots et les chiffres suivants: "46 Proclamation for removing doubts as to whether the Proclamation of the 19th November, 1858, imports into British Columbia the laws in force in England for the proper observance of the Lord's Day." "En entier."
Statuts révisés de l'Île du Prince-Édouard. 20e George III, chap. 3.	Retrancher les mots et les chiffres suivants: "3. An Act for the due observance of the Lord's Day." "En entier."
31 Victoria, chap. 14. (Même sujet.)	Retrancher les mots et les chiffres suivants: "14. An Act to amend the Act for the due observance of the Lord's Day." "En entier."
Statuts révisés, Nouvelle-Ecosse. 3e série. chap. 160.	Après "en entier," insérer: "excepté l'article 2."
Statuts révisés, Nouveau-Brunswick. Chap. 145.	Retrancher "en entier" et insérer: "articles 1, 4 et 5."

SUGGESTIONS GÉNÉRALES.

Que chaque chapitre soit désigné par un numéro et porte un titre court, dans cette forme: "Chapitre 1er.—De l'interprétation des statuts." Les titres donnés dans le projet sont trop longs.
Que l'on retranche les préambules.

RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT

D'IMMIGRATION ET DE COLONISATION

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON

1885.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
RAPPORT DU COMITÉ	5
M. LOWE—Nombre d'immigrants—Immigration irlandaise subventionnée— Immigration étrangère—Coût de l'immigration—Publications relatives à l'immigration.....	8
M. LOWE (<i>Suite</i>)—Immigration dans le Nord-Ouest—Allemands et Scandi- naves.	10
M. JOHN DOBBYN—Comparaison entre le Nord-Ouest et l'Ontario—Coût de la production—Combustible—Instruments aratoires—Climat—Elevage— Compagnies de colonisation.....	22
M. ROBERT MCKAY—Manitoba avantageux pour les immigrants—Prix du grain—Facilités par voies ferrées—Classement du blé.....	27
M. FRANCIS CLEGG—Salubrité—Colons satisfaits—Agriculture, en général— Charbon	41
M. H. WOOD—Gelées d'été—Griefs des colons—Mouture du blé—Bestiaux en hiver—Charrues et wagons—Semailles à bonne heure.....	52
M. W. H. LYNCH—Fabrication du beurre et du fromage.....	63
M. J. MONTAGUE LEET—Proposition pour attirer l'immigration des provinces de l'Est dans le Manitoba et le Nord-Ouest	75
M. S. M. BARRÉ—Fabrication scientifique du beurre	87
M. JAMES FLETCHER—Entomologie agricole.....	103

RAPPORT.

Le comité permanent d'Immigration et de Colonisation soumet respectueusement son premier et unique rapport sur les diverses questions qu'il a mises à l'étude au cours de la session.

Il s'est enquis en premier lieu des opérations du département de l'agriculture pendant l'année qui vient de s'écouler ; et afin d'être renseigné d'une manière plus exacte sur ce sujet, il a invité M. John Lowe, secrétaire de ce département, à comparaître devant lui.

Son témoignage fait voir que l'immigration en Canada pendant l'année 1884, toute considérable qu'elle soit, a subi une décroissance assez notable si on la compare avec celle de l'année précédente, tant dans le nombre des colons qui se sont fixés en Canada que de ceux qui se sont dirigés vers l'ouest des Etats-Unis en se servant des facilités de transport que présente notre pays. Le chiffre des colons qui se sont fixés ici est de 103,824 contre 133,624 en 1883 ; et le nombre total des colons et des immigrants à destination des Etats de l'Ouest est de 166,596 contre 206,898 en 1883.

Les chiffres de 1883 donnent le plus fort mouvement d'immigration qui ait jamais été consigné dans les archives du département, et on doit l'attribuer sans doute aux travaux publics considérables en voie d'exécution ainsi qu'à l'ouverture à la colonisation d'immenses étendues de terres fertiles et à un surcroît d'activité dans les branches du commerce et de l'industrie ; le ralentissement qui s'est produit l'an dernier dans les diverses branches d'affaires est sans doute cause de la décroissance ci-dessus mentionnée.

Le comité a trouvé que la dépense totale du département pour tous les services qui se rattachent à l'immigration, tant en Europe qu'en Canada, s'est élevée pour l'an dernier, au chiffre de \$431,497.76 contre \$420,761.89 pour l'année précédente. Cependant, il a été démontré qu'une partie des paiements faits en 1884 se rapportait à des dépenses afférentes à 1883. Le coût, par tête, de l'immigration dans ces deux années respectives, a été de \$3.15 pour 1883, et de \$4.15 pour 1884, d'après les chiffres portés aux comptes des années pendant lesquelles les paiements ont été affectués.

M. Lowe a déclaré que la répartition des dépenses entre les services respectifs de chaque année diminuerait sensiblement le coût des frais encourus en 1884 et augmenterait celui de 1883.

Le comité a trouvé que la somme totale dépensée pendant l'année, pour des publications ayant pour objet d'encourager l'immigration, a été de \$109,000 et que le nombre des publications de tous genres s'est élevé à 2,597,579.

La dépense totale pour commissions aux agents et pour passages subventionnés, a été de \$101,000.

L'on verra ainsi que les frais des divers services tendant à développer le mouvement de l'immigration constituent environ la moitié de la dépense totale, l'autre moitié allant aux établissements qui ont pour objet de prendre soin des immigrants et de les distribuer dans les diverses parties du pays. En ce qui a trait à cette dernière dépense, le comité s'est convaincu qu'elle était nécessaire, même dans le cas où le gouvernement ne s'occuperait pas d'une manière spéciale de promouvoir l'immigration.

En regard des dépenses pour l'immigration faites sous le contrôle du ministre de l'agriculture, il convient de placer la valeur de l'argent et des effets introduits dans le pays par les immigrants, qui a atteint, pour l'année dernière, le chiffre d'environ \$3,729,308. Il faut ajouter à cela le fait que chaque immigrant qui crée un établissement prospère, devient tout à la fois un producteur et un consommateur qui, dans le premier cas, ajoute à la richesse du pays, et dans le dernier, stimule les industries en contribuant au revenu. En conséquence, il est à désirer que l'on continue à encourager autant que possible une immigration de bonne qualité.

Le caractère de l'immigration au Canada, l'an dernier, paraît avoir été bon ; le prix des gages était raisonnable et les immigrants qui sont venus pour avoir du travail, en ont trouvé aisément.

L'immigration de l'an dernier comprenait un nombre considérable de personnes venant des États-Unis, comme on peut le constater par l'enregistrement des effets des colons ; leur nombre s'élevait à 35,191.

Il s'est opéré une forte diminution dans l'immigration irlandaise subventionnée comme aussi dans le nombre des arrivées d'Irlande, comparativement au chiffre de l'année précédente. En 1884, ce nombre a été de 5,964 contre 16,128, en 1883.

L'immigration dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest présente un caractère assez satisfaisant, mais le nombre des immigrants n'a pas été aussi considérable qu'on aurait pu le désirer. Afin d'obtenir de meilleurs renseignements sur les avantages que présentent les établissements dans cette partie du pays, les messieurs suivants ont été invités à comparaître devant le comité : M. John Dobbyn, vallée de la Souris, district de la montagne à la Tortue ; M. Francis Clegg, comté de Brandon ; M. H. Wood, Birtle ; et M. Robert Mackay, township N° 2, tous du Manitoba. Ces messieurs sont des agriculteurs pratiques, et leur témoignage peut être considéré comme tout à fait digne de confiance.

M. Dobbyn a affirmé que la moyenne de ses récoltes en blé était de 30 minots à l'acre, en avoine, de 60 à 65 minots, et que dans certains cas, le blé a donné un rendement de 40 minots, et l'avoine de 80 minots à l'acre.

Il trouve que les facilités sont plus grandes pour la culture du blé dans le Manitoba que dans l'Ontario ; qu'on n'y rencontre ni souches, ni roches, ni racines, et que l'on peut y cultiver le blé avec profit, même en ne le vendant que 50 centins le minot. Il dit ne pas avoir rencontré dans son district un seul homme qui se plaigne du pays. Il est très facile de s'y procurer du combustible, car le charbon est abondant et ne se vend que \$5 la tonne à Deloraine, et de plus, le climat est très salubre.

M. Francis Clegg, ci-devant fermier dans le comté de Huron, Ontario, dit que le climat est des plus sains et qu'il y a eu moins de maladie dans sa famille qu'à l'époque où il vivait dans l'Ontario ; que le climat est propre à la culture des céréales, des racines et des légumes de toutes espèces, et qu'on trouve dans le pays d'excellents instruments agricoles à des prix très raisonnables. D'après son expérience, il n'a aucun doute que les fermiers puissent cultiver d'une manière très profitable dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. Le pays est des plus propres à l'élevage du bétail qui vit en plein air depuis le commencement d'avril jusqu'au milieu de décembre. En 1881, son blé a donné un rendement de 33 minots à l'acre ; il en a été de même en 1882, mais en 1883, les gelées de septembre qui se sont fait sentir sur la majeure partie de ce continent, ont affecté le blé qu'il avait semé dans des terrains bas.

La culture du ble est moins coûteuse que dans l'Ontario.

Le moins que pèse le blé dur n° 1, c'est 62 livres au minot, et il forme à peu près le douzième de la quantité totale vendue, bien que l'on se montre très sévère pour le classement. Il a vu l'avoine donner de 40 à 75 et jusqu'à 80 minots à l'acre. L'orge vient bien, mais il en cultive peu parce qu'il n'y a pas de demande. Les pois croissent en abondance, et les navets, betteraves, panais, ognons, choux, choux-fleurs et tomates sont les plus beaux qu'il ait jamais vus.

Le porc peut être engraisé à peu de frais, et il pense qu'avant peu il sera en grande demande.

Les conditions les plus avantageuses existent pour l'industrie de la laiterie ; les bestiaux sont très sains et ne sont pas affectés par le froid. Le combustible est abondant, et on trouve à Brandon du charbon de bonne qualité pour \$7 la tonne.

Il s'est servi d'instruments agricoles de fabrication canadienne et américaine, et les premiers lui ont donné entière satisfaction.

Comme *reeve* de la municipalité dans laquelle il réside, il peut dire qu'en règle générale, les agriculteurs pratiques du district sont parfaitement satisfaits de leur condition.

M. H. Wood a vécu pendant six ans dans le Manitoba ; il trouve le climat sain et agréable, et il préfère les hivers à ceux de l'Ontario où il a vécu pendant quarante

ans; la seule chose qu'il redoute, ce sont les gelées hâtives, mais il est d'avis que si les fermiers faisaient leurs semailles assez à bonne heure, ils n'auraient rien à appréhender de ce côté; les qualités du sol sont très favorables et le rendement est très abondant. Il dit que le pays est favorable à l'élevage du bétail de toute espèce, et il est en faveur d'une culture mixte; il sait, par expérience, que les fermiers qui habitent cette section du pays ont amélioré leur condition. La station de chemin de fer la plus rapprochée est distante de 40 milles, et il est très anxieux d'avoir de meilleures facilités de transport. Le prix des instruments agricoles est raisonnable, et il dit que les plaintes formulées à ce sujet par les agitateurs politiques de l'Union des Fermiers sont sans fondement.

M. Robert Mackay, qui s'est établi dans le Manitoba au printemps de 1883, a donné le résultat de son expérience qui est toute en faveur du pays, et les faits détaillés contenus dans sa déposition, sont des plus intéressants. Il a obtenu de fortes récoltes, et il trouve que les conditions que présentent le sol et le climat sont éminemment favorables.

Sa déposition démontre aussi la nécessité de donner plus d'extension aux facilités de chemins de fer pour l'avantage des colons éloignés de l'artère principale du Pacifique Canadien.

M. J. Montague Leet, de Winnipeg, qui s'est occupé du mouvement d'immigration dans le Manitoba, a été examiné pendant assez longtemps par le comité. Il est en faveur de la publication d'une revue mensuelle d'expériences pratiques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest pour la gouverne des personnes qui désireraient émigrer. Pour les détails de sa proposition, le comité vous renvoie au compte-rendu de sa déposition.

Les témoignages font voir que le principal obstacle à l'établissement rapide et prospère du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest provient d'un manque de facilités dans le transport par voie ferrée, et le comité a appris avec plaisir que le parlement a voté en faveur des divers projets d'embranchements dans cette partie du pays des subventions considérables en terres qui permettraient, il faut l'espérer, d'en exécuter la construction rapide.

Le comité a été heureux d'apprendre (comme on pourra le constater par la preuve annexée au présent rapport) que les tarifs de fret imposés par la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien dans le Manitoba et le Nord-Ouest donnent toute satisfaction aux colons; les tarifs locaux sont aussi bas, si non plus, que ceux du Grand Tronc et autres chemins de fer dans la province de l'Ontario, et les tarifs de plein parcours pour les grains sont aussi beaucoup plus favorables que ceux des lignes américaines dans les états du Nord-Ouest.

M. S. M. Barré a été examiné au sujet du système centrifuge pour la fabrication du beurre adopté plus spécialement dans les grandes crémeries particulières ou celles conduites d'après la méthode coopérative, et son témoignage est annexé au présent.

M. W. H. Lynch, de Danville, province de Québec, a aussi donné au comité des renseignements importants sur sa méthode de développer la fabrication d'une meilleure qualité de beurre dans les petites crémeries, et il n'y a aucun doute que si ses recommandations étaient suivies, il en résulterait un grand bien.

Le comité considère que cette question est du plus haut intérêt pour les fermiers, et il est d'avis que la diffusion de ces renseignements parmi la classe agricole du Canada aurait pour effet d'améliorer la qualité des produits de notre industrie beurrière et de leur assurer un meilleur écoulement sur les marchés de la Grande-Bretagne et d'autres pays, et ajouterait par là même à la richesse générale du pays.

M. James Fletcher, entomologiste honoraire du département de l'Agriculture, s'est présenté devant le comité. Sa déposition tend à démontrer que la population agricole pourrait dans beaucoup de cas, retirer de grands avantages et éviter beaucoup de pertes en étudiant tout ce qui se rapporte aux insectes nuisibles, et en prenant les moyens nécessaires pour les détruire.

Les témoignages donnés devant le comité sont annexés au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

P. WHITE, *président.*

Salle du comité, chambre des Communes, 11 juillet, 1885.

DÉPOSITION DE M. LOWE.

OTTAWA, 25 février 1885.

M. JOHN LOWE, secrétaire du département de l'agriculture, est appelé et interrogé.

Par le président :

Q. Donnez, s'il vous plait, le nombre d'immigrants qui sont arrivés en Canada en 1884, en faisant la distinction entre les colons et les personnes qui n'ont fait que passer dans le pays ? R. Le nombre total des personnes qui se sont fixées en Canada, l'an dernier, est de 103,824, d'après le rapport des agents du département de l'Agriculture. Le chiffre total des arrivées—colons et immigrants à destination des États-Unis—pendant la même année et d'après les mêmes rapports, est de 166,596.

Q. Quelle est la conclusion à tirer de ces chiffres, si on les compare avec ceux des années antérieures, à dater de 1875 ? R. Comparés avec les chiffres des deux dernières années, ils accusent une légère diminution, mais ils sont supérieurs à tous ceux des autres années.

Q. Pouvez-vous nous donner le nombre d'immigrants, chaque année ? R. Le nombre total des colons et des émigrants à destination des États-Unis, pendant chacune de ces années, est comme suit :

Années.	Nombre total des colons et passagers.
1875.....	43,458
1876.....	36,549
1877.....	35,285
1878.....	40,032
1879.....	61,052
1880.....	85,850
1881.....	117,016
1882.....	193,150
1883.....	206,898
1884.....	166,596

Les chiffres ci-dessus donnent le nombre des arrivées dans les deux classes. Les colons seuls, pour ces années, sont comme suit :

Années.	Total des colons.
1875.....	27,382
1876.....	25,633
1877.....	27,082
1878.....	29,807
1879.....	40,492
1880.....	38,505
1881.....	47,991
1882.....	112,458
1883.....	133,624
1884.....	103,824

Q. A quels ports ces émigrants ont-ils été enregistrés, et vers quels endroits ont-ils été dirigés ? R. A Québec, les entrées de 1884 sont comme suit :

A Québec.....	31,529
Halifax.....	6,187
St-Jean, N. B.....	1,035
Montréal (des États-Unis).....	4,374
Pont Suspendu.....	63,119
Port-Arthur.....	3,213
Emerson.....	4,719
Gretna.....	3,725
A l'ouest de Gretna.....	1,000

Chiffres donnés par les agences.

Des Etats-Unis.....	1,386
De Victoria, C.-B.....	9,000
Coaticooke (des E.-U.).....	553
Prescott.....	1,031
Entrées aux douanes	<u>35,191</u>

Faisant un total de..... 103,824

Colons, d'après les rapports des agents.

A Québec	25,490
Halifax.....	6,187
Saint-Jean, N.-B.....	1,035
Montréal.....	3,245
Pont Suspendu (à part le total ci-dessus)	8,049
Port-Arthur	3,213
Emerson	4,719
Gretna	<u>3,725</u>

Par M. Trow :

Q. Ne pensez-vous pas que le chiffre a été doublé à Port-Arthur? R. Non.

Q. D'où venaient-ils lorsqu'ils sont arrivés à Port-Arthur? R. Les arrivées à Port-Arthur sont distinctes de celles d'Emerson. Elles sont enregistrées sous deux chefs différents.

Q. Oui, je sais; mais ne fait-on pas une distinction avant d'arriver à Port-Arthur ou à Emerson? R. Oui; les entrées sont séparées.

Par le président :

Q. Pouvez-vous donner le nombre de ceux qui ont déclaré en douane des effets de colons pendant ces mêmes années? R. Oui. Le nombre des colons dont les noms sont enregistrés en douane est comme suit :

En 1875.....	8,139
1876.....	11,134
1877.....	11,759
1878.....	11,435
1879.....	9,775
1880.....	10,961
1881.....	15,404
1882.....	30,554
1883.....	34,987
1884.....	<u>35,191</u>

Q. Quel était le caractère de l'immigration de 1884, et les émigrants qui sont venus pour trouver du travail en ont-ils trouvé facilement? R. Le caractère des émigrants en 1884 a été rapporté par tous les agents du département comme ayant été supérieur même à ceux de l'année précédente qui étaient très bons dans l'ensemble. Il n'y a pas eu de difficultés à aucune des agences pour trouver de l'emploi pour les travailleurs, et aucun n'est resté à rien faire.

Q. En 1884, avez-vous eu une immigration irlandaise subventionnée, et comment soutenait-elle la comparaison avec celle de l'année précédente? R. Oui, nous avons eu cette classe d'émigration en 1884, mais le chiffre en était très restreint comparative-ment à celui de l'année précédente; le nombre total n'en était que de 971 contre 6,359 qu'elle était l'année antérieure. Toutefois, ce chiffre ne comprend pas toute l'immigration d'Irlande, qui s'est élevée en 1884 à 5,964 contre 16,126 l'année précédente, ce qui dénote une diminution très marquée dans le mouvement de l'émigration irlandaise.

Q. Pouvez-vous renseigner le comité sur ce que sont devenus les Irlandais indigents de Toronto qui, l'an dernier, ont fait le sujet d'une enquête devant ce même comité? R. Dès l'arrivée du printemps, ces familles ont quitté la localité où elles

s'étaient réfugiées ; elles ont cessé depuis de recevoir de l'aide, et il est à croire qu'elles se sont établies dans ce pays où elles ont trouvé des moyens d'existence.

Q. Quel est le caractère de l'émigration étrangère qui nous arrive du continent d'Europe, et y a-t-il apparence qu'elle aille en augmentant ? R. Le mouvement de l'émigration étrangère commence à s'accroître assez bien, et nous avons des chances excessivement favorables de le voir aller en augmentant. Il nous est arrivé pendant l'année 1,237 Allemands, 3,451 Scandinaves, y compris des Finnois et 150 Belges. Les Allemands et des Scandinaves forment, nous le croyons, un noyau important d'émigration, car ils sont un moyen d'attirer du continent cette même classe de colons.

Q. Des mesures ont-elles été prises pour influencer ou régler l'immigration de certaines classes d'émigrants, comme les artisans et les ouvriers agricoles ou les journaliers ? R. Oui, des mesures très actives ont été prises pour s'assurer d'une immigration des classes agricoles, et aussi, dans la première partie de la saison, de terrassiers pour les travaux de chemins de fer. Des avis répétés ont été donnés pendant toute la saison, en mai, juin, novembre et décembre, par l'entremise du Haut-Commissaire, de restreindre l'immigration de gens de métiers variés pour lesquels il faudrait trouver du travail.

Q. Quelles sont les perspectives pour le marché du travail pendant la saison prochaine, et comment sera-t-il affecté, pensez-vous, par l'arrêt des travaux du Pacifique canadien, et quel sera son effet sur l'émigration ? R. Nous comprenons que les travaux du Pacifique sur la section en cours de construction au nord de ce point comme aussi sur la section du lac Supérieur, cesseront au cours du printemps ou de l'été, et il est possible que quelques-uns des travailleurs soient remerciés au mois de mars. En ce qui concerne les Finlandais et les Scandinaves qui ont été amenés ici par le département pour ces travaux, en vue d'en faire un noyau d'émigration, l'on s'est efforcé de leur persuader de prendre des terres pour y fonder des établissements avec les gages élevés qu'ils ont obtenus et économisés, et on pense qu'un nombre considérable en agira ainsi. Le reste de ces journaliers trouvera sans doute du travail dans diverses parties du pays au printemps et à l'été. Il est possible que pendant un court espace de temps il se trouve un excès de cette main-d'œuvre, et que ce fait ait pour résultat de suspendre l'émigration de cette classe. Les efforts du département ont entièrement en vue d'attirer les ouvriers agricoles.

Q. En vue d'encourager l'émigration des ouvriers agricoles ? R. Oui.

Q. Pouvez-vous donner le coût total de l'immigration pour 1884 et aussi pour l'année financière expirée le 30 juin, de la même année ? R. Le coût total de l'immigration en Canada et en Europe, y compris tous les établissements, a été pour l'année civile, de \$431,497.76. Là-dessus, \$47,000 sont allés au bureau de Londres. La dépense pour l'exercice 1883-84 a été de \$373,597. Je devrais dire en parlant de ces chiffres qu'ils comprennent certaines sommes assez considérables qui ont servi au solde de comptes ordonnancés de l'année précédente.

Q. Cela se compensera dans une certaine mesure, par des comptes non payés durant l'année ? R. Jusqu'à un certain point la chose est possible, mais les comptes ont été acquittés assez régulièrement jusqu'à la clôture de la dernière année civile.

Par M. Trow :

Q. Ces chiffres comprennent aussi, n'est-ce pas, les imprimés mis en circulation pendant l'année ? R. Oui, ils comprennent tous les paiements.

Par M. Fisher :

Q. Quel est le montant total dépensé par le département pour les fins de l'immigration ? R. \$431,497.76, pour l'année civile ; et en prenant en considération le coût de l'immigration et des établissements pour la promouvoir et la régler, il convient de le considérer en se basant sur l'année civile, car tous les comptes sont tenus dans le département d'après ce système. Les rapports d'immigration sont aussi faits d'après ce système.

Par le président :

Q. Comment ces chiffres se comparent-ils avec ceux de l'année précédente, et depuis 1875 ? R. Pendant l'année civile de 1875, la dépense totale a été de.....

.....	\$296,692 91
En 1876.....	234,065 33
1877.....	183,672 76
1878.....	177,044 53
1879.....	176,343 16
1880.....	181,532 67
1881.....	206,180 81
1882.....	346,542 74
1883.....	420,761 89
1884.....	431,497 76

Q. Voulez-vous dire quels services sont défrayés par cette dépense d'immigration et quels sont les principaux chefs de cette dépense ? R. Un item est pour passages subventionnés et commissions, \$101,178 ; mais il comprend \$59,448 payés pour des comptes de l'année précédente. Il est possible que quelques comptes de l'an dernier soient restés impayés.

Q. Mais cela n'aurait pas pour effet de l'affecter en aucune manière ? R. Non ; pas le fait général.

Q. Combien a été dépensé pour les passages subventionnés seuls ? R. Les deux branches de l'item n'ont pas été séparées dans les comptes ; mais je pense que je puis dire aussi approximativement que possible que le montant réel des dépenses pour passages subventionnés, pendant l'année 1884, a été de \$55,000 à \$60,000.

Par M. Fisher :

Q. Les \$59,000 étaient le surplus au-dessus de l'an dernier ? R. Oui ; au-dessus du coût réel de l'année dernière, et elles ont été payées pour le compte de l'année précédente.

Q. Vous rappelez-vous quel montant avait été payé l'année précédente ? R. Je ne pourrais le préciser ; mais ce que je sais, c'est qu'il n'était pas aussi élevé.

Par M. Mackintosh :

Q. Les commissions sont-elles comprises là dedans ? R. Oui ; les commissions sont groupées avec les passages subventionnés.

Q. Quel est le montant payé en commissions ? R. Elles sont de fait une manière de payer des salaires pour les services de tous genres qui sont de nature à encourager l'émigration ; ce sont des paiements spécifiques.

Q. Y comprenez-vous le rapatriement ?—R. Non ; les paiements pour ce service ne sont pas faits au moyen de commissions.

Q. Quelle somme a été dépensée pour le rapatriement ? R. Le montant dépensé sous forme de remboursements à des Canadiens, surtout des Canadiens français allant des Etats de l'Est au Manitoba, a été de \$2,377 pour l'année.

Par M. Fisher :

Q. Cela at-il été dépensé entièrement pour des Canadiens français allant au Nord-Ouest, ou bien doit-on comprendre dans ce montant ceux qui sont revenus dans la province de Québec ? R. Pour le Nord-Ouest seulement.

(Réponses faites à des membres du comité.)

Le montant dépensé pour repas pour les immigrants pendant l'année, a été de 22,368. Cela comprend le service de tout le Canada, depuis Halifax jusqu'aux points les plus extrêmes dans l'ouest. Le montant payé pour commissions, ou plutôt pour aider les enfants amenés par M. Middlemore, Mlle Macpherson, Mlle Rye et autres, et aussi pour les enfants catholiques expédiés sous les auspices du cardinal Manning, a été de \$1,566. C'est une émigration protégée, supportée par des montants souscrits par des associations charitables dans le Royaume-Uni. La somme payée pour l'émigration dans la Colombie-Anglaise en réduction de prix de passages comme encouragement afin d'attirer les émigrants dans cette province, a été de \$370. Le chiffre pour impressions et annonces pendant l'année a été de \$81,606. De ce montant \$15,000 ont été payés pour des comptes de l'année précédente et devraient être déduits des

comptes de l'année et ajoutés à ceux de l'année précédente, afin de bien faire voir les dépenses respectives des deux années.

Par M. Wilson :

Q. Pourvu qu'il ne soit pas fait de report cette année ? R. Je ne crois pas qu'il y ait de comptes d'impressions reportés sur les comptes de cette année.

Q. Est-ce là toute la dépense sous ce chef ? R. Le papier d'imprimerie qui a été employé durant l'année pour l'impression des brochures, a coûté \$27,660.

Par M. Fisher :

Q. En sus des \$81,606 ? R. Oui ; en sus de l'impression.

(Réponses à des membres du comité :)

Les dépenses pour les délégués et les correspondants de journaux et autres qui sont venus pendant l'année, y compris ceux qui ont accompagné l'Association Britannique, ont été de \$2,974. Pour cette dépense, le département a reçu des services très considérables et très précieux. Il y a aussi un item de \$800 payés aux commis des malles océaniques pour faire la distribution sur les steamers entre Liverpool et Halifax et Québec. Il se trouve aussi un item de \$717 pour des gardiens à la station de la Pointe-Lévis. Aussi, \$1,100 pour achat de combustible, etc., à la Jonction des Tanneries ; à des commis supplémentaires pour copie, traduction et emballage, \$3,473 ; fret et frais d'express, \$1,384. Pour des agents voyageurs en Canada, pour placer les immigrants, y compris le salaire de M. Lalime, de Worcester, Mass., les frais ont été de \$8,413. Il se trouvait aussi un item de \$185 pour des journaux pour les agences anglaises, et aussi un item de \$21,074 pour des agences spéciales en rapport avec l'émigration et la colonisation.

Par M. Cochrane :

Q. Où se trouvaient ces agences spéciales ? R. Toutes les agences dans ce service sont comprises.

(Réponses à des membres du comité :)

L'item du transport des émigrants dans l'intérieur, après leur arrivée dans les ports du Canada, étoit de \$95,440 ; mais il y avait \$45,000 à déduire de ce montant pour le service de l'année précédente.

Par M. Cochrane :

Q. Devons-nous comprendre par cet item que les comptes de l'année précédente n'avaient pas été soldés au montant de \$45,000 ? R. Des items appartenant à l'année précédente, 1883, ont été payés en 1884, au montant que j'ai donné.

Par M. Fisher :

Q. Et ce montant a été soldé en 1884 ? R. Oui.

Par le président :

Q. Avez vous établi beaucoup d'agences nouvelles dans le Nord-Ouest ? R. L'augmentation dans le chiffre des établissements a conduit à l'augmentation des agences, et les dépenses du département se sont continuellement accrues dans le Nord-Ouest. Une station pour les immigrants est en voie de construction à Medicine-Hat et une autre à Calgary. Nous avons aussi, dans la Colombie-Anglaise, une station d'immigration qui est absolument neuve ; puis, nous en avons une à Qu'Appelle, une à Brandon et nous avons été obligés d'en établir une à Port-Arthur et une espèce de sous-station à Gretna, comme succursale de la station d'Emerson. Tous ces établissements ont, de toute nécessité, fortement élevé les dépenses ordinaires du département.

Par M. Fisher :

Q. Les stations que vous avez mentionnées sont toutes récemment bâties, n'est-ce pas, , sauf celle d'Emerson ? R. Non pas dans le cours de la dernière année, mais depuis deux ans. Celles de Calgary et de Medicine-Hat sont actuellement en voie de construction.

Par le président :

Q. Combien coûtent les colons, par tête, depuis 1875 ? Veuillez donner le coût pour chaque année ? R. Prenant la dépense totale pendant l'année civile pour les périodes requises, le coût est comme suit :

En 1875.....	\$10.83
1876.....	11.12
1877.....	6.78
1878.....	6.23
1879.....	4.35
1880.....	4.71
1881.....	4.30
1882.....	3.08
1883.....	3.15
1884.....	4.15

Mais les items des deux dernières années, comme je l'ai expliqué, s'enchevêtrant considérablement. Si ces chiffres donnaient la dépense réelle pour chaque année, ils feraient voir un coût plus élevé, par tête, en 1883, et une dépense moins forte pour 1884, que les chiffres que j'ai donnés.

Q. Pouvez-vous dire au comité quel nombre de publications sur l'émigration on a dû distribuer pour arriver au chiffre de dépense que vous avez mentionné sous ce chef? R. Le nombre total des publications imprimées et distribuées par le département, en 1884, a été de 2,597,579, ou environ deux centins et demi par chacune.

Q. Etes-vous en mesure de dire comment paraîtrait cette dépense et cette distribution comparées aux mêmes dépenses et distribution faites par de grandes compagnies de transport qui se sont occupées du mouvement de l'émigration ou de l'établissement des terres? Je veux parler plus spécialement du département des terres des différentes compagnies de chemins de fer? R. La dépense du département n'est pas relativement ou absolument aussi élevée que la dépense faite pour annonces et publications par les compagnies de transport qui ont des terrains à vendre. Je fais cet avancé en me basant sur la comparaison de chiffres réels qui m'ont été fournis dans deux circonstances, mais les compagnies qui ont bien voulu me donner ces renseignements m'ont refusé la permission de donner des détails qui pourraient être publiés, pour le motif, m'ont-elles dit, qu'elles ne désiraient pas faire connaître leurs transactions au public. J'ai, toutefois, la liste des publications d'une compagnie qui en distribue, à elle seule, 3,115,785, chiffre qui dépasse de beaucoup la distribution du département; et j'ai été informé aussi que les dépenses réelles d'une puissante compagnie qui fait le transport océanique sont exactement de 50 pour cent de plus que le montant que j'ai mentionné comme coût de notre papier et de la publication.

Q. Avez-vous raison de croire que les publications du département ont été distribuées judicieusement pour les objets qu'ils sont destinés à encourager? R. Je n'ai aucun doute là-dessus, et je puis dire que les envois qui ont été faits ont été loin de satisfaire la demande. Le champ est vaste, il est vrai, et si on fait tant que de s'occuper de la question, il faut bien faire face à ses exigences ou ne pas s'en occuper du tout.

Q. Avez-vous des rapports sur la richesse apportée dans le pays par les immigrants, l'an dernier? R. Les rapports actuels de nos diverses agences sur les montants d'argent et les effets entrés en Canada l'an dernier, donnent la somme de \$4,645,268, c'est-à-dire, de ce dont on a pu s'assurer; et à ce propos, je dirai au comité que l'on peut établir en fait que la moyenne des montants que les immigrants importent avec eux, riches comme pauvres, est d'environ \$60 par tête. Cela coïncide généralement avec les sommes constatées par nos agents, et les officiers d'immigration aux États-Unis le tiennent pour un fait bien établi.

Q. Pouvez-vous indiquer la valeur de ces immigrants pour promouvoir la prospérité du pays? R. Incontestablement, tout émigrant qui réussit est consommateur et producteur. En cette dernière qualité, il ajoute d'une manière appréciable à la richesse du pays, et comme consommateur, il stimule certainement toutes les industries possibles du pays y compris celles dont les artisans retirent des moyens de subsistance. Une immigration considérable serait un facteur excessivement important pour alimenter les lignes de steamers en diminuant le prix de transport, et pour alimenter aussi les voies ferrées, ce qui aurait pour objet de diminuer aussi le prix du transport pour les fermiers et les vendeurs de produits naturels et des produits des industries en tout genre.

Q. Les colons émigrants dans le Manitoba et le Nord-Ouest canadien ont-ils été heureux dans leurs établissements pendant l'année? R. Je pense qu'en somme, l'immigration a obtenu un succès plus grand même que dans les années précédentes. Le succès n'est pas uniforme pour les étrangers venant habiter un pays neuf, mais on constate que beaucoup de ceux qui n'ont pas eu de succès tout d'abord, apprennent les usages du pays et deviennent prospères. Certainement, on peut appliquer la même remarque à toute l'immigration qui s'est fixée dans les vieilles provinces et à celle qui a colonisé la grande province de l'Ontario, de même qu'à celle qui a tant fait pour faire les États-Unis ce qu'ils sont,

Q. Avez-vous des rapports sur quelques systèmes spéciaux de colonisation dans le Nord-Ouest, et quel succès en est résulté? R. Il s'est produit deux immigrations spéciales pendant l'année. Il y a eu une nouvelle arrivée de colons de Benbecula, composée de *crofters* du nord de l'Écosse qui se sont établis grâce aux avances faites par lady Gordon Cathcart, et ils ont uniformément bien réussi. Il s'est fait aussi un établissement expérimental de gens venus de la partie est de Londres sous les auspices d'une société qui a souscrit un fonds considérable à même lequel une avance de £100 a été faite à chaque famille. On a pris beaucoup de trouble pour placer ces colons sur des fermes et les guider dans tout. Sauf une seule exception, la tentative a bien réussi pour 18 familles comptant, en moyenne, cinq ou six membres par famille, et ces gens sont très satisfaits de leur position. Ils n'avaient, bien entendu, presque aucune idée du pays et ne connaissait rien en agriculture, mais ils paraissent avoir de bonnes qualités d'adaptation. La société a envoyé un inspecteur à l'automne pour faire une visite de maison en maison afin de se rendre compte des choses auprès de chaque famille. A son retour, il est venu au département et m'a informé que le succès obtenu avait certainement dépassé son attente.

Par M. Hesson :

Q. Où est situé cet établissement? R. Près de la station de Moosomin, sur la ligne du Pacifique.

Par M. Cochrane :

Q. L'inspecteur qui est allé visiter l'établissement avait-il été envoyé par le gouvernement ou par la société? R. Il a été envoyé par les personnes qui ont souscrit les fonds de l'association.

Par M. Trow :

Q. Ont-elles une réclamation contre le colon pour l'avance à lui faite? R. Oui; pour les £100 qui ont été avancés. La société avait un double objet en vue; le projet avait été conçu dans un esprit de bienveillance, mais elle se proposait de conduire l'entreprise sur le principe d'affaires, et d'empêcher, comme je l'ai dit déjà, les familles protégées de tomber dans la pauvreté.

Par M. Jenkins :

Q. Ces familles reçoivent-elles ces £100 en argent? R. Oui; l'avance est en argent.

Par M. Trow :

Q. Les colons ne reçoivent pas cette avance directement? R. Non; il y avait une agence pour voir à ce que les deniers fussent dépensés convenablement; et dans le cas des *crofters* d'Écosse, ce fut M. Bennett, l'agent du gouvernement à Brandon, qui eu charge des avances qui leur avaient été faites.

Q. Quel est le montant de l'aide donnée, à chaque passager amené? c'est-à-dire en ce qui concerne le crédit de \$100,000 dont vous avez parlé? R. Le chiffre réel d'argent par chaque émigrant est une affaire d'arrangement confidentiel entre le département et les compagnies de steamers; cet arrangement dure, je crois, depuis 10 ou 12 ans, et les mêmes motifs ont existé tout le temps. Toutefois, je puis dire d'une manière générale au comité, que pour un certain montant spécifique du prix du passage donné par le département pour sa réduction, les compagnies font une nouvelle réduction pour les motifs énoncés dans les arrangements, afin d'arriver au prix annoncé pour les passages subventionnés. On les appelle passages subventionnés, mais c'est une réduction dans le prix du passage en faveur de certaines classes pour les induire à émigrer.

Q. Quel est le prix du passage d'un immigrant ordinaire à partir de Liverpool ?
R. Aux termes de l'arrangement conclu ces deux dernières années, il a été de £4. En outre, il y a un tarif de £3 qui est le véritable passage subventionné.

Q. Quel est l'âge réglementaire pour les adultes ? R. Douze ans.

Par M. Cochrane :

Q. L'émigration de 1884 comprend-elle une meilleure classe d'immigrants que celle de l'année précédente ? R. Les rapports de tous les agents sont unanimes à dire que la classe d'immigrants a été meilleure même que celle de l'année précédente, bien que l'immigration de cette année ait été, en somme, de très bonne nature.

Par M. Trow :

Q. Quelles sont les brochures sur l'émigration publiées durant l'année ? R. Elles se rapportent plus particulièrement au Manitoba et au Nord-Ouest. Le département a continué à recevoir de tous côtés des demandes pour les rapports des fermiers-tenanciers, et il a dû, en conséquence, en publier plusieurs éditions durant l'année. Il a été publié un très grand nombre de la brochure "Ce que disent les fermiers." Il y a eu aussi une très grande demande d'une brochure sur la Colombie-Anglaise dont un grand nombre a été imprimé. Il y a eu aussi une distribution considérable d'un guide ou almanac bien fait.

Q. Comment ont été distribuées ces brochures ? R. Par nos agents et par ceux des compagnies de steamers. Des offres ont été faites pour entreprendre la distribution de certaines brochures. Je dois vous dire que le coût de la distribution de ces publications est un item très considérable.

Par M. Fisher :

Q. Des sommes ont-elles été payées aux compagnies de steamers ou à leurs agents pour faire la distribution des brochures ? Non ; mais en certains cas, des agents ont reçu une commission pour envoyer des émigrants, et il était entendu que c'était une rémunération pour tous services ; mais aucun argent ne leur a été payé directement pour la distribution des brochures.

Par M. Trow :

Q. Ces publications ont-elles été faites en différentes langues ? R. Oui ; en langues scandinave, finnoise, allemande, hollandaise, flamande, française et anglaise.

Q. Avez-vous accès en Allemagne, maintenant ? R. Pas pour des agents de brochures ; mais nous avons conclu des arrangements avec les agents des puissantes compagnies de steamers en Allemagne et autres pays d'Europe pour faire distribuer ces brochures. Nous nous sommes ainsi assurés, en Allemagne, de la coopération de ces grandes maisons qui étaient nos ennemies il y a peu de temps encore, et qui, actuellement, pour développer les affaires, font tout leur possible pour nous envoyer des émigrants.

Q. Quels efforts ont été faits pour diriger l'émigration vers les provinces maritimes ? R. Une société d'immigration dans la Nouvelle-Ecosse a préparé une brochure dont le département a fait imprimer 50,000 copies, je crois ; et il en a été fait une autre de même nature, sur le Nouveau-Brunswick. Ce sont deux excellentes publications.

Q. Quelques-unes de ces brochures sont-elles publiées ou imprimées en dehors de votre département, c'est-à-dire autorisées par le comité des Impressions ?—R. Notre département a généralement obtenu du comité des Impressions 1,500 copies environ de chacun des rapports du parlement qui se rapportent à nous.

Par M. Wilson :

Q. Vous nous avez fait connaître le nombre d'immigrants qui se rendent dans la province de l'Ontario de différents ports, tels que Québec et Montréal ? Comment évaluez-vous le nombre de ceux qui nous arrivent par les divers ports et qui ne font pas de déclaration en douane ? R. Nous n'en enregistrons aucuns excepté aux points mentionnés. Notre système d'énumération peut ne pas faire mention d'un nombre considérable, mais il n'en enregistre pas un seul sans qu'il l'ait constaté.

Q. Je désire savoir comment vous indiquez la différence entre les arrivées ordinaires et les émigrants dont les effets sont déclarés en douane ?—R. Par les faits afférents aux arrivées et aux déclarations. Ceux dont nous tenons compte arrivent

aux diverses agences et sont inscrits par les agents. Ceux qui arrivent par les trains ordinaires aux points placés sous le contrôle des douanes tout le long de la frontière, ne viennent pas à nos agences.

Q. En comptant ceux, par exemple, qui arrivent par le pont de Niagara, un grand nombre d'entre eux n'ont-ils pas pu aussi se rapporter en douane ? R. Je ne le crois pas. Ceux qui arrivent et qui sont inscrits par M. Smith à Hamilton, sont pour la plupart des émigrants venus des steamers par voie ferrée.

Par M. Hickey :

Q. Avez-vous quelque moyen de savoir combien sur les 103,000 émigrants ont reçu de l'aide ? R. Je n'ai pas les chiffres ici, mais je puis affirmer qu'il n'y en a pas une grande proportion.

Q. Combien supposez-vous qu'il y en ait ? R. Je ne saurais en préciser le nombre, mais je suppose qu'il doit y en avoir 10,000 à 15,000.

Par M. Hesson :

Q. Des personnes ou des familles ? R. Des personnes.

Par M. Fisher :

Q. Avez-vous quelque moyen de connaître où se sont fixés ceux qui ont été énumérés comme colons, parmi ce chiffre de 103,000 ? Dans quelles provinces ? R. Ils se sont répandus dans toutes les provinces. Les divers agents du département dans tout le pays donnent le rapport des établissements dans leurs districts.

Q. Je désirerais avoir ce renseignement, s'il est possible de l'avoir ? R. Je puis vous le donner. Il est consigné dans le rapport annuel.

Q. Vous avez parlé tout à l'heure de la quantité de brochures distribuées en Angleterre et en Europe par les agents des compagnies de steamers ? Distribuent-ils en même temps leurs propres publications ? R. Oh ! certainement, et un plus grand nombre que nous.

Par M. Hesson :

Q. Quel serait l'effet, si le gouvernement cessait le passage subventionné ? Auriez-vous une meilleure classe d'immigrants, ou se produirait-il une grande diminution dans l'immigration ? R. Il y a tout naturellement ce principe général, qu'une diminution dans le prix du passage produit un plus fort courant d'immigration.

Q. Qu'avez-vous à dire sur la qualité des immigrants ? R. Nous n'avons jamais eu, depuis le commencement de cette immigration, une meilleure classe de sujets que l'an dernier.

Q. Des immigrants ont-ils reçu de l'aide du gouvernement après leur arrivée aussi bien que pour leur passage ? R. Non ; pas au delà d'un repas en touchant terre. Des passes gratuites ont été données en nombre considérable à partir de Québec. Jusqu'à ces deux dernières années, le gouvernement de l'Ontario contribuait de \$15,000 à \$30,000 par an, suivant le mouvement de l'immigration, pour des passes gratuites comme moyen d'attirer les colons dans l'Ontario. Ces chiffres sont à présent compris dans nos dépenses.

Par le président :

Q. Cette aide a été enlevée à Québec en faveur des autres provinces ? R. Oui ; mais, il n'a été ni aisé ni possible, jusqu'à présent, de discontinuer entièrement ce système.

Par M. Wilson :

Q. Trouvez-vous que quelques-unes des provinces aident aux immigrants qui arrivent aux divers points d'entrée ? R. Non, pas pécuniairement. Le département a des agents à tous ces points pour donner les renseignements nécessaires.

Q. Mais le gouvernement provincial donne de l'aide n'est-ce pas ? R. Quelques gouvernements provinciaux en ont agi ainsi. Je pense que les autorités de l'Ontario diminueront encore l'aide qu'ils donnent. De fait, nous avons reçu avis du département d'immigration de cette province comme aussi de nos propres agences, que l'aide qui était donnée par le gouvernement de l'Ontario sera discontinuée.

Q. Combien ce gouvernement a-t-il donné annuellement pour distribuer les immigrants envoyés sur différents points ? R. Je ne puis vous donner les chiffres exacts, mais je puis très aisément les obtenir dans ses rapports. Je pense qu'il avait

l'habitude de contribuer, comme sa quote-part du coût de transport à partir de Québec, une somme variant de \$15,000 à \$25,000 ou \$30,000 annuellement.

Q. Il fournit une certaine proportion. En consultant le rapport, vous trouverez je crois, qu'Ontario a dépensé des montants considérables pour distribuer les immigrants amenés par le gouvernement fédéral ? R. Oui ; c'est bien vrai pour le passé ; mais la politique actuelle semble être celle du retranchement.

Par M. Fisher :

Q. La province de Québec fait-elle des dépenses pour attirer l'immigration chez elle ? R. Elle a largement dépensé autrefois, mais il paraît en être différemment à présent.

Q. Avez-vous donné le nombre d'immigrants qui sont allés au Nord-Ouest cette année ? R. Oui.

Q. Je veux parler des immigrants de l'étranger et non de ceux venant de nos provinces ? R. 8,122 émigrants étrangers sont allés dans le Nord-Ouest. Il y en avait aussi un nombre considérable venant des États-Unis, y compris les terrassiers du chemin de fer du Pacifique.

Par M. Watson :

Q. Combien en est-il venu des États-Unis ? R. D'après nos rapports, les chiffres donnent 12,067, y compris les terrassiers.

Par M. Hesson :

Q. Avez-vous quelque moyen de constater la proportion d'émigration des États-Unis ? R. Rien au-delà des rapports donnant les chiffres cités. Un courant toujours croissant de colons des États-Unis à destination du sud du Manitoba et de quelques parties du Nord-Ouest, s'est constamment maintenu.

Par M. Mackintosh :

Q. Ai-je bien compris lorsque vous avez dit que vous aviez discontinué de donner de l'aide aux artisans et journaliers ? R. Oui.

Par M. Fisher :

Q. J'ai compris, lorsque vous avez parlé de l'immigration des Finnois et autres, que vous aviez importé une partie de ces immigrants pour travailler sur le chemin de fer du Pacifique canadien ? R. Oui ; un grand nombre vinrent pour travailler sur le Pacifique, mais avec l'intention de se fixer définitivement sur une ferme. Au commencement de 1883, nous avons fait représenter en Finlande que le pays au nord de l'Ottawa était tout à fait adapté pour eux, et nous avons importé tout d'abord 40 de ces immigrants à titre de pionniers. Ils furent expédiés par voie de Baltimore où nous avons failli les perdre, mais comme nous nous étions donné beaucoup de peine pour les faire venir, nous avons envoyé notre agent en cette ville pour les ramener, ce qu'il a réussi à faire. Ils se mirent à l'œuvre, et nous avons trouvé qu'ils constituaient une classe de travailleurs précieuses pour la partie du pays qu'ils habitent, en haut de l'Ottawa. Ils font d'excellents bûcherons et forestiers.

Q. Sur la ligne du chemin de fer ? R. Oui ; les entrepreneurs leur donnèrent du travail. Ils obtinrent de bons gages, et depuis, ils n'ont cessé d'envoyer de fortes sommes d'argent dans leur pays pour faire venir leurs amis. Cela a eu pour effet d'induire un nombre considérable d'émigrants de cette classe à venir se fixer ici.

Par M. Wilson :

Q. Dites-vous qu'ils ont été spécialement amenés ici dans le but de travailler sur le chemin de fer ? R. Du travail sur la voie ferrée leur avait été offert pour les décider. Ils ont payé tous leurs frais de voyage.

Q. Des représentations avaient été faites au gouvernement qui, sur ces représentations, les a fait venir ? R. Il n'a rien payé pour les avoir.

Q. Les avez-vous aidés en quelque manière ? R. Non.

Q. Vous ne leur avez pas procuré de passages subventionnés ? R. Le passage subventionné ordinaire ne s'applique pas aux ports d'Europe. Ils ont fait eux-mêmes leurs arrangements.

Q. Et leur avez-vous donné de l'aide pour leur passage sur le territoire canadien, depuis le point d'entrée jusqu'à leur destination ? R. Nous leur avons avancé le prix de leurs billets jusqu'à Sudbury, et ces avances ont été remboursées en entier.

Par N. Mackintosh :

Q. Le montant a été retenu sur leurs gages ? R. Oui.

Par M. Wilson :

Q. Alors vous avez pris des arrangements avec les entrepreneurs pour le paiement de ces billets, et ils vous l'ont remboursé ? R. Avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique, pour leur avancer leur passage jusqu'en haut de l'Ottawa, et ils l'ont remboursé.

Par M. Watson :

Q. Les *Crofters* et autres émigrants qui ont été aidés, sont-ils compris dans ces 8,112 ?—R. Oui.

Par M. Mackintosh :

Q. Quant à ces gens qui ont eu de l'aide pour leur passage et qui se sont rendus à Sudbury, je suppose que le gouvernement a conclu un arrangement avec eux ou avec les entrepreneurs ?—R. L'arrangement original a été conclu avec M. Van Horne ; et sur nos représentations, il donna des ordres pour que ces hommes fussent employés. M. Abbott reçut aussi instruction de déduire de la feuille de paie le montant des bons donnés au Pacifique pour leurs passages, et il l'a fait.

Le comité s'ajourne alors.

OTTAWA, 27 février 1885.

Le comité d'Immigration et de Colonisation se réunit ce matin, M. White (Renfrew) au fauteuil.

M. JOHN LOWE, secrétaire du département de l'agriculture, est appelé de nouveau pour continuer sa déposition.

Par M. Trow :

Q. Parmi la dépense se rattachant à l'immigration de l'année, dont vous avez donné les chiffres l'autre jour, pourriez-vous nous dire s'il se trouve quelque item relatif à la quarantaine ?—R. Non ; les deux matières sont essentiellement distinctes.

Q. Alors les chiffres relatifs à la quarantaine ne se trouvent pas parmi ceux que vous avez donnés l'autre jour ? R. Non ; il y a deux crédits.

Q. Avez-vous les chiffres en rapport avec la quarantaine ?—R. Je ne les ai pas ici, mais je pourrais les avoir ; ils sont prêts, et si le comité le désire, je pourrai les apporter.

Par M. Watson :

Q. Vous avez parlé de quelques 12,000 émigrants venus des Etats-Unis dans le Manitoba ; vous avez dit, je crois, que c'était des ouvriers et des colons ?—R. Oui.

Q. En quelle proportion se trouvaient les ouvriers. Par ouvriers, vous comprenez sans doute les terrassiers employés sur la ligne du Pacifique ? R. Les journaliers employés à ce chemin. Je trouve un item particulier de 2,929 journaliers.

Q. Se sont-ils rendus sur la section de l'Ouest ou sur celle de l'Est ? R. Je ne saurais dire. Ils sont entrés sur divers points, et étaient probablement à destination de la section Ouest, parce que s'ils avaient été pour la section Est, ils seraient entrés à Port-Arthur.

Q. Vous donnez la balance restante comme composée de colons émigrants dans ce pays ? R. Non ; pas entièrement. Ils sont compris dans le chiffre brut dont nous avons déduit les 6,625 qui renferment probablement tous les journaliers qui retournent aux Etats-Unis en automne—c'est-à-dire ceux des journaliers qui ont été importés tout spécialement pour ce travail de chemin de fer.

Q. Je croyais que vous aviez un peu plus de 2,000 terrassiers ? R. Non ; le chiffre de 2929 était celui des journaliers qui comprendrait ces terrassiers ; et nous avons à déduire à Emerson, s'en retournant, 3,633, et à Gretna, 2,962.

Q. Ce qui laisse une balance de—combien ? R. Une balance nette de personnes restant dans le Manitoba et le Nord-Ouest de 24,440 pour l'année, comme je l'ai déjà mentionné. Ce chiffre comprend les immigrants venus des Etats-Unis et des vieilles provinces.

Par M. Trow :

Q. Connaissez-vous la nationalité de ceux qui sont allés des États-Unis au Manitoba? R. Non.

Q. Avez-vous quelque donnée qui pourrait éclairer la question de savoir si ce sont nos propres nationaux revenant en Canada ou des colons américains? R. Oh! ce double mouvement est compris dans ces chiffres.

Par M. Hesson :

Q. Se trouve-t-il dans les déclarations ordinaires des effets de colons quelque chose qui pourrait vous guider? R. Oui; mais elles ne portent que partiellement sur ces chiffres.

Q. Ils ne sont pas compris dans les 24,440? R. Non. Ces entrées que nous faisons des effets de colons donnent minutieusement leur nationalité, et je puis vous fournir ces chiffres si vous le désirez. Le nombre total de ces entrées pendant l'année était, d'après les registres, comme je pense l'avoir expliqué avant hier, de 35,191, noms et nationalités compris. Je puis dire au comité, en général, qu'une forte proportion de ceux-ci sont des Canadiens qui reviennent, et aussi qu'une autre proportion considérable sont des citoyens des États-Unis. Je puis donner les chiffres exacts au comité s'il les désire.

Par M. Watson :

Q. Pouvez-vous dire combien d'émigrants sont passés pendant l'année du Canada dans les États de l'Ouest? R. Il s'est produit un courant semblable, et je pourrais donner les chiffres précis, mais je ne les ai pas ici. Je pourrai les apporter, si le comité le désire.

Par M. Trow :

Q. Les émigrants peuvent se rendre d'Allemagne ou autres ports d'Europe aux États-Unis par des lignes américaines à destination de Philadelphie, New-York ou autres ports américains, et de là voyager à travers les États-Unis presque à aussi bon marché que de nos propres ports, n'est-ce pas? R. Oui; et dans le moment actuel, à bien plus bas prix.

Q. Alors, n'avons-nous pas toute raison de croire que ces émigrants viennent des vieux pays au lieu d'être des colons américains? R. Lorsque j'ai comparu devant le comité la dernière fois, j'ai donné des explications sur les endroits d'où venaient les émigrants, et sur leur nombre, et je ne pense pas qu'il y ait eu autant de confusion que semble l'impliquer cette question.

Q. Vous rappelez-vous qu'il y a quelques années, il y a eu un peu de discussion au sujet de nos colons mennonites qui avaient émigré aux États-Unis—dans le Dakota ou le Minnesota? Quelques-uns d'entre eux sont-ils revenus? R. Je n'ai pas de détails sur cette affaire; mais je suis porté à croire qu'il était dû tout simplement à des considérations de famille ou de personne. Le fait est que les Mennonites du Manitoba sont à présent très prospères et ont beaucoup augmenté. Les additions à faire à leur nombre seraient comprises dans les chiffres que j'ai donnés. Le mouvement d'émigration au dehors n'a pas été assez considérable pour nécessiter d'en tenir un compte distinct.

Q. Nous n'avons pas entendu parler pendant les dernières années des colons mennonites du Manitoba, et nul doute que vos attaches avec le département ne vous mettent en mesure de connaître s'ils sont aussi prospères qu'autrefois. R. Je pense qu'ils ont bon espoir dans l'avenir. Ils ont déjà commencé à effectuer des paiements sur leur emprunt, et je pense que cet emprunt présentera un caractère exceptionnel parmi toutes les avances faites par le département pendant les derniers dix ans, et qu'il sera remboursé en entier, principal et intérêt.

Par M. Bain :

Q. Si l'on en juge d'après vos chiffres, vous n'avez pas été tout à fait aussi heureux que vous l'espérez pour attirer la population allemande et scandinave sur nos rives. Je crois que les chiffres dénotent une diminution assez considérable sur les années passées?—R. Les chiffres sont à peu de chose près les mêmes que ceux de l'année précédente; mais comme je l'ai fait remarquer au comité l'autre jour, nous avons inauguré le commencement d'une bonne émigration, obtenu un bon noyau pour une

émigration des royaumes Scandinaves et de l'Allemagne, et nous sommes dans une position bien plus forte, en ce qui concerne la diffusion des renseignements dans ces pays, que celle que nous avions avant.

Q. Nos dépenses sur le continent se sont beaucoup augmentées récemment, n'est-ce pas ?—R. La dépense sur le continent s'est sensiblement élevée, mais elle n'est pas très forte si l'on considère l'étendue du champ parcouru. Je crois aussi, que si les agences spéciales de quelques années précédentes étaient mises en regard des dépenses personnelles faites par les agents du département qui y ont été envoyés, l'on constaterait qu'il y a eu absolue économie en faveur de l'an dernier.

Par M. Trow :

Q. Quelle est la teneur des rapports que vous avez reçus de vos agents concernant l'immigration pour l'année courante ?—R. Les rapports ne sont pas aussi favorables qu'ils l'étaient l'hiver dernier à la même époque, vu qu'il s'est produit un arrêt très marqué depuis le commencement du printemps, mais je crois que la perspective générale est aussi favorable ou même plus qu'elle ne l'a jamais été à aucune époque antérieure.

Q. Offrez-vous plus d'avantages que d'habitude dans le département ? R. Non, monsieur ; rien de plus que de coutume. Le seul changement, c'est que des arrangements ont été faits pour convertir les agents des diverses lignes continentales et surtout des lignes de steamers allemandes en amis, d'hostiles qu'ils nous étaient avant.

Par M. Bain :

Q. Avez-vous à présent de plus grandes facilités qu'autre fois à l'intérieur de l'Allemagne pour approcher les personnes ? R. Oui ; nous sommes en mesure à présent de répandre nos brochures tant en Allemagne qu'en Scandinavie, chose que nous n'avions pas avant.

Q. On considérerait comme une offense contre le gouvernement d'y répandre des publications ? R. Oui ; et même à présent le gouvernement canadien ne serait pas autorisé à entretenir des agents en Allemagne, pas plus que des lignes canadiennes n'auraient la permission d'avoir des agents de brochures en Allemagne.

Q. Comment avez-vous accompli cela ? R. En faisant des arrangements à l'amiable avec les lignes de steamers allemandes. Elles sont devenues si convaincues des qualités de notre Nord-Ouest comme champ d'émigration pour leurs compatriotes, qu'elles ont consenti volontiers à répandre nos brochures et donner tous les renseignements nécessaires. C'est là le précieux avantage que nous avons obtenu par nos récents arrangements.

Q. Alors c'est votre agence la plus effective dans le moment ? R. Indubitablement ; c'est si bien le cas, que nous pouvons actuellement atteindre les populations de la Scandinavie et de l'Allemagne, surtout cette dernière.

Q. Avez-vous les mêmes difficultés parmi la population scandinave qu'en Allemagne ? R. Pas dans la même étendue, mais elles sont de même nature.

Q. Alors ce sont les autorités locales qui sont plus ou moins hostiles ? R. Oui ; j'ai donné au comité, dans une année précédente, copie des règlements et des lois concernant l'émigration dans les deux pays précités.

Q. Oui ; c'est pour cela que je demandais s'ils avaient été modifiés depuis cette époque ? R. Dans ce sens, que nous opérons actuellement par l'entremise des agents qui ont d'excellentes facilités pour communiquer avec leurs concitoyens.

Par M. Trow :

Q. Des offres ou propositions ont-elles jamais été faites au sujet de subventions pour une ligne de steamers entre Brème et Québec ou quelqu'un de nos ports ? R. Il y a les arrangements que nous avons faits avec la ligne d'Anvers et avec une autre, je crois. Toutefois, cela n'est pas du ressort de notre département.

Q. Quelques-uns de ces navires amènent-ils des émigrants à nos ports ? R. Nous avons des arrangements avec ces navires pour amener les émigrants directement, et nous en avons déjà reçu beaucoup par la ligne d'Anvers. Cette ligne a une qualité spéciale. Un Allemand étant libre de circuler partout en Europe, se rend à Anvers et vient ici. C'est-à-dire, un Allemand qui est sujet au service militaire.

Par M. Watson :

Q. Quels moyens employez-vous pour savoir combien d'émigrants vont dans le Manitoba et le Nord-Ouest ? R. Le moyen que nous avons est le comptage fait par nos agents aux points que j'ai mentionnés, et nous avons aussi pris la précaution de contrôler ces comptes, autant que possible, au moyen des informations des autorités du chemin de fer du Pacifique Canadien. Les deux comptes coïncident généralement.

Q. Tenez-vous un agent à Gretna ? R. Oui ; dans ce but, au moins, de constater les allants et venants.

Q. Les personnes qui s'en vont ? Avez-vous tenu compte de celles qui sont parties cette année ? R. Nous gardons note, jusqu'à un certain point, des personnes qui s'en vont, mais pas d'une manière aussi précise que pour les entrées ; nous établissons un pourcentage pour les sorties, à peu près 17 ou 17½ pour cent.

Q. Si je me rappelle bien, quelques membres du comité ont émis l'idée, l'an dernier, qu'il serait bon de tenir compte des sorties aussi bien que des entrées. Ce ne serait pas plus de trouble pour les agents stationnés aux différents points afin de constater les arrivées, de garder aussi note des départs ? Cela ne pourrait-il être fait ? R. Le seul mode, probablement, de constater le chiffre net de l'immigration et de l'émigration serait de prendre les "entrées" et les "sorties" de toutes les compagnies de transport du Canada. Mais ce n'est pas très facile à faire. J'ai tenté, cette année, d'obtenir ces renseignements de plusieurs compagnies, mais je trouve que tous les comptes ne sont pas tenus de manière à fournir ces informations. Toutefois, nous avons pu les obtenir pour tout le réseau du Grand-Tronc, ce qui donne un excellent moyen de contrôler l'immigration et l'émigration tant de l'est que de l'ouest. Quelques autres chemins de fer ont entrepris de tenir leurs comptes de manière à nous donner les informations une autre année. Je pense que le seul vrai mode est de prendre la différence exacte entre les entrées et les sorties, afin de trouver le chiffre net d'immigration et d'émigration.

Q. Vous vous proposez alors de donner, une autre année, les chiffres exacts dans les deux directions ? R. Nous l'avons déjà sur toute l'étendue du réseau du Grand-Tronc.

Q. Mais l'an prochain, vous l'aurez sur toutes les lignes ferrées ? R. J'espère pouvoir avoir ces renseignements dans une plus grande mesure.

Q. Vous n'avez pas d'espoir d'y arriver ? R. Oui ; un ou deux chemins de fer m'ont fait des promesses dans ce sens.

Q. N'avez-vous jamais de rapports des agents du département de l'Intérieur dans le Nord-Ouest ? N'en obtenez-vous jamais de renseignements sur les colons ou fermiers ? R. Nous n'avons pas dans notre département de rapports sur les colons agricoles, mais je pense que ces chiffres sont tenus avec soin par le département de l'Intérieur.

Q. De sorte que ce serait une source d'informations ? R. Ces chiffres donneraient nécessairement des informations.

Par M. Fisher :

Q. Je désirerais vous poser une question. En établissant le coût de l'immigration, par tête, chaque année, vous avez, dans les divers montants de l'an dernier, de très fortes sommes qui ont été reportées des comptes de l'année précédente. Prenez-vous cela dans votre calcul ? R. Non ; le coût, par tête, d'après la liste que j'ai lue, était basé sur la dépense totale réelle faite au cours de l'année, qu'elle fut reportée ou non ; le fait est qu'il couvre les frais de toutes espèces pour fins d'immigration, tant en Europe qu'en Canada.

Q. D'une date à l'autre ? R. Oui ; sur les montants dépensés entre les dates.

Q. Alors, la dépense réelle pour l'immigration de l'an dernier a été beaucoup plus élevée que la dépense apparente établie, et la dépense de cette année sera beaucoup moindre ? R. Comme je l'ai déjà expliqué, il y aurait répartition dans les chiffres, jusqu'aux montants que j'ai donnés, si la véritable balance était reportée, mais le montant des chiffres serait le même dans les deux années.

Q. Oui ; mais réellement il ne donne le coût réel dans aucune année ? R. Si les chiffres étaient répartis équitablement, un peu plus devrait être ajouté au coût, par tête, de 1883, et une légère déduction devrait être faite de 1884.

Q. Mais, naturellement nous ne pouvons prévoir encore quelle addition devrait être faite cette année par suite de ce qui pourrait être ordonné pour l'année prochaine ? R. Je pense que ce sera minime.

Par M. Trow :

Q. Le gouvernement a-t-il quelqu'agent au port de Duluth ? R. Non, pas à Duluth ; l'agence qui s'y trouvait ayant été transférée à Port-Arthur.

Q. Quel est son nom ? R. M. McGovern.

Q. Qui avez-vous à Winnipeg ? Est-ce M. Hespeler ? R. Non ; M. Grahame y a été nommé agent, avec un allemand, M. Maas, comme assistant. Cependant M. Maas a été transféré à Brandon pour y remplacer M. Eberhard qui était sous-agent, mais qui a résigné sa charge pour des raisons de famille et est retourné en Allemagne.

Par M. Hesson :

Q. Qu'est devenu M. Hespeler ? R. M. Hespeler a démissionné comme agent d'émigration, je crois, dans le but surtout d'accepter la place de consul de l'empire germanique ; la position d'agent d'émigration et celle de consul n'étant pas considérées comme compatibles.

Par M. Fisher :

Q. Avez-vous quelques chiffres montrant combien de personnes ont quitté les provinces de l'est du Canada pour se rendre au Nord-Ouest au cours de l'été dernier ? Vous nous avez donné le nombre des émigrants d'Europe, et, si je vous ai bien compris, de ceux des Etats-Unis ? R. Le chiffre de l'émigration des provinces de la Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario, s'est élevé à 9,486 pendant l'année.

Q. Je pense que vous avez dit 12,000 des Etats-Unis et 8,000 d'Europe, n'est-ce pas ? R. Oui ; faisant un total de 30,265, avec une déduction de 6,625.

Q. Une déduction—pourquoi ? R. Population flottante, supposée retournée ailleurs.

Q. Ce qui donnerait une immigration nette d'environ 24,000 ? R. Oui ; 24,440.

OTTAWA, 27 février 1885.

M. JOHN DOBBYN est ensuite appelé et interrogé.

Par le Président :

Q. Quel est votre nom et votre occupation ? R. John Dobbyn, et je suis actuellement agriculteur.

Q. Où demeurez-vous et d'où êtes-vous parti pour arriver à votre nouvelle demeure ? R. Je réside dans la vallée de la Souris, district de la montagne à la Tortue, rang 26, township 3, section 32. Je suis parti du comté de Lambton, de la localité connue sous le nom de Réserve de Sydenham, près de Florence.

Q. Combien d'acres de terre cultivez-vous ? R. J'ai cultivé un peu plus de 300 acres.

Par M. Kirk :

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans le district ? R. Depuis août 1881.

Par le président :

Q. Quelle est la moyenne de la récolte du blé et autres grains, dans votre localité ? R. Autant que je puis dire, environ 30 minots pour le blé, et 60 minots pour l'avoine. Dans ma commune, plusieurs agriculteurs ont atteint jusqu'à 40 minots pour le blé, et 80 minots pour l'avoine. Nous estimons que 60 à 70 minots d'avoine et environ 30 minots de blé constituent une bonne récolte.

Q. Quelle est la comparaison à faire entre le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest et l'Ontario comme champ pour les opérations agricoles ? R. Je suis ce qu'on peut appeler un enthousiaste à ce sujet, et je ne crains pas de répéter ce que j'ai souvent dit à mes amis de l'Ontario, lorsque je suis allé les visiter, que je pourrais récolter deux minots de blé contre un dans l'Ontario—c'est-à-dire que je pourrais le cultiver à 50 centins meilleur marché que dans l'Ontario.

Q. Mais quant à la comparaison à faire pour les opérations en général ? R. Les facilités de culture ne sont pas à comparer avec celles de l'Ontario. Il n'y a ni souches, ni pierres, rien enfin qui empêche la facilité de la culture. Il n'y a pas de clôturage à faire, non plus ; de fait il y a une multitude d'avantages qu'il serait trop long d'énumérer.

Q. A combien revient, par minot, la culture du blé dans le Manitoba ? R. Si l'on pouvait avoir un marché à proximité, on pourrait le cultiver avec avantage à 50 centins le minot.

Par M. Watson :

Q. Mais nous désirons savoir ce que vous considérez être le coût réel de la production du blé ? R. Je n'ai jamais fait de calcul semblable, mais d'après la manière dont je le cultive, il ne me coûte pas plus de 25 centins par minot.

Q. Y compris le travail du labourage, du hersage et du moissonnage ? R. Oui ; cela dépend beaucoup de la manière dont une personne exécute son ouvrage. Il en coûte moins aux uns pour récolter un minot qu'il en coûte à d'autres pour un demi-minot. Les choses ont toujours été ainsi. Je n'ai jamais vu de pays où le travail puisse être fait à aussi bon marché qu'au Manitoba. C'est-à-dire où si peu de main-d'œuvre soit requise. J'ai souvent payé de \$30 à \$50 par mois pour des ouvriers agricoles, mais je puis faire faire la plus grande partie de mes travaux pour \$26 par mois ou pour \$1 par jour.

Par le président :

Q. Pouvez-vous dire au comité si les colons de votre localité sont satisfaits ou non de leur condition ? R. Je ne connais personne qui soit mécontent.

Par M. Trow :

Q. Quelle est votre localité et quelle est la ville la plus rapprochée ? R. Je suis dans ce que l'on appelle le district de Souris, sur la rivière du même nom.

Q. A quelle distance à l'ouest de Cartwright ? R. Ce dernier endroit est à 100 milles environ à l'est de chez moi.

Q. Quelle est la station de chemin de fer la plus rapprochée ? R. Verdun, qui est distant de 55 milles environ. C'est là que j'ai vendu mon blé. C'est 25 milles plus près que Brandon.

Par M. Watson :

Q. Combien avez vous obtenu pour votre blé à Verdun ? R. Ma première vente, livrable chez moi, m'a rapportée 50 centins par minot ; j'ai vendu environ 300 minots. J'ai obtenu 58 centins, pour 200 minots du premier blé que j'ai livré au dehors ; il tomba ensuite à 48 et 45 centins, et lors de mon voyage ici, j'ai amené à Verdun une charge de 100 minots que j'ai vendue 58 centins. C'était au milieu de janvier.

Q. Ce n'était pas le plus haut prix qui avait cours à l'époque, n'est-ce pas ? R. Non ; un autre fermier a obtenu 3 centins de plus que moi, le même jour ; mon blé était le n° 1 ordinaire, le sien était le n° 1 dur.

Q. Est-il plus difficile pour vous de transporter votre grain que lorsque vous résidiez dans l'Ontario ? R. Non ; bien que fréquemment le marché soit plus éloigné, nos chemins sont bien supérieurs à ceux de l'Ontario. La charge d'une voiture est généralement de 60 minots, et j'ai souvent parcouru une distance de 45 milles avec un pareil chargement sans avoir besoin de dé ranger un sac. Les chemins sont remarquablement bons ; l'époque la plus mauvaise pour les routes est celle-ci—disons le 1er mars, alors que la terre dégèle et que les roues enfoncent dans le sol détrempe.

Par M. Watson :

Q. Savez-vous où a été expédié le blé que vous avez vendu ? R. J'ai compris que la plus forte partie était envoyée à Fort-Arthur pour y être emmagasinée par la compagnie du Pacifique canadien. La majeure partie a été achetée par MM. Ogilvie.

Q. Savez-vous quels prix on a donnés pour le blé à l'est de ce point, disons, à Brandon ? R. Oui. Je me suis tout particulièrement enquis de cela en venant ici. A Portage-la-Prairie, j'ai constaté que l'on donnait 5 centins de plus. Et lorsque je suis arrivé à Winnipeg, j'ai trouvé que l'on payait 73 centins. Je me suis enquis en divers endroits, en passant par les États-Unis, et j'ai constaté que jusqu'à Chicago, il y avait une différence de 2 ou 3 centins par minot en faveur de Winnipeg.

Q. Pour trouver les prix, vous êtes-vous simplement enquis auprès de l'agent de la station, ou avez-vous pris vos chiffres sur le bulletin du chemin de fer du Pacifique ?
R. Je me suis rendu sur le marché et j'ai pris mes informations des acheteurs et des vendeurs.

Q. Combien donnait-on à Portage-la-Prairie, le 15 janvier ? R. 62 centins.

Q. Était-ce le prix marqué sur le bulletin ? R. Non ; c'était le prix du marché. Une personne m'a fortement recommandé d'expédier mon grain de Verdun à Brandon, parce que j'obtiendrais 5 centins de plus en ce dernier endroit.

Q. Quel est le nom de la personne qui vous a donné ce renseignement ? R. Un M. McGregor.

Q. Je sais que jusqu'au 15 janvier, le prix le plus élevé payé à Portage-la-Prairie, a été 53 centins. J'y ai moi-même acheté le meilleur blé qui s'y vendait, et je n'ai jamais donné plus que 53 centins ? R. A l'époque où je suis venu ici, il s'est produit une hausse soudaine de 12 centins par tout le Manitoba. J'avais précédemment vendu du blé pour 38 centins, mais il y avait une hausse lorsque je suis venu.

Q. Dans les investigations que nous faisons sur tout ce qui touche à cette région, nous essayons d'approcher de la vérité autant que possible. Vous dites que vous avez vendu du blé pour 38 centins seulement ? R. Oui ; à une certaine époque, le blé a subi une telle baisse que nous pouvions à peine le vendre.

Par M. Taylor :

Q. Quand était-ce ? R. C'était, je crois, dans la première partie de janvier ou vers la fin de décembre. Il était à très bas prix et les acheteurs étaient très rigoureux sur le chapitre de la qualité.

Par le président :

Q. Le combustible est-il abondant, et quels sont les prix respectifs du bois et du charbon ? R. En règle générale, dans la partie que j'habite, la majeure partie des gens est bien approvisionnée de bois de chauffage. Nous pouvons prendre ce bois sur un lopin de 300 à 400 acres. En d'autres endroits, les colons sont obligés de faire dix ou douze milles pour se rendre à la montagne à la Tortue ou dans le district de la Souris, ou à l'endroit connue sous le nom de Northern-Antlers. L'an dernier, nous avons eu la bonne fortune de découvrir une couche de charbon à 18 ou 20 milles de ma localité. Nous avons pu creuser et tirer tout ce qui nous était nécessaire, à raison de \$2, pourvu que nous fissions le travail nous-mêmes. Il en fut transporté à Deloraine, qui est distant de 7 milles, où on le vendit \$5. Actuellement, on peut en retirer tout ce qu'on veut pour \$2.50. J'ai fait l'essai de ce charbon dans un poêle ordinaire, et il brûle très bien avec une couche de bois on dessous.

Par M. Watson :

Q. Ne se trouve-t-il pas une grande quantité de bois sur le creek Antler ? R. Pas une grande quantité, mais les colons ne sont pas inquiets au sujet du combustible, vu que le charbon est abondant.

Par le président :

Q. Les instruments aratoires sont-ils à un prix raisonnable ? R. Ces instruments, à l'exception des charrues, ont subi une baisse de un tiers ou un quart, et ils sont de meilleure qualité que ci-devant, pour la raison que notre pays est en meilleure position pour faire concurrence aux États-Unis, et chacun le sait.

Q. Que voulez-vous dire par la raison que notre pays est en meilleure position de faire concurrence aux États-Unis ? R. Je veux parler du fonctionnement de la politique nationale.

Q. Alors, vous pensez que la politique nationale a été avantageuse au Manitoba ? R. J'en suis persuadé, bien qu'elle nous ait été imposée.

Par M. Trow :

Q. Vous dites que vous pensez que la politique nationale a été avantageuse au Manitoba ?—R. Je considère qu'une politique qui diminue d'un tiers ou d'un quart, pour le mettre dans le gousset des acheteurs, la valeur des moissonneuses, faucheuses ou cultivateurs, et qui en même temps donne un meilleur article, est une politique avantageuse, et que les gens ne sont pas lents à s'en apercevoir.

Par le président :

Q. Que connaissez-vous de l'Union des Fermiers? R. Lors de l'organisation de cette union, une délégation est venue me demander s'il me conviendrait de faire partie de l'union. Je leur répondis tout simplement ceci: "Je vous connais tous depuis longtemps; je sais par cœur vos plans politiques; et je m'en mêlerai pas tant que je ne vorrai pas quel est votre but." On me répondit qu'on avait l'intention de construire des entrepôts de grains, des élévateurs, et autres choses semblables; on on m'assura qu'il n'y avait pas de politique là-dedans, mais il n'y avait pas cinq minutes que nous étions en assemblée, que l'on commença à crier contre la politique nationale.

Par M. Watson :

Q. Au sujet du travail dans votre région, n'est-ce pas un fait que beaucoup de personnes considèrent que quelque soient nos idées particulières sur cette question, il serait infiniment préférable de ne pas avoir de politique nationale en opération dans cette partie du pays? Je désire être renseigné sur toute la question? R. Une certaine portion de nos colons ne sont pas satisfaits, mais je suis heureux de dire qu'ils sont peu nombreux dans ma localité.

Q. Considérez-vous que le tarif, pendant les cinq ou six dernières années, ait été nuisible à la province du Manitoba? R. Je pense que la politique nationale a un bon effet sur le Manitoba et ceux qui l'habitent. En fait, il est évident que si la province d'Ontario n'avait pas été mise en position de rivaliser avec les Américains et leurs réseaux ferrés, elle aurait été mise de côté. Quelle est la raison pour laquelle les Américains ont abaissé le prix de leurs instruments agricoles? N'est-ce pas pour y avoir été forcés par la concurrence du commerce de l'Ontario?

Par M. Taylor :

Q. Quelle est la différence dans le coût des instruments aratoires dans le Manitoba et aux Etats-Unis? R. Je n'ai aucunes données personnelles là-dessus. J'ai entendu dire qu'on pouvait les acheter à bien meilleur marché aux Etats-Unis.

Q. Oui, mais combien meilleur marché? R. Plus, j'oserais dire, que la différence dans les droits.

Par M. Fisher :

Q. Lorsque vous avez acheté vos machines l'an dernier, avez-vous fait vos acquisitions dans votre propre pays ou de l'autre côté de la frontière? R. J'ai acheté de nos manufactures canadiennes. J'ai pour principe de favoriser nos manufactures nationales; mais on ne m'a pas démontré qu'il soit nécessaire de traverser la frontière pour avoir ces machines à meilleure composition.

Q. Vous dites qu'on vous a rapporté que des personnes ont traversé la frontière et y ont acheté des instruments à plus bas prix? R. C'est un argument dont les grits se servent.

Par le président :

Q. Avez-vous une émigration considérable des Etats du Nord-Ouest dans le Manitoba et les Territoires? R. Dans la localité que j'habite se trouvent sept émigrés des Etats-Unis venus surtout du Dakota. Cinq sont dans mon voisinage et deux, plus loin. Deux grits nous ont laissé pour aller aux Etats-Unis, ne voulant pas vivre avec nous. Ils y ont passé cinq ou six semaines et sont revenus. Ils ont confessé que nos règlements concernant les terres sont plus favorables, que nos facilités de chemin de fer sont meilleures, que le bois de construction n'est pas plus cher et que nos taxes sont moindres.

Par M. Taylor :

Q. Quelle est la différence dans le prix du blé aux Etats-Unis et dans le Manitoba? R. Quatre chargements sont arrivés à Verdun, de 80 milles de l'autre côté de la frontière, et après avoir payé le droit de 15 centins par minot, ils ont été vendus en donnant aux propriétaires un profit de 2 centins par minot. J'ai vendu mon grain 58 centins par minot; ce n'était que du n° 1 ordinaire.

Q. Vous dites qu'il s'est vendu plus avantageusement dans le Manitoba qu'aux Etats-Unis? R. Oui; on l'a apporté de l'autre côté de la frontière et il a été vendu à Emerson et à Saint-Vincent, à meilleure composition.

Par le président :

Q. Pouvez-vous dire au comité si le climat est salubre ou non ? R. Je crois que le pays est d'une salubrité remarquable. J'avais 61 ans lorsque j'y émigrâi, et je me suis senti bien plus fort depuis ce temps.

Q. En quel temps se font généralement les semailles ? R. J'ai commencé mes semailles le 12 avril, l'an dernier, mais quelques-uns de mes voisins ont commencé quatre ou cinq jours plus tôt. Lors de mon arrivée, je pensais que l'ensemencement ne pouvait se faire avant que le sol ne fût parfaitement sec, mais je me suis aperçu bientôt qu'il ne nous fallait pas attendre autant que dans l'Ontario, mais que nous pouvions semer sans danger, même lorsque le sol est humide et boueux à la surface.

Par M. Taylor :

Q. Pensez-vous que les mécontents dans le Nord-Ouest soient pour la plupart des hommes ayant de la fortune ? R. Beaucoup d'entre eux comptaient parmi les plus prospères, mais ils sont tous grits.

Par M. Cochrane :

Q. Je suppose que les instruments américains y sont en usage, dans une certaine mesure ? R. Oui ; il s'en trouve un certain nombre.

Q. Lorsque vous vous servez de ces instruments, trouvez-vous que ceux venant de l'Ontario soient égaux aux instruments américains de même espèce ? R. Oui ; ils sont aussi bons. Je ne veux faire de tort à aucune manufacture, mais à quarante perches de chez moi se trouve une machine qui n'a pu être employée pour faire le moindre travail l'an dernier, et j'ai dû prêter à son propriétaire ma machine Massey pour faire la plus forte partie de ses travaux.

Par M. Watson :

Q. Quelle est la meilleure charrue que vous puissiez avoir dans votre province ? R. Je me sers de la charrue de John Deere. J'en ai acheté une douzaine, lors de mon départ pour le Manitoba, à raison de \$23.50 chacune ; le prix d'une seule charrue est de \$25. Mais on y trouve nombre de bonnes charrues.

Par M. Taylor :

Q. Comment trouvez-vous les hivers comparativement aux nôtres ?—R. Le thermomètre descend en général 25 degrés plus bas qu'ici, dans les grands froids, mais l'air est si pur et si clair que je préfère l'hiver du Manitoba. Cet hiver, j'ai plus souffert du froid depuis mon arrivée dans l'Ontario que dans les deux saisons que j'ai passées dans le Manitoba.

Par M. Kirk :

Q. Pensez-vous que le Manitoba soit un pays favorable à l'élevage ?—R. Ce sera un merveilleux pays pour cela.

Par M. Watson :

Q. Pensez-vous que la colonisation dans le Manitoba et le Nord-Ouest ait été affectée par les compagnies de colonisation ?—R. Oui, je le crois. Tout ce qui a eu une tendance à amener les hommes et les capitaux dans le pays a été accompagné de bons résultats.

Q. Beaucoup de colons qui sont allés dans des districts placés sous le contrôle de ces compagnies se plaignent d'avoir éprouvé des inconvénients et des pertes par suite des agissements des agents de ces compagnies, et d'avoir, dans quelques cas, subi des extorsions au montant de \$30 ou \$40, sans en recevoir aucune compensation ?—R. J'en sais quelque chose par moi-même. En ce qui me concerne personnellement, je me suis rendu dans le Manitoba et j'y ai choisi des terres dans ce que je pourrais appeler le jardin de la province ; je suis revenu ici et j'ai dit à sir John que je désirais avoir ces terres pour y créer des établissements, mais que je ne demandais pas l'aide d'une seule piastre. Séance tenante, je fus autorisé à y établir des colons, où qu'ils fussent dans le moment, soit sur les lieux, soit en Angleterre. J'ai fait six voyages à l'Ontario pour cet objet, et bien que j'aie exigé une certaine rémunération pour placer quelques-uns d'entre eux, la majeure partie ont obtenu leurs terres sans frais. Dans beaucoup de cas, j'ai établi des fermiers sur de meilleurs lots et à bien moins de frais qu'ils n'auraient pu le faire eux-mêmes s'ils étaient allés visiter le district en personne.

Le comité s'ajourne.

OTTAWA, 12 mars 1885.

Le comité se réunit à 10.30. M. White (Renfrew) au fauteuil.

M. ROBERT MCKAY est appelé et interrogé.

Par le président :

Q. Où demeurez-vous et quelle est votre occupation ? R. Je suis domicilié sur la section 24, township 2, rang 11, dans le Manitoba. Je suis cultivateur.

Q. Voulez-vous dire au comité où vous demeuriez et quelle était votre occupation avant votre émigration au Manitoba ? R. Je faisais de la culture. J'ai cultivé dans les comtés de Simcoe, Wellington et Bruce, Ontario.

Q. Considérez-vous le Manitoba comme un champ désirable pour les émigrants ? R. Oui ; vous me permettrez de soumettre un état de mes opérations depuis que je suis dans cette province, et vous pourrez juger par vous-même si c'est un endroit favorable ou non. J'ai quitté Southampton, dans le comté de Bruce, le 24 mai 1883. Je me munis d'une tente, de mes effets de campement, et je me rendis sur ma ferme le 3 juin. Je plantai ma tente et commençai à travailler. Ma préemption étant de 160 acres, j'y commençai tout d'abord mes travaux.

Par M. Jenkins :

Q. Combien de terre aviez-vous en totalité ? R. Le relevé de compte ci-joint fera voir mes dépenses sur mon homestead et mes recettes pour la première année :

CRYSTAL CITY, MANITOBA, 31 janvier 1885.

$\frac{1}{4}$ S. E. section 25, township 2, rang 11, à l'ouest du 1er méridien. En compte avec Robert McKay, pour culture, en 1884.

160 acres—Première récolte.

A coût de la ferme, par acte en simple propriété.....	\$160 00
Labourage de 160 acres à \$5 par acre.....	800 00
Semence $1\frac{1}{2}$ minot par acre, 160 minots à 60 cts p. m.	168 00
Coût des machines, attelages et main-d'œuvre pour les semailles et récoltes.....	960 00

Coût total de production..... \$2,088 00

Contra, Av.—Recettes.

Par 4,800 minots de blé (moyenne 30 m. par acre) vendu à 70 centins le minot..... \$3,360 00

Profit net sur le coût de production..... \$1,272 00

MOINS—Coût du transport au marché (20 milles) 4,800 minots à 20 cts p. m..... \$960 00

Gain net au-dessus de toutes dépenses, y compris le paiement de la terre durant la 1ère année.... \$312 00

N. B. Le coût de voiturage ci-dessus, est exceptionnellement élevé et est dû à une difficulté locale au sujet du chemin ; mais lorsque le chemin de fer du Manitoba et du Sud-Ouest, actuellement en voie de construction, sera terminé, le coût du transport au marché, comme ci-dessus, sera réduit à 5 centins par minot. J'ai chargé pour mon travail, celui de mes enfants, et pour mes chevaux le même prix que j'ai payé, par voie de soumission, pour l'exécution d'une partie de mes travaux. Par conséquent, une partie du coût pour les semailles, la moisson et le voiturage au marché, me revient en addition au profit net ci-dessus cité.

R. MCKAY, cultivateur.

Mon établissement, homestead et préemption, comprend 320 acres. Je me suis campé sur le homestead, mais ma préemption constituant la meilleure partie des 320 acres, je l'ai entièrement labourée. Mon relevé vous donne, d'abord, mes déboursées. J'ai acheté la préemption pour la somme de \$160. Pour défoncer le sol, il m'en a coûté \$800, ou \$5 par acre. La semence du printemps m'a coûté \$168—60 centins le

minot. L'ensemencement, la moisson et le battage m'ont coûté \$960. Ce qui donne \$2,088 de dépenses.

Par M. Farrow :

Q. Aviez-vous loué une moissonneuse, ou aviez-vous votre propre machine ? R. J'en ai loué quelques-unes, et j'avais les miennes en propre à part cela. Je fais une allocation pour les miennes et j'inclus le solde des autres, dans mon calcul. L'ensemencement, la moisson et le battage coûtent \$6 par acre. Je suis en position de le dire, parce que j'ai demandé des soumissions pour les travaux à faire. La récolte des 160 acres a donné 4,800 minots.

Q. De blé ? R. De blé—30 minots par acre.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. C'était après avoir défoncé le sol pour la première fois ? R. Oui. Tout naturellement le sol était vierge ; il n'y en avait eu aucune partie mise en rapport.

Par M. Sproule :

Q. Vous n'avez cultivé que 160 acres ? R. J'ai fait de la culture ailleurs, mais je n'ai tenu de compte détaillé que pour ces 160 acres, parce que je voulais savoir combien coûterait ce quart de section.

Par M. Farrow :

Q. Demeurez-vous à l'est de Crystal City ? R. Oui.

Q. Près de Latimer ? R. Oui, à environ un mille et demi ou deux milles. Ma propriété se trouve contiguë à la section de la Baie d'Hudson.

Par M. Trow :

Q. Quel prix avez-vous vendu votre blé ? R. 70 centins en moyenne.

Par M. Fisher :

Q. A quelle époque de l'année l'avez-vous vendu ? R. Vers la première semaine de janvier. Je l'ai vendu à M. Mitchell.

Par M. Trow :

Q. Quelles ont été vos recettes ? R. \$3,360.

Q. Ou avez-vous livré ce blé ? R. A Manitou. Après la vente, le profit restant était de \$1,272.

Q. Est-ce après avoir fait la part de votre propre travail ? R. J'avais inclus mon travail dans les \$960. Je désirais allouer quelque chose pour moi, de même que je l'ai fait pour le travail de mes chevaux. Le voiturage à Manitou coûte 20 centins par minot.

Par M. Royal :

Q. A quelle distance êtes-vous de Manitou ? R. 20 milles.

Par M. Farrow :

Q. Vous allez sans doute demander un chemin de fer ? R. Incontestablement.

Par M. Fisher :

Q. Alors votre blé vous a donné un produit net de 50 centins ? R. Oui. Le grand embarras était de traverser la rivière de Pembina, sans encombre, avec nos charges. 30 minots sont à peu près tout ce que l'on peut prendre dans une charge, et pour traverser la rivière il faut en décharger la moitié. Déduction faite du voiturage, il m'a resté \$312.

Par le président :

Q. De sorte que comme résultat de vos opérations d'une année et demie, vous vous êtes payé, vous avez acquitté le prix de votre terre et il vous est resté \$300 en sus ? R. Oui ; je n'y suis pas resté assez longtemps pour prendre mon homestead. Je n'en ai mis en culture que 40 ou 50 acres. Cela ne m'a pas donné autant que la préemption, parce que ce que j'y ai récolté n'était que le résultat d'un premier défoncement.

Par M. Farrow :

Q. A quelle époque avez-vous semé votre blé ? R. Vers le 18 avril, environ.

Par M. Jackson :

Q. Quel a été votre profit net, après avoir déduit votre travail ? R. \$312.

Par M. Sproule :

Q. Vous avez payé votre ferme à part cela ? R. Oui.

Q. Combien ? \$160.

Par M. Farrow :

Q. En quel temps avez-vous coupé votre blé? Quand a-t-il mûri? R. Nous avons commencé vers le 1er septembre.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Quand avez-vous ensemencé? R. Vers le 18 avril.

Par le président :

Q. Les difficultés que vous éprouvez pour atteindre les marchés du Manitoba sont-elles plus grandes que dans Ontario lors de ses premiers établissements—il y a quarante ans, disons? R. Les difficultés pour traverser la Pembina sont plus sérieuses que toutes celles que j'ai jamais rencontrées ailleurs, et j'ai fait la culture dans les comtés de Simcoe, Bruce et Wellington. Ces difficultés commencent deux ou trois milles avant que nous commencions à descendre à la rivière, et se continuent jusque de l'autre côté. Tout le temps se passe à traverser 30 ou 40 minots. Il me faut deux jours pour me rendre de chez moi à Manitou, et la moitié du temps se passe pour franchir la rivière. J'ai voituré du blé du comté de Simcoe à Toronto, et je n'ai jamais éprouvé autant de pertes et d'avaries que pour traverser cette rivière. J'y ai brisé mes wagons et blessé mes chevaux.

Q. Cette difficulté est particulière à la localité? R. Oui; c'est la traverse qui en est cause.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous un pont pour la franchir? R. Oui, il y a un pont sur la rivière.

Par M. Royal :

Q. Quelle espèce de rivière est cette Pembina? R. Les berges des deux côtés sont élevées, je crois, de 200 ou 300 pieds et la vallée a un mille en largeur. La rivière coule dans cette vallée; en la voyant, on dirait qu'elle n'a que peu de profondeur, mais en réalité elle est très profonde en certains endroits. Elle paraît très guéable, mais quiconque tenterait de la traverser à gué, courrait le risque de périr.

Q. Il y a un pont construit sur cette rivière? R. Oui; nous n'avons aucun embarras de franchir le pont; la difficulté est dans les approches. Il faut suivre une descente qui va en serpentant et cotoie le bord de la berge. Que le wagon incline du côté de la déclivité, et l'attelage et la charge le suivent jusqu'au bas de la vallée.

Par M. Trow :

Q. Vous parlez là de la berge de l'ouest; celle de l'est n'est pas aussi mauvaise, n'est-ce pas? R. Les deux sont très mauvaises.

Par M. Fisher :

Q. Le reste de la route est comparativement bon, je suppose? R. Il en coûte moins de peines pour faire 40 milles sur cette route de prairie que pour franchir les deux milles qui constituent la traverse. Nous pouvons prendre une charge de 70 minots sur la prairie, mais pour franchir la traverse nous n'en pouvons prendre que 25 ou 30.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. En laissant cette difficulté spéciale de côté, est-il aussi dispendieux de faire 20 ou 30 milles dans la prairie pour atteindre un marché que de parcourir la même distance dans l'Ontario, avant qu'elle fut défrichée? R. Les circonstances méritent considération. A cette époque, et dans cette partie du pays, on pouvait se procurer un repas pour 25 centins environ, et le whiskey coûtait 5 centins. Maintenant, il nous faut payer 50 centins pour un repas et 10 centins pour le whiskey.

Q. Laissons le whiskey de côté et parlons seulement de la difficulté du roulage; quelle est la différence? R. Je ne comprends pas bien la question. Tout ce que je puis dire, c'est que le capital nécessaire pour faire le voiturage de nos produits est plus élevé là-bas qu'ici. Une paire de chevaux coûte \$400; dans l'Ontario nous l'aurions pour \$200 ou \$300.

Par M. Cochrane :

Q. Voulez-vous nous dire s'il est aussi facile de transporter une charge de voiture pendant 30 milles sur un chemin de prairie que dans un pays boisé? R. Tout naturellement, c'est bien plus facile dans la prairie.

Par M. Trow :

Q. N'est-il pas plus aisé de passer par la traverse d'en bas de la Pembina que par l'autre ? R. Il y a peu de différence entre les deux ; nous prenons quelquefois l'une quelquois l'autre. J'ai de bons chevaux, et cependant je ne puis charger plus de 30 minots, et encore il me faut arrêter quatre ou huit fois avant de pouvoir traverser.

Par M. McCraney :

Q. Mettant de côté ces difficultés, préférez-vous un pays de prairie à un pays boisé, comme l'Ontario ? R. Pour ma part, je n'irai jamais m'établir sur un lot en pleine forêt. Comme je vous l'ai dit, ma première récolte a été de 4,800 minots, après m'avoir coûté \$13 de l'acre pour les travaux ; maintenant cette ferme se trouve labourée en entier depuis l'automne dernier et elle est comme un jardin prêt à recevoir la semence. Vous ne pourriez produire ici la même quantité ni la même qualité de grain et avoir une aussi belle ferme, quand bien même vous paieriez \$1,000 de frais par acre. C'est impossible. Nous faisons une culture aisée avec nos machines, tandis que le défricheur travaille comme un nègre. Je ne me soucie plus de faire de défrichement.

Q. Les colons sont-ils généralement aussi heureux dans leurs opérations que vous l'avez été dans votre première récolte ? R. Bien davantage.

Q. Vous avez eu 30 minots par acre. Est-ce la moyenne ? R. 30 minots par acre représentent un peu plus que la moyenne pour l'ensemble du pays.

Par M. Trow :

Q. Mais votre récolte n'est-elle pas extraordinaire pour les 160 acres, si la moyenne a été de 30 minots ? R. Tout autre agriculteur pourrait obtenir le même résultat avec la même quantité de terrain. Le rendement aurait été plus élevé si j'avais employé de meilleur grain de semence ; j'ai semé un peu de blé gelé.

Q. Et vous avez obtenu 70 centins, en moyenne, pour votre blé ? R. 67½ et 72½ centins, suivant la qualité. J'ai pris un chiffre moyen, 70 centins.

Par M. McCraney :

Q. Quel est à peu près le pourcentage des terres propres à la culture du blé ? R. En ce qui concerne les terres de mon voisinage, je suppose que l'on peut dire 75 pour cent.

Par M. Trow :

Q. Les rapports dans vos journaux locaux n'établissent-ils pas le prix du grain à 70 centins par minot ? R. Oui, ils l'établissent. Du grain de même qualité que le mien.

Q. Quelle qualité ? R. N° 2, dur, et n° 1 du nord.

Q. Le prix de ces variétés serait de 40 à 48 centins environ ? R. Ce n'est pas exact. Je vous renvoie à M. Mitchell à qui j'ai vendu mon grain.

Q. Vous avez vendu à M. Mitchell ? R. J'ai vendu à M. Mitchell. Le blé a été expédié à Port Arthur où l'on a établi sa qualité. Après que le bulletin constatant la qualité est revenu, M. Mitchell m'a payé en conséquence. Nous avons un prix établi. Il est marqué sur un tableau, et le cultivateur a droit d'avoir le prix du marché pour son blé, suivant la qualité. Nous sommes favorisés sous ce rapport.

Par M. Allen :

Q. Le prix était-il de 70 centins à Port Arthur ? R. C'était le prix pour le grain délivré à bord à Manitou. Le tableau donne le prix de Duluth, et M. Mitchell dira, par exemple, qu'il paiera 9 centins au-dessous du prix de Duluth. C'est le prix du transport de Manitou à Port-Arthur. Nous avons les prix de Duluth et non ceux de Chicago, de sorte qu'un cultivateur connaît ce que son blé peut lui rapporter. J'ai déchargé mon grain dans l'élévateur. Je l'ai fait nettoyer avec soin, afin d'obtenir une qualité meilleure.

Par M. McNeill :

Q. Vous avez beaucoup d'expérience en ce qui concerne le blé ? R. J'en ai fait l'expérience assez amèrement pour en connaître quelque chose.

Par M. Watson :

Q. Quel pourcentage de votre blé a été classé n° 1, dur ? R. Je ne saurais dire. Les chiffres sont à Port-Arthur, et ils vous donneront ce résultat.

Q. Quelle proportion des fermiers de votre voisinage ont obtenu les prix dont vous parlez, pour le blé ? R. Je ne pourrais répondre à cette question, à moins de connaître les fermiers qui ont obtenu le même prix que moi.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Votre blé était-il meilleur que la moyenne du grain récolté dans les environs ?
R. Je le crois.

Par M. Watson :

Q. Quelle a été la moyenne du prix payé à Manitou pendant les deux derniers mois ? R. J'ai été absent, de sorte que je n'en sais rien.

Q. Ne pouvez-vous pas donner au comité une idée de ce qui a été le prix établi pour le blé pendant les trois derniers mois ? R. Les prix ont varié suivant la qualité, depuis 77½ centins, 72½ centins, 67½ centins, et 5 centins de moins, en descendant, suivant le classement des grains. C'est la fluctuation qui s'est fait sentir lorsque j'ai expédié mon blé de Manitou.

Q. Quand avez-vous expédié votre blé au prix dont vous parlez ? R. Vers le milieu de janvier.

Par M. Fisher :

Q. Quel est le coût du fret de Manitou à Port-Arthur ? R. La distance entre les deux est de 550 milles environ, et le coût est le même que par le passé et que ce que j'avais coutume de payer du comté de Bruce à Galt et aux moulins des environs, sur la ligne du Grand-Tronc — à peu près 9 centins par minot.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Quelles sont les distances relatives ? R. De Port-Elgin à Galt, sur le chemin de fer Grand Occidental, il y a environ 80 milles. Je payais 9 centins le minot. Le prix est le même de Manitou à Port-Arthur, 550 milles.

Par M. McNeill :

Q. La qualité du blé dépend-elle de la nature de la semence ? R. Partie de la nature de la semence, partie du mode de culture. De ces conditions dépend le résultat, savoir : si le blé récolté sera de première qualité ou non. L'ensemencement doit aussi se faire à bonne heure.

Q. Avec un bon mode de culture et une semence de bonne nature, la qualité du blé ne serait-elle pas, en moyenne, celle que vous avez obtenue ? R. Oui, parfaitement. Ma récolte aurait probablement donné plus de 30 minots par acre si une partie de mon grain de semence n'eût pas été mauvaise. Une partie de cette semence était du blé barbelé.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. En supposant qu'il n'y ait pas eu une rivière à traverser pour arriver à Manitou, quel aurait été le coût du transport à ce dernier endroit ? Vous dites qu'il en coûte 20 centins par minot pour transporter le grain sur ce parcours de 20 milles, par suite des difficultés de la rivière ? R. Environ moitié moins. Je crois que j'aimerais mieux voiturer mon grain l'espace de 40 milles pour 20 centins par minot, plutôt que de faire ces 20 milles et courir des risques comme je l'ai fait, pour 20 centins par minot. De fait, il est presque de toute impossibilité de faire aucunes affaires par suite des difficultés que l'on éprouve pour traverser la rivière, aller et retour.

Q. Avez-vous connaissance que du blé ait été amené de districts américains situés au sud de votre localité, et qu'il ait été vendu sur le territoire canadien. Je ne veux pas dire qu'il ait été passé en contrebande ? R. On l'a dit. Je ne connais personne qui l'ait fait, parce que la chose s'est passée à l'est de notre région, vers l'établissement des Mennonites où on a toute chance de trouver un marché près de la frontière. Il est de notoriété publique, dans nos cantons, qu'une grande quantité de blé du Dakota traverse la frontière.

Par M. Trow :

Q. En payant les droits ? R. Je ne dis pas cela.

Q. Vous dites que les prix sont les mêmes à Port-Arthur qu'à Duluth. On vous paie à Port-Arthur les prix de Duluth ? R. On donne à Manitou le prix de Duluth, moins 9 centins pour le transport à Port-Arthur.

Par le président :

Q. Quelle est la différence du prix de transport entre Manitou et Port-Arthur comparé au transport depuis un point dans le Dakota correspondant à Manitou, et Duluth ? R. Je dois penser que les prix y sont plus élevés aux Etats-Unis, autrement les fermiers ne viendraient pas vendre leurs grains de notre côté.

Par M. Watson :

Q. Ne pensez-vous pas qu'une partie de ce blé est amenée de ce côté de la frontière, et vendue sans payer de droits ? R. Je ne pourrais que donner une opinion. Il y a des élévateurs et autres facilités pour vendre le grain le long du chemin^{de} de Saint-Paul, et si les fermiers étrangers viennent sur nos marchés, il faut pour cela qu'il y ait une différence de prix de 15 ou 18 centins.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Dites-nous clairement s'ils paient les droits ou non ? R. L'impression chez nous est que nous avons beaucoup de blé du Dakota. Quant à l'acquittement des droits, je n'en puis rien dire.

Q. Quelle est l'impression générale quant à l'acquittement des droits ? R. Ma foi, celui qui peut passer sans payer de droits, ne manque pas de le faire.

Par M. Fisher :

Q. A quelle distance êtes-vous du port douanier le plus rapproché sur la frontière du Manitoba ? R. Gretna et Nêche sont les plus proches.

Q. A quelle distance est-ce de chez vous ? Environ 70 milles.

Q. Savez-vous si des fermiers du Dakota ont traversé la frontière avec leur blé sans acquitter les droits ? R. Je n'en sais rien. S'ils pouvaient traverser à Manitou sans payer la douane, ils le feraient. Il est peu probable qu'ils feraient exprès un trajet de 70 ou 80 milles pour trouver un bureau douanier.

Q. N'avez-vous jamais des officiers de douane sur la ligne en quête de vendeurs de grains ? Est-il connu que des officiers de douane essaient de percevoir les droits sur le blé qui traverse la frontière ? R. Je n'en sais rien.

Par M. Hesson :

Q. Pouvez-vous donner au comité la raison qui vous fait supposer qu'ils amènent leur blé de ce côté de la frontière ? Pourquoi pensez-vous qu'ils l'amènent sur votre marché ? R. Pour en retirer plus de profit.

Q. Comment expliquez-vous cela ? R. Ils n'ont pas chez eux les prix que nous avons à Manitou.

Par M. Farrow :

Q. Pourquoi ? R. Parce que la compagnie du Pacifique canadien a mis les acheteurs en demeure de donner de meilleurs prix aux vendeurs.

Par le président :

Q. Alors les prix de transport sont moins élevés sur le chemin de fer du Pacifique canadien que dans le Dakota ? R. Oui, sans aucun doute.

Par M. Trow :

Q. N'y aurait-il pas une autre raison : qu'ils sont éloignés des voies de communication dans le Dakota ? R. Non ; ils y ont deux chemins de fer.

Par M. Cochrane :

Q. Les facilités de chemins de fer sont-elles aussi rapprochées et aussi bonnes que dans le Manitoba ? R. Une ligne se dirige au sud de notre localité. Je crois que Larimore, sur le Pacifique Nord, est à 40 milles vers le sud.

Par M. Fisher :

Q. A quelle distance de la frontière est Manitou ? R. A 18 milles environ.

Q. A quelle distance de la frontière, à l'opposé de Manitou, se trouve la station la plus proche ? R. 30 milles environ.

Q. Quel est le point le plus commode, sur le côté américain, pour les fermiers ? R. Larimore ou Garfield, Je ne connais pas leur situation exacte, mais j'ai une lettre de M. Manuel disant à quelle distance de la frontière se trouvent ces deux localités. Je ne puis donner exactement la distance, mais je pense qu'ils sont à 30 ou 40 milles.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. N'avez-vous jamais entendu dire que la raison pour laquelle le prix du blé est moins élevé dans le Dakota que dans le Manitoba, c'est que les directeurs de chemins de fer et les propriétaires d'élévateurs sont des spéculateurs en blé et qu'ils s'entendent pour payer les plus bas prix ? Et, de plus, savez-vous si le blé, même à Emerson, a été amené sur le territoire canadien, en payant les droits, et vendu sur les marchés du Manitoba ? R. Pas que je sache ; mais je pourrais trouver quelqu'un

qui l'a fait, et qui après avoir acquitté les droits, a réalisé des bénéfices. Je pourrais répondre à la première partie de la question en prenant les prix payés sur le chemin du Pacifique nord et ceux payés sur le chemin de fer du Pacifique canadien. Si vous prenez les prix établis par les élévateurs des deux côtés pour la même qualité de blé, vous trouverez que la comparaison est à l'avantage du marché du Manitoba.

Par M. Watson :

Q. Vous ne savez pas si c'est à cause du monopole exercé par les chemins de fer et les élévateurs américains ? R. Je parle simplement des prix payés pour les mêmes qualités de grains. Les uns et les autres en attribuent la cause à des motifs différents. Je puis dire que nous sommes assez satisfaits de la manière dont nous sommes traités par notre compagnie de chemin de fer. L'hiver dernier, pendant les grands froids, 200 ou 300 voitures étaient réunies à Manitou, et bien que les deux élévateurs fussent en pleine activité, ils ne pouvaient faire passer le grain assez vite. Il existe un arrangement entre les propriétaires des élévateurs et la compagnie du chemin de fer, par lequel tout le grain acheté doit passer par les élévateurs. M. Egan, surintendant général, est venu et a dit aux fermiers de ne pas laisser ainsi leurs chevaux exposés au froid, de mettre leur blé à bord des chars et de l'expédier directement à Port-Arthur sans tenir compte de ses arrangements avec les propriétaires des alentours.

Q. Cet arrangement n'a-t-il pas été conclu après que M. Mitchell s'y est rendu pour acheter le grain. Avant cela, tout le grain devait passer par les élévateurs, mais après qu'il eut commencé à acheter, l'arrangement fut modifié ? R. A l'époque où ce blé était expédié, il devait passer par les élévateurs ; la même chose se continua après qu'il eut commencé à acheter. Je n'y avais encore jamais vu un pareil nombre de voitures.

Par M. Hesson :

Q. Ne serait-il pas dans l'intérêt des fermiers d'empêcher la contrebande du blé du Dakota ? L'importation de ce blé n'encombre-t-elle pas votre marché ? R. S'ils traversent la frontière et dépensent leur argent chez nous, cela ne fait pas de différence pour nous.

Par le président :

Q. Je n'ai pas compris que vous ayez dit que le blé était entré en contrebande ? R. Je ne puis le dire non plus. Cependant, il se vend beaucoup de blé sur ce marché, et l'impression est qu'une partie vient du Dakota.

Par M. Watson :

Q. Quel est le prix du fret pour le blé, de Manitou à Winnipeg ? R. Je n'en sais rien.

Q. Savez-vous ce que coûte un chargement de wagon, de Manitou à Winnipeg ? R. Non. Je pense qu'il se transporte peu de blé de Manitou à Winnipeg.

Par le président :

Q. Quelle est la différence entre le climat du Manitoba et celui de l'Ontario ? R. Sous le rapport du climat, le Manitoba peut soutenir la comparaison avantageusement. La santé des colons en fait foi. L'hiver est constamment clair et froid et l'atmosphère est sec. Nous sommes moins sujets aux maladies qui résultent de l'humidité et des variations de température.

Q. Quelle est la moyenne du rendement, par acre, du blé, de l'avoine, de l'orge, des pommes de terres et autres racines ? R. La moyenne du rendement du blé est, je suppose, de 25 à 35 minots, mais cela dépend beaucoup du mode de culture. L'avoine peut donner de 40 à 50 minots, mais la récolte n'a pas été très bonne l'an dernier. L'orge produit de 35 à 45 minots. Les patates varient ; vous trouvez des patates chaque fois que vous découvrez les fosses—elles donnent probablement de 200 à 300 minots. La récolte des patates dans le Manitoba surpasse tout ce que j'ai vu ailleurs.

Par M. Farrow :

Q. Semez-vous des pois ? R. Je n'en ai pas semé pour ma part.

Q. Alors, c'est qu'ils ne viennent probablement pas bien ? R. Cette culture demande trop de travail. Il faut tout faire par machine et agir promptement. Lorsque je suis arrivé dans le pays, je me suis servi de javelliers, de faucilles et le reste, mais les gens se sont moqués de moi.

Par M. Watson :

Q. Etes-vous d'avis que les opérations de l'Union des Fermiers en rapport avec M. Mitchell et son achat de grain, aient été à l'avantage de la population agricole ? R. Je ne puis rien en dire. M. Mitchell ne connaît pas du tout l'Union des Fermiers sous ce rapport. Il achète de tout le monde.

Q. Considérez-vous que les agissements de l'union des fermiers en rapport avec M. Mitchell aient produit quelq'avantage ? R. M. Mitchell dit qu'il ne fait aucune différence pour cette union. Il achète tout ce qui se présente.

Par M. Trow :

Q. Etez-vous en relation avec cette organisation ? R. Non.

Q. Avez-vous assisté à quelqu'une de ses assemblées ? R. Non.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Cependant vous êtes un agriculteur pratique ? R. Oui.

Par M. Watson :

Q. Etes-vous d'avis que les opérations de l'Union des Fermiers aient été de quelq'avantage au commerce du blé ? R. Nulle organisation semblable ne peut être de quelque utilité si elle ne peut faire hausser les prix à Liverpool. A moins que vous ne puissiez créer une organisation capable de faire hausser le prix du blé sur le marché de Liverpool, vous n'aurez aucun moyen de nature à amener ce résultat.

Q. Pensez-vous que le prix du blé a été affecté dans le Manitoba lorsque M. Mitchell est allé y faire des transactions ? S'en est-il suivi une hausse ? R. Oui.

Q. Savez-vous si le marché de Liverpool était à la hausse à l'époque ? R. Je ne sais quel était l'état du marché de Liverpool, mais les marchés du dehors étaient à la hausse.

Q. Savez-vous que si des compagnies se forment pour acheter le blé, cela fera une différence dans les prix du commerce—3, 4 et 5 centins par minot ? R. Certainement ; c'est le résultat de la concurrence.

Q. Le marché de Liverpool n'a rien à voir là-dedans ? R. Oui. Lorsque les prix ont subi une certaine hausse, il faut de toute nécessité quelq'organisation pour les pousser un peu plus loin ; mais je ne puis dire que les prix de Liverpool aient été affectés en aucun temps par l'action de l'Union des Fermiers, et je ne vois pas la possibilité qu'ils puissent jamais l'être.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Etes-vous d'avis que nos taux de fret, comparés à ceux des Etats-Unis, aient exercé une influence heureuse sur les prix ? R. Sans aucun doute. Ils contribuent beaucoup à nous faire avoir un prix pour notre blé.

Par M. Watson :

Q. Savez-vous si M. Mitchell est entré en communication avec l'Union des Fermiers à son arrivée à Winnipeg, et en différents endroits du Manitoba, et s'il a pris des arrangements pour acheter leur blé ? R. Non. Tout ce que je puis dire se rapporte à ce qui s'est passé entre M. Mitchell et moi. M. Mitchell me dit : " Je suis ici pour acheter du blé ; si quelq'un vient pour me vendre du blé, je suis son homme."

Q. Vous ne savez pas si l'Union des Fermiers a eu des entrevues avec M. Mitchell à son arrivée à Winnipeg ; si ce monsieur a été conduit aux divers endroits où l'Union a des organisations, et si elle a pris des arrangements pour lui faire des ventes ? R. Je ne crois pas que l'Union des Fermiers aient des avantages que je ne puisse avoir moi-même.

Q. Approuvez-vous le système du classement du blé à Port Arthur ? R. Oui.

Q. Et il a donné satisfaction ? R. Oui.

Q. Et recevez-vous une partie de vos paiements lorsque vous livrez le blé ? R. Je reçois mon argent aussitôt que les reçus sont arrivés de Port Arthur.

Q. Pas avant ? R. Non ; j'ignore ce que je dois recevoir, et l'acheteur ne sait pas jusqu'alors ce qu'il doit me payer.

Q. Ce système est-il satisfaisant ? R. Oui ; et en outre, il a une tendance à induire les fermiers à bien cultiver et à semer de bon grain.

Q. Pensez-vous qu'il soit plus avantageux pour le fermier de faire classer son blé à Port Arthur, que de le vendre comme il vient, bon, médiocre ou mauvais, au prix qu'il peut rapporter dans ces conditions ? R. Les fermiers se font souvent une haute idée de la qualité de leur blé, et ils sont souvent d'avis qu'il vaut plus que n'en offre l'acheteur. Mais si le grain est envoyé à Port Arthur pour être classé, le fermier en reçoit la valeur et est plus satisfait que s'il l'avait vendu suivant l'autre système.

Q. Vous croyez que le fermier est plus satisfait de ce système que s'il vendait ses produits à l'acheteur à Manitou ? Quel est le plus profitable aux intérêts du pays ? R. Le plus avantageux est d'expédier le blé à Port Arthur pour y être classé.

Q. Savez-vous si quelque personne a subi des pertes par suite de l'envoi de ses produits à Port Arthur pour y être classés ? R. Non ; si j'en crois mon expérience, —et je fais le commerce du blé depuis 16 ans—je pense que la méthode de classement à Port Arthur est satisfaisante et juste.

Par M. Trow :

Q. Savez-vous si du N^o 1, dur, a été livré à Manitou ? R. Je n'en avais pas.

Q. Connaissez-vous la différence des prix ? R. Cinq centins pour chaque qualité différente.

Q. Combien aviez-vous pour votre blé ? R. Pour le N^o 2, dur, et le N^o 1, nord, 72½ centins ; pour le N^o 2, nord, 67½ centins.

Q. Combien de qualité de blé avez-vous ? R. N^o 1, dur ; N^o 2, dur ; N^o 1, nord ; N^o 2, nord ; Nos 1, 2, et 3 ordinaire ; puis vient le blé refusé.

Par M. Watson :

Q. Pouvez-vous me donner le pourcentage du blé N^o 1, ordinaire, cultivé dans le pays ? R. Non, je n'en sais rien.

Q. Comment est classée la majeure partie du blé produit dans votre section ? R. Je suppose qu'il serait classé N^o 2, dur, et Nos 1 et 2, nord.

Q. Quelle est la quatrième qualité ? R. Celle qui est classée la troisième.

Q. Le prix du N^o 2, dur, et du N^o 1, nord, est le même, alors ? R. Oui.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Pensez-vous que le classement universel, d'après un type fixé à Port-Arthur, de tout le blé cultivé dans le Nord-Ouest lui donne une valeur commerciale plus uniforme pour les fins de l'exportation, que s'il était acheté par des particuliers ici et là ? R. Oui, sans doute.

Par M. McNeill :

Q. A votre avis, alors, c'est pour l'avantage du pays ? R. Oui.

Par M. Watson :

Q. Lorsque le blé a été classé pour la première fois à Port-Arthur, le classement n'a-t-il pas été considéré par les vendeurs comme étant trop élevé ? R. Par ceux qui avaient des produits médiocres. J'ai vendu le mien et me suis trouvé satisfait du classement. Le blé dur doit peser 60 livres par minot, le blé tendre ne pèse que 58. Quiconque vend du blé et en connaît quelque chose, doit savoir ce qu'il vaut tout aussi bien que l'acheteur. Chez moi, j'avais une bonne variété de blé. J'ai enlevé, dans l'élevateur, plus de 100 minots de blé médiocre de la quantité que j'ai fait passer par le séparateur. Il est préférable de reprendre ce blé que de l'envoyer à Port-Arthur où il fait tort au classement, sans compter qu'on le perd, en outre.

Par M. Hesson :

Q. La qualité ne serait-elle pas meilleure si les fermiers cultivaient sur une moindre échelle et portaient plus d'attention au grain de semence ? R. Certainement. Plus on donne de soins à la culture et le mieux c'est. Par exemple, un fermier a une terre de 320 acres ; il ferait plus sagement de cultiver 160 acres en jachère, en suivant un système de rotation annuelle pour le blé. Le sol peut être bon, mais une culture continue l'appauvrit.

Q. C'est à peu près la même chose ici ? R. Mon expérience dans le Manitoba et dans l'Ontario me porte à dire ceci : prenez 100 acres de terre dans l'Ontario et la même quantité dans le Nord-Ouest ; cultivez-les de la même manière et sans les laisser reposer, et vous récolterez plus de blé dans le Manitoba que dans l'Ontario, avec la même somme de travail.

Par M. Jackson :

Q. Mais vous n'habitez le Nord-Ouest que depuis un an. Comment pouvez-vous en arriver à cette conclusion ? R. Il y a des gens qui habitent le Manitoba depuis 20 et 40 ans. Ils ont cultivé le blé sans désemparer et n'ont éprouvé aucune difficulté tant que le sol n'a pas été appauvri. Ce doit être un sol bien productif, autrement ils n'auraient pas agi ainsi. Les personnes dont je parle sont les anciens habitants de Kildonan qui sont arrivés avec lord Selkirk, et c'est le résultat de leur expérience dans Kildonan.

Par M. Cochrane :

Q. Qu'est-ce que vous considérez être le meilleur mode de culture pour le blé du printemps ? Auriez-vous plus à faire, pour faire vos semences, dans l'Ontario que dans le Manitoba et le Nord-Ouest ? R. Dans le Nord-Ouest, nous avons moins de hersage à faire, et nous nous servons de semoirs. Dans l'Ontario nous n'employons pas de semoir ; nous semons à la volée.

Par M. Trow :

Q. Lorsque vous dites que les habitants de Kildonan ont cultivé le blé pendant 30 ou 40 ans successifs dans la même terre, vous n'entendez pas dire que votre terre produirait pendant toute cette durée sans que vous eussiez recourus à quelq'engrais artificiel ? R. Si notre sol n'est pas d'aussi bonne qualité que le leur, je suppose que je ne le pourrais pas.

Q. C'est un sol de qualité différente, n'est-ce pas ? R. Je ne puis dire cela. Ils prétendent que leur sol est meilleur ; je dis que le nôtre est aussi bon.

Q. Avez-vous vu le sous-sol de la Rivière-Rouge ? R. Oui ; ils ont une couche de terreau plus épaisse que la nôtre, mais je ne crois pas qu'ils aient encore épuisé la leur.

Par M. Jackson :

Q. Le sol est-il le même à la surface ? R. Oui.

Par M. Hesson :

Q. Votre expérience du pays et des agriculteurs vous permet-elle de dire si l'Union des Fermiers a été avantageuse ? R. Dans notre municipalité, je ne crois pas qu'ils aient une dizaine d'adhérents. Je n'en suis pas membre moi-même ; conséquemment, je n'en puis rien dire.

Par M. Hesson :

Q. Mais ne pense-t-on pas qu'elle est avantageuse ? R. Je ne puis parler pour mes voisins, ni dire ce qu'ils en pensent.

Par M. Hesson :

Q. Vous êtes vous abstenu d'en faire partie, parce que vous considérez qu'elle n'était de nul avantage pour le pays ? R. Je ne fais partie d'aucune institution ou organisation dans lesquelles se paient de hauts salaires, si je puis faire mes affaires aussi bien sans elles. Je serais en faveur de toute institution qui aurait pour objet d'instruire le peuple, de produire une bonne qualité de grain et une bonne race d'animaux, choses pour lesquelles la province du Manitoba est spécialement bien douée.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Beaucoup de brochures envoyées dans la mère-patrie spécifient les montants d'argent que doit posséder un homme qui désire s'établir dans le Nord-Ouest ? Pouvez-vous donner au comité une idée du capital qui vous a permis de faire vos transactions ? R. Je suis allé au Nord-Ouest avec bien peu de capital. J'ai emmené mes petits garçons avec moi, et j'ai dressé ma tente le 3 juin ; j'y suis resté jusqu'au 3 décembre—6 mois—après quoi, nous avons habité une cabane en bois rond.

Q. Je ne veux pas m'immiscer d'une manière trop indiscrète dans vos affaires privées ; mais veuillez dire au comité combien de capital vous avez emporté—combien il vous a fallu pour en arriver au résultat dont vous avez parlé ? R. \$1,000 environ.

Par le président :

Q. Pouvez-vous renseigner le comité sur le prix des instruments agricoles, et faire la comparaison entre les prix actuels et ceux des mêmes articles dans l'Ontario ? R. Les instruments aratoires sont un tiers moins cher qu'il y a trois ans.

Q. Ceux dont on se sert sont-ils principalement de fabrication canadienne ou américaine ? R. Canadienne surtout, actuellement.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Savez-vous quelque chose des mérites relatifs de la charrue canadienne pour défoncer le sol et de celle de John Deere ? R. Elles sont à peu près les mêmes. Il n'y a pas de différence.

Par M. Fisher :

Q. En règle générale, je suppose que nos machines sont aussi bonnes que celles des États-Unis ? R. J'ai eu les deux sur ma ferme et je pense qu'elles se valent. J'ai donné une commande à la Cie Harris, mais elle ne pût l'exécuter. J'avais fait la commande un peu tard, et j'ai dû avoir une autre machine.

Par M. Trow :

Q. De quelle espèce ? R. Une lieuse McCormack.

Q. Quel en était le prix ? R. Elle me coûte \$300.

Par M. Fisher :

Q. Combien avez-vous payé pour la machine canadienne que vous employiez en même temps ? R. Le même prix.

Q. La machine américaine se vendait chez vous au même prix que la canadienne ? R. Pour du comptant, nous pouvons avoir à meilleur marché ; mais j'ai demandé du temps pour payer.

Par M. Watson :

Q. Comme les fermiers le font généralement ? R. Oui.

Par le président :

Q. Pouvez-vous dire au comité si la population de votre district est généralement satisfaite de sa condition et de son avenir ? R. Je suis très satisfait, moi-même, et mes voisins paraissent être de même. Nous n'avons qu'un désavantage—c'est le manque de chemin de fer. Nous avons des récoltes plus fortes et de meilleure qualité que dans les vieilles provinces.

Par M. Farrow :

Q. Comment réussissent ceux qui sont plus vers l'ouest que vous ? R. Ils ont plus de voiturage à faire ; par conséquent, quand ils arrivent chez eux, ils ont moins d'argent.

Q. Autant que je puis le constater, les fermiers ne manquent de rien, sauf de facilités de chemins de fer, et il faut qu'ils en aient pour être stables ? R. Oui, c'est bien cela ; parce que tout agriculteur pratique qui connaît ce que c'est que la culture, ne peut trouver à redire au climat ou au sol.

Par M. Watson :

Q. Vous pensez que les colons à l'ouest de votre district doivent avoir des communications par chemins de fer, sinon qu'ils s'en iront ? R. Ils ont tenu bon depuis assez longtemps déjà. Quelques-uns ont quitté, mais ils sont revenus l'an dernier, et d'autres ont signifié leur intention de revenir aussitôt que le chemin de fer leur sera assuré.

Q. Ne pensez-vous pas que la construction d'un chemin de fer pour desservir cette région serait le meilleur moyen d'en attirer un grand nombre d'autres ? R. Indubitablement.

Par le président :

Q. Pensez-vous qu'un fermier puisse cultiver avec profit, étant données les conditions de sol et de climat dont vous avez parlé, en charroyant son blé à 40 milles pour trouver un marché ? R. Son profit serait mince s'il avait à voiturier son blé sur une aussi longue distance.

Par M. Cochrane :

Q. Qu'est-ce que vous entendez par profit ? R. Nous considérons comme profit ce qui nous reste une fois toutes dépenses payées.

Q. C'est-à-dire, après vous être payé vous-même et avoir fait une allowance pour vos chevaux au même taux que vous auriez dû payer à quelqu'un pour le travail à faire ? R. C'est ma manière de voir. En adoptant cette base de calcul et allouant un certain montant pour mon travail, il reste bien peu de chose après tout.

Par M. Trow :

Q. Se propose-t-on de prolonger le chemin de fer à l'ouest du Manitoba? R. On en parle.

Par M. Watson :

Q. Quels moyens, pensez-vous, emploiera-t-on pour construire ce chemin? R. Je n'en ai aucune idée.

Q. Quels sont les moyens proposés pour la construction? R. On se préoccupe fort peu d'avoir une route transcontinentale pourvu qu'on ait celle-là.

Q. Vous avez été envoyé ici en députation? De qui espérez-vous obtenir ce chemin? Qui avez-vous vu à ce sujet? R. Nous voyons toutes les personnes que nous pensons pouvoir nous aider à avoir le chemin.

Q. Sur qui reposent vos espérances, actuellement? R. Nous n'avons pas plus d'espoir que lors de notre départ de chez nous.

Par M. Farrow :

Q. Avez-vous quelque idée que la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien construira ce chemin? R. Nous n'en avons pas la moindre idée.

Par M. Taylor :

Q. A quelle distance vous trouvez-vous d'un chemin? R. 20 milles.

Par M. Ferguson (Leeds) :

Q. Connaissez-vous des fermiers dans l'Ontario qui aient vécu pendant des années avec un chemin de fer distant de 30 ou 40 milles? R. Oui.

Q. Nous en avons un grand nombre à présent? R. Oui, quelques-uns.

Par M. Watson :

Q. Avez-vous été dans l'ouest jusqu'à la traverse de la rivière Souris? R. Non.

Q. Avez-vous une idée de la quantité de blé qui y est cultivé depuis quelques années? R. Je n'en sais rien. Les gens disent, toutefois, que c'est une région riche, surtout dans le district de la Montagne à la Tortue.

Q. Savez-vous si les colons ont gardé leur blé dans leur grenier pendant deux ans, en attendant la construction d'un chemin de fer pour le transporter? R. On le dit. Ces colons traversent notre localité avec leur bétail et leur grain, et je sais personnellement, qu'ils ont peu d'argent quand ils s'en retournent.

Par M. Sproule :

Q. Quelle espèce de pays est-ce pour l'élevage? R. Je considère que c'est un excellent pays sous ce rapport. Lorsque j'y suis arrivé, j'ai pensé que le foin des prairies ne vaudrait rien pour nourrir les bestiaux. J'ai été très surpris de voir qu'il en était tout autrement. Le bétail engraisse avec ce foin, et il se tient en bon état pendant tout l'hiver.

Q. Vous êtes obligés de mettre le foin en meules? R. Oui, et nous renfermons les animaux pendant les grands froids.

Q. Combien en coûte-t-il pour couper ce foin? R. Cela dépend des gages que vous payez aux ouvriers.

Par M. Trow :

Q. En quel temps de l'automne commencez-vous à nourrir le bétail? R. Vers le 1er décembre.

Q. Il reste dehors jusque-là? R. Oui.

Par M. Sproule :

Q. Et à quelle époque du printemps sortent-ils pour paître dans la prairie? R. Quelque part en avril.

Par M. Farrow :

Q. Est-ce la même chose dans l'Ontario? R. Oui.

Par M. Jackson :

Q. Pourtant, dans l'Ontario, les animaux ne peuvent trouver leur subsistance avant mai? R. Dans le Nord-Ouest, les bestiaux gagnent les herbages et ils y restent tout le temps.

Par le président :

Q. Pouvez-vous nous dire si les colons sont satisfaits du chemin de fer du Pacifique canadien en ce qui regarde les tarifs de transport? R. Le Pacifique canadien

et les colons vivent en parfaite harmonie dans notre pays. Le personnel du chemin a fait tout son possible pour établir de bonnes relations avec les colons. Pendant la saison, je n'ai pas entendu une seule plainte de la part des colons. D'un autre côté, ils admirent la manière dont ils ont été traités par la compagnie du Pacifique. Si la compagnie continue ce système, alors nous avons dans le Manitoba le meilleur pays du monde.

Par M. Watson :

Q. Quels avantages offrez-vous aux personnes pour construire le chemin de fer ? Prétendez-vous que la production du grain sera suffisante pour alimenter le chemin ? R. Nos colons peuvent faire de l'argent là où ils sont, et ils tiennent à y rester. J'ai eu une récolte de 4,680 minots de blé dans une seule année. Prenez une terre de 160 acres dans l'Ontario et commencez par y abattre le bois ; comment cela prendra-t-il de temps avant de récolter le même nombre de minots ? Sur mon lot voisin, j'avais aussi plus de 2,000 minots. C'est-à-dire, que dans un an, j'ai récolté plus de 7,000 minots, et j'espère bien en avoir 10,000 ou 15,000 l'an prochain, si le temps est aussi avantageux.

Q. Votre population pense-t-elle qu'elle aurait eu une voie ferrée avant à présent, n'eût été le monopole exercé par la compagnie du Pacifique ? R. Je ne puis répondre à cette question. En ce qui concerne les affaires de chemin de fer, la ligne du Manitoba et du Sud-Ouest a été projetée il y a quatre ou cinq ans. Nous avons envoyé de l'Ontario dans le Manitoba deux hommes, il y a trois ou quatre ans, pour s'assurer si les rapports faits sur cette région par les arpenteurs, étaient exacts. Ils parcoururent le district de la Montagne à la Tortue et les deux côtes de la frontière, et revinrent chez nous. Nous avons alors choisi les townships 2 et 3, dans les rangs 11 et 12, à l'ouest du 1er méridien principal. Nos gens sont allés s'y établir. C'est là que nous désirons avoir un chemin de fer.

Q. Pensez-vous que la construction de ce chemin a été retardée dans le sud du Manitoba par suite du monopole donné à la Cie du Pacifique ?—R. Je ne puis répondre à cela. Nous n'avons pas le chemin qu'on nous avait promis ils y a quelques années.

Q. Le chemin de fer de St. Paul, Minneapolis et Manitoba, n'aurait-il pas prolongé sa ligne dans le sud du Manitoba s'il eût eu la permission de le faire ?—R. MM. Hill et Marvel ne disent pas cela. Le gérant général du chemin de St. Paul dit qu'il n'est pas en position de dire vers quel endroit le chemin peut se diriger, et ce prolongement est actuellement très incertain.

Par M. Hesson :

Q. Et les chemins que cette compagnie a donnés ne donne pas la même satisfaction que le Pacifique canadien ?—R. Si le chemin de St. Paul se proposait de donner les mêmes facilités que dans le Dakota, nous n'en voudrions pas. Néanmoins, si nous avions un bon chemin, je connais 100 personnes qui viendraient prendre des homesteads chez nous, si elles pouvaient les obtenir.

Par M. Trow :

Q. Où se trouvent-elles actuellement ? R. Dans l'Ontario, pour la majeure partie.

Par le président :

Q. Etes-vous d'opinion que le trafic dans cette section du pays justifie la construction d'un chemin ?—R. M. Egan, du chemin de fer du Pacifique me l'a affirmé. En outre, l'étendue de terre en culture serait décuplée en trois ans.

Par M. Watson :

Q. Où prenez-vous votre bois de construction ?—R. A Portage de Rat, principalement.

Par M. Trow :

Q. Une ligne rivale partant de St. Paul et passant par Fargo, Dakota, pour desservir votre district, ne serait-elle pas très-avantageuse aux colons ?—R. Tout dépendrait des tarifs—si les tarifs étaient abaissés, elle serait avantageuse ; mais s'ils étaient élevés comme dans le Dakota, non.

Par le Président :

Q. On vient de me passer un état concernant le classement des grains à Port-Arthur. Il donne 4,121 minots du N° 1, 5,217 du N° 2, et 1,281 du N° 3. A votre

avis, est-ce une bonne moyenne de la qualité de blé cultivé dans cette section du pays?—Je le pense. Cela excéderait même la moyenne de mon district.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous du N° 1, chez vous?—Oui.

Q. Combien?—R. Vous voulez parler du N° 1, dur? Il s'en trouve un peu, mais pas plus d'un cinquième du tout. Le N° 1, dur, est une qualité très élevée. Je ne dis pas qu'elle est trop élevée, mais elle est très élevée.

Par M. Hesson :

Q. Peut-on cultiver du N° 1, dur, avec plus d'avantage dans le Dakota que dans le sud du Manitoba?—R. Le sol est à peu près le même. Il y a peu de différence.

Q. Pensez-vous qu'il se cultive une plus forte proportion de N° 1, dur, dans le Dakota?—R. Je ne saurais dire. Le sol est le même. Des deux côtés de la frontière, si un homme fait attention à son blé et que la saison soit favorable, il sera classé très haut. Si la saison est mauvaise, il ne sera pas classé N° 1.

Q. La semence y est pour beaucoup? R. Oui; Je puis dire à ce propos qu'un tiers de mon grain aurait été classé n° 1 s'il n'eût pas souffert un peu de l'humidité qui lui fit du tort lorsqu'il commença à pousser. Et puis, j'avais aussi parmi ma semence un peu de blé gelé.

Par M. Sproule :

Q. Prenez-vous qu'avec le même soin dans la culture et dans le choix de la semence, le sud du Manitoba puisse récolter autant de blé de première qualité que le Dakota? R. Le sol est presque le même, mais tout naturellement, plus vous gagnez dans le sud du Dakota, et moins il est bon. Ils ont dans le Dakota une chose que nous n'avons pas, des ouragans et de la grêle. Je ne puis m'expliquer cela.

Par M. Fisher :

Q. Des ouragans particuliers au pays? R. Je le crois.

Par M. Sproule :

Q. Quelle espèce d'eau avez-vous? R. Une eau excellente. J'ai deux puits qui n'ont pas plus de 18 pieds de profondeur.

Q. Avez-vous des eaux courantes? R. Oui, il y a des ruisseaux en divers endroits dans le district de la montagne à la Tortue.

Par M. Jenkins :

Q. Quelle est l'épaisseur de la première couche du sol? R. De deux à quatre pieds.

Par M. Trow :

Quelle serait la différence dans le prix du blé de même qualité, à Manitou et à Emerson? R. Je ne pense pas qu'il y aurait beaucoup de différence. Je présume que le Pacifique canadien le prendrait au même prix qu'à Manitou.

Q. J'ai ici un état qui fixe le prix à 65 centins en octobre? R. On a payé un prix plus élevé en janvier qu'en octobre.

Par M. Jenkins :

Q. En quel temps avez-vous expédié le vôtre? R. Quelque part en janvier.

Q. Y avait-il de la neige à l'époque? R. Il n'y en avait pas lorsque j'ai porté mon grain sur le marché. Il n'y en a pas eu avant le 1er janvier.

Par M. Hesson :

Q. Si vous aviez eu du n° 1, dur, quel prix auriez-vous eu? R. 77½ centins.

Par M. Sproule :

Q. Combien de patates avez-vous généralement par acre? R. De 250 à 300 minots.

Soumis au comité d'Immigration et de Colonisation par M. Pruyn, le 12 mars, 1885, comme étant un état du blé cultivé par son locataire, M. George Davey, sur 400 acres de la section 8, township 1, rang 2, à l'est du méridien principal, Manitoba, et vendu par M. Davey, d'après le relevé annuel suivant, à MM. Ogilvie et Cie, minotiers. Cette récolte est le produit de la dite ferme en 1884.

RELEVÉ du blé reçu de C. M. Counsell par W. Ogilvie et Cie.

Date de l'expédition	Chars No.	Poids de l'expéditeur.	Poids à destination alloué par les acheteurs.			Qualité.	Prix livré à bord Emerson.	Montant.
			Minots.	Minots.	Lbs.			
Sept. 30...	1,328	650	735	25	No. 1 Dur.....	65	478 02	
Oct. 1...	1,368	650	658	45	1 do	65	428 18	
do 3...	3,282	650	653	45	2 do	61	398 78	
do 3...	3,838	572	583	20	2 do	61	357 05	
do 3...	576	650	673	20	2 do	61	410 73	
do 4...	844	650	682	30	2 Ordinaire.....	57	389 02	
do 4...	912	650	688	20	2 do	57	392 35	
do 4...	174	650	686	40	1 Dur.....	65	446 32	
do 6...	964	636	666	40	1 do	65	433 32	
do 6...	908	650	680	25	1 do	65	442 27	
do 8...	444	600	628	20	2 do	61	383 28	
do 8...	704	650	565	00	2 do	61	405 65	
do 7...	1,424	650	693	20	1 do	65	450 67	
do 7...	2,734	650	640	00	3 Ordinaire.....	53	339 20	
do 11...	2,486	650	641	40	3 do	53	340 10	
do 11...	2,432	643	640	25	2 Dur.....	61	390 89	
		10,256	10,619	55			6,485 83	

Contrat n° 1 pour " 10,000 minots," 60 lbs par minots.

M. W. PRUYN.

OTTAWA, 25 février 1885.

Le comité d'Immigration et de Colonisation se réunit, M. White (Renfrew) au fauteuil.

M. FRANÇOIS CLEGG est appelé et interrogé :

Par le président :

Q. Quelle partie du Manitoba habitez-vous ? R. J'habite le comté de Brandon et je suis receveur d'un township de ce comté.

Q. Depuis combien de temps résidez-vous dans le Manitoba ? R. Depuis trois années consécutives, et j'y ai aussi passé l'été de 1881.

Q. Où étiez-vous domicilié avant de vous transporter au Manitoba ? Je suis né dans le township de Goderich, comté de Huron.

Q. Pendant combien de temps y avez-vous demeuré ? R. J'y suis resté jusqu'à l'âge de 19 ans, alors que je suis allé dans le township de Morris ouvrir une nouvelle terre en pleine forêt.

Q. La culture est votre occupation ? R. Oui.

Q. Et pendant combien de temps avez-vous vécu dans le Manitoba ? R. Pendant trois ans consécutifs à dater de mai dernier.

Q. Vous êtes-vous occupé de culture depuis que vous y êtes ? R. Oui.

Q. Et vous avez exercé des emplois dans la municipalité ? R. Oui ; j'ai été receveur de mon township.

Q. Pendant combien de temps ? Pendant un an.

Q. Dites-nous brièvement ce que vous pensez du climat de Manitoba, tant sous le rapport de la salubrité que sous le rapport des opérations agricoles ? R. J'ai quitté l'Ontario à cause de la santé de ma femme qui déclinaît depuis quelques années. Depuis que nous sommes dans le Manitoba, elle n'a pas été malade un seul jour. Lorsque j'étais dans l'Ontario, j'étais obligé de retirer mon fils de l'école trois mois par année. A présent, sa santé est excellente ; il a 22 ans et pèse 180 livres.

Q. A-t-il été à l'école après votre arrivée dans le Manitoba ? R. Non. Avant son départ de l'Ontario, sa santé ne lui permettait pas de travailler tous les jours.

Q. Quelle est votre opinion sur les conditions climatiques quant à l'agriculture ? R. Je considère que le climat est favorable à la culture des céréales, racines et légumes de toutes espèces.

Q. Avez-vous jamais cultivé le mil ? R. Oui ; j'en ai coupé quinze acres, l'an dernier—c'était ma première récolte.

Q. Voulez-vous donner au comité les prix que vous avez obtenus pour votre blé, et dire si vous les avez trouvés rémunérateurs eu égard aux frais de culture ? R. Au printemps de 1883, j'ai vendu une grande quantité de blé à raison de \$1.25 par minot. En 1884, j'ai vendu le reste de mon blé, pour semence, au même prix. Dans l'automne de 1883, j'ai obtenu une moyenne de 75 centins par minot. J'ai cultivé dans l'Ontario et dans le Manitoba, et je considère que 75 centins par minot est un prix rémunérateur pour la culture du blé dans cette dernière province, eu égard au travail nécessaire et aux dépenses qu'il nécessite.

Q. Le Manitoba convient-il pour l'élevage du bétail ? R. Oui.

Q. Recommanderiez-vous un système de culture mixte ? R. Oui ; j'ai élevé du bétail, chaque année. J'ai amené 15 vaches en 1882, et je n'en ai jamais eu, depuis lors, moins de dix. J'ai élevé les veaux avec facilité.

Q. Le pays est-il bien approvisionné d'instruments agricoles ; et quels sont les prix comparativement à ceux des vieilles provinces ? R. Manitoba est bien approvisionné d'instruments de toutes espèces, autant que je sache. Les prix ont baissé d'un tiers environ pendant les deux dernières années. Je puis acheter aujourd'hui à Brandon un bon wagon fabriqué dans l'Ontario, pour \$45 à \$50, et j'aurais pu en avoir au même prix l'an dernier. Nous pouvons acheter des herbes importées à aussi bon marché qu'ici. Je ne dis pas qu'elle ne se vendent pas à perte, mais nous pouvons les avoir à aussi bas prix. Nos charrues sont de \$10 meilleur marché que lorsque je suis arrivé dans la province. Un bon semoir mécanique se vend \$80, et une moissonneuse (celle de Toronto) qui est connue de nombre de fermiers, se vend \$90. Pendant la dernière saison, les licues se sont vendues de \$200 à \$225 chaque.

Q. Connaissez-vous quelque chose sur l'Union des Fermiers ; et existe-t-il quelque motif de plainte ? R. J'en sais assez long sur le compte de l'Union, c'est-à-dire sur son origine. Le mouvement a commencé à Brandon, je crois. Je n'assistais pas à la première assemblée, mais on jugea à propos de m'élire membre du comité central chargé de rédiger un programme d'action qui a été appelé par la suite bill de droits pour le Manitoba. Je me rendis au comité sur la demande de convocation formulée par le président et le secrétaire.

Q. Vous étiez l'un des membres de l'Union ? R. J'étais membre du comité central. Lors de la première réunion du comité, je me suis enquis de l'objet de la réunion, et j'ai demandé si elle se proposait de promouvoir les intérêts des fermiers du Manitoba en général, ou si c'était une simple coterie politique. On m'assura qu'il n'y avait rien de politique dans son objet et que son seul but était l'avancement des intérêts généraux du Manitoba. Nous nous sommes formés en comité pour rédiger un programme qui fût discuté clause par clause. A certain moment, je pensai que nous étions allés assez loin. Plusieurs autres membres pensèrent de même. Mais la majorité du comité désirait aller plus loin, et comme vous le savez, elle poussa les choses à l'extrême. Alors le président et moi, voyant que nous ne pouvions les arrêter et les persuader de demander seulement ce que nous pensions pouvoir être accordé, nous signifiâmes notre intention bien arrêtée de nous séparer entièrement de la société. Voilà ce que je sais de l'Union.

Q. Alors, que pensez-vous de la seconde partie de la question, savoir : s'il existe quelque motif de plainte ? R. Les gens d'Ontario, qui forment la majeure partie d'entre nous, considèrent que le Manitoba devrait avoir des droits égaux à ceux des autres provinces en ce qui concerne les terres, les mines et les exploitations forestières, et nous avons pensé pendant longtemps que les droits sur le bois de construction et les instruments agricoles pesaient un peu lourdement sur les colons. Nous demandions dans notre programme que ces droits ne fussent maintenus que

pendant deux ans. Nous pensions que cette période serait amplement suffisante pour permettre aux fabricants de l'Ontario d'approvisionner complètement le pays. Mais les autres membres du comité désiraient demander plus que cela. Ils voulaient l'abolition complète de ces droits et la résiliation de la clause donnant le monopole au Pacifique canadien aux termes de la convention intervenue entre le gouvernement et la Cie. Nous ne voulûmes pas consentir à cela. Le président était M. Charles Whitehead, et il se retira en même temps que moi à cause des prétentions extrêmes du comité.

Par M. Trow :

Q. De combien de membres était composé le comité? R. Douze.

Q. Et vous étiez les deux seuls dissidents? R. Quatre s'opposèrent au programme, mais nous fûmes les deux seuls à nous retirer.

Par M. Paterson (Brant) :

Q. Était-ce tous des fermiers? R. La majorité ne l'étaient pas.

Par le président :

Q. Une cause de plainte est enlevée maintenant que les instruments agricoles peuvent être achetés à aussi bon marché que dans les vieilles provinces? R. Oui.

Q. Si vous êtes satisfait de votre position de fermier dans le Manitoba, êtes-vous d'avis, d'après les charges municipales que vous avez exercées, comme d'après les attaches que vous avez eues à une certaine époque avec l'Union des Fermiers, que vos voisins et la population du Manitoba, en général, sont satisfaits de leur position? R. Je puis dire, pour la municipalité dans laquelle je réside, qu'en règle générale tous les agriculteurs pratiques du district sont complètement satisfaits de leur position. Comme vous le savez, sans doute, un certain nombre de colons qui font de la culture dans le pays ne sont pas des agriculteurs pratiques, ils n'ont jamais cultivé auparavant, et ils sont mécontents parce qu'ils ne réussissent pas, par suite du défaut d'expérience dans la profession nouvelle qu'ils ont adoptée.

Q. Vous pensez que le mécontentement qui existe provient du manque d'expérience de ceux qui ont tenté des établissements agricoles dans cette localité? R. Oui.

Q. Croyez-vous que l'on puisse recommander aux fermiers des vieilles municipalités d'aller se fixer dans le Manitoba ou autres points dans le Nord-Ouest? R. Mon expérience pendant près de quatre ans me permet d'affirmer que les fermiers de l'Ontario et leurs fils peuvent faire de la culture profitable dans ce pays.

Q. Que pensez-vous des produits agricoles et des animaux exhibés dans les expositions tenues à Brandon, comparés à ceux exhibés dans l'Ontario? R. Les expositions ont été un véritable succès, sauf l'an dernier. A cette époque, par suite de la moisson tardive et du temps pluvieux qui a régné quelque temps avant l'exposition, les fermiers ont été si occupés à la récolte et au battage du grain, qu'ils n'ont pas pu y prendre part comme ils l'auraient désiré, sinon le succès de l'exposition aurait été complet. Le département des céréales était le seul qui faisait défaut; on y voyait bien peu de blé, parce que le battage était en retard.

Par M. Watson :

Q. Pensez-vous que l'Union des Fermiers, en aidant à l'achat du grain, a été de quelque service à la population de vos districts? R. Je ne le crois pas.

Q. N'est-il pas vrai que grâce à l'Union des Fermiers, les cultivateurs ont pu obtenir 4 ou 5 centins par minot de plus que les autres acheteurs ne voulaient donner? R. C'est encore à venir.

Q. Je parle de ces derniers mois? R. Je puis vous relater les faits en peu de mots. L'Union des Fermiers a acheté par l'entremise de M. H. Howland, de l'Ontario. Elle a pris le blé au même taux que les Ogilvie, et rien de plus; mais en faisant ses paiements, elle fit une retenue de 10 centins. L'Union persuada aux fermiers de livrer leur grain en leur donnant à espérer qu'ils retireraient probablement 20 centins de plus qu'ils n'obtenaient alors—c'est-à-dire 10 centins de plus que ne payaient les Ogilvie. Mais à l'époque de mon départ, on n'avait encore entendu parler de rien. Les fermiers avaient reçu 10 centins de moins que le prix du marché, et ne

savaient pas s'ils recevraient jamais autre chose. Pas un seul d'entre eux n'avait encore reçu un centin du second paiement, lorsque j'ai quitté le Manitoba.

Par M. Trow :

Q. Le blé avait-il été vendu ? R. L'on disait qu'il l'avait été, mais on n'en avait reçu aucune nouvelle.

Par M. Watson :

Q. Avez-vous vendu votre grain à l'Union ? R. J'en ai vendu 400 minots.

Q. Alors, vous pensiez que vous en retireriez un profit ? R. Je l'ai vendu aux Howland qui donnaient le plus bas prix payé par les Ogilvie.

Q. Mais c'était une affaire de spéculation ? R. Le lendemain, lorsque je me rendis à Brandon pour toucher mon argent, je fus informé que je devais en passer par l'arrangement de spéculation. A cette époque, je retirai 10 centins de moins que le prix de vente, et je n'ai jamais reçu un centin depuis.

Par M. Farrow :

Q. Quel prix l'avez-vous vendu ? R. 48 centins.

Par M. Cochrane :

Q. Quel effet a l'hiver sur l'engraissement du bétail ? R. Je mets mes animaux dehors vers le 1er ou le 4 avril, et je n'ai plus à m'occuper de leur nourriture jusque dans la deuxième semaine de décembre.

Par M. Watson :

Q. Vous avez dit que les instruments agricoles sont à présent à aussi bas prix dans le Manitoba que dans l'Ontario. N'est-il pas vrai qu'un bon nombre de machines américaines y sont encore en usage et que les acheteurs paient les droits ? R. Veuillez vous expliquer plus clairement, s'il vous plait.

Q. N'est-il pas vrai qu'un dépôt de la concurrence de l'Ontario, un bon nombre de machines américaines sont encore employées dans le pays ? R. Très peu ont été achetées dans le cours de l'année dernière. Je ne me rappelle que d'une machine à lier de fabrication américaine vendue à quelqu'un de Brandon.

Q. Et les charrues et machines à battre le grain de J. J. Case ? R. Il en a été vendu quelques-unes.

Q. Et les charrues de John Deere ? R. Très peu ont été vendues l'an dernier.

Q. De quelle charrues vous servez-vous ? R. Celles de Watson et de Frost & Wood.

Par M. Hesson :

Q. Où sont-elles fabriquées ? R. A Smith's Falls.

Par M. Cochrane :

Q. En tenant compte des facilités d'abri, de protection et de nourriture, pouvez-vous faire avec profit l'élevage des porcs ? R. Oui, avec assez de profit. Les porcs viennent bien. J'en ai emporté cinq dans mon établissement, il y a trois ans, et j'ai bien réussi à les engraisser.

Par M. Trow :

Q. Votre ferme est-elle dans le voisinage des terres basses ? R. Non, elle est située dans un endroit élevé.

Q. Est-ce loin de Brandon ? R. Huit milles—cinq dans l'est, et trois au nord. Je suis à trois milles au nord de la station Chater.

Q. Avez-vous des prairies basses dans votre localité ? R. Oui.

Q. Vous avez dit que vous mettiez votre bétail dehors à bonne heure en avril, et qu'il trouvait sa nourriture jusque tard en décembre. Comment pouvez-vous expliquer cela, car il y a entre ces deux époques des saisons où le froid est très intense où vos animaux ne peuvent rien trouver dans la prairie. R. En avril, il n'y a pas de froid appréciable, et en automne non plus. Nos pièces de grain ne sont pas entourées, par conséquent, nos meules de paille ne sont pas renfermées. Le bétail se tient autour de ces meules et en tire sa nourriture. Le manque d'eau est la première chose qui les fait revenir.

Q. Ce n'est plus la même chose lorsque vous expliquez que vos bestiaux peuvent se nourrir à même vos meules de paille ? R. C'est ce qui se fait toujours.

Par M. Dawson :

Q. Quelle est la moyenne du rendement en blé, par acre ? R. En 1881, mon blé mesuré par machine a donné 33 minots par acre. Le grain a été mesuré au moyen des batteuses et nous sommes convenus de payer le battage d'après ce mode de mesurage.

Q. C'est une moyenne bien plus élevée que dans l'Ontario, je suppose ? R. Je ne puis dire que la moyenne soit supérieure à celle de certaines saisons dans l'Ontario. En 1882, le rendement a été à-peu près le même, mais en 1883, par suite des gelées qui se sont fait sentir dans les terres basses—la même gelée qui s'est fait sentir dans la partie ouest de l'Ontario—la récolte a été moindre. Je trouve que la moyenne du rendement dans les trois townships voisins du mien a été d'environ 27 minots par acre.

Q. La culture du blé est-elle plus coûteuse dans le Nord-Ouest que dans l'Ontario ? R. Non.

Q. L'est-elle moins ? R. Après que le sol a été bien défoncé et labouré, nous avons une bonne récolte de blé. Nous pouvons labourer avec une charrue simple et deux bons chevaux au moins deux acres par jour, et avec une charrue à siège, au moins trois acres par jour. C'est ce que nous pouvons généralement labourer, avec un homme par charrue.

Par M. Cochrane :

Q. Pensez-vous que les charrues canadiennes valent les charrues américaines ? R. Oui.

Q. Trouvez-vous qu'en général, les instruments canadiens donnent autant de satisfaction que les américains ? R. Ils donnent autant de satisfaction à ceux qui ont employé les deux. Au moins, il en a été ainsi l'an dernier.

Par M. McCraney :

Q. Voulez-vous nous dire quel a été le prix moyen du blé depuis le commencement des achats jusqu'à présent ? R. Le blé s'est vendu d'abord \$1 le minot. Les premières ventes se sont faites à ce prix.

Q. C'était en octobre alors ? R. Non, en septembre. Il a baissé graduellement jusqu'à 60 centins, mais le n° 1 n'a jamais été vendu au-dessous de ce prix.

Q. Dans quelle proportion cultivez-vous le n° 1 ? R. Il est assez difficile de répondre à cette question bien exactement.

Q. Est-ce le cas, comme je l'ai appris de plusieurs personnes, qu'il ne se cultive en réalité qu'une bien petite quantité de n° 1 dans le Manitoba ? R. Non; ce n'est pas le cas. Il y a une grande quantité de n° 1 classé à Port-Arthur.

Q. N° 1 dur ? R. Oui. Les prix ayant baissé considérablement en décembre, bien peu de n° 1, dur, a été offert pendant ce mois, parce que nous n'avons pas cru devoir le mettre sur le marché à cause du bas prix. Le plus bas prix payé pour le n° 2 a été 48 centins.

Par M. Watson :

Q. Est-ce le plus bas prix payé à Brandon ? R. Oui.

Q. Quelle proportion du n° 1, dur y a été vendue, et quel a été le prix moyen payé ? R. Nous estimons que dans la dernière saison, la proportion du blé dur classé n° 1 a été d'environ un douzième, c'est-à-dire de ce qui a été vendu.

Q. N'est-ce pas le cas que le classement du n° 1 est très élevé, et qu'il y en a très peu de classé n° 1 ou n° 2, dur, à Port-Arthur ? R. Le classement est très rigoureux.

Q. N'est-il pas vrai que la majeure partie du blé vendu à Brandon à destination de l'est, a été vendu de 40 à 45 centins par minot ? R. Non, ce n'est pas le cas.

Par M. Bain :

Q. Quel prix a-t-il été vendu ? R. La moyenne, je puis dire, y a été d'environ 50 centins, jusqu'à présent.

Par M. Cochrane :

Q. Quels faits ont été pris en considération dans le classement ? Est-ce la qualité ou le poids, ou la propreté du grain ? R. Le n° 1, dur, ne doit pas contenir plus d'un dixième de tout autre blé. Il ne doit être mêlé d'aucune graine étrangère, et

peser au moins 62 livres au minot. C'est là ce que l'on exige pour le n° 1, dur. Le n° 2 doit être la même chose en ce qui concerne le pourcentage d'autres blés. Il n'est pas classé aussi rigoureusement quant aux graines étrangères.

Q. Qu'entendez-vous par graines étrangères ? Des grains autres que le blé ? R. Oui ; disons de l'avoine ou autres grains.

Par M. McCraney :

Q. Combien doit-il avoir en poids ? R. Il doit peser 60 livres au minot.

Par M. Cochrane :

Q. Mais les nos 1 et 2 sont de même qualité, en tant que le blé est concerné ? R. Oui, sauf en ce qui regarde les grains étrangers.

Par M. McNeill :

Q. Pouvez-vous cultiver les racines avec succès dans le Nord-Ouest ? R. Oui, et les meilleures que j'aie vues partout ailleurs. Nous avons les navets, la betterave champêtre, la betterave ordinaire, la carotte, le panais, l'oignon, le chou, le chou-fleur et même les tomates.

Q. Les meilleurs que vous ayez vus ? R. Ce que l'on peut trouver de mieux, et avec peu de travail.

Par M. Cochrane :

Q. Pouvez-vous cultiver la betterave champêtre sans engrais ? R. Oui ; nous n'avons pas encore besoin d'engrais.

Par M. McCraney :

Q. Quelles sont les variétés ordinaires cultivées dans le Manitoba ? Ressemblent-elles à notre Golden-Drop, au White Fife ou aux variétés blanches de Russie ? R. Oui ; ce sont nos variétés de grains tendres.

Q. Si je vous ai bien compris, vous vous occupiez d'agriculture dans l'Ontario ? R. Oui.

Q. N'aviez-vous pas d'autres occupations lorsque vous habitiez cette province ?

R. Oui, j'ai fait le commerce du bétail pendant sept ans, plus ou moins.

Q. Quelle est la différence entre les prix du fret sur le Pacifique canadien, sur les lignes américaines et sur celles de l'Ontario ? R. J'ai vécu dans l'Ontario pendant plusieurs années, et j'ai expédié au Manitoba sept chars chargés de bestiaux ; j'ai aussi expédié du bétail de Chicago, et je constate que les tarifs locaux sur le Pacifique canadien ne sont pas plus élevés que ceux du Grand-Tronc ou du Grand-Occidental.

Q. Quelle est la différence avec les tarifs des chemins de fer américains ? En avez-vous fait l'expérience ? R. Oui ; l'an dernier, j'ai expédié un char de Chicago à Brandon. J'ai payé de Chicago à Saint-Paul, \$40 ; de Saint-Paul à Saint-Vincent, \$90 ; et de Saint-Vincent à Brandon, \$20.

Par M. Farrow :

Q. Quelles étaient les distances parcourues ? R. Pour un trajet continu de 400 milles, j'ai payé \$90 ; pour 200 milles, j'ai donné \$20 ; et pour 400 milles sur la ligne américaine, j'ai payé \$40. Mais je vais expliquer comment cela s'est fait. L'an dernier, le président de notre société agricole et moi, nous fûmes envoyés à Chicago pour acheter une paire d'étalons percherons pour l'usage de la société. Nous nous adressâmes à M. Egan, surintendant principal de notre section du Pacifique canadien pour savoir quels prix nous seraient demandés pour l'objet que nous avions en vue, et M. Egan répondit par télégramme à l'agent à Brandon que lorsque nous prendrions un billet de première pour Chicago, il eût à nous remettre le montant exigible pour la ligne canadienne. L'agent se conforma à ces instructions. Nous fîmes le voyage et achetâmes les étalons et nous payâmes pour leur transport, comme je l'ai dit. Il nous fallut payer pour un char entier, parce qu'ayant deux chevaux, on ne pouvait y mettre rien autre chose. Le Pacifique canadien agit très libéralement envers les colons. Nous pouvons expédier du blé de semence dans l'ouest sans payer de fret. J'ai expédié l'an dernier de la station de Brandon à Regina une quantité de blé de semence sans payer de transport, et la compagnie en agit toujours ainsi pour le blé de semence qui a subi l'inspection de l'agent de la station.

Q. La compagnie paraît être anxieuse d'y établir des colons ? R. Oui.

Par M. Watson :

Q. Pouvez-vous me dire quels sont les tarifs locaux à l'est de Brandon ? R. J'ai payé tant par cent livres, ce qui est une manière de calculer les taux, de Winnipeg à Brandon ; le prix était de 30 centins par 100 livres.

Par le président :

Q. Quelle est la distance ? R. 150 milles.

Par M. Bain :

Q. Savez-vous quels sont les prix par chargement de wagon ? R. Je n'en sais rien.

Par M. Cochrane :

Q. Vous dites que vous pouvez expédier dans l'ouest gratuitement. Ce privilège s'étend-il à tout autre fermier—par exemple, au fermier qui achète de vous ? R. Oui ; généralement, c'est l'acheteur qui reçoit le chargement.

Par M. Hesson :

Q. Porte-t-on une attention suffisante à la qualité de la semence. N'avez-vous pas une proportion considérable de grain de qualité inférieure employé comme semence ? R. On ne fait pas assez d'attention à cela ; c'est là l'une des difficultés ; un grand nombre de personnes qui vont dans l'ouest pour y commencer des établissements ne sont pas des agriculteurs pratiques et ne connaissent pas le bon grain de semence, et ils ne sont pas suffisamment renseignés pour connaître la différence ou l'importance de semer du bon grain au lieu du mauvais.

Q. En ce qui vous concerne, en quelle proportion avez-vous cultivé le n° 1 ? R. Je n'en ai vendu aucun comme n° 1. Je l'ai vendu comme n° 2. J'aurais pu vendre une grande quantité de n° 1, en prenant le soin et le trouble nécessaire pour le nettoyer ; mais je n'avais aucunement l'intention d'en agir ainsi, parce que je ne tenais pas à faire plus d'argent par cette opération.

Par M. McCraney :

Q. En ce qui concerne le blé tendre, quelle est la différence du prix entre le blé tendre et le dur, et dans quelle proportion le blé tendre est-il cultivé ? R. La proportion est, je crois, peu considérable, en règle générale—c'est-à-dire dans mon voisinage. Bien entendu, je ne pourrais pas parler avec certitude des autres parties du Manitoba. Le blé tendre est généralement classé comme n° 1 ou n° 2, ordinaire. Tout naturellement, chaque qualité perd cinq centins par minot. C'est à peu près comme cela que les choses se font.

Q. Quel est le prix de l'avoine et de l'orge à Brandon ? R. Lors de mon départ, l'avoine se vendait de 28 à 30 centins par minot, pour l'engrais, et de 32 à 35 centins, pour faire de la farine d'avoine.

Par M. McNeill :

Q. Avez-vous une bonne espèce d'avoine ? R. Oui, la meilleure.

Q. Aussi bonne qu'on puisse avoir ? R. Oui.

Q. Et l'orge ? R. L'avoine a donné de 40 à 75, et même 80 minots par acre. Nous cultivons une petite quantité d'orge pour notre propre usage, mais il n'y a pas de demande.

Q. Pousse-t-elle bien ? R. Oui.

Q. Avez-vous essayé la culture des pois ? R. Oui.

Q. Comment viennent-ils ? R. Très bien. J'ai vu des récoltes de 25 minots par acre ; mais ils ne sont encore semés qu'en petite quantité.

Q. Souffrez-vous de la bruche des pois ? R. Non ; je n'en ai pas encore vue. Même lorsqu'elle s'est trouvée dans les pois de semence importés chez nous, je n'en ai jamais vue dans la récolte suivante.

Par M. Fisher :

Q. Le cas de tarif de transport dont vous avez parlé de Chicago à Brandon ne nous donne pas une idée exacte de la différence du tarif entre ces points et de ceux du Pacifique canadien ? R. Je puis vous en citer un autre exemple. J'ai eu occasion d'expédier un chargement de char dans l'ouest, l'an dernier, à 163 milles de Brandon, et j'ai payé \$57 de fret pour cette distance.

Q. C'est un prix bien différent de celui dont vous avez parlé précédemment ?
R. Oui.

Q. C'est un tarif spécial ? R. Non ; c'est ce que nous appelons un tarif local.

Par le président :

Q. Était-ce un chargement de grain ? R. Non ; c'était un chargement mixte.

Par M. Fisher :

Q. Savez-vous quel serait le prix d'un chargement de wagon, en blé, de Brandon à Port-Arthur ? R. Je n'en ai jamais expédié aucun.

Q. Connaissez-vous le prix d'un chargement de wagon expédié de Brandon ? R. Non ; je n'en pourrais dire le prix.

Par M. Watson :

Q. Les colons de Brandon sont-ils satisfaits des facilités de transport dont ils jouissent à présent ? R. Oui ; autant que je sache, ils sont entièrement satisfaits. Je n'ai pas entendu faire de plainte, si ce n'est par l'Union des Fermiers.

Q. Tout naturellement, cette Union comptait un grand nombre d'adhérents dans votre district qui appuyaient ses efforts pour obtenir une communication par voie ferrée avec Brandon ? R. Non ; elle avait peu d'adhérents, et nuls autres qu'eux ne sympathisaient avec l'Union.

Q. La population entre Brandon et la frontière n'est-elle pas anxieuse d'avoir une communication par chemin de fer ? R. Oui ; les fermiers sont anxieux. Ils ont tenu des assemblées, mais non comme partisans de l'Union. Pour dire le vrai, l'Union est bel et bien morte.

Q. Pouvez-vous me dire quelle proportion de blé, dans votre district, a été achetée par l'Union des Fermiers ou ses agents ? R. D'après le dernier rapport, je vois qu'elle a acheté un peu plus de 8,000 minots, probablement la récolte de deux ou trois bons fermiers.

Q. A Brandon seulement, ou dans toute la province ? R. A Brandon seulement.

Q. Connaissez-vous ses opérations dans le sud du Manitoba ? R. Non.

Par M. Cochrane :

Q. Je pense, d'après ce que vous en dites, qu'il lui est passé par les mains plus de blé que les fermiers ne lui en auraient donné s'ils eussent su comment l'entreprise tournerait. On leur a persuadé d'entrer dans le mouvement, avec l'espoir d'obtenir un prix plus élevé, mais en réalité ils ont eu 10 centins de moins par minot ? R. Oui.

Q. Je suppose que vous vous contenteriez de cette expérience avec l'Union ? R. Oui ; au moins, c'est le sentiment général, chez nous.

Par M. McCraney :

Q. Quelle est l'opinion des fermiers de votre district sur les avantages relatifs de la culture du blé ou de celle des grosses céréales pour engrais ? La culture du blé rapporte-t-elle autant que rapporterait celle des grosses céréales pour en nourrir des bestiaux ? R. Oui ; je pense que le blé paierait mieux pour le présent, vu que nous avons des marchés au dehors pour notre blé, ce qui n'existe pas pour nos bestiaux, et nous avons assez de ces derniers pour la consommation locale.

Q. Ne serait-il pas profitable d'engraisser des porcs ? Vous pouvez trouver un marché sans difficulté pour ces animaux ? R. Le lard s'est vendu 5½ centins la livre cet hiver à Brandon. Nous n'en avons pas encore assez pour en expédier des chargements, et nous en avons un peu plus qu'il ne nous en faut pour la consommation locale ; c'est là la position dans laquelle nous sommes pour le moment.

Par M. Cochrane :

Q. Pouvez-vous engraisser des porcs et les expédier, avec profit, aux prix du marché ? R. Oui, je crois que nous le pourrions, parce que l'orge et les pois croissent en abondance, et je pense que les racines rendraient de grands services pour l'engrais des porcs.

Par M. Watson :

Q. Pensez-vous que les fermiers de votre district pourraient, avec avantage, tourner leur attention plus qu'ils ne le font, sur l'élevage des bestiaux ? Cela leur permettrait de partager leur temps d'une manière plus uniforme pendant toute

l'année, et les paierait mieux que la culture du grain ? R. Oui ; l'expérience me l'a démontré.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous des fromageries dans votre district ? R. Non.

Q. Que pensez-vous des profits résultant de cette industrie ? R. Je pense que cette industrie serait très profitable, pour le présent du moins. Nous n'avons jamais pu acheter de fromage au-dessous de 10 centins la livre.

Par M. McNeill :

Q. Votre bétail est-il généralement bien portant pendant l'hiver ? R. Oui.

Q. Le froid ne paraît les affecter en aucune manière ? R. Non.

Par M. Jenkins :

Q. Quand vous avez parlé d'élevage, vous avez dit que les jeunes animaux pouvaient subsister sur la prairie du 1er avril au 2 décembre ? Oui.

Q. Donnez-vous cette période comme moyenne ? R. Il en a été ainsi pendant les deux dernières années. Je veux dire que nous n'avons pas à les mettre à l'étable pour cause d'inclémence du temps, ou à leur donner une nourriture particulière.

Q. Quelle est la durée moyenne du temps pendant lequel les jeunes animaux peuvent trouver leur subsistance, prenant les années l'une dans l'autre ? R. Tant que le battage se fera à ciel ouvert dans la prairie, le bétail pourra rester dehors aussi tard que cela se fait à présent.

Par M. Cochrane :

Q. Pendant combien de temps pourrait-il trouver sa subsistance, pensez-vous, s'il n'avait pas la paille pour nourriture ? R. Il pourrait subsister jusqu'aux neiges ; certaines années, le grand froid prend vers le 15 de novembre, d'autres années il se fait sentir plus tard. A chaque saison, les animaux ont pu rester dehors jusque vers le 15 de novembre.

Par M. Jenkins :

Q. Après la tombée de la neige, pendant combien de temps peuvent-ils vivre dehors ? R. Pas très longtemps, en règle générale, à moins qu'il n'y ait des terres basses et marécageuses où poussent les hautes herbes. Ils peuvent y subsister tant qu'ils ont de l'eau. La grande difficulté pour eux, c'est que l'eau se congèle solidement, et alors ils sont bien obligés de quitter les pâturages.

Par M. Hesson :

Q. Ne trouvez-vous pas qu'il est très avantageux pour vous de ne pas avoir à renfermer vos bestiaux et à les nourrir, mais de les laisser libres dans la prairie ? Je suis informé que le foin est abondant chez vous et à très bas prix ? R. Oui ; il est aisé de se procurer du foin dans presque toutes les sections du pays. Il en coûte seulement pour le couper et le mettre en meules environ \$1 par tonne. La différence entre garder le bétail à l'étable ou le laisser paître en liberté, consiste dans le surplus de travail que cela nous donne dans le premier cas.

Par M. Watson :

Q. Pouvez-vous me dire si l'impression générale dans votre district est que nous devrions abolir la clause de la charte du Pacifique canadien lui accordant le monopole, afin de nous permettre d'établir une communication par voie ferrée avec le sud ? Les idées de la population sont-elles bien tranchées là-dessus ? R. Naturellement, on désirerait voir abolir cette clause.

Q. Les idées sont-elles bien tranchées sur ce point ? R. Oui.

Q. Alors ce sentiment doit s'être déclaré par suite des tarifs de transport ou de quelque chose dans ce genre. La population espère avoir des prix plus avantageux s'il y a communication avec le sud ? R. Non, je ne crois pas que ce soit le cas. Mais elle est anxieuse d'avoir les embranchements qu'elle s'attendait à avoir. Elle éprouve le besoin de plus de facilités par voie ferrée, et si elle avait eu le chemin de fer du Sud-Ouest qui lui avait été promis, il n'y aurait pas eu d'agitation au sujet de la clause du monopole. Un bon nombre de fermiers sont allés s'établir à 60 ou 70 milles de la ligne du chemin de fer, dans l'espérance qu'ils auraient avant longtemps des embranchements à travers leurs cantons leur permettant d'atteindre aisément les marchés, mais en cela ils ont été bien trompés.

Par M. Sproule :

Q. Vous habitiez l'Ontario avant d'émigrer dans le Manitoba ? R. Oui.

Q. Les hivers sont-ils plus longs dans le Manitoba que dans l'Ontario ? Non ; ils ont à peu près la même durée.

Par M. Watson :

Q. La population du Manitoba ne revendique-t-elle pas énergiquement le droit de construire des lignes ferrées vers le sud ? R. C'est l'opinion des colons qui vivent plus au sud que nous. Quant à ceux du nord, ils ne s'en occupent guère. Nous sommes à présent assez satisfaits des facilités que nous avons par le nord.

Q. Pensez-vous que ceux qui habitent le nord de Brandon soient satisfaits ? R. Oui ; parce que nous avons le chemin de fer qui se dirige au nord vers Minnedosa et se relie au Pacifique à Portage-la-Prairie ; ce chemin dessert toute la population établie dans le nord.

Q. Elevez-vous des chevaux ? R. J'ai élevé mon premier poulain cette année.

Q. Que pensez-vous de cette industrie ? R. Les jeunes chevaux s'élèvent très bien. Nous avons obtenu nombre de poulains pendant ces deux dernières années. Le canton que j'habite ne date que de cinq ans, et pendant les deux ou trois premières années, on s'est fort peu occupé d'élevage.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous jamais ensencé des pièces de terres en trèfle ou en mil ? R. Il y a un an, j'ai semé quinze acres en mil. J'ai aussi semé quatre livres de graine de trèfle qui est très bien venu la première année ; une partie est restée en fleurs.

Q. Quel a été, pensez-vous, le rendement par acre ? R. Environ 1½ tonne par acre.

Q. Combien de graine aviez-vous semée par acre ? R. Deux minots pour quinze acres.

Par M. Sproule :

Q. Comment le trèfle supporte-t-il le climat ? Les gelées le font-elles soulever et mourir après la première année, ou reste-t-il bien enraciné dans le sol ? R. L'espèce Alsike est bien venue. Je ne sache pas qu'il ait été semé de trèfle dans notre district avant le printemps dernier. Par conséquent, on ne pourrait dire encore comment il supporte le climat.

Q. Comment le mil réussit-il ? R. Très bien, et il ne présente aucuns signes de dépérissement.

Q. Avez-vous quelque idée de son rendement par acre ? R. Il en est chez nous comme ici. Les pluies chaudes tombent à la fin de mai et au commencement de juin ; et quand la saison est propice, la récolte du mil donne 2 et 2½ tonnes par acres. J'ai même vu des récoltes ne donnant qu'une tonne.

Par M. Trow :

Q. Votre établissement est-il situé sur la route qui va de Brandon à Minnedosa ? R. Je suis à moins de deux milles de la route, directement au nord de la station Chater.

Q. Avez-vous du terrain boisé sur votre ferme ? R. Non, il me faut aller le chercher à 8 ou 10 milles, dans la forêt d'épinette qui s'étend à l'est et au sud du rang 16, township 10.

Par M. Fisher :

Q. Je suppose que c'est tout du bois mou ? R. Oui.

Par le président :

Q. Quel était le prix de la houille à Brandon ? R. \$7 la tonne.

Par M. Jenkins :

Q. Est-ce de la houille dure ou bitumineuse ? R. Bitumineuse.

Par le président :

Q. De bonne qualité ? R. De très bonne qualité. C'est la houille venant de Mélicine-Hat que l'on prétend être la plus mauvaise de tout l'ouest. Je m'en suis servi et j'ai constaté qu'un feu fait avec cette houille dure 18 heures ; par conséquent, on peut considérer qu'elle est d'assez bonne qualité.

Par M. Jenkins :

Q. Quelle quantité aviez-vous mise ? R. Je me servais d'un poêle à charbon ordinaire que je remplissais de la manière usuelle. J'ai rempli le poêle à 9 heures du soir, et il était encore assez chaud à 4 heures de l'après-midi, le lendemain.

Par M. Mackintosh :

Q. Jusqu'ou vous êtes-vous rendu dans l'ouest ? R. Je n'ai jamais été bien loin dans cette direction. Deux de mes fils ont pris des homesteads près de Wolseley.

Q. Où est-ce ? R. C'est de l'autre côté de Indian Head, là où est située la ferme Bell.

Q. Vous n'avez jamais été à Moose Jaw ? R. Non.

Par M. Sproule :

Q. Avez-vous des fromageries dans votre région ? R. Non.

Par M. Mackintosh :

Q. Vous avez parlé de wagons se vendant de \$45 à \$50. Pouvez-vous dire si les vendeurs les donnaient à perte ou non ? Avez-vous quelque raison de croire qu'ils perdaient sur la vente ? R. Nous n'avons pas généralement pour habitude de nous occuper de pareille chose, mais je n'ai aucune raison de penser qu'ils perdaient sur la vente.

Par M. Watson :

Q. Quel prix auriez-vous à payer à une maison solvable ? R. En 1881, nous avons payé \$90 pour ce que nous appelons le wagon ordinaire du Manitoba ; en 1882 le prix était de \$85, et en 1883 et 1884, ils ont été vendus à différents prix, depuis \$45 jusqu'à \$65.

Q. C'est à raison de l'encombrement du marché ? R. Oui.

Q. Quelques-uns de ces wagons n'étaient-ils pas de qualité inférieure ? R. Non, je ne dirai pas cela ; somme toute ils étaient assez bons.

Q. Quelques-uns de ces wagons qui ont été expédiés chez vous, étaient à peine assemblés ? R. Je n'ai jamais vu cela.

Par M. Mackintosh :

Q. Vous avez dit que vous vous étiez livré à la culture dans l'Ontario ? R. Oui.

Q. Je suppose que les Canadiens font les meilleurs colons pour le Nord-Ouest ? R. Oui ; je trouve que l'Anglais ne se fait pas aussi bien aux changements climatiques et autres et à la différence dans la culture du sol que le Canadien. Il n'a pas, pour ouvrir des établissements dans ce pays, les qualités que possèdent le colon de l'Ontario ou celui du Bas-Canada.

Q. Cependant, ceux qui y sont allés, ont bien réussi ? R. Quelques-uns ont réussi, mais la majorité a échoué.

Par M. Trow :

Q. Quelle classe a échoué ? R. Je veux dire le fermier anglais.

Par M. Watson :

Q. En général, les fermiers anglais tiennent bon aussi longtemps que règne le souverain ? R. Oui.

Par M. Sproule :

Q. Quels instruments agricoles employez-vous généralement ? Sont-ils de fabrication américaine ou canadienne ? R. Canadienne, surtout à présent.

Q. Pouvez-vous les acheter à aussi bas prix que les instruments américains ? R. Il y a peu de différence dans le prix pour le même instrument. Lorsqu'il y a concurrence entre deux machines de même usage, elles doivent être vendues au même prix, car l'agriculteur ne paiera pas pour l'une plus cher qu'il ne paierait pour avoir l'autre.

Q. Trouvez-vous les machines canadiennes aussi bonnes que les américaines pour les travaux de la ferme ? R. Je me suis servi des deux, je les ai vues employer, et je trouve qu'en règle générale, la machine canadienne donne satisfaction à tous.

Par le président :

Q. Votre expérience vous a-t-elle démontré qu'il s'est produit une baisse considérable dans les prix depuis que les fabricants de l'Ontario ont commencé à expédier leurs produits sur le marché du Manitoba ? R. Oui ; en 1881, les machines à lier se

vendaient \$350 pièce, et maintenant le prix en est réduit à \$200 ou \$225. Elles se vendaient ainsi en 1834.

Par M. Watson :

Q. Attribuez-vous cette réduction à la concurrence ? R. Oui ; la concurrence en est cause, je présume.

Par M. Hickey :

Q. Quels arrangements avez-vous pour garder vos chevaux et vos bestiaux en été ? R. Les uns les gardent, d'autres les tiennent dans des pâturages clos. Quand ils pâturent dans la prairie, un gardien les surveille.

Q. Quelques municipalités ont adopté la loi relative au pâturage libre, n'est-ce pas ? R. Oui ; cette loi est en vigueur dans notre municipalité.

Q. Là où cette loi n'est pas en force, les cultivateurs clôturent leurs champs de grain, et laissent le bétail paître en liberté ? R. Oui.

Par M. Sproule :

Q. Cette loi est-elle applicable aux municipalités, ou s'étend-elle à toute la province ? R. C'est une loi municipale. Chaque municipalité est libre de l'adopter ou non.

Par M. Hickey :

Q. Et il n'y a pas de limite assignée aux troupeaux ? R. Non. Ils peuvent aller partout où les terres ne sont pas mises en rapport.

Q. Trouvez-vous que cette loi présente des avantages ? R. Oui ; elle fonctionne d'une manière satisfaisante. Je n'ai entendu personne s'en plaindre. Les troupeaux vaguent en liberté depuis le 1er juin jusqu'au 15 septembre, et cela donne amplement le temps de veiller à la moisson. Souvent, les fermiers s'entendent pour réunir leurs animaux en un seul troupeau de 75 à 100 têtes, et ils engagent un homme pour le garder. Le gardien renferme le troupeau dans un corral chaque soir ; ceux qui désirent traire leurs vaches à leur habitation vont les y prendre pour les ramener le matin suivant.

OTTAWA, 18 mars 1885.

M. H. Wood, de Birtle, Man., est ensuite appelé et interrogé.

Par le président :

Q. Vous habitez dans le Manitoba, n'est-ce pas ? R. Oui, à Birtle.

Q. Quelles sont vos occupations ? R. Je m'occupe d'agriculture depuis que j'y suis rendu.

Q. Avez-vous déjà quelqu'expérience dans cette branche ? R. Oui.

Q. Dans quelle partie du pays avez-vous cultivé ? R. Dans le township de London, Ontario. J'ai aidé au défrichement d'une terre dans cette localité, et j'ai travaillé sur la ferme jusqu'à l'âge de 23 ans.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous dans le Manitoba ? R. Depuis près de six ans. Il y aura six ans, le mois prochain.

Q. Pouvez-vous nous renseigner sur le climat du pays ? R. Je présume que je puis vous en dire, sur ce sujet, plus long que vous n'en avez entendu jusqu'à présent. Je trouve que c'est un climat très sain. L'été est agréable, et l'hiver l'est aussi. Le premier hiver que j'y ai passé a été très rude ; la neige atteignit trois pieds d'épaisseur, et il était assez difficile de circuler ; mais depuis cette date, nous avons eu des hivers préférables à ceux que j'ai passés dans l'Ontario, bien que j'aie habité cette province pendant 40 ans.

Par M. Orton :

Q. Vous dites que vous avez eu trois pieds de neige ? En quelle année était-ce ? R. Oui, mais c'était un hiver exceptionnel. C'était en 1879.

Q. Cela a-t-il été général dans la province ? R. Entre Winnipeg et mon domicile, distance de 200 milles, il en a été ainsi, je crois.

Q. La moyenne était de 3 pieds ? R. Oui ; et les expéditeurs ont éprouvé beaucoup de difficultés. C'était l'opinion admise à l'époque. Il va sans dire que nous n'en avons pas mesuré l'épaisseur.

Par le président :

Q. Pouvez-vous nous dire si les gelées d'été affectent les récoltes d'une manière sérieuse dans le Manitoba? R. Ces gelées sont à peu près la seule chose que nous redoutions. Elles se font sentir à bonne heure, quelquefois à la fin d'août, d'autrefois en septembre.

Q. Alors, êtes-vous porté à croire que les semailles à bonne heure peuvent obvier au danger à appréhender de ces gelées? Quel est le résultat de votre expérience? R. D'après mon expérience et celle de mes voisins, je trouve que les semailles faites de bonne heure ont pour résultat presque certain d'éviter les gelées. Si le grain est semé assez à bonne heure pour pouvoir mûrir avant les gelées, tout va pour le mieux. Lorsque les fermiers peuvent semer de bonne heure, ils ne souffrent pas de ces gelées.

Q. Quel est le genre de culture pratique dans le Manitoba et le Nord-Ouest? R. Dans mon voisinage, c'est une culture mixte, et je pense qu'il en est à peu près de même depuis Minnedosa jusque chez nous. Chaque fermier a un petit troupeau de bétail, et quelques-uns d'entre eux, autour de Birtle, en ont jusqu'à 100 têtes et plus; et ils ont toujours, à part l'élevage, cultivé sur ces grandes fermes, de 50 à 150 acres en céréales. Ceux qui cultivent en petit, en ont de 12 à 20. Ils sont tous en faveur de la culture mixte.

Q. Trouvez-vous que l'élevage du bétail et la culture du foin, soient profitables? R. Ceux qui avaient des bestiaux et qui les ont amenés avec eux, ont mieux réussi que les simples cultivateurs. Je puis en parler par expérience. J'ai amené trois vaches de l'Ontario; c'était tout ce que je pouvais loger dans le wagon du chemin de fer, avec d'autres articles que j'emportais. Je me suis donné le trouble de constater le profit réalisé au moyen de ces animaux, et je puis dire en toute sûreté, qu'une vache donne un profit annuel de \$100, veau, lait et beurre.

Q. Nous ne voulons certainement pas nous immiscer dans vos affaires privées, mais nous désirerions savoir quel succès ont obtenu les fermiers dans votre région. Avez-vous quelque objection à nous dire jusqu'à quel point vous avez réussi depuis que vous avez fondé votre établissement? R. J'ai réussi à vivre, mais je n'ai pas fait d'argent. La raison en est que nous n'avons pas de marché, sauf des transactions accidentelles, comme lorsque des colons ont besoin de certains articles qui leur manquent et qu'ils les achètent de nous. Pour ma part, j'ai été un peu plus heureux que d'autres, parce que mon grain est généralement de bonne qualité, et au printemps, je le vends comme semence. Je ne sache pas que nous ayons vendu du blé moins que 85 centins. Le printemps dernier, j'en ai vendu un chargement à ce prix, et je me suis défait du reste au prix de \$1, livré à ma grange.

Q. Trouvez-vous ces prix satisfaisants? R. Oui.

Q. Vous n'avez pas cultivé plus de 50 acres, dites-vous? R. Non, pas plus.

Q. Pouvez-vous nous dire si les colons sont prospères dans votre voisinage, et s'ils sont satisfaits de leur situation? R. D'après ce que j'en sais, c'est une question assez difficile à résoudre. J'ai contribué à amener 150 colons, environ, qui forment l'association connue sous le nom de Compagnie de Colonisation de Hamilton. Pour remplir nos obligations envers le gouvernement, nous étions tenus d'établir 150 colons; nous connaissons assez bien la situation antérieure de ces gens, et nous sommes renseignés sur ce qu'ils sont à présent. Je sais que c'est une question qui porte sur des affaires privées; mais je puis dire, d'une manière générale, que je n'en connais pas un qui ne dirait que sa position est meilleure à présent qu'avant d'émigrer dans le Nord-Ouest. La seule chose qui leur manque, c'est l'argent. Quelques-uns d'entre eux ont en mains le grain de deux et même de trois récoltes, qu'ils n'ont pu vendre faute de demande.

Q. Êtes-vous éloigné d'une station de chemin de fer? R. La plus rapprochée est à 40 milles, et la route est très mauvaise pour le roulage. Nous sommes à environ 60 milles de la station de Minnedosa; le chemin qui y conduit est dans un meilleur état, et nous transportons quelquefois notre grain par cette route.

Q. Pouvez-vous dire qu'en général les colons que vous avez contribué à amener dans ce pays, ont amélioré leur position? R. Je n'ai personnellement aucun doute là-dessus. J'en connais quelques-uns originaires de Perth-Nord et de Stratford, et

sans mentionner leurs noms, je puis mentionner les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés; quelques-uns d'entre eux n'avaient même pas l'argent nécessaire pour solder le transport de leurs effets jusqu'à Winnipeg, et ils durent emprunter de leurs voisins; et il y a un an ou deux, ils n'auraient pas accepté \$5,000 pour leurs propriétés.

Q. Pouvez-vous nous renseigner sur l'Union des Fermiers dans votre district?

R. Nous avons très peu de ses membres dans notre voisinage. Ils se sont rendus jusqu'à Brandon, je crois, et je pense qu'ils ont établi une division à Elkhorn. Ils sont venus jusqu'à Birtle dans l'intention d'y fonder une branche de cette Union. Le président et le secrétaire de la société s'y sont rendus, mais ils n'ont pu convaincre la population de la nécessité de ce mouvement. Il est vrai qu'ils y ont établi une branche de l'association, mais elle se composait en grande partie de jeunes gens qui n'étaient pas des agriculteurs pratiques, et autant qu'il m'est permis d'en juger à présent, ils ont pris peu d'intérêt à la chose depuis sa création.

Q. Pouvez-vous nous dire quels sont les principaux griefs, si toutefois il en existe, formulés par les fermiers de votre district? R. Cela découle de la question précédente. Les membres de l'Union des Fermiers se plaignaient de certaines choses injustes, et lorsque nous leur avons demandé de préciser, ils n'ont pu formuler leurs griefs que d'une manière assez vague. Ils prétendaient que le tarif nous était préjudiciable, que le monopole du chemin de fer nous était nuisible et que la politique du gouvernement fédéral, en nous refusant le contrôle des terres publiques, était ruineuse pour nous.

Par M. Coughlin :

Q. Ce n'étaient que des griefs imaginaires; ils n'avaient rien de réel? R. Après nous être bien rendu compte de leurs intentions, nous avons formé une contre-association appelée l'Association des Fermiers. Cette association examina attentivement ces griefs, et en vint à la conclusion que la politique fédérale en matière de tarif pourrait nous être avantageuse, et, en conséquence, il fut nommé un comité pour faire un rapport sur les faits et les soumettre au ministre des Finances. Nous avons essayé de persuader à quelques membres de l'Union des Fermiers de se joindre à ce comité, mais ils refusèrent. Nous avons pris la peine d'envoyer le comité auprès de leurs chefs — entre autres, à celui qui s'est présenté contre M. Laycock lors de la dernière élection, et qui était considéré comme le chef suprême du parti gris. Nous lui avons fait voir ce qu'était le tarif, et il nous répondit qu'il n'y voyait aucune objection, sauf en ce qui concernait les droits sur le bois de constructinn, les instruments agricoles et les conserves en boîtes. C'étaient des points sur lesquels nous étions d'accord avec lui. Et lorsque nous en sommes venus à le presser de s'expliquer d'une manière plus précise, il dit: "Rayez tout cela; si seulement le gouvernement voulait abolir le monopole du chemin de fer, nous pourrions nous tirer d'affaire pour le reste." C'était peu de temps après l'imposition du droit de 35 pour cent sur les instruments agricoles, et nous étions sous l'impression que cela aurait pour effet d'en faire hausser le prix, mais on nous assura que nous aurions ces instruments à meilleur marché qu'auparavant.

Q. D'après l'expérience que vous avez de la chose, pouvez vous dire au comité si l'augmentation des droits sur les instruments agricoles en a fait hausser les prix?

R. Je suis en mesure de dire qu'ils n'ont pas cet effet. Je faisais des affaires pour le compte d'une manufacture de wagons, et lorsque j'ai commencé à faire des transactions pour elle, ces voitures se vendaient \$90 chacune; depuis l'imposition des droits, le prix est tombé à \$65 environ. J'étais agent pour la compagnie manufacturière de Chatham; le prix le plus élevé était \$90 et le plus bas, \$65. En ce qui concerne les instruments agricoles, nous avons payé de \$320 à \$340 pour les machines à lier, et maintenant les mêmes machines, et peut-être de meilleures, se vendent \$225 à \$240.

Par M. Trow :

Q. Des lieuses mécaniques? R. Oui.

Par le président :

Q. De sorte que le grief formulé par l'association n'était pas un grief du tout?

R. Non.

Q. Quant à la question de monopole, savez-vous si le chemin de fer du Pacifique Canadien donne de bonnes facilités aux fermiers, ou non ? R. Nous sommes si éloignés des centres, que nous ne connaissons réellement que ce que les journaux en disent, mais nous sommes sous l'impression que les tarifs imposés par la compagnie sont très modérés, et que la population en est satisfaite. Les fermiers disent même que les facilités sont meilleures qu'ils ne l'espéraient.

Q. C'était le second grief dont on se plaignait ? R. Oui.

Q. Et l'autre se rapportait au bois de construction. Le prix en est-il plus élevé ? R. Nous ne pouvons rien dire là-dessus. Il n'y a qu'une scierie où nous puissions nous procurer du bois, et le propriétaire nous impose le prix qui lui plaît.

Q. Les prix de transport sur le bois à partir du Portage-du-Rat sont-ils favorables ? R. Nous n'avons pas acheté de bois au Portage-du-Rat, mais j'ai acheté à Moosomin 1,000 pieds de bois que j'ai payé \$50. Je n'en ai pas acheté depuis. M. Herchmer, agent des sauvages dans cette localité, a construit une maison au coût de \$5,000 ; c'est là qu'il a acheté son bois qu'il a payé le même prix que moi, je crois. Nous avons le bois à présent pour \$20 à \$30 par 1,000 pieds.

Par M. Ferguson :

Q. Vous entendez par là la planche servant au lambrissage du dehors ? R. Oui.

Par le président :

Q. D'après l'expérience que vous avez du pays, considérez-vous qu'il présente toutes les conditions requises pour l'immigration ? R. Je n'hésite pas à répondre dans l'affirmative. Je n'ai jamais hésité à le recommander à mes amis et à mes parents et autres, comme présentant des conditions bien plus favorables que celles que l'on trouve dans l'Ontario.

Par M. Coughlin :

Q. Pensez-vous avoir un chemin de fer dans votre district ? R. Oui. Nous avons fait des arrangements qui nous permettent d'espérer d'avoir un chemin de fer à Birtle cette année. J'en ai causé avec le président Allan, et il m'a dit que les arrangements faits sont de nature à nous faire espérer que le chemin sera continué et atteindra notre district en août prochain. Alors, nous n'aurons plus à nous plaindre de rien, sauf les gelées. Le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, fait le service jusqu'à Minnedosa, et il est nivelé sur une distance de cinq milles au delà.

Par M. Trow :

Q. Avant de vous fixer dans le Nord-Ouest, vous vous étiez occupé d'agriculture dans l'Ontario, n'est-ce pas ? R. J'ai vécu sur une ferme dans l'Ontario depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 23. A cette époque, j'ai aidé au défrichement de deux fermes. Depuis ce temps, je ne me suis guère occupé de culture, mais je considère que j'ai autant d'expérience, et que je puis abattre un arbre tout aussi bien que le meilleur fermier.

Q. Est-ce vous qui avez contesté la division d'Oxford-Nord, lors des élections générales ? R. Je crois que je puis plaider coupable à ce sujet.

Q. Alors, vous êtes un conservateur ? R. Oui.

Par M. Ferguson :

Q. Pensez-vous que le fait d'être un conservateur ait beaucoup d'influence sur la récolte d'un fermier ? R. Je ne le crois pas.

Par M. Trow :

Q. Que faites-vous maintenant, M. Wood ?—R. Je surveille la ferme, et quelques fois, je vends des lots de ville.

Q. Alors, vous faites de la spéculation ? R. Non, bien peu.

Q. N'êtes-vous pas propriétaire de la majeure partie de Birtle ? R. J'en possède une part considérable. M. Crawford et moi avons acheté une section sur laquelle Birtle est à présent bâtie. Nous avons acheté une autre section dans l'intention de la cultiver, et maintenant nous l'offrons en vente.

Q. Comment expliquez-vous qu'une personne puisse réaliser un profit de \$100 pendant une saison, avec une seule vache ? R. Je compte la quantité de lait et le nombre de livres de beurre qu'elle produit. Nos vaches donnent du lait pendant dix

mois de l'année ; elles ne tarissent que pendant deux mois ou six semaines. Une vache, ayant sept huitièmes de sang, est très bonne pour la reproduction.

Q. Vous voulez parler d'une espèce particulière, d'un animal de race pure, n'est-ce pas ? R. Non ; c'est le résultat des croisements. J'en ai emmené trois au Nord-Ouest, et je vous donne les produits de l'une d'elles. J'en ai tué une, et l'autre est morte par un accident dans l'étable.

Q. Quel prix payez-vous une vache dans votre district ; pas une bête de race ? R. De \$40 à \$80.

Par M. Fisher :

Q. Quel est le prix du beurre ? R. Depuis que je suis au Nord-Ouest, il a entre 25 et 40 centins.

Par M. Trow :

Q. Combien les meuniers vous demandent-ils pour moudre votre blé ? R. C'est le monopole le plus lourd que nous ayons. On nous demande 20 centins par minot.

Q. Et ils ne prennent pas de blé en paiement, n'est-ce pas ? R. Non, sauf lorsqu'ils ne peuvent avoir d'argent ; nous sommes d'ordinaire obligés de payer en espèces. La loi ne leur accorde que 16 centins, mais si on leur porte du grain pour le moudre et qu'on refuse de donner plus de 16 centins, alors ils nous disent d'attendre qu'ils soient prêts à le moudre. Dans ce cas, la probabilité est qu'ils nous feront attendre pendant des mois, de sorte que nous sommes réellement forcés de payer 20 centins.

Par M. Coughlin :

Q. Demandent-ils ce prix dans tout le pays ? R. Le second moulin est à Minnedosa, où on ne demande pas un prix aussi élevé, je crois.

Q. Alors ce n'est que dans votre district que l'on exige ce prix ? R. Oui, autant que je sache.

Par M. Orton :

Q. Je suppose qu'aussitôt que vous aurez des communications plus faciles par chemins de fer, ce monopole disparaîtra ? R. Oui.

Q. Ils auront alors pour concurrents les moulins de Portage la Prairie, de Winnipeg et d'autres sections du pays ? R. Oui ; on a construit un autre moulin sur la rivière aux Coquillages, à 50 milles au nord de chez nous. Il dessert une partie considérable du district de Birtle.

Q. Il vous en coûterait moins d'acheter de la farine que de faire moudre du grain, si vous aviez des communications par chemin de fer ? R. Oui ; si nous pouvions vendre notre blé.

Par M. Fisher :

Q. Combien demanderiez-vous par minot, si vous construisiez votre moulin ? R. Je suis tellement opposé aux monopoles, que mes prix ne seraient pas élevés.

Q. Vous avez vendu des wagons ? R. Oui.

Q. Vous les vendiez \$90, il y a quelques années, et maintenant, ils sont tombés à \$65 ? R. Oui.

Q. Est-ce dû à une réduction faite par le fabricant ? R. Je présume que c'est là la raison. Je ne vends qu'à titre d'agent. Les fabricants me donnent leurs instructions.

Q. Avez-vous vendu tout ce que vous aviez en mains ? R. Oui ; j'en ai vendu trente, ou plus.

Q. Pendant combien de temps les avez-vous eus ? R. Environ un an et demi.

Par M. Trow :

Q. Où avaient-ils été fabriqués ? R. A Chatham.

Par M. Fisher :

Q. Se vendent-ils le même prix à Chatham ? R. Je ne sais.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Savez-vous si d'autres fabriques de wagons de l'Ontario ont des agents dans le Manitoba ? R. Je sais que d'autres manufactures y ont des représentants.

Q. Les vend-on sur échantillon, ou sur place ? R. Généralement, sur place. D'autres personnes en vendent à Birtle. L'une en a vendu six, et une autre dix, environ.

Q. La réduction des prix vient-elle d'un excès de production? R. C'est possible, mais c'est seulement matière d'opinion.

Q. Le prix n'est-il pas onéreux pour le colon? R. Non; il est très satisfait des prix.

Par M. Hesson :

Q. Ainsi, l'augmentation des droits sur les wagons ne lui a pas fait de tort? R. Non.

Par M. Coughlin :

Q. Connaissez-vous le prix du fret sur les wagons de Chatham à Winnipeg? R. Non.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Connaissez-vous la teneur de l'exposé des griefs présenté par M. Norquay à Ottawa? R. Oui, j'y étais à l'époque.

Q. Quelle différence y a-t-il entre cet exposé et la déclaration des droits et privilèges de l'Union des Fermiers? R. Aucune, ils sont semblables.

Q. Étaient-ils semblables? R. Presque semblables.

Q. En quoi diffèrent-ils? R. Je ne suis pas prêt à le dire.

Q. Présentaient-ils quelque différence importante? R. Je ne puis dans le moment citer les faits de mémoire.

Q. Mais ils ne devaient pas présenter de différence marquée, autrement vous vous en rappelleriez? R. La différence n'était pas très grande. Le monopole exercé par le chemin de fer n'affecte en aucune manière notre district. Nous n'étions pas à la peine d'obtenir nos chartes ou de nous les voir refuser. Plusieurs chartes nous avaient été accordées, et la grande difficulté pour nous était de trouver quelqu'un pour construire les chemins.

Q. L'objet de ma question est de savoir si l'exposé des griefs présenté par M. Norquay et la déclaration des droits et privilèges de l'Union des Fermiers présentaient quelque différence appréciable? R. J'ai répondu à cette question.

Q. Vous pensez, alors, que les deux représentaient des griefs imaginaires? R. Il a été prouvé qu'en ce qui concerne notre district, ils étaient purement imaginaires. La clause relative au monopole ne nous a certainement jamais affecté. Nous n'avons jamais été dans l'embarras pour obtenir des chartes. La seule difficulté pour nous était de trouver des fonds pour la construction des chemins dont la charte nous avait été accordée.

Par M. Trow :

Q. Vous êtes éloigné de la frontière, n'est-ce pas? R. Nous sommes sur le côté nord du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Par M. Ferguson :

Q. Savez-vous quelle est la valeur actuelle des charrues comparée à ce qu'elle était il y a quatre ou cinq ans? R. Elles sont moins dispendieuses maintenant.

Q. Savez-vous laquelle est la plus recherchée, de la charrue de John Deere ou de la charrue canadienne? R. Les deux sont en usage.

Q. Oui; mais en les jugeant d'après leurs qualités respectives, pensez-vous que la charrue canadienne soit aussi bonne que celle de John Deere? R. Oui. Les premières charrues canadiennes que nous avons reçues n'étaient pas les instruments qui convenaient, mais la Cie Manufacturière Harris et un ou deux autres fabricants ont maintenant pris la place des manufacturiers américains.

Par M. Trow :

Q. Quel est votre député à la Chambre provinciale? R. Mr. Laycock.

Q. N'est-il pas l'un des partisans de la présente administration de M. Norquay? R. Oui. M. Nelson était l'adversaire de M. Laycock, et il a été le premier à dire que si l'on abolissait le monopole du chemin de fer, il serait satisfait du tarif actuel.

Q. Quel espoir avez-vous d'obtenir une voie ferrée dans votre district? R. Je viens de vous dire que nous avons de vives espérances de l'avoir en août prochain. Le chemin est en partie construit, et M. Andrew Allan, le président de la compagnie, nous donne à entendre que nous l'aurons en août prochain.

Q. Connaissez-vous la région de Silver Creek? R. Oui.

Q. A quelle distance est-ce de chez vous ? R. Environ 12 ou 15 milles. C'est une municipalité contiguë à la nôtre.

Q. D'où viennent les colons qui la peuplent ? Q. Ils viennent pour la plupart des comtés de Perth, Oxford et Wentworth.

Q. Réussissent-ils bien ? R. Je le pense.

Q. Sont-ils satisfaits de leur condition ? R. Oui, en autant que je sache. M. Crerar, qui assiste aux séances de notre conseil, et un M. Young, ont dit à maintes reprises, qu'ils paraissent bien réussir.

Q. Cette localité souffre-t-elle des gelées d'été ? R. Je crois qu'ils y sont plus sujets qu'à Birtle.

Q. Et elle ne se trouve qu'à une courte distance ? R. Environ 20 milles.

Q. Et elle a souffert de gelées d'été successives depuis plusieurs années ? R. Oui ; des gelées hâtives.

Q. Lours récoltes en souffrent-elles ? R. Il y a un an, à Rossburn, à 20 milles au nord de notre établissement, ils n'ont pas eu à s'en plaindre.

Q. Etes-vous d'avis que lorsque cette région sera complètement colonisée, ces gelées ne se feront plus sentir ? R. Je le pense. L'expérience justifie cette supposition.

Par M. Orton :

Q. Lorsque vous avez des gelées d'été, se font-elles sentir en juin ou en d'autre partie de l'été, ou voulez-vous parler des gelées d'automne ? R. Je veux parler de ces dernières. Nous n'avons jamais eu de gelées en printemps.

Q. Pensez-vous qu'il soit possible aux colons de Silver Creek d'améliorer leurs terres par le drainage ? Le terrain y est plan, n'est-ce pas ? R. Non ; je ne puis dire que ce soit un sol humide. Le terrain y est passablement ondulé. Naturellement, si nous pouvions faire nos semailles plus à bonne heure, nos récoltes auraient plus de chance de mûrir avant l'arrivée des gelées d'automne.

Q. Comment pensez-vous voir disparaître ces gelées ? Lorsque les fermiers pourront semer plus à bonne heure, le printemps ? R. Oui.

Par M. Taylor :

Q. A quelle date pouvez-vous mettre le grain en terre, le printemps ? R. L'époque varie. Pendant plusieurs années, nous avons pu faire les semailles vers le 10 ou le 12 d'avril, mais quelquefois elles ont été retardées jusqu'au 1er ou au 15 de mai.

Par M. Cochrane :

Q. Vous préconisez la culture mixte, on règle générale ? Pendant combien de temps les bestiaux peuvent-ils trouver leur nourriture au dehors ? R. Pendant les derniers trois ou quatre hivers, et de fait à l'exception d'un seul hiver qui a été très rude, ils ont pu se nourrir dans les champs jusque vers la Noël. M. Dawson, un de mes voisins qui a plus de 100 têtes de bétail, me dit lors d'une visite que je lui fis le 20 décembre, il y a deux ans, qu'il n'avait pas encore fait rentrer ses animaux. Je voulais échanger des bêtes à cornes pour des chevaux, et il dût envoyer ses hommes dans les collines pour les chercher.

Par M. Orton :

Q. Avez-vous souvenir que du bétail ait hiverné dehors pendant tout l'hiver, dans votre district ? On me dit qu'il en est ainsi dans le district de Fort Pelly ? R. Je n'en sais rien personnellement.

Q. Je sais que lorsque j'y suis allé, le fermier instructeur des sauvages m'a montré des bestiaux qui avaient vécu dans les côteaux pendant toute la durée de l'hiver ? R. Oui ; le district qui borde l'Assiniboine est spécialement disposé pour la protection du bétail.

Par M. Ferguson :

Q. D'après votre expérience, quelle est la meilleure époque pour mettre le jeune bétail dehors ? R. On peut le mettre dehors, en toute sûreté, à la fin de mars.

Q. Mais vous avez à les faire rentrer à l'étable ? R. Il peut arriver que l'on soit obligé de les faire rentrer le soir, mais ils restent dans les champs aussitôt qu'ils peuvent trouver de l'herbe—aussitôt que la neige disparaît—et ils la préfèrent au foin que l'on a coupé et mis en grange pour leur hivernage.

Par M. Orton :

Q. Les chevaux hivernent-ils dehors ? R. Quelques formiers qui ne se servent pas de leurs chevaux, les laissent en liberté et ne les rassemblent qu'au printemps, et ils trouvent qu'ils sont en meilleur état que ceux qui sont tenus dans l'écurie. M. Herchmer a adopté ce système depuis quelque temps, et il s'en trouve très bien.

Par M. Trow :

Q. Où sont-ils envoyés ? R. Sur les bords de l'Assiniboine, à 10 ou 12 milles de distance.

Par M. Orton :

Q. Comment vivent-ils ? R. Ils grattent la neige, et ils trouvent en dessous l'herbe disposée en touffes ou en andains.

Q. C'est dans les collines qu'elle se trouve ? R. Oui; et là où il y a des fondrières. Dans ces endroits, l'herbe est longue et abondante et donne une excellente nourriture en hiver.

Q. L'herbe ne perd pas ses qualités nutritives chez vous ? R. Non. La première année que j'y ai passé, j'étais arrivé trop tard pour faire ma provision de foin, de sorte que durant l'hiver j'allais dans les fondrières et je fauchais l'herbe qui dépassait la surface de la glace; le cœur de chaque touffe était vert et très recherché des bestiaux, bien que l'extérieur fût desséché et blanchi. Cette herbe se coupait avec facilité et je n'ai eu aucun trouble pour me procurer tout le fourrage dont j'ous besoin.

Par M. McCraney :

Q. Vous avez dit que les wagons et les instruments agricoles étaient à bas prix. Savez-vous ce qu'il en coûte pour la construction des wagons, d'après votre propre expérience ? R. Non, je n'ai aucune expérience dans le métier. Je n'ai pas dit que leur prix était très bas; j'ai simplement mentionné les prix.

Q. Alors votre région est un marché de rabais pour les manufacturiers de l'Ontario ? R. Je ne dis pas cela. J'ai dit seulement que j'avais d'abord vendu des wagons à \$90, et qu'avant de les avoir tous écoulés, j'en avais vendu pour \$65, sur l'ordre des manufacturiers.

Par M. Orton :

Q. En quelle année les avez-vous vendus au prix de \$90 ? R. Il y a eu un an l'automne dernier.

Q. Savez-vous si cette réduction est due à la concurrence entre nos propres fabricants ou à celle faite par les Américains ? R. Je crois que la concurrence entre nos manufacturiers en est la cause.

Par M. Taylor :

Q. Quel est le tarif des chemins de fer sur les wagons depuis Chatham jusqu'à votre station ? R. Je ne sais; ils étaient expédiés à Elkhorn, et je les transportais en voiture de là jusque chez moi.

Par M. Orton :

Q. Savez-vous, par expérience, quels étaient les prix avant l'application des droits actuels ? R. Oui.

Q. Quel était la valeur moyenne des wagons dans le Manitoba et le Nord-Ouest avant la mise en force du tarif actuel ? R. La seconde année de mon établissement, j'achetai un wagon à Brandon et j'ous beaucoup de difficultés à l'avoir. Le prix en était de \$90. Je mis littéralement la somme de force dans les mains du commis et le suppliai de m'en donner un reçu. C'était en 1882.

Q. Était-il de fabrication américaine. R. Non.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Ils étaient rares à l'époque ? R. Oui.

Q. Et le prix en est descendu à \$65 ? R. Oui.

Q. Et vous attribuez cela à la concurrence qui s'est établie par la suite ? R. Oui.

Q. Connaissez-vous la situation financière des fabricants dont vous avez parlé ? R. Non.

Par M. Fairbank :

Q. N'y avait-il pas un large surplus de ces wagons dans cette partie du pays ?

R. Oui, en 1883.

Par M. Bryson :

Q. Vous étiez l'agent chargé de vendre ces wagons aux fermiers. Combien en avez-vous en mains actuellement? R. Pas un.

Q. Ceux que vous vendez maintenant au prix de \$65 sont-ils aussi bons que ceux qui sont vendus par les Américains, ou qui se vendaient alors pour \$90? R. Oui, c'est le même article, exactement.

Par M. McCraney :

Q. Savez-vous qu'on en a vendus à Winnipeg pour \$45? R. Non.

Par M. Ferguson :

Q. Connaissez-vous la charrue de Frost & Wood? R. Oui, c'est un excellent instrument et qui donne entière satisfaction.

Q. Savez-vous combien elles se vendaient il y a trois ans? R. Je n'en sais rien, personnellement.

Q. En connaissez-vous le prix actuel? R. Non; ne m'étant pas occupé de ventes de charrues, je ne voudrais pas me prononcer. Je pourrais aisément le savoir, vu qu'il s'en trouve un dépôt à côté de mon magasin.

Par M. Trow :

Q. Achetez-vous des produits agricoles dans votre ville? R. Non.

Q. Où les fermiers de la rivière aux Coquillages, Silver Creek, Rossburn et Birtle vendent-ils leurs produits? R. Autant que je sache, les voisins trafiquent entre eux. Je crois que quelques fermiers ont porté du grain de Silver Creek à Moosomin. Ils demeurent à environ 12 milles de Birtle, et j'ai appris qu'un certain nombre vont à Moosomin.

Q. Quelques-uns se sont-ils rendus à Brandon? R. Non, je ne crois pas.

Par le président :

Q. Les routes ne sont-elles pas assez bonnes en hiver pour vous permettre de voiturier votre grain jusqu'à Moosomin, à 40 milles de distance, à un coût raisonnable? R. Il y a des pentes très raides sur l'Assiniboine et il est difficile d'y passer avec des charges. Pour cette raison, lorsque nous charroyons notre grain, nous nous rendons généralement à Minnedosa, à 60 milles de distance.

Par M. Trow :

Q. En avez-vous vendu l'hiver dernier? R. Oui.

Q. Hors de chez vous? R. Non, nous n'en avons pas transporté.

Par M. Orton :

Q. N'est-il pas vrai que jusqu'à l'an dernier, vous aviez un débouché facile, chez vous, pour tous les produits que vous pouviez fournir aux colons arrivants? R. Oui.

Q. Vous n'aviez pas besoin de vous rendre à la station du chemin de fer? R. Nos produits nous ont donné un bon rapport. J'avais semé environ un acre en racines, et j'ai vendu des pommes de terre à un bon prix, 25 centins le seau; et trois fosses remplissent un seau.

Par M. Trow :

Q. A qui les avez-vous vendues? R. Aux hôteliers et aux marchands.

Q. A Birtle? R. Oui; il y a quatre hôtels.

Par M. Ferguson :

Q. Quel est le chiffre de la population? R. 400 ou 500.

Par M. Orton :

Q. Pour les conserves en boîtes, payez-vous des prix plus élevés que ci-devant? R. Le prix de ces articles a toujours été très élevé à Birtle. Nous les payons moitié plus qu'à Winnipeg, et il en est de même pour beaucoup d'autres articles.

Q. Ne pensez-vous pas que la concurrence entre ceux qui pratiquent la mise en boîte aura pour effet, avec le temps, d'en réduire le prix, comme pour les wagons? R. Je le présume.

Q. Pensez-vous que les conserves que vous employez peuvent être, ou sont mises en boîte dans notre pays? R. Je le pense.

Par M. Ferguson :

Q. Si vous aviez un chemin de fer et un débouché pour vos produits, pensez-vous que les fermiers de votre district seraient, en général, satisfaits de leur situation présente et à venir? R. Je le crois.

Par M. Orton :

Q. Et je suppose que les difficultés que vous avez à vous procurer du bois de construction, disparaîtraient aussi en grande partie? R. Oui; je n'ai aucun doute que le bois pourrait nous être expédié à meilleure composition.

Par M. Taylor :

Q. Quelle est la qualité de l'eau? R. Bonne et en abondance.

Par M. Coughlin :

Q. Avez-vous de la houille dans votre district? R. Non.

Par M. Taylor :

Q. Quelques fermiers ont-ils semé du mil? R. Nous l'avons essayé l'an dernier, et il est bien venu.

Par M. Fairbank :

Q. Vous avez parlé de l'établissement de 150 immigrants? R. Oui.

Q. D'où venaient-ils? R. De Hamilton, Woodstock, Stratford, et quelques-uns du comté d'Elgin.

Q. Tous de l'Ontario? R. Tous ceux qui sont partis avec moi, sauf quelques-uns que j'ai fait venir de l'Indiana.

Q. Combien en avez-vous eus de l'Indiana? R. Nous avons pris trois familles en route.

Q. En aviez-vous d'ailleurs que de l'Ontario? R. Non, ils étaient les seuls étrangers. Je les ai trouvés à bord des chars. Ils forment maintenant cinq familles.

Par M. Orton :

Q. Le trèfle pousse-t-il bien? R. Oui.

Q. Supporte-t-il bien les froids? R. Oui.

Par M. Fairbank :

Q. Vous avez dit que vous n'aviez pas de monopole de chemin de fer. N'est-il pas vrai que vous n'avez pas d'autre débouché que le Pacifique? R. Oui.

Q. Ne serait-il pas avantageux pour vous d'avoir d'autres connections par voie ferrée. R. Je présume que plus nous aurons de lignes, le mieux ce sera.

Q. Alors, si vous aviez des connections avec d'autres réseaux, vous pensez que vous vous en trouveriez mieux? R. Voici l'état des choses: le Pacifique nous a donné un tarif plus raisonnable que nous ne l'espérons. Il est plus bas que ceux de l'Ontario, et je ne sais pas si la concurrence aurait pour effet de l'abaisser davantage.

Q. Avez-vous une garantie que ce système se continuera? R. Non.

Q. N'est-ce pas un fait généralement admis, que la concurrence a pour effet de faire baisser les prix? Vous avez dit que vous ne subissez pas de pression du monopole. Vous faisiez allusion au Pacifique de l'Ontario. Le chemin ne pourrait-il pas finir par se prolonger dans la partie nord du pays? R. C'est possible, et c'est à cela que nous voulons arriver.

Q. Ne pensez-vous pas qu'il serait dans votre intérêt que le monopole continuât? R. Je ne pense pas qu'il soit de l'intérêt du pays d'avoir aucun monopole. Je pense que le seul monopole, dont nous ayons à nous plaindre, est celui des moulins à farine. Aussitôt qu'on y aura porté remède, notre position sera bien améliorée.

Par M. Hesson :

Q. Cet acte de la part du gouvernement, vous a-t-il empêché d'obtenir d'autres facilités de chemin de fer? R. Non, monsieur.

Q. Le gouvernement n'a-t-il pas, au contraire, aidé plutôt au pays en accordant des octrois de terres en nue propriété? R. Oui.

Q. Et réduit le prix de vente à \$1, et dans certains cas, à 10 centins par acre? R. Certainement. Il a réduit le prix au simple coût de l'arpentage.

Q. Peut-il faire plus, à moins de vous donner des boni? R. Je ne sache pas qu'il puisse faire plus.

Par M. Ferguson :

Q. Considérant que l'abaissement des prix et taux de fret sont dus à la concurrence avec les États-Unis, pensez-vous que le terme "monopole" soit applicable aux tarifs imposés dans ce cas? R. Non, monsieur, je ne le pense pas.

Par M. Taylor :

Q. Des colons ont-ils émigré de la partie du pays où vous demeurez? R. Je ne connais pas d'exemple qu'un homme ait quitté nos établissements pour aller aux Etats-Unis. Deux jeunes gens, et qui ne connaissaient rien en agriculture, sont arrivés d'Angleterre ou d'Esosse pour s'établir parmi nous; ils ont ensuite quitté le pays. J'ai appris que l'un d'eux était employé dans un chantier de bois de construction, à Saint-Paul, et l'autre est allé dans l'ouest, à Régina. C'étaient des gens qui faisaient faire tous leurs travaux, labours, semailles et moissons sans s'en occuper le moins du moins. C'étaient des cavaliers trop élégants pour convenir au pays.

Q. Vous est-il arrivé d'autres immigrants des Etats-Unis? R. Nuls autres que les quelques familles de l'Indiana dont j'ai parlé.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous expédié des produits par la voie du Pacifique canadien? R. Non, monsieur.

Q. Comment connaissez-vous alors les tarifs du chemin de fer? R. Par mes voisins et par les rapports publiés.

Q. Quel est le tarif entre Winnipeg et Port-Arthur? R. Les prix du blé sont publiés pendant la saison, et tout fermier se tient soigneusement au courant.

Par M. Taylor :

Q. Savez-vous combien le blé s'est vendu à Moosomin, cet automne et cet hiver? R. Oui; il s'est vendu depuis 60 centins jusqu'à 50, et même moins.

Par M. Coughlin ;

Et à Birtle? R. J'ai eu \$1 pour le mien, au printemps.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous fait de longs trajets sur le Pacifique Canadien? R. J'ai voyagé plusieurs fois entre Moosomin et Winnipeg.

Par M. Fairbank :

Q. Vous avez dit, je crois, que le blé se vendait ordinairement \$1 à Birtle? R. Oui, comme grain de semence.

Q. Attribuez-vous cela au manque de chemins de fer? R. Très certainement.

Par M. Orton :

Q. Comment sont les moutons dans votre district? R. Très bien. Les fermiers qui en ont importés font plus de profits avec eux qu'avec la culture du grain. Ils restent dehors presque tout l'hiver. Les pores viennent très bien aussi.

Q. Quelles céréales cultivez-vous pour les nourrir? R. Les pois et l'orge. Les pois poussent bien, et l'orge donne toujours un bon rendement.

Q. Quel est le rendement des pois, par acre? R. De 50 à 60 minots. L'orge en produit 40 ou 50, et l'avoine oscille entre 20 et 60 minots, suivant l'époque des semailles. Lorsque'elle mûrit bien, elle peut rendre jusqu'à 60 minots par acre.

Par M. Cochrane :

Q. Quel est le poids de votre avoine? R. De 34 à 40 livres par minot.

Par M. Trow :

Q. En avez-vous jamais vu pesant 40 livres par minot? R. Oui.

Q. N'était-elle pas mélangée de pois? R. Non.

Par M. Fairbank :

Q. Trouvez-vous que les semailles à bonne heure sont plus avantageuses? R. Oui; et j'ai aussi constaté autre chose: c'est que dans le cas où il nous serait impossible de terminer tout notre labour en automne, il est très avantageux d'ensemencer chaque soir le terrain labouré pendant le jour. C'est-à-dire le labour du printemps. Si le terrain labouré reste quelque temps sans être ensemencé, il perd son humidité et devient sec comme de la cendre, et le grain ne lève pas. Mais si la semence est mise dans le sol fraîchement labouré, elle vient à merveille.

Q. Le piquage n'agirait-il pas mieux, en permettant de mettre la semence à plusieurs pouces de profondeur? R. C'est possible.

Q. La raison pour laquelle je m'informe des résultats du piquage en ce qui concerne le blé, c'est que j'ai remarqué dans les champs que le blé en bordure croît de plusieurs pouces plus haut que le reste, et ses épis sont plus longs? R. Ce que

vous dites là est corroboré par ma propre expérience. J'ai vu une pièce de grain contiguë à un champs de navets, et le grain en bordure le long de ce champ était plus haut et plus fourni, mais aussi plus lent à mûrir.

Le comité s'ajourne alors.

OTTAWA, 27 février 1885.

M. W. H. LYNCH, de Danville, Québec, est appelé et interrogé.

Par le président :

Q. Vous avez été appelé devant ce comité, l'an dernier, je crois ? R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez été interrogé sur la fabrication du beurre et du fromage ? R. Celle du beurre.

Q. Et un rapport spécial du comité a été dressé d'après votre déposition et celle d'autres messieurs, entre autres, du professeur Arnold ? R. Oui.

Q. Avez-vous quelque preuve que l'objet du comité, en publiant le rapport sur la fabrication du beurre et du fromage, a été rempli ? R. Oui ; j'ai reçu des lettres de plusieurs personnes habitant diverses parties du pays, me demandant des renseignements sur l'industrie beurrière, et faisant mention de la brochure en question. M. Botterell m'a aussi appris que l'édition en était épuisée, et qu'il lui aurait fallu 10,000 exemplaires de plus pour satisfaire les demandes.

Q. L'industrie beurrière a-t-elle fait quelques progrès durant l'année ? R. Le progrès a été assez marqué, sauf peut-être dans le commerce du beurre, parce que les différentes agences qui s'en occupent ont besoin d'un peu de temps pour donner des résultats ; mais la population fait preuve d'une activité toute spéciale dans le sens de l'amélioration des produits. Plusieurs associations nouvelles se sont formées—quelques-unes, provinciales—et l'on constate une activité particulière sous le rapport des recherches scientifiques, question dont on paraît reconnaître toute l'importance et qui exercera une influence décisive sur l'avenir de l'industrie beurrière.

Q. A-t-il été fait des progrès en ce qui concerne le côté scientifique de la question du lait ? R. Oui, c'est à cela que je viens de faire allusion. Prenez, par exemple, la question de la valeur de la crème qui affecte tout spécialement le mode actuel de la fabrication du beurre. Le système de l'écrémage est basé, en premier lieu, sur la supposition que la crème a une valeur presque absolue. L'on a prétendu jusqu'à présent, que sa valeur était moins variable que celle du lait, mais des études récentes ont démontré qu'elle l'était peut-être plus, et c'est un fait important en ce qui concerne le système Fairlamb, et le système ordinaire. Lorsque nous voyons la crèmerie expérimentale de la province de l'Ontario fonctionner d'après ce système, cela peut nous donner une idée de l'importance de ces recherches. Il y a encore un autre point, celui de donner aux fermiers le moyen de constater les qualités de leurs vaches. Il est impossible, actuellement, de s'assurer de la valeur d'une vache d'après la quantité de crème qui paraît monter à la surface des vases à lait, telle qu'on peut en juger à l'œil ou en la mesurant au pouce. Pour arriver à une valeur approximative, il est nécessaire d'en faire le battage. C'est seulement par des recherches scientifiques que ces questions peuvent être portées à la connaissance des personnes qui s'occupent d'industrie laitière, et les idées erronées que, personnellement, je sais avoir existé, disparaissent dans une grande mesure. Ce sont là, parmi les questions multiples, relatives à l'industrie laitière, certains points qui sont affectés dans une mesure assez considérable par les expérimentations faites récemment dans ce sens.

Q. Voulez-vous nous dire ce que vous avez fait, personnellement, dans l'intérêt général de l'industrie en question ? R. Je m'occupe de cette question depuis environ quatre ans, et j'y ai consacré tout mon temps pendant au moins trois années entières. Mon travail peut se résumer comme suit : J'ai donné des conférences dans différentes provinces, et j'ai formé plusieurs associations laitières—quelques-unes provinciales. J'ai aussi publié des articles dans les journaux de diverses parties du pays. L'été dernier, j'ai commencé la publication d'une nouvelle feuille à Montréal.

intitulée : " The Canadian Dairyman." C'était une feuille mensuelle traitant exclusivement de l'industrie laitière. Le manuel publié par le gouvernement de l'Ontario sur la fabrication du beurre, est en partie mon œuvre. C'est le résumé de mes conférences. Il faut ajouter aussi à cela l'enquête faite, l'an dernier, par ce même comité et qui a donné d'autres résultats.

Q. Avez-vous encore quelque chose à faire avec le " Dairyman's Journal ?" R. Non.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous jamais fait quelque chose de pratique, c'est-à-dire avez-vous jamais démontré la valeur de vos théories par des expériences ? R. J'ai fait du beurre, en public, dans presque toutes les provinces du Canada, pendant mes conférences, et ces démonstrations pratiques ont donné des résultats importants.

Par le président :

Q. Vous avez dit que vos conférences avaient produit de bons effets ? R. Oui ; j'en ai la preuve.

Q. Pensez-vous que la continuation ou une suite régulière de ces conférences, auraient pour effet d'intéresser la population au point de la porter à former des associations laitières ? R. Je le crois. Je crois que la population en diverses parties du Canada est prête à former de ces associations, mais elle a besoin de renseignements. Il existe dans le public un désir général de savoir comment opérer, et l'on devrait prendre avantage de toute disposition de ce genre en utilisant les services d'une ou plusieurs personnes capables d'intéresser la population et de lui faire voir l'avantage de former de telles associations. Je sais que plusieurs associations ont été formées à la suite de conférences de cette nature.

Q. Dans combien de provinces avez-vous donné des conférences, et avez-vous été rémunéré par le gouvernement pour chaque conférence, ou avez-vous été payé autrement ? R. J'ai donné des conférences dans l'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, Québec et Ontario, et je n'ai rien reçu du gouvernement pour cela.

Q. Ni d'aucune autre personne ? R. Non.

Q. Avez-vous raison de croire que votre traité sur la fabrication scientifique du beurre ait atteint le but projeté ? Comment vous proposez-vous de continuer cette œuvre ? Ce livre a été publié, je présume, sous les auspices du gouvernement de l'Ontario ? R. Je ne puis mieux vous répondre qu'en lisant des extraits de lettres que j'ai reçues. En voici une datée de Stromness, Ont., 6 octobre 1884 : " Après avoir lu votre manuel sur la fabrication scientifique du beurre, j'ai décidé d'abandonner l'ancienne routine et d'adopter une méthode systématique et scientifique. Cette localité présente d'excellentes conditions pour la fabrication du beurre, et le seul obstacle à la réussite de cette industrie est le manque d'appareils convenables. Le premier comme le plus important auxiliaire, est une bonne baratte, et je ne sais où en trouver une telle que vous le recommandez. Veuillez donc me faire savoir où je pourrais en acheter une, et le prix ; vous m'obligeriez beaucoup."

Par M. Cochrane :

Q. Ce même correspondant vous a-t-il fait connaître le résultat de ses expériences—s'il a constaté une amélioration ? R. Une autre lettre d'un fermier de Bloomfield dit : " J'ai lu avec attention votre manuel sur la fabrication scientifique du beurre, et pendant quatre mois, l'an dernier, j'ai fait d'après votre procédé du beurre qui m'a donné entière satisfaction, et mes produits ont surpassé en excellence tous ceux du voisinage. Je pense que si ce manuel était plus répandu, il aurait pour effet d'améliorer la qualité du beurre. J'ai lu aussi le rapport du comité sur l'immigration et les produits de l'industrie laitière, et j'en ai été très satisfait. Veuillez excuser la liberté que j'ai prise de vous déranger de vos occupations, mais j'éprouvais le besoin de vous dire cela. Je vous souhaite plein succès dans vos efforts pour améliorer l'état de l'industrie laitière."

Par le président :

Q. Prétendez-vous que l'adoption de votre système pour la fabrication scientifique du beurre, aura pour effet d'en améliorer la quantité et la qualité, ou la qualité

seulement? R. Les deux. Voici une lettre qui traite plutôt de mes conférences que de mon manuel: "J'ai fait le battage de 20 livres de beurre ce matin, et il était de première qualité. Grâce à vos leçons et à celles du professeur Sheldon, j'espère que nous serons bientôt en mesure de faire du beurre avec l'écémage d'un seau d'eau." J'espère que vous ne prendrez pas cela à la lettre. A propos de cette même lettre, je vous dirai que son auteur, qui est un fermier du Nouveau-Brunswick, m'a dit que le lendemain de ma conférence, il avait obtenu d'un premier battage un gain considérable dans la quantité du beurre en changeant sa méthode ordinaire de mélanger la crème. Il avait pour habitude de mêler la crème nouvellement levée avec la vieille, sans donner au mélange le temps de fermenter convenablement. Il a immédiatement modifié son procédé, et il a réalisé un gain notable dans la quantité du beurre.

Par M. Trow :

Q. Dans quelle province des crèmeries ont-elles été adoptées avec succès? En savez-vous quelque chose? R. Vous voulez parler des fabriques, je présume?

Q. Oui; leur établissement a-t-il été suivi de réussite? je connais beaucoup d'insuccès? R. Je ne sache pas qu'il y ait un succès continu dans les crèmeries ou les fabriques.

Q. Et dans les fromageries? R. Elles ont très bien réussi dans l'Ontario, mais je parle des crèmeries ou beurrieres. La fabrication du beurre a réussi pendant quelques années. Je crois qu'il y a encore quelques fabriques en opération, mais je sais qu'un grand nombre ont été fermées.

Par M. Cochrane :

Q. Qu'entendez-vous par la méthode nouvelle et le mode scientifique de mélanger les crèmes. Vous dites qu'on la mélange généralement avant qu'elle ne soit arrivée à un état satisfaisant. Que voulez-vous dire par là? La vieille méthode consiste, je suppose, à mêler la crème douce à la crème ancienne. Quel est le principe scientifique dont vous recommandez l'adoption pour le mélange des crèmes? R. J'ai constaté que beaucoup de personnes ont pour habitude de conserver leur crème dans plusieurs pots—

Q. Alors ils en ont suffisamment pour la crème d'un battage; mais ce n'est pas là la question. Quel est votre procédé scientifique pour mélanger la crème? R. J'allais vous l'expliquer. Si vous conservez la crème dans plusieurs pots—c'est-à-dire la crème devant servir à un seul battage—elle fermente inégalement, mais si vous la mettez toute dans un seul vase à crème, et si vous la mélangez bien chaque fois que vous en ajoutez de la nouvelle, elle fermentera d'une manière plus uniforme. L'acidulation de la nouvelle crème sera accélérée par l'ancienne, et la fermentation de cette dernière sera retardée par l'addition de la nouvelle; par conséquent, l'acidulation se fera plus uniformément, et le rendement en beurre sera plus élevé. Dans l'autre cas une forte proportion de crème restera dans le lait de beurre, ce qui arrivera aussi pour la crème provenant du lait de vaches différentes. Il y a plus de différence que ne le croit la plupart des fermiers dans les qualités butyriques de la crème provenant du lait de différentes vaches, même lorsqu'elles font partie du même troupeau. Des recherches récentes sur cette matière ont démontré qu'il y a quelquefois une différence de 30 pour cent dans le résultat du battage comparé à la quantité de beurre indiquée par l'analyse chimique, par suite de la différence dans les propriétés butyriques de la crème. Par conséquent, il est nécessaire de laisser fermenter la crème aussi uniformément que possible, afin de retirer tout le beurre du lait.

Q. Alors, que proposeriez-vous? Conseilleriez-vous l'emploi d'un récipient assez grand pour contenir toute la crème d'un battage? R. Oui; il serait très important important d'en agir ainsi.

Q. Pendant combien de temps pensez-vous qu'il soit nécessaire de garder la crème après l'addition du dernier écémage? R. Au moins 12 heures, à une température ordinaire de 60 degrés environ, la température moyenne que vous aurez constatée être la meilleure en pratique.

Par M. Hesson :

Q. Croyez-vous que la qualité du beurre soit aussi améliorée? R. Oui; bien qu'il n'y ait pas une grande différence dans la qualité lorsque l'on adopte la méthode amé-

horée de battage La qualité sera meilleure, pour la raison que si vous avez deux récipients à crème, vous en remplirez un et le mettez de côté, et vous commencerez à remplir l'autre, de sorte que le contenu du premier sera trop vieux lorsque le second ne le sera pas assez; mais si la crème a été mélangée comme je l'ai indiqué avant, sa fermentation se trouvera retardée et elle donnera une plus forte proportion de beurre, et de meilleure qualité, parce qu'aucune partie de la crème ne sera trop vieille. Je crois que la crème ne peut que se gâter, passé un certain degré de fermentation qui atteint son maximum lorsque l'on constate une légère acidulation. Si on la garde plus longtemps, pendant deux ou trois jours de plus, il est certain qu'elle se gâtera-

Par M. Truv :

Q. Le beurre ne serait-il pas meilleur si le lait du matin et celui du soir étaient mélangés et battus ensemble; ou préféreriez vous faire l'écémage? R. Je ne crois pas qu'il en serait meilleur. Il faudrait nécessairement conserver le lait pendant un certain temps et le laisser légèrement s'aigrir. Ce procédé nécessiterait plus de travail, et je crois que le beurre serait en moindre quantité.

Q. Même en battant le tout? R. Oui.

Q. Pensez-vous que le petit lait vaudrait autant que si tout le lait était battu? R. Je ne crois pas qu'il vaudrait autant que lorsque l'écémage est pratiqué et que la crème est mise dans des pots, en la manière ordinaire. Si l'écémage est pratiqué en temps opportun et si le lait bleu est conservé à une température convenable, ce dernier peut être chauffé avant de devenir aigre et donné ensuite aux veaux. Il présenterait alors à peu près les mêmes conditions que le lait pur, sauf la perte de la crème, et ses qualités nutritives n'auraient rien perdu de leur valeur.

Par M. Cochran :

Q. Vous préférez lever la crème lorsque le lait est doux? R. Oui.

Q. A quelle température le lait doit-il être tenu pour que l'ascension de la crème se produise avant qu'il s'écume? R. Immédiatement après le trayage, il doit être porté à la température la plus élevée possible, de manière à avoir le bénéfice du refroidissement. Ensuite, les crèmeuses devront être mises dans l'eau ou la glace et être refroidies jusqu'à 60 degrés au moins, ou mieux encore, 50 ou 45 degrés, et rester à cette température jusqu'à ce que la crème soit toute levée; l'écémage se fera ensuite. Si cette méthode est suivie généralement, à l'exception toutefois des journées les plus chaudes de l'été, le lait écémé pourra ensuite être chauffé et donné aux veaux comme aliment, avec d'excellents résultats.

Par M. Watson :

Q. Retirez-vous la plus grande quantité de beurre du lait en l'écémant lorsqu'il est doux, ou bien après qu'il est devenu aigre? R. Si vous faites lever la crème par la méthode du refroidissement, vous pourrez en retirer tout le beurre qu'il est possible d'en extraire, en 24 heures environ. Autrefois, j'étais sous l'impression qu'on pouvait faire lever toute la crème en moins de 24 heures, par les moyens ordinaires, mais je doute, maintenant, qu'on puisse le faire. Je crois qu'il est plus avantageux de le laisser reposer pendant ce temps. Les recherches que j'ai faites récemment me portent à le croire.

Par M. Cochran :

Q. C'est-à-dire lorsque vous le déposez après l'avoir chauffé? R. Oui.

Q. Vous pensez qu'il est avantageux de le chauffer avant de le refroidir? R. Oui. Je l'ai prouvé par des expériences.

Q. A quelle température proposeriez-vous de le porter? R. Je le chaufferais jusqu'à la température ordinaire—c'est-à-dire dans les cas ordinaires. La température ordinaire serait de 98 à 100 degrés; quelques degrés de plus ou de moins sont de peu d'importance. J'ajouterais, de plus, que dans l'été, si le lait avait une tendance à s'aigrir rapidement par suite d'odeurs ou de germes, il serait préférable d'élever la température davantage, et même jusqu'à 120 ou 130 degrés, parce que plus la température est élevée, plus longtemps le lait se conserve doux. Je n'ai aucun motif de croire que la chaleur portée à 120 ou 130 degrés aurait de mauvais effets sur la qualité du beurre, bien qu'en règle générale, moins il y a de changement dans la température de la crème ou du lait, meilleur est le beurre. Un léger changement de

température, lorsque le lait vient d'être déposé après le trayage, ne l'affecte pas beaucoup, mais je ne produirais ce changement que s'il était nécessaire. Je ne le ferais pas pour obtenir une meilleure qualité de beurre. Tout en admettant la vérité de ce fait, je dirai que de tels changements, pratiqués lorsqu'il est urgent de le faire, ne nuisent aucunement à la qualité du beurre, s'ils sont faits avec discernement. Mon explication a été un peu longue, parce que c'est une matière qui prête à la discussion, mais il est bon de bien comprendre la question de chaleur et de refroidissement.

Par M. Trow :

Q. Nous avons les rapports de plusieurs fromageries du pays établissant la moyenne de production, par vache. Vous qui vous occupez spécialement de ce sujet, vous devez avoir des rapports des différentes fabriques donnant le montant réalisé par chaque animal. Notre objet est de savoir lequel est le plus profitable de la fabrication du fromage ou de celle du beurre? R. J'ai, il est vrai, les données nécessaires pour répondre à cette question, mais je ne pourrais les citer de mémoire.

Q. Donnez nous un chiffre approximatif? R. Permettez-moi de dire que la question des profits à réaliser par une beurrerie ou une fromagerie, ne saurait être déterminée par une réponse à cette question.

Par M. Cochrane :

Q. Cela dépendrait plutôt de la situation dans laquelle se trouve placé le fermier, et de ce qu'il se propose de faire avec le lait? R. Oui.

Par le président :

Q. Si je comprends bien la question, il s'agit de connaître la quantité moyenne de beurre que peut produire une vache, comparé au rendement qu'elle peut donner en fromage? R. Pour pouvoir vous donner une moyenne de ce genre, il me faudrait établir d'abord les différences notables qui existent entre les différentes fabriques, et en tirer ensuite une moyenne. Il serait inutile pour moi de donner un chiffre au hasard.

Par M. Trow :

Q. Pensez-vous qu'une vache puisse rapporter \$40 pour une période de 5 mois? R. Dans certains cas, oui; mais la moyenne ne serait pas générale, elle serait bien au dessous de cela.

Q. Quelle est la différence entre le prix que l'on donne généralement pour le beurre des crémeries, et celui du beurre domestique que l'on fabrique généralement dans le pays? R. Je crois que la différence est de 5 ou 10 centins au-dessus du prix ordinaire. Tout naturellement, nous avons des beurres très dispendieux fabriqués dans les laiteries particulières, mais la quantité en est très restreinte. C'est là ce qui cause la moyenne avantageuse que l'on remarque dans les prix obtenus par les beurreries, parce qu'il y a une uniformité dans les produits de fabriques qui assurent à ces derniers un prix plus élevé que pour la moyenne de la totalité du beurre domestique, lequel se vend, j'en suis sûr, de 5 à 10 centins et même moins, par livre, que le beurre des fabriques.

Par M. Watson :

Q. Lorsque le prix moyen du beurre est de 20 centins la livre, voulez-vous dire que le produit des fabriques doit valoir deux fois plus? R. Pas le double, mais environ 25 centins la livre.

Par M. Cochrane :

Q. Cela dépendrait beaucoup, je suppose, du développement plus ou moins considérable de cette industrie dans le pays? Cette moyenne serait-elle obtenue si ce produit était expédié en Angleterre? Je suppose que ce prix élevé provient du fait que l'approvisionnement du bon beurre est limité dans notre pays et qu'il s'écoule facilement; mais si la production en était plus considérable qu'il n'en est besoin pour la consommation locale, de manière à en nécessiter l'exportation en Angleterre donnerait-il plus de profits que le fromage? R. Mon opinion personnelle est, que si les conditions sont modifiées, comme il est probable qu'elles le seront par suite des améliorations apportées, cet état de choses viendra à disparaître. Si l'on continue à faire, dans les laiteries particulières, du beurre ayant les mêmes qualités que par le passé,

la supposition que vous venez de faire ne saurait se réaliser, car il serait peu probable qu'il y eût jamais de demande, en Angleterre, pour un beurre de qualité inférieure. La chose n'aurait pu se réaliser qu'avant l'apparition de l'oléo-margarine sur le marché. Elle est impossible maintenant. S'il y avait une amélioration dans la manière actuelle de faire le beurre, la différence que l'on remarque maintenant dans les prix ne subsisterait pas, et il est possible qu'une forte proportion du beurre domestique pût être cotée à un prix plus élevé que le produit des beurreries. Comme question de fait, nous savons qu'il en est ainsi pour une certaine partie de ce beurre. La question repose entièrement sur la qualité.

Par M. Trow :

Q. Pensez-vous que la qualité inférieure de nos beurres dépend, en grande partie, du climat et des herbes ? R. Non, je ne le crois pas. Je pense que notre climat est très favorable. Naturellement, nous devons admettre que le climat est pour beaucoup dans la qualité de ces produits, et la nourriture, spécialement, les affectent encore plus que le climat ; mais nous avons la preuve dans tout le pays, partout où il se fait du beurre, que dans toutes les provinces nous produisons, avec nos vaches, avec l'alimentation que nous leur donnons et les herbes de nos pâturages, une qualité de beurre aussi recherchée que celle qui se fait en Europe, et nous savons, à n'en pas douter que lorsque le produit est de qualité inférieure, cela est dû à une méthode défectueuse dans la fabrication. Nous avons aussi la preuve que ceux qui font du beurre médiocre, en améliorent la qualité en changeant leurs procédés, sans avoir à changer d'une manière appréciable la nature des pâturages ou de l'alimentation.

Par M. Hesson :

Q. Et vous avez une preuve encore plus concluante dans le succès de l'industrie fromagère ? R. Oui.

Par M. Fisher :

Q. Je pense que les dépositions données devant le comité, l'an dernier, par vous et le professeur Arnold tendaient à démontrer que ce pays est très propre à l'industrie laitière, et que la création de crèmeries et de beurreries sont des facteurs importants dans son développement. Je crois que la fabrication scientifique du beurre aura pour effet d'améliorer plus efficacement la production domestique ? R. Je puis dire qu'une partie du travail auquel je me suis livré avait pour objet d'inculquer des idées de ce genre. Il y a trois ans déjà, j'ai adressé quatre articles au *Monetary Times* sur la question des laiteries particulières et des beurreries, et je me suis efforcé de démontrer que l'industrie privée, pour la fabrication du beurre, s'imposerait comme une nécessité, et qu'il serait nécessaire de diriger notre attention vers son amélioration. A cette époque, j'ai rencontré une opposition assez marquée de la part d'une partie des commerçants de beurre de Montréal et d'un grand nombre de personnes qui étaient en faveur des beurreries. Ils bасаient leurs conclusions sur le simple fait que les fromageries avaient très bien réussi comparativement à l'industrie privée, et ils pensaient qu'il pourrait en être de même pour les beurreries. Je me suis efforcé de démontrer que cette argumentation était fallacieuse, et j'ai maintenant la satisfaction de savoir que quelques-uns de ces commerçants de Montréal se sont ralliés à mon opinion ; et M. Blue, de l'Ontario, à une convention tenue récemment à Stratford, a déclaré, comme résultat de ses conclusions, et d'après les statistiques qu'il a recueillies en qualité de secrétaire du Bureau des Industries de l'Ontario, que les laiteries particulières continueraient à exister, qu'il était nécessaire d'y apporter des améliorations, et que jusqu'à présent, les beurreries n'avaient pas eu de succès. J'ai d'abondantes preuves de la vérité de cet énoncé ; mais en même temps, je désire qu'il soit bien compris que je n'ai aucune objection aux beurreries, ni préjugés contre elles, et que je ne doute aucunement qu'elles puissent faire beaucoup de bien dans le pays. Le malheur a été que lorsque j'ai tenté de démontrer l'importance de l'industrie domestique, et le besoin qu'il y avait de l'améliorer, l'on a supposé que j'étais opposé au système des beurreries, ce qui est une supposition toute gratuite.

Par M. Hesson :

Q. Dans votre déposition devant le comité, l'an dernier, vous avez dit que les procédés défectueux employés pour la confection du beurre causaient au pays une

perte annuelle de \$5,000,000. Avez-vous eu quelque motif de changer d'opinion depuis ce temps? R. Non; au contraire. Je suis certain que si on améliorerait la qualité du beurre fabriqué en Canada, comme je l'ai conseillé, le pays en retirerait un surplus de profit de cinq millions de piastres au moins par année.

Par M. Watson :

Q. Vous a-t-on écrit du Manitoba ou du Nord-Ouest, au sujet de la fabrication du beurre? R. Oui; plusieurs personnes m'ont adressé des lettres. Deux d'entre elles font partie de la législature locale. Je désirerais tout spécialement vous lire un extrait de l'une de ces lettres, que je viens de recevoir, et qui me demande une réponse à une question qui m'a déjà été faite d'autre part. Naturellement, je ne voudrais pas citer plus qu'une faible partie des lettres que j'ai reçues et que je reçois continuellement de toutes les parties du pays. L'extrait que je vais vous lire vient d'une lettre de M. J. H. Bell, M.P.P., de Kildonan, Man.; il dit: " Dans votre témoignage devant le comité agricole de la Chambre des Communes, je remarque que vous parlez d'une machine pour faire le beurre. Seriez-vous assez bon de me dire où je pourrais acheter cette machine, et le prix. Je me sers d'un réfrigérateur, ou crèmeuse, fabriqué à Morrisburg qui donne d'excellents résultats comparativement à ceux que l'on obtenait par l'ancienne routine de faire reposer le lait dans des vases en fer blanc, et maintenant je désirerais avoir une machine pour faire le beurre. Je m'occupe beaucoup de la question de l'industrie laitière, et je me propose de soumettre cette question à la législature locale qui se réunit le mois prochain, en même temps que la question de l'établissement d'une ferme expérimentale pour l'essai des graines, des fruits et des arbres." J'ai reçu une lettre semblable de M. Wagner, qui est aussi l'un des députés locaux; j'ai correspondu avec lui et j'ai répondu à beaucoup de ses questions. Il est très enthousiaste, et il m'écrit, dans l'une de ses dernières lettres, que le Manitoba peut produire d'aussi bon beurre qu'aucun autre pays, et qu'il a un grand avenir pour la production de cet article. Je ne connais personnellement aucun de ces messieurs.

Par M. Fisher :

Q. Je présume que votre correspondance avec eux est en majeure partie due au témoignage que vous avez donné ici même, l'an dernier et à vos autres travaux sur ce sujet et qu'ils ont lus? R. Oui, je le présume. La lettre de M. Wagner m'a été adressée à la suite d'une entrevue que j'ai eue avec quelqu'un et qui a été publiée dans le *Star* de Montréal, et ce monsieur m'informe qu'il partage complètement les opinions exprimées par moi dans cette entrevue qui avait trait, je crois, à la question des laiteries particulières.

Par M. Watson :

Q. Etes-vous d'opinion que l'industrie particulière, conduite d'après votre système, puisse être exercée avec profit dans un pays de prairie?—R. Il est difficile pour moi de juger du Manitoba, n'y étant jamais allé. Je suppose que si le procédé du transport de la crème, que l'on expérimente actuellement à Guelph, réussit dans certaines parties de l'Ontario, il donnera satisfaction au Manitoba, dans l'état actuel des choses, comme cela est arrivé dans quelques-uns des Etats de l'Ouest. Je pense que ce système convient mieux aux conditions particulières que l'on rencontre dans l'Iowa et l'Illinois, et comme il a réussi dans ces Etats, nous sommes portés à croire que les conditions particulières qu'ils présentent sont les plus favorables à l'adoption de ce système. Je ne crois pas que le transport de la crème, que l'on expérimente à Guelph, se généralise jamais dans l'Ontario, et je suis convaincu qu'il ne sera pas adopté dans la province de Québec ou dans les provinces maritimes. Les conditions nécessaires au succès de ce système, ou qui nécessitent absolument son emploi, sont entièrement différentes dans les provinces de l'Est et dans celles de l'Ouest.

Par M. Tröw :

Q. Quel est l'effet produit par le ballottage du lait qui est transporté de la ferme à la fabrique?—R. Avant d'être déposé?

Q. Oui, lorsqu'il est transporté à plusieurs milles de distance?—R. Dans l'industrie beurrière, il ne produit de mauvais effet qu'en ce qui concerne l'ascension de la crème. Si le lait a été agité, c'est autant de temps perdu pour l'ascension, et

l'on perd ainsi le temps le plus favorable pour le lait, c'est-à-dire lorsqu'il présente toutes les conditions requises pour la montée de la crème. Il résulte une perte de tout délai apporté à le laisser reposer ou du ballottement que nécessite son transport ; mais pour la fabrication du fromage, si le transport est fait d'une manière convenable, il semblerait plutôt que, dans certains cas, il est mieux pour le lait d'être ainsi aéré.

Q. Là où se trouve une beurrerie importante dont quelques-uns des patrons résident à 8 ou 10 milles de distance, ce ballottement doit nécessairement se produire pendant deux ou trois heures consécutives, chaque jour ?—R. Oui ; et je ne vois pas comment une beurrerie peut réussir lorsqu'il faut transporter le lait d'aussi loin.

Par M. Fisher :

Q. En règle générale, de telles fabriques ne peuvent fonctionner avec succès que lorsque la crème a été séparée du lait avant le transport ? R. C'est le système dont je parle. En règle générale, lorsque la crème doit être transportée de si loin, le système de l'écémage préalable présente des conditions plus favorables que lorsqu'il faut envoyer le lait à la fabrique.

Par M. Watson :

Q. Lorsque huit ou dix vaches sont tenues sur une ferme, est-il préférable, à votre avis, d'établir une laiterie domestique plutôt que de transporter la crème à une fabrique ? R. Cela dépendrait de la manière dont serait tenue cette laiterie. Lorsque le mode de fabrication est bon et que le nombre de vaches est de dix ou plus, les fermiers intelligents préfèrent la fabrication à la ferme. Diverses raisons contribuent au succès de cette méthode, parce que les fermiers pratiques donnent toute leur attention à améliorer leur industrie, non-seulement en retirant du lait une plus grande quantité de beurre, mais aussi en choisissant mieux leurs vaches laitières, en leur donnant une meilleure alimentation, et en obtenant par ces moyens un lait de meilleure qualité. Ces fermiers trouvent qu'il est plus avantageux pour eux de faire leur beurre à la ferme plutôt que de mélanger leur lait à celui de voisins qui ont des animaux médiocres et mal nourris. Cette raison milite fortement en faveur de la continuation de l'industrie privée, parce que chez certains fermiers, il y a une tendance à adopter les améliorations. Jusqu'à ce que nous ayons de meilleurs moyens de déterminer la valeur du lait de chaque vache, les fermiers intelligents ne pourront bénéficier d'aucune co-opération de ce genre, tant il y a de différence dans la valeur du lait donné par différentes vaches.

Par M. Trow :

Q. Combien faut-il de lait de qualité moyenne pour faire une livre de beurre ? R. 25 livres environ. Il devrait en falloir moins, mais en pratique, il en faut peut-être plus. 20 livres de lait provenant de bonnes laitières, doivent être suffisantes pour faire une livre de beurre, mais je ne pense pas qu'il en faille, en moyenne, moins de 30 ou 35. Si je vous donnais les calculs qui ont été faits, vous me croiriez à peine. On a été jusqu'à prétendre qu'il en fallait plus que 35 ou 40.

Q. Il faut environ 10 livres de lait pour faire une livre de fromage, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. Ne serait-il pas plus profitable de faire du fromage, parce que vous auriez 3 livres de fromage pour une de beurre, et au prix actuel du fromage, ce serait plus profitable ? R. Cela dépend de la qualité du beurre. Si vous pouvez faire un bon produit avec 25 livres de lait par livre de beurre, je conçois parfaitement que le prix que vous en aurez sera plus rémunérateur que si vous faisiez du fromage, parce qu'il y a autre chose à considérer, comme la valeur du lait écrémé, par exemple.

Par le président :

Q. Je pense que la question présente ce côté important, que lorsque le lait va à la fromagerie, on peut élever moins d'animaux que lorsque le beurre est fait à la maison ? R. Oui. J'ai parlé de la qualité du beurre, mais la question dépend de la manière dont il est fait à la ferme, parce que le prix du produit domestique peut varier de 15 à 30 centins. S'il ne vaut pas 15 centins, alors il serait peut-être plus profitable de faire du fromage. Il y a encore un autre point : il peut être plus profitable, dans certains cas, de faire du fromage une année, et du beurre l'année suivante, parce que le prix du fromage varie comme celui du beurre.

Q. Il peut y avoir fluctuation, mais pas autant que pour le beurre ? R. Il y a quelques années, il est descendu à 5 centins la livre.

Par M. Jenkins :

Q. Pensez-vous que l'ascension rapide de la crème dans une crèmeuse donne plus de beurre que lorsqu'elle se fait lentement dans des vases ordinaires ? R. La crème levée dans des vases ordinaires peut donner un excellent produit ; mais si l'on tient compte du peu d'habileté des gens, on trouve que le meilleur beurre est fait avec le lait déposé dans les crèmeuses. Il faut moins d'habileté pour produire une meilleure qualité de beurre. Lorsque les crèmeuses sont employées d'une manière continue, il y a amélioration dans la qualité. Je ne dirai pas qu'il y a augmentation dans la quantité ; je ne pense pas qu'il s'en fasse plus. Ceux qui se sont servi de crèmeuses ont été sous l'impression qu'ils en retiraient plus de profits qu'ils n'en avaient réellement, car ils basaient leur calcul simplement sur l'apparence de la crème, qui est très décevante. Si les fermiers avaient plus l'habitude de peser le beurre provenant d'une quantité donnée de lait, ils se rendraient mieux compte de ce qu'il produisent, et ce sont seulement les plus observateurs qui s'aperçoivent qu'ils en ont moins en réalité qu'ils ne pensaient en avoir. Quant à la qualité je donnerais la préférence au système d'ascension rapide.

Q. Si vous étiez pour établir une laiterie, et si vous aviez de bonnes facilités pour employer des vases ouverts, à quel système donneriez-vous la préférence ? R. Personnellement, je préférerais les crèmeuses profondes plongeant dans l'eau.

Q. Décidément, vous préférez les crèmeuses aux vases découverts ? R. Oui.

R. Dans toutes circonstances ? R. Oui. Je ne me servirais pas de vases découverts, en quelques circonstances que ce soit. La raison pour laquelle je suis si circonspect dans mes observations, c'est que nous pouvons facilement être induits en erreur. Qu'il soit bien compris que je ne suis pas d'opinion qu'il faille nécessairement discontinuer l'usage des anciens vases à lait pour produire du bon beurre. On peut en faire par ce moyen, mais je suis porté, d'après mon expérience et mes observations, à donner la préférence aux crèmeuses profondes actuellement en usage, entourées d'eau ou de glace pour abaisser la température du lait.

Par M. Hickey :

Q. Afin de se rendre compte de la valeur du lait de chaque vache, il semblerait qu'il soit nécessaire pour le laitier d'avoir un réfrigérateur séparé pour pouvoir la constater ? R. C'est l'une des importantes questions auxquelles je faisais allusion lorsque j'ai parlé des recherches scientifiques de l'année dernière. Je sais ce qui a été fait à la ferme expérimentale de New-York au sujet de cette question et d'autres aussi importantes. Il me semble que les fermiers devraient avoir une méthode pour établir la valeur de chaque vache, en tenant séparément le lait de chacune, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'y astreindre d'une manière continue. S'il y avait une méthode permettant de garder séparément le lait de chaque vache et d'en constater la valeur par le battage, une méthode telle qu'elle pourrait être adoptée par un fermier ordinaire, le résultat serait inappréciable. Ses résultats immédiats seraient importants, mais le plus important de tous serait de mettre le fermier en état de savoir combien de vaches il garde à perte, et il se déferait des animaux médiocres et améliorerait immédiatement son troupeau. C'est là l'un des côtés les plus importants de la question. Elle est très importante, et j'espère être en mesure de l'élucider davantage au moyen de nouvelles études et de soumettre bientôt aux fermiers quelques suggestions sur la manière de constater la valeur de chaque vache. Dans l'état actuel des choses, des expériences pourraient être faites sur chaque vache, comme M. Hickey l'a suggéré ; c'est le seul moyen de déterminer leur valeur d'une manière satisfaisante.

Par M. Watson :

Q. En règle générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire d'avoir de la glace dans une laiterie particulière ? R. Ce serait avantageux, mais je ne dirai pas que ce soit absolument nécessaire. Ceux qui ont de bonne eau, pure et fraîche, peuvent procéder à la fabrication du beurre d'une manière satisfaisante sans se servir de glace ; et lorsque j'ai mentionné ce fait dans le livre qui a été publié par le gouvernement de

l'Ontario, je l'ai fait dans le but de guider les fermiers qui ne peuvent conserver de glace. Je sais parfaitement qu'un grand nombre de fermiers s'en passent facilement. Cet énoncé de ma part a été mal compris par quelques personnes, et l'on a pensé que j'étais opposé à l'emploi de la glace. C'est une absurdité, parce que je parle, dans ce même livre, des services qu'elle peut rendre.

Par M. Cochrane :

Q. Afin d'en arriver à la solution de cette question, je désirerais connaître votre opinion sur la classification des vaches laitières. Devons-nous comprendre, par votre réponse, que la crème diffère suivant l'animal, et que la valeur provenant d'une laitière est plus élevée que chez une autre, c'est-à-dire qu'il y a une différence chimique, entre la crème produite par une vache et celle produite par une autre, qui fait que la crème de l'une vaut plus que celle de l'autre, bien que les quantités soient semblables? R. Oui, une différence qui peut être appelée la qualité de production. Pour répondre à cette question, je ne puis mieux faire que de mentionner la série d'expériences faites récemment à la ferme expérimentale de New-York pour constater la valeur relative du lait de différentes laitières. Deux vaches Jersey, qui de prime abord présentaient peu de différence entre elles, furent choisies. L'analyse chimique démontra que la quantité de beurre dans le lait de chacune était à peu près la même. Le lait fut déposé, la crème fut enlevée et battue, et l'on trouva que l'une de ces vaches que j'appellerai "Gem"—pour le besoin de mon explication—donnait 100 pour 100, disons, et que l'autre, que j'appellerai "Meg," ne donnait que 66 pour 100, environ, ou les deux tiers. Bien que cette proportion ne se soit pas maintenue intégralement pendant toute la durée des expériences, qui se prolongèrent pendant des semaines et même des mois, néanmoins la valeur relative de la crème, telle que constatée par la production du beurre, fut toujours d'un tiers plus élevée chez "Gem." Dans quelques cas, l'analyse chimique des deux traites, fit voir que le lait de "Meg," dont le rendement en beurre était moindre, était cependant plus riche en beurre, bien que le battage établit son infériorité comme production. Les expériences firent aussi connaître un autre fait; c'est que la vache dont le lait produisait le plus de beurre, donnait aussi un produit supérieur—le beurre était plus ferme. Certains facteurs, que les expérimentateurs n'ont pas encore déterminés, restent encore à trouver en ce qui concerne les causes de cette différence. Si j'en juge par mes propres recherches, je suis porté à croire que l'une des causes se trouve dans le volume des globules de la crème. Je désire qu'il soit bien compris que le montant du beurre dans le lait variait très peu mais par le procédé ordinaire de l'ascension de la crème et du battage, l'on constata que le lait d'une vache donnait une plus forte proportion de beurre, et dans certains cas, près de 50 pour cent de plus que n'en donnait l'autre. Il y avait encore une autre question. Les expérimentateurs n'avaient pas poussé leurs recherches, relativement à cette question, jusqu'au point de pouvoir en tirer une conclusion, mais, au cours de mes investigations, j'ai appris que lorsque les deux traites étaient mélangées et battues, elles donnaient moins de beurre que par un battage séparé. Toutes ces conclusions corroborent parfaitement ce que nous savions déjà sur la différence du lait de vaches différentes, pour la production, et le besoin de trouver une autre méthode de manipulation pour en extraire plus de beurre. Dans le cas dont je parle, lorsque le battage était opéré après quelques heures, la différence était plus marquée encore, mais si on laissait le lait s'aigrir légèrement, la différence était moindre. Ce fait jette de la lumière sur la question posée par M. Hickey. Le procédé qu'il suggère, de battre le lait de différentes vaches séparément, paraît à beaucoup de fermiers une perte de temps, mais il pourrait avoir d'excellents effets, à la suite des faits révélés par ces expérimentations et les données qui en découlent. J'ai aussi entendu parler d'une expérimentation faite au collège du Maine. Il s'y trouvait un troupeau de 20 vaches, et leur lait fut battu séparément. On constata, par le mesurage, que chez la vache qui produisait le plus de beurre, il ne fallait que 74 pouces cubes de crème pour faire une livre de beurre, tandis que chez d'autres, il en fallait jusqu'à 136 pouces cubes pour la même quantité, les qualités butyreuses du lait de différentes vaches variant de 74 à 136. C'était la traite d'un même jour, provenant d'un même troupeau, les conditions étant les mêmes sous tous rapports.

Par M. Hesson :

Q. La perte serait-elle la même pour la production du fromage, dans les mêmes conditions? R. Non. Elle porte sur le beurre seulement. Le professeur Brown, du collège agricole de l'Ontario, à Guelph, a fait des expériences avec des Courtes-Cornes, des Jersey et des Galloway; il s'est aussi servi de l'appareil centrifuge, et il a trouvé que le pourcentage variait de 10 à 366. Naturellement, ce résultat est dû en partie à l'appareil, à la nature du lait et à d'autres facteurs peut-être, et le pourcentage n'existait pas dans le beurre, mais dans la crème. S'il eut battu cette crème, il aurait sans doute trouvé moins de différence, mais il n'en est pas moins surprenant de trouver une différence variant depuis 10 dans les Galloway jusqu'à 366 dans les Ayrshire. C'est le pourcentage de la crème par chaque 100 livres de lait.

Par M. Cochrane :

Q. Nous savons qu'il y a une grande différence dans la valeur du lait provenant de différentes vaches? R. Nous savons qu'il n'existait pas une différence semblable dans le lait de ces différentes vaches, parce que les Ayrshires accusent un pourcentage de 366, tandis que les Jersey n'en donnent que 125. Cependant nous savons que la vache Jersey est la meilleure pour la crème.

Par M. Hesson :

Q. Pouvez-vous trouver un remède à cet état de choses? R. Je puis dire seulement que ces expériences ont été faites avec le concours du gouvernement et qu'elles ont été poursuivies avec une activité inaccoutumée pendant les derniers douze mois; qu'elles révèlent certains faits inconnus jusqu'à présent, et que tant qu'ils ne seront pas parfaitement élucidés, il serait peu sage de se lancer dans les théories.

Par M. Chapleau :

Q. Pouvez-vous expliquer ces faits? R. Je me les suis expliqués à moi-même, mais j'attends de nouvelles données avant de soumettre ces explications au public.

Q. Ne peut-on attribuer cet état de choses à la différence dans l'alimentation? R. Non; je pense qu'en ce qui concerne les Jersey, l'alimentation était semblable.

Q. Alors, ne serait-ce pas dû à l'état sanitaire des animaux? R. Peut-être. Pour ce qui est des Jerseys, l'une d'elles a été malade pendant quelque temps, et l'on a constaté une différence immédiate, mais en redevenant bien portante, cette vache reprit ses qualités normales. Ces expérimentations ont été continuées pendant trois ou quatre mois, et elles ont été enregistrées en duplicata, chaque jour.

Q. A-t-on trouvé quelque variation entre les deux animaux, ou les résultats étaient-ils à peu près les mêmes? R. On a trouvé cette différence et le résultat général dont j'ai parlé, savoir: qu'une vache donnait une quantité plus grande que l'autre, tandis qu'il y avait une très légère différence dans le rendement réel des deux.

Par M. Cochrane :

Q. A-t-on remarqué qu'il y eut quelque différence chimique dans la crème? R. On ne s'est pas occupé de déterminer la quantité de crème, mais nous avons d'abondantes preuves que le nombre de pouces de crème ne saurait donner une idée de sa valeur pour la fabrication du beurre.

Par M. Fisher :

Q. Pouvez-vous suggérer quelque moyen pratique qui permette aux fermiers de tirer parti de ces recherches? Si je comprends bien, vous avez donné des conférences et fait des expériences dans diverses parties du pays, à des réunions de laitiers et autres assemblées, et il s'en est suivi une recrudescence d'intérêt pour cette industrie. Je désirerais savoir s'il n'y aurait pas moyen de communiquer au fermier, sous une forme pratique, le résultat de vos travaux dans ce sens? Je pense que nos fermiers retireront beaucoup de profit de la publication des rapports de ce comité et d'autres renseignements sur l'amélioration des méthodes à suivre dans l'industrie laitière, et je suis d'avis que nous devrions prendre des arrangements pour disséminer ces renseignements? R. Comme je l'ai dit en commençant, j'ai tout lieu de croire que les conférences que j'ai données ont produit d'excellents résultats. Elles ont une influence directe sur les fermiers, et elles ont conduit à la formation d'associations laitières. Un grand nombre d'assemblées ont eu lieu dans diverses parties de la province, et des études réellement précieuses ont été lues dans ces réunions. La publica-

tion de brochures a eu pour effet d'éveiller l'intérêt. Je vous ai lu déjà une ou deux lettres que j'ai reçues, au sujet de la fabrication scientifique du beurre. J'ai aussi rédigé pour le gouvernement de l'Ontario un livre que, sans doute, bon nombre de membres de ce comité ont vu.

Par M. Trow :

Q. Compilé, vous voulez dire? R. J'en ai rédigé en entier 50 pages environ, et j'ai réuni des compilations sous forme d'appendice, après avoir eu l'autorisation de le faire. Ce livre avait un objet distinct en vue, et je crois que ce but a été atteint. Si je devais écrire un autre livre, il aurait probablement une centaine de pages.

Q. Il serait trop considérable pour des informations générales? 50 pages, environ, suffiraient? R. Les directions pour la fabrication pratique du beurre prennent ce nombre de pages, mais vous y trouverez beaucoup de choses d'un caractère général que les fermiers devraient connaître et qui auraient besoin d'être développées plus au long.

Par M. Hickey :

Q. Le livre serait nécessairement volumineux? R. Je crois que si j'avais donné au gouvernement de l'Ontario une brochure de 12 pages sur la fabrication du beurre, il aurait été satisfait; mais en traitant le côté économique de la question et en donnant le reste sous forme d'appendice, je pense que j'ai rendu service aux fermiers en leur communiquant beaucoup de renseignements qu'ils ignoraient et dont ils se sont montrés reconnaissants. Je suis d'avis qu'un pareil livre devrait avoir environ 100 pages, et grâce à l'expérience que j'ai acquise depuis que j'ai écrit mon manuel, il y a deux ans, ainsi qu'aux études et aux recherches auxquelles je pourrais me livrer pendant quelques mois, je suis convaincu que je pourrais faire, sur le mode d'amélioration et la nécessité d'avoir un système raisonné de fabrication du beurre, un traité qui aurait l'approbation de ce comité.

Par M. Hesson :

Q. Est-ce là votre proposition? R. Oui.

Par M. Cochrane :

Q. Pensez-vous maintenant donner plus de renseignements pratiques à la classe agricole que lorsque vous avez écrit votre premier manuel? R. Oui, beaucoup plus. Je ferais un traité plus complet, j'en suis convaincu.

Q. Mais si vous écriviez un pareil traité, combien coûterait-il? R. Un livre de 100 pages, environ, reviendrait à 10 centins.

Par M. Kirk :

Q. Relié comme celui-ci? R. Oui.

Par M. Cochrane :

Q. Combien en coûterait-il, à vous ou au département? R. Le chiffre que je viens de mentionner couvrirait tous les frais. Je ne voudrais pas écrire ce traité sans avoir mis le sujet à l'étude pendant quelques mois. Je serais alors, en mesure de donner des faits qui règlent certaines questions résolues par l'expérimentation et dont la solution a coûté des centaines de piastres.

Par M. Hickey :

Q. Quelle est votre proposition, alors? Proposez-vous de faire un traité et de le vendre un certain prix, comme rémunération, ou vous attendez-vous à être payé spécialement pour ce travail? R. Si on fixait un nombre suffisant d'exemplaires au prix de 10 centins, chacun, je pourrais donner un traité de 100 pages qui serait trouvé satisfaisant.

Q. Combien faudrait-il demander d'exemplaires pour vous assurer une rémunération? R. A en juger par le nombre d'exemplaires de votre rapport de l'an dernier distribués dans le pays, je suppose qu'il en faudrait environ 50,000. Si un traité de cette nature était publié, je suis convaincu que la demande s'élèverait à 100,000, et qu'on en demanderait d'une année à l'autre.

Par M. Cochrane :

Q. Et comment demanderiez-vous pour votre travail? R. Mon travail est compris dans ce chiffre.

OTTAWA, 2 mars 1885.

M. J. MONTAGUE LEET est appelé et interrogé.

Par le président :—

Q. Où demeurez-vous ? R. A Winnipeg.

Q. Quelles sont vos occupations ? R. L'an dernier, je me suis occupé d'un nouveau plan d'immigration dans l'intérêt du Manitoba et du Nord-Ouest. Notre projet a pour objectif de détourner, au profit du Manitoba et du Nord-Ouest l'émigration des provinces de l'est qui autrement pourrait se diriger vers les Etats-Unis. C'est le principal trait de ce projet, et si nous réussissons, nous nous proposons d'ouvrir une agence à Londres et sur d'autres points de l'Angleterre, pour attirer de ces localités la même classe de colons que des vieilles provinces.

Q. Etes-vous en relation avec quelqu'organisation pour atteindre ce but ? R. Nous publions une brochure appelée "The Manitoba and North-West Monthly," qui est l'un de nos principaux moyens d'action. Cette publication destinée à être répandue dans les provinces de l'est, et, dans une certaine mesure, en Angleterre. Elle n'aura aucun caractère politique, et elle compte parmi ses patrons le juge en chef Wallbridge, l'archevêque Taché, et le révérend M. Gordon, et plusieurs des ministres provinciaux et autres membres de la députation font partie du bureau de direction. Les ministres comptent parmi les membres du bureau comme des hommes publics pouvant aider au succès de l'entreprise par leur position de ministres, ayant de l'influence dans leur province, au moins.

Q. Vous parlez de la publication de cette revue mensuelle. Est-ce là le seul moyen que vous ayez adopté ? R. Oui, pour le moment, et en attendant que nous puissions faire autre chose.

Q. Avez-vous en vue quelqu'autre chose dont vous puissiez faire part au comité, au sujet de ce projet ? R. Oui ; nous nous proposons d'envoyer des agents par tout le pays pour distribuer cette publication, afin qu'elle puisse parvenir, par l'entremise des personnes compétentes, à la classes d'émigrants que nous désirons avoir.

Q. Votre organisation, si toutefois c'est une organisation, se propose-t-elle, en attendant, de mettre ces agences à l'œuvre dans les autres parties du Canada ? R. Oui, très certainement, bien que d'une autre manière.

Q. Alors votre projet est une simple transposition de la population du Canada plutôt qu'un plan pour attirer l'émigration des vieux pays ? R. Pour le présent, nous nous proposons uniquement de tâcher de retenir ceux qui vont dans l'Ouest pour se fixer dans quelque endroit. Il est universellement reconnu qu'un grand nombre de personnes des vieilles provinces se dirigent chaque année vers l'Ouest pour créer des établissements quelque part, et qu'une forte proportion émigrent dans les Etats de l'Ouest. Pour le moment, notre but est simplement d'attirer dans le Manitoba et le Nord-Ouest le courant d'émigration qui s'est dirigé jusqu'à présent des vieilles provinces vers le Minnesota, le Dakota et le Montana. Nous n'avons aucunement le désir de tenter ceux qui n'ont pas le désir d'émigrer, mais simplement de donner des conseils à ceux qui ont l'intention de quitter leurs localités. C'est un plan d'immigration pure et simple.

Q. Comment vous proposez-vous d'accomplir ce résultat ? R. En répandant cette publication mensuelle, et en indiquant, chaque mois, quelles sont les ressources de notre pays. Si vous voulez bien me le permettre, je vais vous donner lecture d'un extrait du second numéro de cette publication, afin de vous faire voir plus clairement et plus complètement la ligne de conduite que nous entendons suivre. Cet article est intitulé : "Ce n'est pas un élément de malaise." Le voici : "Nous désirons qu'il soit compris, aussi clairement et parfaitement que le langage peut le permettre, que l'objet de l'Association Protectrice des Immigrants dans le Nord-Ouest n'est pas de surexciter les esprits des fermiers des provinces de l'Est ou de la Grande-Bretagne qui sont dans une situation prospère, mais simplement d'attirer dans ce pays ceux qui ont en vue d'émigrer quelque part. Des milliers de jeunes gens quittent chaque année les provinces de l'Est pour aller dans l'Ouest ; notre objet est de tourner l'attention de ces jeunes gens vers ce pays en leur donnant tous les mois, dans le journal, des renseignements complets et honnêtes sur la contrée et sur la supériorité qu'elle présente, sous plus d'un rapport, sur les Etats américains qui nous avoisinent au sud. Ce que nous venons de représenter aux jeunes gens des provinces de l'Est peut s'appliquer égale-

ment bien aux jeunes gens placés dans la même position en Angleterre. Ceux qui ont habité le Canada pendant les vingt-huit dernières années doivent encore se rappeler qu'en 1857, et après l'achèvement des travaux du Grand-Tronc, il se produisit une baisse dans les prix qui amena une crise financière presque aussi préjudiciable aux fermiers qu'aux négociants. En maintes parties du pays, par suite de l'élévation subite et fictive du prix des terres, des fermiers qui jusque là avaient été considérés comme jouissant d'une large aisance, furent obligés de vendre, et dans beaucoup de cas, quittèrent le territoire avec quelques centaines ou quelques milliers de piastres pour aller s'établir dans les Etats de l'ouest américain. Bien que la stagnation actuelle des affaires n'affecte pas les fermiers autant qu'à cette époque, néanmoins un nombre considérable quittera les vieilles provinces pour des raisons presque identiques. A ceux-là nous pouvons offrir des avantages qui n'existaient pas ou 1857, alors que le Manitoba et le Nord-Ouest étaient inconnus. Des hommes ayant la même expérience que la classe dont nous venons de parler, parfaitement au fait de la vie du défricheur dans le Canada-Est et n'ayant même qu'un capital restreint, pourraient en peu de temps se créer des établissements prospères dans notre pays." Cet article a été écrit à Winnipeg.

Q. Vous proposez-vous d'opérer dans les Etats de l'Est aussi bien que dans les vieilles provinces du Canada? R. Je ne sais s'il serait judicieux de ma part de répondre à cette question, surtout dans un temps où les Américains font, de toutes manières, des efforts désespérés pour empêcher l'émigration dans le Nord-Ouest canadien.

Q. Quel succès a rencontré le projet dont vous parlez? R. Voulez vous parler de l'appui qui lui a été donné?

Q. Au point de vue des résultats qui en découlent? R. Il est assez difficile d'obtenir des résultats pratiques aussi promptement. Jusqu'à présent, nous n'avons pu faire autre chose que d'adresser le journal aux maîtres de poste, avec prière de le répandre, et à ceux dont nous avons trouvé les noms dans l'Almanach canadien et que nous avons cru pouvoir nous aider en en faisant la distribution. Nous en avons aussi adressé 1000 ou 1500 copies aux membres du parlement fédéral et aux sénateurs pour qu'elles soient envoyées par la malle à leurs constituants, ce qui a été fait, si je comprends bien.

Q. Cette publication fait-elle connaître les ressources du pays? R. Oui, monsieur; c'est le principal objet qu'elle a en vue. Tout naturellement, nous n'avons pu donner beaucoup de renseignements dans le numéro initial. Le second renferme les articles suivants: "L'agriculture et les mines," "Les affaires de banque," "La banque Commerciale du Manitoba," "Les richesses minérales du Manitoba et du Nord-Ouest," "sir Richard Temple sur l'immigration," "Comment les colons réussissent dans le Nord-Ouest," et "Le blé canadien en Angleterre." Il y a 20 ou 22 pages de matière à lire, et toutes tendant à donner des renseignements sur le Nord-Ouest. Il y a d'autres articles sur "La route de la Baie-d'Hudson" et "La fédération impériale." Bien entendu, ces questions n'ont aucune application directe à la question de l'immigration dans le Nord-Ouest, mais elles sont intéressantes à lire pour les étrangers. Nous ne faisons d'ailleurs que les effleurer.

Q. Mais jusqu'à présent, vos opérations se sont bornées à la publication de cette feuille à titre de brochure sur l'immigration? R. Oui.

Q. Vous n'avez rien fait de plus? R. Non, pas dans le sens de l'envoi d'agents au dehors. Voici un article extrait d'une feuille semblable publiée à St. Paul et faisant connaître les ressources du Dakota, mais nous faisons la critique de cet article et nous le commentons; nous donnons ensuite le texte des lois américaines sur les terres et nous les comparons avec les lois canadiennes sur le même sujet, et nous démontrons que nos lois sont bien supérieures à celles de nos voisins.

Q. Vous vous proposez de créer des agences dans les vieilles provinces du Canada? Mais comment vous proposez-vous de subvenir aux frais de ces agences? R. Nous espérons que tous ceux qui ont à cœur de retenir la population dans ce pays et de coloniser le Manitoba et le Nord-Ouest, nous viendront en aide. Naturellement, nous comptons uniquement sur le pays pour cette aide, et si nous pouvons réussir, par une publication de ce genre, à amener peut-être 1,000 ou 2,000 familles dans le

pays, pendant une année, ce sera un fait d'une très grande importance pour le gouvernement fédéral. Ainsi, par exemple, M. Pope dit dans son rapport, que chaque famille qui se rend dans le Nord-Ouest, verse au trésor fédéral, sous forme de revenu, une somme de \$75 à \$100. Par conséquent, au point de vue des affaires, si nous contribuons à l'établissement de 500 familles dans l'Ouest canadien, il serait de l'intérêt bien entendu du gouvernement d'aider à ce mouvement qui lui donnerait un revenu d'environ \$37,500.

Par M. Taylor :

Q. A condition, toutefois, qu'elles viennent de pays étranger ? Pas seulement en les transplantant d'une province dans l'autre ? R. Vous ne m'avez pas compris du tout. Notre but est d'attirer notre population et de l'empêcher d'émigrer ailleurs. Je m'explique. Disons que 500 personnes sont sur le point de franchir la frontière quelque part, pour émigrer aux États-Unis ; si nous les attirons dans l'Ouest, c'est un gain direct pour nous, et ces 500 personnes valent autant, sinon plus, qu'un même nombre venant de tout autre pays.

Par le président :

Q. N'est-ce pas trop prétendre ? R. Eh bien ! mettez en cinq, ou dix, ou tout autre nombre qu'il vous plaira. S'ils émigrent au Manitoba, votre gouvernement en aura toujours le revenu.

Q. Comprenez-moi bien. Je ne veux pas parler du nombre, mais n'est ce pas aller un peu loin de dire que notre population prend le chemin des États de l'Ouest ? R. Je ne saurais l'affirmer, mais j'ai parcouru le Dakota, le Montana et autres États de l'Ouest, et j'ai trouvé partout un grand nombre de colons venus des provinces de l'Est du Canada. Je suis allé à Fargo, dans le Dakota, il y a environ deux ans, et chaque homme que j'ai rencontré dans la rue me paraissait originaire de l'Ontario. En les questionnant, quelques-uns de ces hommes me dirent qu'ils avaient vécu dans des centres canadiens distants de 5, 20 et même 30 milles d'une voie ferrée.

Q. Ne semble-t-il pas que si vos opérations tendaient à induire ces canadiens que vous avez rencontrés dans les États de l'Ouest à revenir dans notre pays, ce serait plus profitable qu'une transposition pure et simple ? R. Je préfère ne pas répondre à cette question.

Q. N'y répondez pas si vous le préférez ? R. J'ai reçu en septembre dernier une lettre de l'un des principaux avocats de Peterborough dont j'ai ici un extrait. Il serait peut-être intéressant pour le comité d'en prendre connaissance :—

EXTRAIT d'une lettre de George Edmison, écr., avocat, etc., de Peterborough, à J. Montague Leet, écr.

PETERBOROUGH, 25 septembre 1884.

“ Et si vous pouvez réussir à décider les personnes intéressées au développement du Nord-Ouest à agir de concert avec vous (c'est-à-dire les corporations et les gouvernements), je suis fermement convaincu que votre projet fera plus, pour la colonisation du Nord-Ouest canadien, que tout autre, et de fait que tous les autres projets que l'on a tentés par le passé, et il aurait certainement un effet des plus heureux pour empêcher l'émigration des provinces de l'Est vers les États de l'Ouest américain et la diriger vers nos propres territoires. Au cours de mes voyages, cet été, à travers les États de l'Ouest et les territoires des États-Unis, j'ai remarqué en beaucoup d'endroits que la majeure partie de la population vient des provinces de l'Est—Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse, etc., et en conversant avec ces gens, j'ai appris que beaucoup d'entre eux avaient été induits à aller s'y établir sur la foi de renseignements tels que ceux que vous vous proposez de répandre en ce qui concerne le Nord-Ouest canadien. A Chicago, j'ai eu occasion de causer avec plusieurs grands propriétaires de chemins de fer et autres au sujet des diverses méthodes qu'ils ont adoptées pour coloniser les territoires de l'Ouest américain, et j'ai constaté avec plaisir que divers projets semblables au vôtre avaient obtenu un grand succès ; mais dans chaque cas, les compagnies de chemin de fer, corporations, etc., ont largement contribué à leur réussite, etc.

Bien à vous,

GEO. EDMISON.”

Q. M. Leet, tous les renseignements que vous nous avez donnés sur votre plan pour développer l'émigration vers le Nord-Ouest se rapportent à la publication de votre journal. Vous savez, je présume, que le gouvernement canadien a adopté ce mode d'action pour répandre des informations, en publiant des brochures ou autrement, dans les anciennes provinces du Canada aussi bien qu'en Europe? Votre projet comporte-t-il quelque chose d'inusité pouvant donner un résultat meilleur que celui qu'on est en droit d'attendre du mode actuel? R. Je crois qu'il est inutile d'insister sur le fait qu'une publication mensuelle mise entre les mains de ceux qui cherchent à se renseigner sur les ressources de l'Ouest canadien ne saurait produire que de bons résultats. Les gens ne seront disposés à accueillir une feuille semblable que s'ils éprouvent tout spécialement le besoin d'avoir de tels renseignements. Nos renseignements, qui n'ont aucun caractère politique, sont recueillis d'un mois à l'autre, et nous disons simplement aux habitants des provinces de l'Est, qu'ils soient grits, réformistes, libéraux ou conservateurs: "Nous vous donnons les informations les meilleures, les plus dignes de foi sur notre pays." Lorsque les jeunes gens de cette province ou des provinces de l'Est ont atteint l'âge de dix-neuf ou vingt ans, ils cherchent des renseignements qui puissent les guider dans le choix d'un établissement. C'est vers l'Ouest qu'ils regardent, et en cela ils suivent les traces de leurs devanciers. Mais ils ont besoin d'être renseignés. Alors, si les informations qui leur sont indispensables sont publiées tous les mois et sont de nature à leur faire une impression favorable, cela vaut certainement mieux que l'impression de 100,000 brochures, disons, répandues tous les six mois ou tous les ans, peut-être, sans s'occuper des intermédiaires chargés de les distribuer judicieusement. J'ai su, par un ancien membre du gouvernement, qu'il y a quelques années, il a trouvé en Belgique un colis de brochures qui n'avaient pas encore été ouvert. En comparant la publication d'une revue mensuelle, donnant les meilleures informations sur notre région, et celle de brochures ne paraissant que tous les six ou douze mois, on peut aisément se rendre compte lequel des deux systèmes est le plus avantageux.

Par M. Trow :

Q. Quel est le tirage actuel de votre journal? R. Environ 15,000 copies.

Par M. Hickey :

Q. Où sont-elles distribuées? R. Dans des endroits publics, à Winnipeg, 1,500; sur les trains qui quittent la cité tous les jours (30 par jour), 800; entre Port-Arthur et Calgary, dans les villes et villages importants, 2,000; dans le Manitoba, 1,000; dans l'Ontario, 3,000; dans Québec, 3,000; dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard, 2,000, et dans la Grande-Bretagne, 1,700. Total, 15,000.

Par M. Trow :

Q. Quand le journal est-il publié? R. Une fois par mois.

Par M. Hickey :

Q. Vous dites que cette revue contient plus d'informations directes que les milliers de brochures répandues dans les diverses provinces? R. Les renseignements que nous recueillons et publions dans notre journal portent sur des matières qui ne sont pas traitées dans les brochures publiées par le gouvernement. Elles sont en dehors de son champ d'action.

Q. Mais les journaux sont tous les jours remplis de renseignements semblables? R. J'habite le Manitoba depuis un an, et je n'ai jamais remarqué dans les feuilles quotidiennes aucune information particulière sur les sujets que nous avons en vue; et tous les journaux qui ont parlé du *Manitoba and North West Monthly* s'accordent à dire qu'il renferme une foule de renseignements qui sont en dehors de leur domaine. Ils sont unanimes à dire qu'il est inappréciable comme source d'informations utiles et exactes sur le pays, renseignements qu'ils ne pourraient recueillir eux-mêmes sans faire des dépenses considérables.

Par M. Trow :

Q. Quel est le prix de l'abonnement? R. Si nous réussissons à faire paraître le journal d'une manière permanente, nous nous proposons de demander \$1 par année dans les provinces. La raison qui nous porte à demander ce prix, c'est que lors

qu'une personne se décide à payer \$1 par année, l'on peut augurer qu'elle a besoin de renseignements sur le pays en vue d'y émigrer.

Par le président :

Q. Il faut prendre en considération, M. Leet, que les renseignements répandus par le gouvernement sont donnés gratuitement à quiconque les désire. Dans beaucoup de cas, les brochures sont expédiées par les membres du parlement à leurs mandataires, et peuvent être obtenus du département en en faisant la demande. Considérez-vous comme probable que votre feuille, même au prix minime de \$1 par année, puisse obtenir une circulation telle qu'elle produise de plus grands résultats pratiques que la dissémination des brochures du département? R. Elle nous fera connaître si la population de l'Est, les jeunes gens de l'Est, sont disposés à émigrer et à venir créer des établissements dans le Manitoba ou le Nord-Ouest.

Q. J'ai compris que votre projet avait en vue de promouvoir l'émigration des vieilles provinces vers le Nord-Ouest. Actuellement, les personnes qui se sont décidées à émigrer, peuvent obtenir toutes les informations possibles sur ses ressources. Je désirerais savoir si vous êtes d'avis que la publication de cette feuille mensuelle aura de bons effets et produira des résultats plus pratiques, pour induire les gens à émigrer dans le Nord-Ouest, que la distribution de brochures par le département?

R. Certainement, nous le pensons ainsi. Tout naturellement, nous discutons les diverses faces d'une question très soigneusement, et il n'est que juste que nous soyons rémunérés. La quantité de matière à lire justifie le prix que nous avons fixé.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous une idée du nombre d'émigrants qui quittent chaque année les provinces de l'Est pour aller se fixer dans les États de l'Est? R. Le nombre en est considérable, mais je ne voudrais pas en fixer le chiffre au hasard.

Q. Votre journal est-il sous le patronage du gouvernement local ou fédéral? R. Il est sous le patronage du gouvernement local comme ceci : M. Norquay s'est engagé à en payer l'impression, et il a, en effet, payé pour celle du numéro du dernier mois (mars).

Par M. Allen :

Q. Ne serait-il pas bien de prendre des arrangements pour faire circuler votre journal dans les États de l'Ouest? R. Je ne crois pas qu'il serait judicieux de le faire parce que nous trouvons que les Américains, dans l'accomplissement de leurs plans d'immigration, sont toujours à guetter ce que nous faisons, et qu'ils pourraient prendre avantage de cela pour nous susciter des obstacles.

Par le président :

Q. Si le Nord-Ouest canadien est plus fertile que les États de l'Ouest, ce que nous savons être la vérité, pourquoi n'y répandriez-vous pas votre journal? R. Parce que ce serait tout simplement le moyen de pousser les Américains à envoyer un plus grand nombre d'agents dans notre pays.

Par M. Trow :

Q. Où puisez-vous les informations que vous publiez dans votre journal? R. Elles sont le résultat de nos observations personnelles, et de celles d'agents que nous chargeons de recueillir des renseignements au dehors, et de lettres de colons que nous publions.

Q. Vos agents sont-ils payés? R. Oui.

Q. Dans le Manitoba? R. Si vous voulez parler de leur relation avec ce journal, —oui, dans le moment. Nous considérons cela comme un moyen préliminaire qui sera suivi de moyens d'actions d'une valeur plus étendue.

Q. Vous décrivez sans doute les ressources du pays, les qualités qu'il présente pour la création d'établissements prospères, ses richesses minérales, son trafic et ses industries. Vous devez avoir quelque moyen de vous procurer toutes ces données. Comment les obtenez-vous? R. Nous voyons souvent des rapports des personnes qui voyagent dans le pays, et lorsque nous les jugeons dignes de foi, nous les publions dans le "Monthly." Nous avons donné ainsi des extraits de rapports de l'archevêque Taché et de M. Trow, qui ont tous deux parcouru ces régions.

Q. Avez-vous lu quelques-unes des brochures du gouvernement? R. Oui.

Q. Les trouvez vous appropriées à l'œuvre dont vous vous occupez ? R. Je vous dirai en toute franchise que je ne repose guère confiance dans aucun rapport de source officielle. Jusqu'à un certain point, je regarde l'émigration du même point de vue que les Américains. Je pense qu'aucun rapport officiel n'est aussi complet et digne de foi que celui qui revêt un caractère tout spontané et volontaire, s'appuyant sur ses seuls mérites. Je crois que depuis quelques années, des gens reçoivent un maigre salaire pour confectionner des rapports. Si nous payons un salaire pour exécuter un travail d'une manière purement officielle, ce travail est fait en conséquence et vaut peu de chose, en définitive.

Par le président :

Q. Ne pensez-vous pas que la responsabilité officielle devrait être une garantie suffisante que l'information est valable ? R. Oh ! certainement ; dans une certaine mesure, je le crois

Q. Je vois que vous avez une liste des principaux citoyens de Winnipeg. Ils sont pour la plupart domiciliés en cette ville, n'est-ce pas ? R. Ils sont tous de Winnipeg.

Q. Ils constituent, dites-vous un bureau provisoire de direction ? Quelles sont leurs fonctions ? R. M. Norquay m'a donné la plupart de ces noms ; je suis allé voir ces messieurs et je leur ai exposé mon projet qui a reçu l'approbation de tous. Je les ai priés de vouloir bien me permettre de me servir de leur nom, et d'assister aux assemblées de temps à autre afin d'avoir le bénéfice de leurs opinions sur le pays, sur les publications et les mesures législatives que nous croirions devoir être préjudiciables à l'immigration.

Par M. Trow :

Q. Je suis pleinement persuadé qu'un document émané du pays, d'après les données que possèdent ces messieurs, servirait certainement plus les fins de l'immigration qu'une brochure d'occasion publiée par de simples spéculateurs. Voici ce que j'entends dire : J'ai lu une brochure publiée par le gouvernement, il y a quelques années, dans laquelle il était dit que tous les lacs regorgeaient de poisson. Cependant, d'après mes observations personnelles, je sais que cela n'est pas. Une autre brochure représentait la Petite Saskatchewan comme étant navigable. Je pourrais pourtant la parcourir pendant neuf mois de l'année chaussé de grandes bottes ordinaires, sans risquer de me mouiller les pieds. De telles publications sont parfaitement absurdes, et un document semblable émanant d'un habitant du pays, serait arrêté avant d'être imprimé. Dans tous les cas, rien d'aussi erroné ne saurait être publié par une personne habitant le pays ? R. La plus grande difficulté à surmonter est de pourvoir à une distribution judicieuse de ces brochures dans le pays. J'ai eu occasion de voir les agents chargés de cette distribution, et j'ai vu un bon nombre de brochures qui n'ont été distribuées que deux ou trois ans après leur publication ; quelques-unes ne l'avaient pas été du tout—et dans quelques cas, quelques exemplaires seulement.

Par M. Hickey :

Q. Quelle garantie auriez-vous que votre journal serait convenablement disséminé ? R. J'ai, pour m'aider, deux messieurs anglais, l'un, qui est avocat, est arrivé muni d'excellentes recommandations, et l'autre est un capitaine en retraite du 92^e Ecossais. Ils connaissent à fond l'Angleterre, et se proposent de nouer des relations avec les Unions de Fermiers de la Grande-Bretagne. Entretiens, j'ai pris des arrangements avec M. Littlejohn, de Dundee, Ecosse, qui recevra 100 exemplaires du journal, tous les mois. L'objet de cet arrangement est de faire placer le journal sur la liste d'échange des feuilles écossaises, anglaises et irlandaises. Si elles y consentent, nous espérons qu'elles reproduiront des extraits du journal, et par ce moyen elles nous seront infiniment plus utiles que ne le serait le mode de distribution ordinaire pratiqué pour les brochures. Par ce moyen, nous espérons être en quelque sorte chaperonnés par les principaux journaux de la mère-patrie.

Par le président :

Q. Espérez-vous que la vente seule de votre journal vous permettra de défrayer les dépenses des agents que vous vous proposez de nommer, les frais de publication et autres menues dépenses incidentes ? R. Pas du tout ; nous espérons simplement avoir le support des personnes qui en retireront le bénéfice.

Q. Je suppose que ces personnes sont celles qui voudront profiter des avantages que vous offrez? R. Voici ma proposition: Le gouvernement fédéral dépense, chaque année quelques cent milliers de piastres pour la publication de brochures et le salaire d'agents. Je voudrais demander à M. Pope: "Pouvez-vous distraire telle somme du crédit voté, et la dépenser conformément à notre projet, ou suivant que le décidera le bureau de direction que nous avons nommé."

Par M. Trow:

Q. Ne serait-il pas mieux pour vous de faire un choix judicieux de vos articles et d'en former une brochure, à la fin de chaque année, et ensuite de prendre des arrangements avec le département pour en distribuer un certain nombre d'exemplaires, une fois l'an, au lieu de distribuer le journal tous les mois? R. Vous voyez, sans doute, que ma proposition représente un cours d'éducation se poursuivant chaque mois. C'est à peu près la même chose que lorsqu'on envoie un enfant à l'école. Si vous donnez des renseignements aux gens de mois en mois et d'année en année, ils se graveront mieux dans la mémoire, mais si vous ne les donnez qu'une fois l'an, ils s'effaceront plus promptement. Aucun homme ne saurait posséder à fond un sujet qu'il n'aurait le loisir d'étudier qu'à d'aussi longs intervalles.

Q. Si, avec des articles bien choisis, vous faisiez une brochure de volume ordinaire que le département se chargerait de mettre en circulation, ce serait excellent pour l'immigration de l'année prochaine. Une compilation semblable tirée à 200,000 ou 300,000 exemplaires et distribuée en vue de l'immigration de l'an prochain, pourrait facilement être répandue dans ce pays et dans la mère-patrie? Une feuille mensuelle doit être dispendieuse? R. Assez dispendieuse. J'en ai fait l'expérience, personnellement.

Q. Vous dites que cela coûtera \$1 par année pour l'abonnement? R. Oui, environ 8 centins le numéro. Cela comprend le recueil des informations, loyer d'un local, etc. Si nous réussissons, nous nous proposons de porter le nombre de pages, de 3 à 48, ce qui lui donnerait d'autant plus de valeur, comme lecture. Au début, nous n'avions pas l'intention de demander un sou à qui que ce soit, mais en examinant bien la question sous toutes ses faces, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait préférable, si la population des provinces de l'Est et de la mère-patrie désirait obtenir des informations sur le Manitoba et le Nord-Ouest, de lui demander un prix d'abonnement, et nous avons pensé qu'on ne nous refuserait pas \$1 par an. Le fait de prendre un abonnement serait une preuve évidente qu'on désire au moins se renseigner sur le pays.

Par le président:

Q. Vous savez, je présume, que les compagnies de chemins de fer dans les États de l'Ouest qui ont des terres à coloniser, ont dépensé de fortes sommes pour faire de la propagande, et qu'elles répandent gratuitement tous les renseignements possibles dans les pays européens? Ne vous semble-t-il pas que nous devrions en agir de même? R. Permettez-moi de vous dire qu'il se publie à Saint-Paul une feuille appelée "The North West Monthly," dont le prix d'abonnement est d'une piastre par année, et dont le caractère est à peu près semblable à celui de notre journal. Il va sans dire qu'elle est largement subventionnée par les compagnies de chemins de fer et par les grands propriétaires qui spéculent sur les biens-fonds. Voici un article que j'ai extrait de cette feuille pour le tourner à l'avantage du Nord-Ouest canadien. Cet article a été très utile en nous permettant de démontrer la supériorité des lois canadiennes sur celles des États-Unis, au sujet des terres.

Q. Avez-vous attiré l'attention de la compagnie du Pacifique Canadien sur cette publication? R. Oui.

Q. L'a-t-elle approuvée ou aidée de quelque manière? R. Non. M. Van Horne a trouvé que notre journal viendrait en conflit avec les moyens d'action mis en jeu par la compagnie dans le même but. J'ai adressé quelques communications aux autorités de ce chemin, mais cette correspondance a été d'une nature telle que j'ai cru devoir la discontinuer et leur adresser une dernière lettre dans ce sens. M. Van Horne n'étant pas ici, je pense qu'il est de mon devoir de vous lire la correspondance échangée entre nous. Chacun doit comprendre que deux modes d'action tendant au même but ne doivent pas venir en conflit. J'ai d'abord adressé une lettre à M. Van

Horne lui exposant le but que nous nous proposons, et qui tendait à amener dans le Nord-Ouest canadien le courant d'émigration qui se dirigerait du Canada vers les états et territoires américains, Minnesota, Montana, Dakota et Idaho. Il me répondit comme suit : " En réponse à votre lettre du 26 écoulé faisant certaines propositions relatives à un projet d'immigration, je prends la liberté de vous faire savoir que je ne suis pas prêt à accepter quelque plan que ce soit de nature à contrecarrer le mode d'action adopté par nous pour encourager l'immigration; et c'est certainement ce que votre projet produirait. Bien à vous, W. C. VAN HORNE, vice-président." Cette lettre est datée du 5 septembre 1884.

Par M. Watson :

Q. La proposition faite à M. Van Horne était-elle de même nature que celle que vous faites aujourd'hui? R. Oui. Dans ma réponse, je lui dis : " J'ai reçu votre note du 5 courant. Comme je me propose de faire connaître mon projet aussitôt que les circonstances le permettront, je vous serais très obligé, si ce n'est pas trop demander, de me faire connaître les moyens adoptés par votre compagnie au sujet de la question de l'immigration, afin que je me mette en garde contre tout ce qui, dans mon projet, pourrait être de nature à produire un conflit, et que je ne puis prévoir, sans renseignements préalables. Comme je me propose de me fixer permanentement dans le pays, je regretterais bien vivement de faire des démarches qui seraient interprétées comme hostiles à tous modes d'action actuellement en opération, et aussitôt qu'il sera démontré à mes collègues et moi que mon projet peut être préjudiciable à des intérêts acquis ou à acquérir dans ce pays, il sera abandonné. Présentement, je suis porté à le considérer comme l'auxiliaire économique et précieux de systèmes plus dispendieux. Dans l'espérance d'avoir la réponse que je demande, je demeure respectueusement, etc., JOHNSON M. LEET." Il ne m'a jamais répondu. Je lui ai écrit en septembre, de sorte que je suis sous l'impression qu'il ne prend aucun intérêt particulier à l'immigration dans ce pays. Lorsque j'ai demandé un permis de circulation gratuite sur la ligne du Pacifique, l'on m'a renvoyé à M. McTavish, le commissaire des terres, que l'on suppose, je présume, être chargé des affaires d'immigration.

Par le président :

Q. La compagnie du Pacifique canadien devrait pourtant avoir inté:êt à coloniser ses terres dans le Nord-Ouest? R. On devrait le croire. M. McTavish a toujours fait publier dans le journal une annonce de la compagnie.

Par M. Taylor :

Q. C'est, je présume, matière de spéculation de la part des promoteurs? R. C'est une question d'affaires. Mais vous devez comprendre que les seuls à en bénéficier sont ceux qui sont chargés d'en assurer l'exécution. Nous sommes, M. Hugh Macdonald, fils de sir John, et M. Luxton, du *Free Press*, deux adversaires politiques, et moi-même. Tout article destiné à la publication doit être examiné par nous en comité, de sorte qu'aucune question de politique ou de coterie ne peut y paraître.

Q. Vous dites que votre journal n'a aucune couleur politique? R. A peu près.

Q. Vous venez de déclarer que les lois canadiennes sur les terres sont plus favorables au colon que les lois américaines? R. Il n'y a rien de politique là-dedans.

Q. Est-ce bien correct; n'est-ce un biais que vous prenez? R. Il est admis par la population du pays que nos lois sont supérieures à celles de nos voisins.

Q. Et vous avez étudié les deux avant d'écrire cet article, et vous en êtes venu à la conclusion que nos lois sont meilleures? R. Lisez-les et vous constaterez vous-même, comme qui que ce soit, que c'est la vérité.

Par M. Trow :

Q. Il faut résider cinq ans dans les Etats-Unis avant d'obtenir une patente? R. Oui.

Q. Tandis qu'il ne faut que trois ans dans notre pays? R. Oui; et ici, un jeune homme peut avoir une patente à l'âge de dix-huit ans au lieu de vingt et un.

Par M. Farrow :

Q. Et il a droit à 160 acres au lieu de 80? R. Oui.

Q. Je pense que le plan suggéré par M. Trow, de faire un choix d'articles du "Monthly" pour les publier tous les ans en forme de brochures, est excellent? R. Oui. Je n'y avais jamais pensé parce que je considérais une publication mensuelle

comme plus propre à produire de bons résultats. Il est universellement reconnu que l'agriculture et l'exploitation des minéraux priment toutes les autres questions d'intérêt dans le Manitoba et le Nord-Ouest. J'ai publié sur ce sujet un court article qui a été reproduit dans le "Chicago Mining Review," la principale feuille publiée aux Etats-Unis sur les affaires minières, et qui donnera de bons résultats dans le Nord-Ouest.

Par le président :

Q. Quels sont les minéraux les plus abondants dans le Nord-Ouest? R. Le fer, sur le lac Winnipeg. Des minéralogistes de Minneapolis ont affirmé qu'il y avait là un dépôt de 80,000,000 de tonnes.

Q. Quels sont les autres minéraux, à part le fer? R. Il ne s'en trouve peut-être pas dans le Manitoba. Tout naturellement, notre journal s'occupe surtout du Nord-Ouest.

Q. Je parle du Nord-Ouest? R. L'or, l'argent, le pétrole et la houille y sont en abondance. La houille qu'on y a trouvée est considérée comme très bonne.

Par M. Watson :

Q. On y découvre aussi des couches de mica? R. Oui.

Par M Farrow :

Q. Je vois que vous avez un article sur le pétrole? R. Oui.

Q. Vous avez dit que des machines avaient été expédiées dans le Nord-Ouest, et que tout était prêt pour les opérations? R. Oui, les préparatifs sont considérables. Quelques personnes de Minneapolis, des Américains principalement, ont formé une compagnie.

Par M Trow :

Q. Pouvez-vous nous expliquer le mécanisme usité par le gouvernement des Etats-Unis pour attirer l'émigration, et s'en occupe-t-il en aucune manière? R. La seule description que je puisse en donner, c'est que leur système s'appuie plus que chez nous sur la bonne volonté individuelle. Des compagnies de terres se forment pour développer l'immigration. Elles entrent en relations d'affaires avec les compagnies de chemins de fer, ou les gouvernements d'Etats, ou avec les personnes ayant des intérêts directs dans quel'Etat ou endroit particulier. Leur œuvre ne revêt pas un caractère aussi officiel qu'ici, il est plus volontaire. Le grand point pour les Américains, c'est de s'attacher les émigrants lorsqu'ils arrivent dans leur pays. J'ai connu des fermiers qui, après avoir été placés sur des terres de valeur moindre que celles qui leur avaient été promises, ont été transportés dans de meilleurs établissements. Sous ce rapport, leur système est supérieur au nôtre.

Q. Pensez-vous que ce soit là le secret de leur réussite? Que c'est parce qu'ils font preuve de la plus grande courtoisie en plaçant les colons sur leurs concessions et en les mettant à l'aise? R. Oui, ils font du colon qui s'établit chez eux un agent d'immigration pour l'année suivante. Bien que j'aie vécu en Canada pendant 45 ans, je ne sache pas qu'une lettre ait été adressée par des immigrants fixés aux Etats-Unis, se plaignant d'avoir été mal traités par eux. Il n'en est pas toujours ainsi, malheureusement, dans notre pays.

Par M. Jackson :

Q. Le gouvernement des Etats-Unis donne-t-il de l'aide aux immigrants? R. Indirectement.

Q. Il a mis fin à ce système? R. Il a fait des efforts désespérés cette année. Il a envoyé des agents en Irlande, et ils ont été jusqu'à donner des vêtements et de l'argent pour les attirer dans leur pays.

Par M. Trow :

Q. En règle générale, nos agents restent dans leurs bureaux et donnent toutes les informations qui leur sont demandées, et rien de plus? R. Je crois qu'en règle générale, les agents d'immigration canadiens sont des hommes très courtois et qu'ils traitent chacun très poliment.

Q. Mais ils ne "se collent" pas aux émigrants, comme disent les Américains? R. Ils ne sont pas nommés pour cela. A Winnipeg, M. Graham, l'agent fédéral, a plutôt pour mission de prendre soin des immigrants. Il surveille leur quartier, et il a à diriger plusieurs employés dans son bureau d'affaires. Son devoir

n'est pas d'amener les gens dans le pays, mais de leur prêter assistance lorsqu'ils arrivent.

Par M. Jackson :

Q. Il se dépense beaucoup d'argent dans ce bureau. On doit donner de l'aide pécuniaire aux immigrants ? R. Je n'ai aucun doute que M. Graham remplit ses devoirs aussi exactement que tout autre agent. C'est un homme très entendu.

Par M. Hickey :

Q. Il ne serait guère possible à un homme d'accompagner les colons, de leur choisir des lots, de les aider à construire leur logement, et ainsi de suite ? R. Non.

Par le président :

Q. N'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral a nombre de guides dont le devoir est d'accompagner les immigrants qui vont se fixer dans le pays ? R. Oui. L'un des traits principaux du système d'immigration adopté par les américains, est la publication à jet continu de brochures concernant leur pays. J'en ai un exemple dans le fait de deux banquiers qui ont fait faillite à Saint-Paul, et qui se sont rendus dans l'Ouest. Ils s'associèrent avec un éditeur de journal et inaugurèrent un plan d'immigration. Leurs frais d'impression s'élevaient à \$20,000 par an, et cette besogne leur rapportait de bons profits, m'a-t-on dit. Il semble que l'objet des Américains est de tenir sans cesse l'attention de la population éveillée au moyen de leurs brochures.

Q. Comment ces frais sont-ils remboursés ? R. Cela nous ramène à la question primitive—qui en retire le bénéfice ? Dans notre pays, c'est le gouvernement, la compagnie du Pacifique et les différentes corporations qui ont des terres à vendre.

Q. Mais vous dites que la compagnie du Pacifique n'a guère goûté votre projet, et qu'elle ne lui a donné aucun appui. Les compagnies de terres, qui ont des intérêts dans le Nord-Ouest, vous ont-elles donné quelque aide matérielle ? R. M. Brydges, de la compagnie de la Baie-d'Hudson, nous a donné une annonce à publier, mais le fait est que les compagnies de terres ne font presque rien dans le pays.

Q. Je suis porté à croire que ce sont elles qui ont le plus d'intérêt à adopter tous les moyens possibles de vendre leurs concessions ? R. Dans le pays, on me pose toujours cette question : " Que va faire le gouvernement ? " Le gouvernement local du Manitoba n'a même pas un comité d'immigration, et M. Norquay m'a averti que son gouvernement paiera bien l'impression du numéro de ce mois, mais qu'à l'avenir, nous devons nous adresser à M. Pope pour cela.

Par M. Trow :

Q. Quelles mesures vous proposez vous d'adopter pour répandre votre journal parmi les fermiers qui ont l'intention d'émigrer de la mère-patrie ? R. M. Littlejohn, de Dundee, Ecosse, promet que si nous lui faisons parvenir un nombre suffisant d'exemplaires, il en expédiera par la malle aux journaux des Trois-Royaumes, et qu'il mettra les mots " pour échange " sur chacun d'eux, afin d'échanger avec ces journaux. En outre, s'ils le jugent à propos, ils reproduiront les extraits de notre journal qui leur conviendront.

Q. Le feraient-ils sans rémunération aucune ? R. Oui ; nous avons l'intention d'ouvrir une agence à Londres et d'y expédier directement le journal de Winnipeg, de manière à pouvoir l'adresser à qui de droit et le faire parvenir partout où nos agents auraient noué des relations.

Par M. Jackson :

Q. Vous avez dit, il y a un moment, que l'immigration aux Etats-Unis dépendait en grande partie de leurs brochures. De quelles brochures voulez-vous parler ? R. Les publications américaines abondent en Canada. A Winnipeg, sept ou huit chemins de fer sont représentés par des publications semblables, comme le Pacifique Nord, l'Albert Lea, le Chicago, St. Paul et Minncapolis, jusqu'à l'Acheson, Topeka et Santa Fe ; mais vous ne trouverez pas un seul indicateur de la cie du Pacifique canadien nulle part aux Etats-Unis ou dans aucun endroit public, à Winnipeg.

Par M. Watson :

Q. Vous pensez, disiez-vous, que le grand succès des compagnies américaines est dû au fait que chaque colon qui se fixe dans leur pays devient un agent d'immigration. Je dois conclure qu'il n'en est pas ainsi dans le Nord-Ouest. Pourquoi cela ? R. Je n'ai pas étudié ce point. Cette question est quelque peu compromettante,

parce que je crois qu'on pourrait plus tard s'en servir comme d'un argument contre nous. Quatre hommes sont partis pour Régina ; en passant par le Dakota, trois d'entre eux furent induits à s'y fixer, et le quatrième seul parvint au but de son voyage—cela grâce à l'insistance des agents américains et à leurs imprimés.

Q. Il est excessivement important que vous nous disiez si quelque changement devrait être fait en vue de faire de nos colons des agents d'immigration ? R. Traitez-les bien.

Par M. Farrow :

Q. Connaissez-vous dans le Nord-Ouest quelque famille qui soit mécontente et qui ait écrit à ses amis qu'elle aurait mieux fait de ne pas venir en ce pays ? R. Oui.

Q. Vous dites que chaque émigré fixé aux Etats-Unis écrit aux gens de son endroit natal qu'il aime le pays, et les presse de venir le rejoindre ? R. Le comité veut-il prendre la responsabilité de ma réponse ? Il y a des exemples de gens qui n'ont pas été satisfaits, je n'en ai aucun doute. L'on m'a adressé une lettre de Thornhill à Winnipeg. Elle m'a été envoyée un dimanche, et la famille était très mécontente. Un jeune homme et son beau-frère avaient émigré dans cette localité et ils se plaignaient de n'avoir pas été traités comme ils auraient dû l'être, parce qu'ils n'avaient pu obtenir la patente à laquelle ils avaient droit depuis longtemps.

Par M. Taylor :

Q. De qui ? Quel était le coupable ? R. Je présume que c'était l'agent des terres, ou l'employé préposé à l'émission des patentes.

Par le président :

Q. Connaissez-vous ce fait personnellement, ou est-ce un rapport qu'on vous a fait ? Parce que, comme M. Watson l'a si bien exprimé, s'il existe quelque cause qui empêche l'immigration de se diriger vers le Nord-Ouest, il n'est que juste que nous la connaissions ? R. Si vous voulez parler de causes ayant un caractère politique, je ne me soucie pas d'en parler.

Par M. Watson :

Q. Je pense que M. Leet devrait s'ôter de l'idée qu'il est ici pour dire sur le pays des choses autres que celles qui existent actuellement ? R. Mon journal est fondé pour un objet particulier. Je me propose de le faire circuler dans le Royaume-Uni et d'attirer vers le Manitoba et le Nord-Ouest les émigrants à destination des Etats-Unis. Je me suis présenté devant vous pour expliquer comment ce but peut être atteint. Je ne crois pas qu'il soit juste de vouloir me forcer à répondre à des questions de nature politique.

Q. Avez-vous connaissance de griefs qui devraient être redressés ? Pouvez-vous signaler quelque fait comportant un empêchement à la colonisation ? R. Je ne vois pas que j'aie été appelé ici pour répondre à cela. Je suis ici dans le but d'expliquer comment l'immigration peut être amenée dans le pays. Je vous explique l'un des principaux traits de mon projet, et j'ajoute que je me propose de mettre en jeu certains moyens d'action à Winnipeg, et de m'assurer les services de personnes qui iront dans les trains et dans les principaux hôtels pour retirer les émigrants des griffes de courtiers véreux et de certains spéculateurs en quête de victimes à dépouiller.

Par M. Hickey :

Q. Vous pensez que quelque personne connaissant bien le pays devrait être employée pour aller à la rencontre des immigrants ? R. Oui.

Q. Est-ce la seule proposition que vous ayez à faire ? R. Elle n'est pas la seule, mais je ne puis divulguer les autres maintenant. D'un autre côté, je ne désire pas faire connaître tous les détails de mon projet. Ils pourraient venir à la connaissance d'autres personnes à qui je ne crois pas devoir les faire connaître, au moins pour le présent.

Par M. Watson :

Q. J'ai posé une question à M. Leet, et je pense qu'il devrait y répondre. S'il refuse, il aura l'air de manquer de sincérité dans son désir de favoriser l'émigration dans le Nord-Ouest ? R. S'il me fallait répondre à votre question, cela prendrait trop de temps. Je désire ne pas y répondre parce qu'elle n'est pas de mon domaine. Je désire simplement démontrer les mérites de ma proposition.

Q. Alors, il est donc inutile d'amener des émigrants si nous ne pouvons pas les retenir sur notre sol? R. Il faudrait changer la nature des gens, jusqu'à un certain point, pour pouvoir les retenir. Les Américains sont constitués différemment de nous. Tout homme que vous rencontrez semble être, par lui-même, un agent d'immigration; il est continuellement à vanter son pays. Il nous faudrait révolutionner le Canada dont la population diffère, sous ce rapport, si essentiellement des Américains. Je ne puis vous en donner la raison, mais chacun admettra que les Américains savent tous reconnaître l'importance de l'immigration, tandis que nous y sommes indifférents, à en juger du moins par les chiffres de l'an dernier.

Q. Savez-vous si l'on peut apporter dans le Nord-Ouest quelque modification de nature à en faire un meilleur champ pour l'immigration, et à transformer chacun des nouveaux arrivants en agent d'immigration? R. Je n'ai rien à reprocher aux agents. On leur trace une ligne de conduite qu'ils s'efforcent de suivre, je n'en ai aucun doute.

Par M. Taylor :

Q. Vous dites que les immigrants sont mieux traités aux Etats-Unis qu'ici. Comment conciliez-vous cela avec l'avancé que je vois dans votre journal, que le gouvernement canadien est plus libéral et généreux envers les colons que le gouvernement des Etats-Unis? R. L'article ne parle que des lois sur les terres et non de la réception faite aux immigrants.

Par M. Watson :

Q. A quelles autres lois voulez-vous faire allusion quand vous dites qu'elles ne sont pas aussi libérales que les lois sur les terres? R. Je n'ai fait allusion à aucunes autres lois.

Par M. Taylor :

Q. Vous avez dit que les immigrants étaient mieux traités aux Etats-Unis qu'au Canada? R. En général, oui. Les agents américains n'ont pas le même genre que nous. Ils ont cette qualité, de croire ne jamais faire assez pour les étrangers ou les immigrants. C'est admis par tout le monde. Si vous allez dans une ville américaine, vous ne rencontrez que de l'obligeance—de l'obligeance de la part de tous.

Q. Sont-ce des agents du gouvernement, ou des agents de terres? R. De la part des agents, en général, et de la population, en général.

Q. Alors, les agents de notre gouvernement, et nos agents, et les agents des compagnies de terres, ne traitent pas les colons comme le font les agents américains? R. Cela dépend, dans une large mesure, de la position officielle qu'ils occupent. Il y a, en général, beaucoup trop d'*officialisme* ou de *fossilisme*.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous jamais appris qu'un agent à Winnipeg, se soit servi de son cheval et de sa voiture pour transporter des immigrants à 50 à 100 milles dans l'intérieur du pays, aux frais du gouvernement? R. Je n'ai vu rien de semblable.

Q. Mais, je dois conclure de votre témoignage que cela se pratique aux Etats-Unis? R. Très certainement, cela se fait.

Q. Il n'y a pas un seul bureau d'express en ce pays dans lequel on ne puisse trouver, par tonne, des brochures sur l'immigration aux Etats-Unis? En voyez-vous quelques-unes des nôtres aux Etats-Unis? R. Nous n'en trouvons même pas à Winnipeg. Vous ne pouvez vous y procurer un seul indicateur, ou obtenir une seule information dans les bureaux du Pacifique canadien, et cependant sept ou huit chemins de fer américains y sont représentés par des indicateurs et des brochures variées. Si vous en demandez aux bureaux du Pacifique, on vous répondra qu'il s'en trouve au bureau des terres, et en ce dernier endroit, on vous dira qu'on est à les imprimer et qu'ils ne sont pas encore expédiés de New-York, ou qu'ils sont en route.

Par M. Watson :

Q. La compagnie du Pacifique canadien ne cherche pas à développer l'immigration? R. Elle ne paraît pas pousser les choses activement dans ce sens.

Par M. Baker :

Q. Puis-je présumer que vous considérez ce journal mensuel comme le principal facteur de votre projet pour attirer l'immigration dans le Nord-Ouest? R. Oui, je le considère ainsi; si sa publication peut être développée à ce point, et si je puis arriver à une circulation que des ressources pécuniaires peuvent seules assurer—si, par

devant les juges de paix contre des personnes faisant la pêche sans avoir un bail ou une licence, et le nombre de condamnations ; aussi un état des poursuites intentées contre des officiers des pêcheries pour empîement et assaut en cherchant à faire observer les prescriptions du dit ordre en conseil, et le montant des dommages (s'il en est) obtenus dans chaque cas.

Sur motion de *M. McDonald (Cap-Breton)*, secondé par *M. Dodd*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et les départements des Chemins de fer et des Travaux Publics, au sujet du transfert de l'embranchement de chemin de fer entre *Truro* et *Pictou*, et de la correspondance échangée avec la compagnie de chemin de fer et de charbon d'*Halifax* et du *Cap-Breton*, concernant les affaires du chemin de fer de prolongement vers l'est dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Robertson (Shelburne)*, secondé par *M. Ray*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le montant payé à même le crédit de \$150,000 voté lors de la dernière session du parlement "pour aider au développement des pêcheries maritimes" ; les sommes payées à chaque personne ou navire, et leurs noms ; le nom ou les noms des personnes nommées pour distribuer les primes, et leurs honoraires. Aussi, copie de toutes instructions adressées à telles personnes au sujet de la distribution des primes et de toute correspondance y relative.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 7 mars, 1883.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Innes*,—la pétition des professeurs, conférenciers et instituteurs du Collegiate Institute de *Galt*.

Par *M. Catudal*,—la pétition de la compagnie du chemin de jonction et des carrières de *Napierville*.

Par *M. Robertson (Hamilton)*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac *Ontario*.

Par *M. Hall*,—la pétition de *Charles P. Maltocks*, de la cité de *Portland* ; et la pétition de l'Etat du *Maine, Etats-Unis*.

Par *M. Ross (Lisgar)*,—la pétition de *C. B. Pitblado* et autres.

Par *M. Beaty*,—la pétition des professeurs, conférenciers et instituteurs du Collegiate Institute de *Toronto*.

Par *M. Small*,—la pétitions des instituteurs de l'école de la rue *Winchester Toronto*.

Par *M. Hay*,—la pétition des professeurs, conférenciers et instituteurs du collège *St-Michel, Toronto*.

Q. Par qui ? R. Par le gouvernement de Québec. C'est à ce titre que j'ai visité l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark.

Q. Avez-vous publié un rapport sur vos recherches ? R. Oui ; un rapport élaboré sur mes recherches a été publié, en 1881, par le gouvernement de Québec. Ce rapport a été largement répandu dans toute la province.

Q. Quel a été le résultat de vos travaux en Europe ? R. La dissémination d'une forte somme de connaissances pratiques sur la question laitière, l'introduction du système centrifuge en Canada et l'établissement de nombre de beurreries. Le fait est, qu'en ce qui regarde la fabrication du beurre, si la province de Québec est actuellement en tête des autres provinces du Canada, cela est dû, en grande mesure, à l'initiative prise par le gouvernement de Québec et à mon travail dans ce sens.

Q. Qui a inauguré en Canada la fabrication du beurre par la force centrifuge ? R. M. Duchesnay, de la Beauce, sur ma recommandation.

Q. Quand cela ? R. Au printemps de 1882.

Q. Combien de ces beurreries ont été établies depuis lors ? R. Au cours des trois dernières années, j'ai contribué à en établir cinq dans la province de Québec et une dans l'Ontario ; et, actuellement, je suis en voie d'en établir neuf autres, dont quelques unes dans l'Ontario et le Manitoba, mais la majeure partie dans la province de Québec.

Q. Vous dites que vous avez participé à leur établissement. En quelle manière ? R. Premièrement, en donnant des conférences et en démontrant aux fermiers les avantages des beurreries ; deuxièmement, en donnant les informations nécessaires pour l'installation des fabriques et aussi pour leur direction ; et troisièmement, en instruisant des jeunes gens pour en prendre charge.

Q. Toutes ces fabriques ont-elles eu du succès ? R. Une a cessé ses opérations ; on y faisait du beurre et du fromage maigre, et le propriétaire était un de ces hommes qui ne prennent conseil de personne. Elle a été fermée par suite de mauvaise direction.

Q. Combien de ces établissements ont été établis dans la province de Québec ? R. J'ai contribué à l'établissement de cinq, et je suis informé que quatre ou cinq autres ont été établis.

Q. En a-t-il été établis dans les autres provinces ? R. Oui ; je pense qu'il en existe dans le Nouveau-Brunswick, et une couple dans l'Ontario.

Par le président :

Q. Le Danemark tient-il la tête, en Europe, pour la fabrication du beurre ? R. Oui, il est considéré comme le plus avancé.

Q. Depuis combien d'années les Danois ont-ils commencé à améliorer leur méthode de fabrication ? R. Environ 40 ans.

Q. Quels moyens ont-ils adoptés pour cela ? R. Ils ont d'abord commencé à instruire les producteurs.

Q. Comment s'y sont-ils pris pour cela ? R. Le Danemark a pourvu à l'instruction des laitiers et laitières de la manière suivante : 1° Par l'établissement de stations expérimentales ; 2° Par la nomination de professeurs et d'experts ; 3° Par la nomination de chefs et instructeurs de laiterie ; 4° Par l'établissement de laiteries-écoles ; 5° Par des expositions et des conventions ; et 6° Par la publication de livres et de rapports sur l'industrie laitière.

Q. Quel est l'objet des stations expérimentales ? R. Dans ces stations, on pratique des expériences de tous genres ; tout ce qu'il y a de nouveau en fait de doctrines, méthodes, ustensiles et idées, est examiné, approuvé, recommandé ou condamné. Le montant d'argent dépensé par le gouvernement danois pour des expérimentations relatives à cette industrie, s'est élevé de \$500 en 1875, à \$30,000 en 1883-84.

Q. Combien de laiteries-écoles sont établies en Danemark ? R. L'industrie laitière est enseignée dans tous les collèges agricoles et même dans les écoles communes. En outre, parmi les meilleurs fermiers qui se livrent à cette industrie, on a fait un choix de 20 ou 25 chez lesquels ceux qui le désirent peuvent obtenir une connaissance complète et pratique dans cette branche. De fait, toutes les laiteries considérables qui tiennent de 100 à 300 vaches, prennent un ou deux élèves. De sorte

que l'on peut dire en toute sûreté que le Danemark possède au moins 600 établissements de première classe dans lesquels la fabrication du beurre est enseignée d'une manière pratique, et nous pouvons ainsi nous faire une idée de l'efficacité d'un pareil système d'enseignement. Permettez-moi d'ajouter que ces 600 institutions dans lesquelles la fabrication du beurre est enseignée d'une manière théorique et pratique, sont disséminées sur un territoire d'une étendue moindre que la moitié de la province de l'Ontario.

Q. Quel a été le résultat d'un tel système d'enseignement? R. Ce système a certainement produit beaucoup de bien, mais il n'a pu atteindre le petit producteur ou lui donner une instruction assez efficace pour lui permettre de faire du bon beurre, malgré que la main-d'œuvre soit peu dispendieuse dans ce pays, et que les petites fermes présentent les conditions les plus favorables pour la fabrication de ce produit.

Q. Comment pouvez-vous prouver cela? R. Le beurre a besoin d'être amélioré dans les quatre cinquièmes des petites métairies du Danemark, et il se vend 5, 8 et même 12 centins de moins, par livre, que celui qui vient des grandes laiteries particulières.

Q. Que devons-nous en conclure? R. D'après l'expérience acquise dans d'autres pays, il est évident que toute tentative pour faire arriver la totalité de la population agricole d'un pays à un haut degré de supériorité dans la fabrication du beurre, doit nécessairement échouer.

Q. A part l'instruction donnée aux fabricants, quels sont les autres moyens adoptés par les Danois pour développer cette industrie? R. 1° Ils ont découvert des méthodes pour faire un article qui convienne aux marchés qu'ils se proposent d'approvisionner. 2° Ils ont établi des maisons d'exportation et d'emballage pour la classification et la vente du beurre. 3° Ils ont fait des arrangements pour exporter le beurre frais. 4° Ils ont établi de grandes laiteries particulières. Il y a en Danemark 600 de ces laiteries qui tiennent de 100 à 300 vaches. Il est évident que ces établissements font du beurre une spécialité et, par conséquent, qu'ils le font de bonne qualité. Il y en a 4,000 autres tenant de 20 à 66 vaches. Il est évident, que dans ces derniers, aussi, la fabrication du beurre est de première importance. On en trouve 70,000 autres, dont 40,000 gardent moins que sept vaches. Le beurre fait dans ces dernières laiteries n'est jamais de première qualité. Ainsi, nous voyons qu'un tiers de la totalité de la production du Danemark provient de grandes laiteries privées qui sont aussi considérables que nos meilleures beurrieres. C'est à elles qu'un tiers du beurre danois doit sa réputation et son succès.

Q. Quels moyens ont-ils finalement adoptés pour améliorer le mode de fabrication dans les petites métairies? R. Après 30 ou 40 ans de travail intelligent et énergique et après avoir dépensé des sommes considérables, employé toutes les ressources de leur admirable système d'enseignement et mis en œuvre les innombrables agents que j'ai décrits, les Danois ont eu finalement recours à l'établissement de fabriques afin d'arriver à améliorer le système de fabrication usité dans les petites métairies. Un nombre considérable de fabriques de ce genre ont été établies pendant ces dernières années dans le Danemark et la Suède.

Q. A quels moyens l'Allemagne a-t-elle eu recours, sous ce rapport? R. Elle se modèle sur le Danemark pour la fabrication du beurre et elle établit de grandes beurrieres particulières ou d'après le système coopératif. D'après un rapport du professeur Fleischman, publié en 1882, près de 1,000 de ces établissements existent en Allemagne.

Q. Êtes-vous d'avis que la création de beurrieres est le seul moyen auquel nous puissions avoir recours pour améliorer nos beurres? R. D'après ce que j'ai pu observer dans d'autres pays, et après avoir bien étudié l'état des choses en Canada, en ce qui concerne la rareté de la main-d'œuvre agricole et les facilités de transport, j'en suis venu à cette conclusion :—1. Le beurre est fait pour la majeure partie, dans de petites fermes. Bien que la fermière puisse connaître parfaitement comment faire un article de première qualité, la diversité de ses occupations ne lui permet pas de donner une attention régulière et convenable à toutes les opérations que nécessitent

la fabrication; elle fera du bon beurre, un jour, et du médiocre, le lendemain. Par conséquent, il ne peut y avoir uniformité dans les produits des petites fermes; c'est, aujourd'hui, le grand défaut de nos beurres. 2. La main d'œuvre est trop rare et le travail trop dispendieux pour être employé dans ce cas avec avantage; pour ce motif, un grand nombre de fermiers ne peuvent se livrer à cette industrie. 3. Le beurre étant disséminé, en petits lots, dans tout le pays, ne peut être exporté à l'état frais. Je ne veux pas dire que la fabrication de ce produit dans les petites fermes doit être entièrement discontinuée; je veux simplement démontrer que l'établissement de beurreries est d'une importance majeure si nous voulons amener une amélioration rapide dans notre procédé de fabrication. Nous devons aider les petites laiteries autant que nous le pouvons en répandant de bons et pratiques renseignements sur la fabrication du beurre, mais ces renseignements devront venir d'une source autorisée, sinon nous produirons plus de mal que de bien.

Q. Quelles sont les objections les plus communes à la fabrication du beurre dans les beurreries?—R. Les objections les plus communes sont les suivantes:—1. Il faut transporter le lait deux fois par jour. Avec le système Fairlamb, le lait n'a pas besoin d'être transporté. La machine centrifuge qui fonctionne depuis trois ans dans ce pays a fait disparaître cette difficulté. Le lait ne se transporte maintenant qu'une fois par jour. 2. Suivant un écrivain qui traite de la question laitière, la plus grande objection au système des beurreries, c'est le mode universellement adopté de ne tenir aucun compte de la richesse ou de la pauvreté du lait et de payer aux clients de l'établissement la même somme pour une quantité égale de lait, ce qui est manifestement injuste. Le même écrivain ajoute que l'on remédiera complètement à cette injuste répartition, avant peu. Quelques gérants de beurreries fonctionnant d'après le système Fairlamb dans les Etats de l'Ouest, ont adopté, avec succès, une méthode plus exacte pour la répartition des deniers, et il est à espérer, qu'avec le temps, chacun adoptera le même procédé. Je puis ajouter que le système centrifuge fera aussi disparaître cette objection complètement. Le contrôle-centrifuge du professeur Fjord indique exactement la quantité de crème contenue dans des laits différents, et permet de payer les clients en proportion de la richesse de leur lait et non en proportion du poids. 3. Le meilleur beurre est fait dans les laiteries particulières, parce que l'alimentation et le lait sont plus facilement contrôlés par le producteur. Il est vrai qu'une certaine proportion de bon beurre pour la consommation immédiate est faite dans quelques-unes de nos laiteries particulières, mais il ne faut pas oublier qu'il est de fait aussi que tout le mauvais beurre en vient aussi, tandis qu'il est de notoriété que les beurreries donnent un bon produit. Si, par hasard, elles en produisent de mauvais, cela ne peut durer, car elles seraient obligées de cesser leurs opérations. 4. Une autre objection qui a cours, c'est qu'après plusieurs années de fabrication coopérative, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, la plus forte production vient des laiteries particulières. Cela démontre tout simplement que l'industrie coopérative est comme les enfants, qui ne grandissent pas tout d'un coup, il est vrai, mais dont la croissance est d'autant plus saine qu'elle se fait d'une manière plus normale et plus régulière.

Q. Quels sont, suivant vous, les avantages qui résultent du système des beurreries? R. Elles ont pour résultat de faire augmenter les troupeaux, d'entretenir et améliorer l'agriculture. Un établissement de ce genre bien amenagé et convenablement dirigé produira un excellent article, et en grande quantité. Il peut avoir des facilités d'exportation que le fermier ordinaire ne saurait obtenir. La qualité du beurre, l'uniformité dans sa fabrication et son emballage, la réputation qu'il acquiert, son arrivée sur le marché à l'état frais, tout concourt à lui faire trouver un bon prix. Cette élévation dans le cours du marché profite aux clients, c'est-à-dire aux fermiers. Ces derniers s'aperçoivent bientôt que le lait transporté à la fabrique donne un bon rendement; ils tiennent à le transporter en plus grande quantité; pour cela, il leur faut augmenter leur troupeau; pour nourrir ce troupeau, il leur faut modifier et améliorer leur système de culture. Par conséquent, il est évident que la création de beurreries aura pour effet d'augmenter le nombre des bestiaux, et, par suite, à conduire le fermier à faire plus d'efforts pour améliorer sa ferme, et en même temps, cela lui

donne plus de moyen d'y arriver en lui procurant plus d'engrais. 2. Ce système aura pour effet de diminuer les frais d'installation et de main-d'œuvre. Il est évident qu'une ou deux beurreries bien outillées coûtent moins cher que des centaines de laiteries particulières également bien pourvues d'appareils. Il n'est pas besoin de démontrer cela. Sans compter que la ferme se trouverait libérée d'une multitude de travaux et de corvées inutiles. 3. Il produira l'uniformité dans la fabrication et l'emballage. Vous ne pouvez pas trouver deux laiteries privées produisant du beurre de même qualité et de même couleur, et emballé de la même manière, tandis que celui qui vient des beurreries présente une uniformité parfaite dans la qualité, la coloration et l'emballage. 4. Il mettra fin à ce qui a été jusqu'ici une plaie dans l'industrie du beurre—la manipulation par le marchand. 5. Il produira plus de beurre, et de meilleure qualité que dans les formes, et ce beurre rapportera plus de profit au fermier. 6. Il facilitera l'exportation des produits à l'état frais. Actuellement, le beurre reste trop longtemps entre les mains du fermier, et il s'écoule quelque fois quatre ou six mois avant qu'il ne soit vendu. Les beurreries nous permettront de faire l'exportation toutes les semaines. 7. Enfin, et ce n'est pas le moins important, ce système servira d'école pratique à tous les fermiers environnants, et rendra de grands services pour améliorer la fabrication même dans les laiteries particulières.

Q. Quels sont, à votre avis, les avantages qui militent en faveur de la méthode centrifuge ? R. Le procédé par la force centrifuge présente les avantages suivants : 1. Il ne nécessite le transport du lait à la fabrique, qu'une fois par jour—le coût du transport et la perte du temps se trouvent réduits de moitié. 2. Il faut moins d'espace. La superficie couverte par une machine centrifuge est très restreinte et ne dépasse pas la moyenne, plus de 20 pouces par 6 pieds, pour les petits appareils, et 3½ pieds pour les grands. 3. Il économise le temps. Par l'emploi de ce procédé, 10,000 livres de lait peuvent être écrémées en quatre ou cinq heures, tandis que tout autre système exige vingt quatre ou trente-six heures, tout en donnant moins de crème. 4. Il économise l'eau et la glace. Par ce procédé, l'eau ne sert que pour le lavage du beurre, le nettoyage des ustensiles et pour la machine. Il faut se rappeler que l'emploi de ce système exige le refroidissement de toute la masse du lait et de la crème ; au lieu de 100 livres de lait, le cultivateur n'en refroidit que 20. 5. Le lait n'est pas exposé à l'air impur et aux changements atmosphériques. 6. Il y a réduction dans le travail. 7. Il donne une crème douce en grande quantité. Cette crème, uniformément douce, peut être légèrement acidulée pour donner des produits qui conviennent aux différents marchés. 8. Il donne un plus fort rendement en beurre. Les expériences les plus récentes du professeur Fjord, de Copenhague, démontrent que l'appareil centrifuge donne, pendant douze mois, une moyenne de beurre de 2½ % plus que le système de "Glace, 10 heures," 14 % plus que "Glace, 34 heures," 41 % plus que l'"Eau à 50° Fahr," 14 % plus que les "Vases à lait, 34 heures," et 7½ % plus que le battage du lait. 9. Il opère l'écrémage du lait de vaches différentes, en toute saison, plus complètement qu'aucun autre système. Quelques faits bien étranges et cependant bien importants ont été récemment découverts par le professeur W. Brown, à la ferme expérimentale de Guelph. Ce monsieur dont la réputation est si bien connue de tous, a démontré clairement que lorsque le lait d'une vache Ayrshire donne 5 % de crème lorsqu'il est déposé dans des crèmesuses profondes, donne par le système centrifuge, près de 11 %. 10. Ceci démontre qu'une forte proportion de la crème provenant des Ayrshire reste dans le lait écrémé lorsqu'on se sert de crèmesuses profondes. Le centrifuge opère l'écrémage du lait "lourd," ou de vaches vieilles vêlées, plus efficacement que tout autre procédé ; il donne 26 pour cent plus de beurre que le meilleur de tous les autres systèmes. Si l'on considère le fait qu'avec le système actuellement en usage, l'écrémage du lait des différentes races de laitières se fait de la même manière, et que le lait est déposé en toutes saisons dans des crèmesuses profondes à une température variant de 44° à 50° dégr. Fahr., il est évident qu'en maints endroits du pays, le surplus de beurre obtenu par le centrifuge ferait plus que compenser le transport du lait une fois par jour à la fabrique. 11. La qualité du beurre est supérieure. Tout proprement que soit fait le trayage et le coulage du lait, le centrifuge retire du lait et de la crème, et par

conséquent du beurre, une grande quantité d'impuretés, (1) que les méthodes plus anciennes ne pourraient en extraire. Donc, le beurre provenant du centrifuge est plus doux et plus pur ; le point de fusion est aussi plus élevé, (2) et par conséquent, il doit se conserver plus longtemps que le beurre ordinaire.

Désavantages.—L'outillage est plus dispendieux. Quand on se sert de centrifuges de grand modèle (ou de deux petits), et qu'il faut faire usage de la vapeur, les dépenses courantes sont plus fortes que lorsqu'on emploie les vieux procédés. Comparativement parlant, plus la beurrerie est considérable, mais les frais sont élevés. Pour chaque grande fabrique coopérative, les dépenses courantes ne sont pas plus élevées qu'avec les méthodes anciennes. Plus la beurrerie sera considérable, moins fortes seront les dépenses, comparativement parlant—si nous adoptons le système du transport de la crème. Par conséquent, ce système est le plus convenable pour les grandes laiteries particulières et pour les fabriques coopératives ou publiques.

Q. Quelles mesures devrait employer le pays pour améliorer la fabrication du beurre? R. 1. Etablir des stations expérimentales. 2. Répandre des connaissances saines et pratiques sur cette fabrication, et faire comprendre aux cultivateurs les pertes immenses qu'ils subissent en faisant du mauvais beurre. 3. Recommander au gouvernement de publier un rapport annuel sur l'état de l'industrie laitière, et de s'assurer des services d'une personne bien renseignée et pratique à titre d'expert-consultant sur les matières se rattachant à cette industrie. 4. Organiser des expositions laitières spéciales.

Par M. Fisher :

Q. Pouvez vous nous dire si les beurreries actuellement en opération en Danemark se servent des mêmes méthodes que les grandes laiteries particulières d'autrefois? R. Non, sauf que les grandes beurreries ont adopté l'appareil centrifuge.

Q. De quelle importance devrait être une beurrerie particulière ou coopérative qui désirerait employer d'une manière profitable une machine centrifuge? Combien faudrait-il de vaches pour en assurer le bon fonctionnement? R. On emploie actuellement en Danemark des appareils centrifuges dans de petites laiteries qui ne tiennent que 10 ou 20 vaches. Un nouveau séparateur, facilement actionné par une force-motrice peu considérable, a été inventé, et il peut, par conséquent, être employé dans de petites laiteries comme celles que j'ai mentionnées. Naturellement, je ne conseillerais à personne d'établir une fabrique d'après la méthode coopérative, sans avoir moins de 300 ou 400 vaches. D'autres établissements dans lesquels on se sert de séparateurs ne tiennent pas plus de 40 ou 50 vaches.

Q. Comme fabricant pratique, recommandez-vous l'établissement de fabriques coopératives de préférence à la fabrication domestique? R. Oui.

Q. Veuillez nous expliquer comment vous dirigeriez ces fabriques—c'est-à-dire, quel système adopteriez-vous, du transport du lait ou de celui de la crème? R. L'avantage du nouveau système, c'est de n'avoir à transporter le lait qu'une fois par jour au lieu de deux, comme cela se faisait avant.

Par M. Trow :

Q. Tout le lait? R. Oui.

Q. Quel est le climat d'été, en Danemark, comparativement à celui du Canada? Connaissez-vous quelle en est la température moyenne? R. Je ne pourrais, aujourd'hui, vous donner les chiffres, mais je pourrais vous les donner plus tard, si vous le désirez. Le climat est un peu plus tempéré que celui du Canada—c'est-à-dire qu'il n'est ni aussi chaud en été, ni aussi froid en hiver.

Q. Attribuez-vous la supériorité de leurs beurres à la différence climatérique? R. On peut très facilement régler cela au moyen de la glace. Tout naturellement, comme le Danemark est entouré par l'océan, je pense que les vents de mer exercent une certaine influence sur les herbes.

(1) Souvent, plus de 2 onces par 100 livres de lait.

(2) Point de fusion de beurre produit par le centrifuge..... 98° Fahr.

Point de fusion de beurre ordinaire 94° “

Différence 4° “

Q. Quel est le prix moyen payé sur les marchés anglais pour le beurre danois ?
R. 30 ou 35 centins, pendant ces dernières années.

Q. Et pour le beurre canadien ? R. Je présume que le beurre du Canada ne rapporte pas, dans l'ensemble, plus de 18 centins. Je ne parle pas, bien entendu, du beurres des fabriques qui se paie plus cher que cela, environ 23 centins, en moyenne.

Par M. Sproule :

Q. Existe-t-il une différence marquée entre le prix du beurre fabriqué en Allemagne et celui du Canada ? R. Oui ; il y a certainement une différence de 8 à 10 centins par livre dans le prix du meilleur beurre fabriqué en Danemark et les meilleurs produits du Canada.

Q. Environ 12 centins par livre ? R. Oui ; le meilleur beurre canadien se vend 23 centins, et le meilleur beurre danois, 35 centins.

Par M. Trow :

Q. Pourriez-vous nous dire quelle races de vaches sont les plus communes en Canada ? R. Il y en a deux—l'animal pour la boucherie et la bonne laitière.

Q. Je veux parler des races laitières ? R. Elles se rapprochent un peu du type Ayrshire.

Par M. Bain :

Q. Quelle est leur taille comparativement aux Ayrshires ? R. Elles sont à peu près de même taille et pèsent environ 900 livres.

Q. Elles ne sont pas de grande taille, alors ? R. Non.

Par M. Trow :

Q. Quelle quantité de lait donne une bonne vache danoise, par jour ? R. Nécessairement, il y a des différences notables, mais vous en auriez une idée meilleure si je vous donnais le rendement de l'année—ce pays renferme un grand nombre de laiteries importantes. Prenez, par exemple un établissement avec un troupeau de 60 vaches. Je puis vous faire voir, par des rapports, que chaque vache donne de 4,000 à 5,000 livres de lait par saison. Il est vrai que leur saison est plus longue que la nôtre.

Q. Quelle en est la durée ? R. Neuf ou dix mois, environ. Leurs vaches vèlent l'automne et non le printemps, et le beurre se fabrique pendant l'hiver. Les bêtes sont nourries dans l'étable et envoyées aux pâturages, le printemps, et, de cette manière, elles peuvent donner du lait pendant neuf ou dix mois de l'année.

Par M. Farrow :

Q. N'est-ce pas pour cette raison qu'ils trouvent de meilleurs prix sur les marchés de Londres ? R. Oui ; c'est en partie pour cela.

Par M. Trow :

Q. Quel serait, en ce pays, le coût d'une laiterie de l'importance de celle dont vous venez de parler ? R. Je présume qu'en suivant le mode du transport de la crème, une beurrerie alimentée par 300 vaches pourrait être outillée pour environ \$1,500 à \$1,600. Avec le système centrifuge, une beurrerie de même dimension demanderait une mise de fonds de \$2,000, et avec un troupeau de 500 vaches, de \$2,500 à \$3,000.

Q. L'herbe est-elle plus nutritive en automne qu'en printemps, pour la production du lait ? L'herbe de l'automne ne produit-elle pas, généralement, un meilleur rendement que l'herbe du printemps ? R. Je ne saurais le dire. Je ne crois pas cependant qu'il en soit ainsi, parce que l'herbe la meilleure et la plus tendre croît en printemps et est plus nutritive.

Par M. Hesson :

Q. A propos de la qualité du beurre, peut-on en fabriquer en Canada d'aussi bon qu'en Allemagne et en Danemark ? R. Je le crois. Nous avons toutes les facilités naturelles, en ce qui concerne le climat et les pâturages. On peut faire ici d'aussi bon beurre qu'en Danemark, sous le rapport de la qualité.

Q. Mais non sous le rapport de la quantité ? R. Que voulez-vous dire par là ?

Q. Eu égard à la brièveté de la saison ? R. Dans certaines parties du pays—comme dans l'Ontario—on pourrait en faire autant, parce que les hivers sont aussi longs qu'en Danemark. En moyenne, les Danois comptent de 200 à 206 jours d'hi-

vers. Leurs vaches sont établies pendant tout ce temps. Il va sans dire que l'hiver n'est pas le même qu'ici. Il n'y a pas autant de neige et l'herbe est plus découverte. Je pense que dans la partie ouest de l'Ontario, les conditions sont à peu près les mêmes. Tout naturellement, nous avons plus de trouble dans Québec où les hivers sont plus rigoureux.

Par M. Sprule :

Q. Quel est, dites-vous, le moindre nombre de vaches que pourraient employer avec avantage ceux qui établiraient des beurrieres d'après le système centrifuge? R. M. M. Peterson et Cie, de Copenhague, construisent actuellement un séparateur petit modèle pour les laiteries particulières qui n'ont que 10 ou 15 vaches.

Q. Les résultats sont ils aussi satisfaisants qu'avec des appareils plus grands? R. Sans aucun doute, s'ils sont bien conduits. On peut les faire fonctionner avec un petit âne.

Q. Quel en est le prix? R. Je ne le sais pas, mais je suppose qu'ils ne coûtent pas plus que \$150 ou \$175.

Q. Peut-on s'en procurer ici? R. Pas maintenant.

Par M. Hesson :

Q. Le système que vous préconisez n'est-il pas actuellement en opération en quelques parties du Canada? R. Oui; j'ai contribué à établir cinq de ces beurrieres dans la province de Québec, pendant les deux dernières années, et une dans l'Ontario.

Q. Quel a été le résultat? R. Il a été très satisfaisant jusqu'à présent, et au printemps, neuf autres vont être établies.

Q. Ont-elles eu pour effet d'élever la qualité aussi bien que le prix du beurre? R. Certainement, et nous constatons qu'il y a eu beaucoup d'amélioration dans la fabrication dans ces localités.

Q. Lorsque ces produits seront placés sur le marché de Londres, quel en sera l'effet sur les beurres canadiens, en général? R. Nous ne pouvons nous attendre que l'effet sera marqué, par suite de la petite quantité de la production. La grande difficulté pour nous, c'est que nous n'en n'avons pas en assez grande quantité pour l'exporter. J'ai demandé à quelques négociants de Londres, lorsque j'y suis passé: "Quel est l'embarras pour le beurre canadien?" On me répondit: "Nous avons quelque fois un lot de bon beurre canadien, mais lorsque nous faisons une commande pour une plus grande quantité, nous ne pouvons en avoir." Il se passera nécessairement quelques années, avec la réputation que nous avons, avant de voir un changement marqué.

Q. Quel est le prix le plus élevé obtenu, sur les marchés de Londres, pour le beurre canadien? R. J'en ai vendu moi-même pour 27 centins; c'était du beurre de fabrique.

Q. Alors, il n'a pas atteint le prix des produits danois? R. Non. Nous ne pouvons espérer cela, car, si nous avons réussi à produire un bon article, il n'a pas encore obtenu la réputation des produits danois.

Par M. Sprule :

Q. Était-ce en Angleterre, ou ici? R. Aux exportateurs, ici.

Q. Sans doute, le prix serait plus élevé en Angleterre? R. J'ai connaissance que du beurre venant de fabriques a été expédié en Angleterre, et qu'il n'a rapporté que 2c centins.

Par M. Fairbank :

Q. Vous avez dit, je crois, qu'une grande partie du beurre actuel provient de vaches nourries dans l'étable? R. Oui.

Q. Quelle est leur nourriture? R. Elle se compose d'ingrédients divers; de foin et de paille mêlés avec de l'orge et de l'avoine, et quelques tourteaux, de graine de coton, généralement.

Q. L'une des causes du haut prix obtenu par le beurre danois ne provient-elle pas du fait que tout leur beurre est bon? R. Naturellement, la réputation y est pour beaucoup.

Q. Il n'y a pas de qualités inférieures? R. Oui, il y en a, mais la plus grande partie est bonne et de qualité uniforme.

Par M. McNeill :

Q. Les Danois nourrissent-ils leurs vaches avec des racines ? R. Oui, ils leur en donnent une petite quantité.

Par M. Farrow :

Q. Où avez-vous établi une fabrique dans l'Ontario ? R. J'ai contribué à établir une fabrique, d'après le système centrifuge, à Hamilton, et une autre à Ameliasburg.

Q. Il n'y en a pas à l'ouest de Toronto ? R. Oui ; Hamilton est à l'ouest de Toronto.

Par M. Bain :

Q. Dans le township ou la cité de Hamilton ? R. Dans la cité. M. W. J. Walton en est le propriétaire. On me dit qu'il doit s'en établir une demi-douzaine bientôt, dont l'une à Winnipeg.

Par M. Kranz :

Q. En combien de temps le beurre des fabriques d'Allemagne est-il rendu sur le marché anglais ? R. Ils l'expédient toutes les semaines, et je lisais hier soir que les Danois l'expédient deux fois par semaine.

Q. Notre beurre canadien est gardé trop longtemps avant d'être exporté, et par conséquent, il vieillit et devient rance avant d'arriver sur le marché. Nos chemins de fer ne donnent pas les facilités nécessaires pour le transport. C'est un grand désavantage pour nous. Nous ne pouvons pas expédier notre beurre en été parce que nous n'avons pas de wagons convenables ? R. Vous avez raison. Tout est à faire, ici, et tant que nous n'aurons pas adopté le système de fabrication par les beurreries qui nous donnerait une production plus considérable, nous ne pouvons espérer voir un changement se produire.

Par M. Trow :

Q. Les Danois se livrent-ils à la fabrication du beurre plus qu'à toute autre chose ? R. Non, mais c'est leur principale industrie ; l'exportation annuelle, pendant les cinq dernières années, s'est élevée à 15,000,000 de livres.

Q. La qualité n'y est-elle pas supérieure à celle des produits fabriqués en Canada ? R. Oui.

Q. Combien, en général, donne une vache par année ? R. Je ne saurais préciser le montant, mais je pense qu'il est d'environ \$25 ou \$30, par vache.

Q. Est-ce pour une période de cinq ou six mois, ou pour toute la saison ? R. Pour la saison. Naturellement, il faut ajouter les profits du lait écrémé et du lait du beurre qui donne au fermier 20 ou 25 pour cent de plus.

Par M. Farrow :

Q. Votre système exige-t-il le transport de tout le lait à la fabrique ? R. Oui.

Q. C'est là une grande objection pour nous, et qui ne ferait pas notre affaire dans l'ouest de l'Ontario. Nous avons une fromagerie, et nous avons une beurrerie qui n'enlève que la crème, et le fermier s'en trouve mieux ? R. C'est parfait. Je suis en faveur des deux systèmes quand cela peut se faire. Dans les endroits où les fermes sont éparses, le transport de la crème est peut être préférable.

Q. On la transporte d'un rayon de deux milles ? R. Deux milles seulement ? Je pense que le transport du lait pourrait se faire avec avantage.

Q. Je ne le crois pas ? R. Avec la méthode ancienne, il fallait le transporter deux fois par jour, mais avec le nouveau système, on ne le fait qu'une fois. Et le surplus de beurre que vous obtiendrez par le nouveau système, compensera amplement les frais d'installation du nouveau mode.

Par M. Cochrane :

Q. Quand vous parlez de l'exportation du beurre à l'état frais, voulez-vous dire qu'il n'est pas salé ? R. Oui ; à l'état frais, aussitôt qu'il est fait.

Par M. Fisher :

Q. Pendant combien de temps votre beurrerie fonctionne-t-elle ? R. Généralement de mai à novembre.

Q. Et pendant le reste de l'année vous comptez sur la fabrication domestique ? R. Oui ; mais en Canada, on produit peu en hiver.

Q. Vous proposez-vous de remédier à cela ? R. Nous pourrions y porter remède, avec le temps.

Q. Alors, vous dites que vous réalisez de \$25 à \$30 pour six mois, de mai à novembre ? Oui.

Par M. Trow :

Q. Votre sel est-il de bonne qualité pour la salaison du beurre ? R. C'est une question qui donne matière à discussion, et les opinions diffèrent. Jusqu'à présent, nous sommes en faveur du sel anglais.

Par M. Sproule :

Q. Trouvez-vous que le beurre provenant de vaches nourries avec des racines a plus de valeur que celui qui vient de vaches nourries de grains, comme le font les Allemands ? R. Si vous donnez trop de racines, le beurre en souffre beaucoup. L'alimentation doit être variée.

Par M. Fisher :

Q. Le fait de tenir les fabriques en opération pendant six mois, et de laisser ensuite les cultivateurs faire le beurre à la maison pour le reste de l'année, oblige ces derniers à conserver tous leurs appareils à la maison ? R. Sans doute ; en hiver, il y a peu à faire.

Q. Vous proposez-vous de ne traire les vaches que pendant six mois ? R. Dans certaines parties du pays, il n'en peut-être autrement. Dans d'autres endroits, on peut les traire plus longtemps.

Q. C'est l'un des grands défauts de notre industrie laitière de traire les vaches pendant si peu de temps ? R. Oui ; je pense, cependant, que dans l'ouest de l'Ontario, où l'hiver est plus doux, vous pourriez faire du beurre pendant toute la saison.

Par M. Trow :

Q. Recommandez-vous la culture du maïs, semé clair, pour servir à l'alimentation ? R. Oui, c'est excellent, en été.

Par M. Fairbank :

Q. Comment emballez-vous le beurre ? R. En barils contenant de 50 à 100 livres.

Q. En bois ? R. Oui.

Par M. Sproule :

Q. Le ferblanc ne serait-il pas aussi bon ? R. Oui, ce serait aussi bon pour quelques marchés, mais pas pour l'Angleterre. On pourrait l'adopter si nous avions un marché au Brésil ou en d'autres parties de l'Amérique du Sud.

Par M. Cochrane :

Q. Quand le lait est écrémé d'après votre méthode, il est doux, n'est-ce pas ? R. Très certainement.

Q. Proposez-vous de nourrir des animaux à la fabrique avec ce résidu ? R. Non ; je le renverrais à la ferme.

Par M. Fairbank :

Q. L'emballage demande-t-il des soins particuliers ? R. Non ; si le soin nécessaire a été apporté à sa fabrication.

Par M. Hesson :

Q. En tous cas, vous obtenez une couleur uniforme ? R. Oui, puisqu'il y a uniformité dans la fabrication.

Q. Est-il coloré ? R. Oui ; légèrement, en hiver.

Q. Vous avez dit, je crois, que la manipulation par les marchands est cause que l'on ne peut obtenir de bon beurre ? R. Oui ; il en a été ainsi, jusqu'à présent.

Q. Je suis d'accord avec vous là-dessus, mais pouvez-vous porter remède à cela. L'industrie fromagère a été suivie d'un tel succès, qu'il est peu probable que les deux industries puissent exister dans le voisinage l'une de l'autre, et je ne vois aucun remède à cela, à moins que vous puissiez en suggérer un ? R. Je ne suis pas en faveur du beurre de préférence au fromage, mais je crois qu'il serait peu sage de mettre tous nos œufs dans le même panier. Je crois que nos exportateurs sont d'avis qu'il y aura avant peu un excès de production dans l'industrie fromagère, si nous n'y portons pas attention. Je ne vois pas de quelle manière nous pourrions mettre un terme au tort qui nous est causé par la manipulation inintelligente du

beurre, si ce n'est en créant des maisons d'exportation et d'emballage sur le même modèle que les maisons danoises.

Q. À part la fabrication, ces maisons reçoivent le beurre du dehors, le salent et l'emballent elles-mêmes? Je suis porté à croire qu'une grande quantité de bon beurre est gâtée par suite du peu de soins qui lui est donné après la fabrication. Cela dépend entièrement de la manière dont les marchands le traitent. Ils le gardent dans leurs magasins, pendant plus ou moins longtemps, exposé à l'air, et mêlé à d'autres articles qui peuvent lui communiquer une odeur ou un goût particulier. On blâme ensuite le producteur qui n'est aucunement la cause de cela. Cela n'est pas raisonnable, mais je ne vois pas comment on peut venir à bout de cette difficulté dans les magasins de campagnes? R. Voici comment on opère en Danemark. Il est vrai que les Danois peuvent exporter leurs produits, deux fois par semaine; des ports de mer importants, des villes et des maisons de commerce. Un certain nombre de maisons s'occupent spécialement de cela, et elles expédient le beurre des métairies deux fois par semaine. Elles ont des inspecteurs qui font le classement du beurre suivant la qualité, et il est payé aussi suivant la qualité; si le produit ne présente aucun défaut, le prix en est remis au producteur.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Cette exportation se fait-elle directement de la fabrique à un commissionnaire résidant en pays étranger? R. Quelques grandes laiteries, comme celles qui ont 300 vaches, expédient leurs produits directement, mais les petites métairies s'adressent généralement pour cela aux commissionnaires des villes du pays.

Q. Sont-ce ces commissionnaires qui jugent de la qualité des produits? R. Non; ce sont les maisons qui s'occupent spécialement du beurre qui font le classement.

Q. Sont-elles choisies par le gouvernement? R. Non; mais les Danois sont des gens honnêtes, et ils se fient les uns aux autres.

Q. Aux prix actuels du fromage et du beurre, laquelle de ces deux industries considérez vous la plus profitable au cultivateur? R. Je pense que l'une est aussi profitable que l'autre.

Q. En parlant ainsi, avez-vous en vue la fabrication par la méthode nouvelle, ou seulement les prix actuels? R. Même, en ne considérant que les prix actuels, cette fabrication serait aussi profitable que celle du fromage, si le beurre était bien fait et les résidus bien employés.

Q. Mais, toujours, suivant la méthode que vous préconisez? R. Oui.

Q. Voulez-vous dire aux prix obtenus aujourd'hui pour les produits fabriqués d'après les anciennes méthodes? R. Non; je parle de la fabrication du beurre de préférence à celle du fromage.

Q. Alors les conditions nécessaires à la fabrication du beurre, telles qu'on les trouvent dans la fabrication du fromage, produiraient exactement le même résultat, si on adoptait les améliorations que vous suggérez? R. Oui.

Q. Alors l'industrie fromagère est aujourd'hui aussi profitable que celle du beurre fait d'après la nouvelle méthode? R. A cette différence près, que dans la fabrication du fromage, vous enlevez tout au cultivateur, tandis que dans celle du beurre, vous lui rendez une partie de ce que vous lui enlevez.

Q. C'est là l'avantage que vous en retirez? R. Oui.

Par M. Hesson :

Q. Il y a aussi ce point : le pays entier perd une somme énorme par suite de la quantité de mauvais beurre qui s'y fait? R. Oui; incontestablement.

Q. Je crois qu'on a évalué cette perte à \$5,000,000, environ? R. Ce n'est pas exagéré, je crois.

Q. Avez-vous quelques données statistiques établissant la proportion de bon et de mauvais beurre fabriqué dans les fermes? R. Si l'on ajoute foi à l'expérience de nos marchands de beurre, nous n'avons pas plus de 10 pour cent de beurre de première qualité; alors, il resterait 90 pour cent qui aurait besoin d'amélioration.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Voulez-vous dire qu'en améliorant ces 90 pour cent, nos cultivateurs ne retireraient de la fabrication du beurre qu'un profit identique à celui qu'ils retirent de la fabrication du fromage ? R. Oui.

Q. Mais ils en retirent aussi des avantages indirects ? R. Oui.

Par M. Jenkins :

Q. Mais cela ne porte que sur le beurre destiné à l'exportation. Celui qui est fabriqué pour la consommation rapporte un meilleur prix ? R. Je ne le pense pas. Le prix des exportations règle le prix local.

Par M. Fairbank :

Q. Le beurre pour l'étranger est-il inspecté ? R. Non.

Q. Ne serait-ce pas pour nous d'un immense avantage ? R. C'est une question difficile à résoudre. Les difficultés se trouvent dans la fabrication et dans les moyens d'expédier les produits aux ports d'exportation, et l'inspection ne saurait remédier à cela.

Par le président :

Q. Votre théorie est celle-ci : si on produit un bon article, il se vend bien ? R. Oui, c'est cela.

Par M. Trow :

Q. Vous avez parlé de la valeur des résidus pour le fermier — à votre avis, quelle en est la valeur pour lui ? R. L'expérience des sept dernières années a démontré amplement que les résidus de 100 livres de lait rapportaient 47 centins au fermier qui en nourrissait ses porcs et ses veaux.

Q. En transportant la totalité de son lait à la fromagerie, le fermier perd encore d'autres ingrédients qu'il conserverait en suivant votre méthode. Ces ingrédients sont absolument nécessaires au sol pour la production des récoltes. Pouvez-vous nous renseigner là-dessus ? R. En faisant du fromage, nous enlevons la caséine de la matière grasse ou une partie des cendres ou phosphates, tandis qu'en fabriquant du beurre, nous n'enlevons que la matière grasse, et les phosphates restent dans le lait bleu qui est donné comme aliment aux animaux.

Q. Et le sol exige que ces constituants lui soient rendus ? R. Très certainement. Si vous ne les rendez pas au sol sous cette forme, il faut les remplacer par des moyens artificiels.

Par M. Sproule :

Q. Avons-nous en Canada des wagons particuliers pour le transport du beurre ; des réfrigérateurs ? R. Oui ; nous en avons en Canada, d'un modèle à peu près semblable à ceux du Danemark.

Q. Alors, l'exportation du beurre, en été, ne présenterait pas ici plus de difficultés qu'au Danemark ? R. Non. Je pense que si nous avions des beurrieres en nombre suffisant, nous pourrions expédier nos produits de manière à les faire arriver en 15 jours sur les marchés étrangers, et si nous pouvions les améliorer du côté de la conservation, je pense que nous en obtiendrions un bon prix.

Par M. Hesson :

Q. En combien de temps les beurres danois arrivent-ils sur les marchés de Londres ? R. Jusqu'à ces derniers temps, cela prenait de 15 jours à trois semaines, mais tout dernièrement, des arrangements particuliers ont été faits pour les expédier deux fois par semaine. La fabrication scientifique du beurre n'est pas calculée, en général, pour développer les qualités de conservation ; actuellement, on s'attache moins qu'auparavant à lui donner cette qualité, et l'on vise plutôt à le mettre sur le marché aussi frais que possible.

Q. Vous avez parlé d'une laiterie expérimentale, et vous avez dit qu'il serait opportun que le gouvernement en établisse une. Ne pourrait-on pas établir une école semblable dans une ferme expérimentale ? Ce serait le meilleur moyen, je pense ? R. Oui ; ce serait l'endroit le plus convenable.

Par M. Trow :

Q. Ne pensez-vous pas qu'un établissement semblable devrait relever plutôt des autorités provinciales ? R. Non ; il ne serait pas juste pour Québec ou l'Ontario

d'être assujétis à payer des frais d'expérimentation qui profiteraient à toute la Puissance.

Par M. Hesson :

Q. Les provinces ne font-elles pas, actuellement, à leurs propres frais, des expérimentations sur les graines, le bétail et les engrais ? R. Oui ; mais je ne pense pas que ce soit juste.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous dit que le collège agricole de Guelph faisait, actuellement, des expérimentations avec l'appareil centrifuge ? R. Non ; il a seulement adopté le contrôle-centrifuge pour connaître les qualités du lait. Ce collège a, à présent, un troupeau de très-belles vaches anglaises comprenant une dizaine de races diverses.

Q. Qu'entendez-vous par le contrôle-centrifuge pour connaître les qualités du lait ? R. C'est un instrument spécial dont on se sert pour trouver la qualité exacte de la crème contenue dans différents laits.

Par M. Sproule :

Q. Existe-t-il quelqu'instrument pour trouver la quantité de fromage que peut rapporter le lait ? R. Non, nous pouvons, cependant, le découvrir assez facilement en faisant cailler une certaine quantité de lait, et en pesant le caillé.

Par M. Cochrane :

Q. Quelles sont les variations dans le pourcentage de la crème dans le lait ? R. Elles sont considérables. Il y a une différence entre le gras du beurre et le beurre même. Le gras est simplement la matière grasse contenue dans le lait. Si vous voulez la changer en beurre, il faut ajouter un cinquième. Cette matière grasse dans le lait varie de $2\frac{1}{2}$ à $4\frac{1}{2}$ pour cent ; la moyenne est de $3\frac{1}{2}$, environ.

Par M. Farrow :

Q. Il y a un point auquel nous ne pouvons arriver avec votre système, en supposant qu'il serait adopté dans une beurrerie. Vous dites que vous enlevez tout le lait de la ferme ? R. Oui.

Q. Vous avez dit, il n'y a qu'un instant (et nous savons tous cela très bien), qu'un lait peut être plus riche qu'un autre ? R. Oui.

Q. Par votre système qui mêle tout le lait ensemble, le fermier qui vous donne du lait riche ne retirerait pas plus de profit que celui qui donnerait du lait pauvre ? R. J'ai expliqué cela au long dans mon rapport, et j'ai dit que nous avons des moyens de tourner cette difficulté.

Q. Mais dans notre fabrique, nous avons à présent une méthode supérieure à la vôtre. Nous payons le lait suivant le nombre de pouces de crème qu'il produit. Nous avons une petite éprouvette en verre qui mesure la crème, et la pleine valeur du lait pris chez chacun des fermiers est constatée et payée ? R. Ne savez-vous pas qu'il y a une grande différence dans la densité du lait et de la crème. Le lait déposé en trois ou quatre endroits différents, à divers degrés de température, ou placé dans des conditions différentes, présentera certainement des degrés variables de densité. Par conséquent, le simple mesurage de la crème n'est pas de nature à rendre justice à la totalité de vos clients. C'est précisément la grande objection à votre méthode.

Q. Comment peut-on manquer de justice envers des clients quand chacun est payé suivant la quantité de crème que produit son lait ? R. Parce que, lorsque vous mesurez la crème ainsi, vous trouverez, en pratique, qu'un pouce de crème peut, dans certains cas, ne donner qu'une demi-livre de beurre, tandis qu'un autre, à cause de sa plus grande densité, en donnera une livre et demie. En outre, vous savez que les conditions peuvent n'être par les mêmes, sous le rapport de la propreté, et vous n'obtiendrez pas d'uniformité dans les résultats.

Par M. Fisher :

Q. Avec votre système d'enlever tout le lait, vous proposez, je présume, de constater la qualité du lait fourni par les cultivateurs pendant la saison ? R. Nous nous proposons de l'éprouver chaque semaine au moyen du contrôle-centrifuge. C'est l'instrument le plus exact que l'on connaisse. Nous nous proposons d'éprouver la qualité du lait lors de sa réception, et de connaître ainsi la valeur du lait fourni par

chacun. Supposons que nous recevions 100 livres de lait d'un fermier et que nous trouvions, à l'épreuve, qu'il contient 8 livres de crème, nous créditions le client de ce montant; et si en faisant l'épreuve d'une même quantité fournie par un autre client, nous trouvons qu'il renferme 10 livres de crème, nous porterons 10 livres à son crédit. Nous répartirons ensuite les recettes, suivant la quantité de crème, et nous suivant celle du lait.

Q. Ce contrôle-centrifuge fait l'épreuve de la crème quant à la quantité de beurre qu'elle peut donner, n'est-ce pas? Et vous payez pour le lait, en conséquence. La crème ne pourrait-elle par varier, de temps à autre, dans la même fabrique? R. La différence serait si légère qu'elle ne monterait pas qu'on en tient compte. Nous avons pratiqué l'épreuve du lait depuis trois ans, et le même instrument est actuellement employé à la ferme de Guelph avec beaucoup de succès.

Q. Vous avez fait ces épreuves dans la beurrerie de la Beauce? R. Oui; avec ce même instrument.

Par M. Trou :

Q. Les soins donnés aux animaux doivent produire une notable différence dans la qualité de la crème; comme, par exemple, quand on leur donne de bonne nourriture ou bien lorsque les enfants peu soigneux font courir les vaches depuis le pâturage jusqu'à l'étable? R. Oui, très certainement.

Par M. Jenkins :

Q. Savez-vous si on sale le beurre danois expédié à Londres? R. Oui, on le sale, mais on en exporte une petite quantité, à l'état frais, de France et de Belgique, et aussi d'Allemagne.

Q. Savez-vous si le beurre salé rapporte un prix plus élevé que celui qui ne l'est pas? R. Je n'en sais rien; on s'occupe actuellement de cette question.

Par le président :

Q. En parlant des beurreries sur le principe co-opératif, vous avez dit, je crois, que le lait ne pouvait être transporté plus qu'à une certaine distance? R. Non; pas plus que trois ou quatre milles.

Q. Alors votre système serait plus applicable dans des districts populeux que là où la population est disséminée? R. Oui, jusqu'à un certain point; mais nous pouvons obvier à cette difficulté comme ceci: Si vous aviez une seule fabrique pour desservir un district assez étendu, vous pourriez l'établir au centre, et ensuite, placer tout autour, à une distance de trois ou quatre milles dans toutes les directions, des stations munies seulement de séparateurs. Le lait pourrait être transporté à ces stations qui feraient la séparation de la crème, laquelle serait ensuite transportée à la fabrique centrale. De cette manière, vous économiseriez beaucoup de travail et de frais.

Par M. Farrow :

Q. Ne serait-il pas préférable de transporter directement la crème, de la ferme à fabrique? R. Nous ne pourrions pas, dans ce cas, donner la mesure exacte. Ensuite, les cultivateurs n'ont pas les moyens nécessaires pour obtenir, comme nous, toute la crème que peut donner le lait. Nous pourrions extraire plus de crème de la même quantité de lait qu'ils ne pourraient le faire, et nous pourrions en fabriquer un beurre meilleur.

Par M. Hesson :

Q. Auraient-ils leur lait écrémé dans chaque cas? R. Oui.

Par M. Farrow :

Q. Il leur faudrait venir le chercher eux-mêmes? R. En apportant leur lait à la fabrique, il leur faut remporter leur récipient; ce ne serait pas un grand trouble pour eux de remporter leur lait écrémé.

Par M. Cochrane :

Q. Alors, il y a aussi ceci à considérer: que le temps et le travail qui nécessite la fabrication du beurre à la ferme seraient épargnés en transportant le lait à la beurrerie? R. Oui.

Q. Vous prétendez que l'avantage que présente la méthode centrifuge, c'est que vous pouvez retirer plus de beurre du lait, et de meilleure qualité, que par le procé-

dé ordinaire ? R. Oui ; vous pouvez aisément compter sur un rendement de 10 à 15 pour cent plus élevé, et même plus, quelquefois, en été.

Par M. Farrow :

Q. Vous dites que les fermiers n'obtiennent pas autant de crème, par le procédé ordinaire que par le centrifuge. Dans ce cas, nous n'y perdons rien parce que nous avons le résidu pour nourrir nos porcs et nos veaux ? R. Oui ; mais je ne pense pas qu'il soit très profitable de nourrir les animaux avec du beurre.

Q. Nous n'en perdrons pas beaucoup, dans tous les cas ? R. Au moins 15 ou 20 pour cent.

Q. Je ne crois pas ? R. Oui ; tout autant, si vous ne vous servez pas de glace.

Q. Nous nous servons de glace ? R. Mais combien de fermiers s'en servent-ils ? J'oserais dire, moins de 10 pour cent.

Q. Tous ceux qui font du beurre dans nos cantons, ont des glaciers ? R. Je ne nie pas cela, mais combien, dans le pays, qui n'en ont pas ? Et d'ailleurs, même en vous servant de glace, la perte serait de 15 pour cent.

Par M. Fisher :

Q. Les fermiers ne sont-ils pas obligés de se servir de glace pour tenir le lait doux ? R. Non ; si on veille à le garder dans un endroit frais et propre.

Q. Dans une cave, par exemple ? R. Je n'aimerais pas à garder le lait dans une cave, à moins qu'elle ne fût sans odeur aucune.

Q. Quel moyen employez-vous ? R. Notre procédé est celui-ci : aussitôt après le trayage, nous refroidissons le lait dans l'eau à une température de 60 degrés, environ, et ensuite nous le laissons reposer dans une place convenable. Si on peut le garder au dehors, bien recouvert et sans être dérangé, il est aussi bien. C'est ma pratique et celle de tous les fromagers de l'Ontario.

Q. Mais on croit généralement que la crème monte plus lentement dans le lait soumis à une basse température ? R. Oui ; c'est un fait reconnu.

Q. Alors, si ce lait est refroidi à une température que vous pouvez conserver, e penserais que vous devez perdre un peu de crème ? R. Non ; parce qu'on agite constamment le lait pendant le refroidissement.

Q. Mais vous ne le tenez pas à une température de plus en plus basse, pendant toute la nuit ? R. Quand la température a atteint 60 degrés, elle ne peut guère descendre plus bas.

Q. Et, le lendemain, vous élevez la température ? R. Oui.

Q. Par votre procédé centrifuge, pouvez-vous séparer la crème du lait qui a reposé 12 heures ? R. Oui ; parfaitement, si l'on sait comment s'y prendre. Si on laisse reposer le lait pendant la nuit, il faut le refroidir à environ 60 degrés. En refroidissant, le lait perd une partie de sa faculté productive, mais on peut y remédier en le chauffant de nouveau le lendemain matin jusqu'à environ 35 ou 38 degrés.

Par M. Trow :

Q. Pourquoi ne le portez vous pas jusqu'à sa température naturelle ? R. Nous trouvons qu'un excès de matière caséuse est renfermé dans la crème du lait chauffé, et plus la température est élevée, et plus la crème contient de cette matière.

Par M. Fisher :

Q. Si le lait n'est transporté qu'une fois par jour, alors, une partie doit nécessairement rester à la ferme pendant la nuit. Pensez vous que vous obtenez autant de beurre en le gardant ainsi la nuit, et en le chauffant ensuite jusqu'à 88 degrés. R. Oui, c'est le système que j'ai suivi pendant les trois dernières années, et j'ai obtenu plus de beurre qu'aucune autre beurrerie du Canada, d'une même quantité de lait. Nous avons obtenu, en moyenne et pendant toute la saison, 4½ livres de beurre par 100 livres de lait. Je dois vous faire remarquer ici que vous devez prendre en considération le fait que tout ce lait provient de ces petites vaches canadiennes qui donnent un lait si riche ; et nous sommes convaincus que nous pouvons obtenir de 10 à 15 pour cent plus de beurre par ce moyen que par tout autre.

Q. Faites vous l'écrémage le même après-midi que vous recevez le lait ? R. Nous recevons le lait le matin, et le procédé de l'écrémage se fait aussitôt. Nous déversons le lait dans un bassin assez grand pour tenir toute la quantité attendue.

Ensuite, il est chauffé au moyen d'un calorisateur spécial qui reçoit le lait en quantité suffisante pour alimenter le cylindre dans lequel se fait la séparation.

Q. Il passe du calorisateur dans le cylindre ? R. Oui.

Q. A quelle température ? R. Environ 88 degrés. Il passe directement dans le cylindre d'où il sort directement, partie en crème, partie en lait bleu.

Q. Que faites-vous de la crème après le procédé de séparation ? R. Il faut la refroidir ensuite jusqu'à 45 degrés, environ. Je recom manderais plutôt d'abaisser la température davantage, parce que le refroidissement de la crème neutralise le mauvais effet de la chaleur. Une certaine quantité de caséine se trouve retenue dans la crème, et le refroidissement a pour effet de la séparer de nouveau. Pour cette opération, nous avons un réfrigérateur spécial, bien qu'elle puisse être faite au moyen de l'eau fraîche ou de la glace, de la manière ordinaire. Nous laissons reposer la crème dans un bassin *ad hoc* jusqu'au soir. Ce bassin à crème est construit de la même manière que la cuve à fromage, avec un appareil semblable de calorisation, et dans la soirée, nous préparons la crème pour le battage qui se fait le matin suivant.

Q. Vous ne la laissez pas vieillir ? R. Nous ne la gardons pas plus de 24 heures. Nous voulons l'avoir en bon état pour le battage du matin, à la même température, environ, et pour l'avoir dans cette condition, nous sommes quelquefois obligés de recourir à l'emploi de moyens artificiels. Nous tenons beaucoup à avoir la crème en bonne condition pour le battage.

Q. A quelle température la tenez-vous ? R. La température convenable pour la crème dépend beaucoup des circonstances. Dans l'état atmosphérique ordinaire, nous la tenons à 60 degrés ; si le temps est frais, nous la tenons à 65 degrés ; et dans l'automne, lorsqu'il est plus frais encore, nous ajoutons dix pour cent, ou plus, de lait aigre ou de lait de beurre aigre, pour amener l'acidulation de la crème. L'expérience seule peut nous guider pour cela.

Q. Vous pensez que l'usage du centrifuge nécessite l'emploi d'appareils de calorisation et de refroidissement pour régler la température de la crème ? R. Dans les fabriques, oui ; mais ils ne sont pas indispensables dans l'industrie privée où l'on peut facilement se dispenser de chauffer ou refroidir le lait et la crème.

Q. Vous dites que lorsque la crème est séparée du lait, il vous faut la refroidir jusqu'à 45 degrés, environ. Si vous n'avez pas d'appareils réfrigérants, comment vous y prenez vous dans une petite laiterie ? R. Dans une laiterie de ce genre, il n'est pas nécessaire de chauffer le lait, et par conséquent, il n'existe aucune nécessité absolue de le refroidir.

Q. Par la méthode ordinaire, lorsque vous avez obtenu la séparation de la crème, il vous faut la laisser fermenter. Si, dans une laiterie particulière, la crème était séparée du lait par le centrifuge, elle serait parfaitement douce ?—R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable de la laisser fermenter avant le battage ? Ou bien, est-il mieux de la battre pendant qu'elle est douce ?—R. Cela dépend du marché. Si vous faites du beurre pour la consommation locale, on préférera un beurre qui a de l'arôme, comme cela se voit dans tous les pays du nord. Pour cette classe de consommateurs, vous devrez, par conséquent, fabriquer un beurre qui ait de l'arôme, et pour cela, il faut laisser fermenter la crème. Plus l'acidulation est marquée, plus l'arôme est prononcé.

Q. Pensez-vous que vous puissiez produire un beurre qui se conserve bien, si vous vous servez de crème non acidulée ?—R. Oui. De fait, le beurre qui se conserve le mieux est celui qui est fait avec de la crème douce.

Par M. Cochrane :

Q. La quantité du produit est-elle la même ?—R. Non, pas aussi considérable. Tout le beurre danois exporté au Brésil et aux Indes Occidentales provient de crème levée au moyen des crémeuses profondes, et cette crème est battue pendant qu'elle est parfaitement douce. La seconde qualité de beurre provient de crème convenablement acidulée. Si l'acidulation n'est pas complètement développée, ou si elle est portée trop loin, vous obtiendrez un produit mou et huileux qui ne se conservera pas longtemps.

OTTAWA, 2 avril, 1835.

M. JAMES FLETCHER, est appelé et interrogé.

Le président :—M. Fletcher est attaché au département de l'agriculture, en qualité d'entomologiste honoraire, et sans émoluments, je crois. Ce monsieur a porté beaucoup d'attention à la question, et il pense, avec raison, qu'elle est excessivement importante pour l'agriculture, et que le comité serait peut-être bien aise d'entendre ses explications. Vou ez-vous nous dire, M. Fletcher, quelles sont vos attaches avec le département de l'agriculture, en ce qui concerne les études entomologiques?—R. Elles sont précisément comme vous venez de le dire. J'ai été chargé par le ministre de l'agriculture d'étudier l'histoire et les habitudes des insectes nuisibles aux récoltes, afin de trouver des remèdes qui puissent être portés à la connaissance des cultivateurs.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous employé ainsi, et quels sont les résultats de vos recherches, jusqu'à présent? R. Le ministre de l'agriculture m'a chargé de faire ces études, en juillet dernier. La saison était quelque peu avancée pour m'occuper des principaux insectes, ou plutôt, ce n'était plus le temps auquel le cultivateur peut donner le plus d'attention aux insectes qui causent le plus de dégâts dans ses récoltes tous les ans. J'ai utilisé cette partie de l'année à nouer des correspondances avec des fermiers dans toutes les parties du pays. Beaucoup de personnes s'occupent de science entomologique en Canada. Comme elles ne sont généralement guidés que par la théorie, elles prétendent que si l'on peut combattre un insecte d'une certaine manière, le même remède pourra s'appliquer aux autres. Mais on ne peut pas tout ramener à la théorie. J'ai donc cru utile de me mettre en correspondance avec des fermiers pratiques, faisant valoir eux-mêmes; je les ai choisis aussi bien qu'il m'a été possible, et des membres de cette Chambre ont bien voulu me prêter leur concours pour faire ce choix. Je pense, maintenant, être en mesure de pouvoir faire un travail utile, cette année.

Par M. Trow :

Q. C'est une question très importante, et dont nous ne nous sommes pas occupés jusqu'ici. Le comité désire lever sa séance pour aujourd'hui. Ne serait-il pas mieux de consacrer toute la matinée d'un autre jour à entendre M. Fletcher? R. Je suis très heureux d'entendre un membre du comité parler ainsi. Mais vous trouverez, dans un rapport que j'ai adressé au ministre, un exposé de mon travail de l'an dernier. En outre, mes médecins m'ont recommandé expressément de m'en aller immédiatement dans un climat qui me permette l'exercice au dehors pendant la plus grande partie de la journée.

Par M. Baker (Victoria) :

Q. Où allez-vous? R. Dans la Colombie Anglaise. Nous trouvons dans tous les pays agricoles que le nombre d'insectes qui se développent par suite de l'augmentation dans la quantité des produits qui leur conviennent comme nourriture, est très considérable. Je vous expliquerai mieux ma pensée en prenant pour exemple la mouche à patate. Cet insecte, lors de sa découverte, était l'un des plus rares que nous eussions en Amérique, et il lui a fallu plusieurs années, un demi-siècle peut-être pour se développer, pour la raison toute simple qu'il ne se nourrit que des fanes des patates. Il manquait alors de moyens de propagation; mais à mesure que la culture de cette plante s'est développée, il a trouvé une somme d'aliments plus considérable, ce qui est le principal stimulant de la vie des insectes. Une nourriture abondante développe davantage la vie chez les insectes. Nous faisons, en Canada, une culture importante: celle de la graine de trèfle. Dans le recensement de 1836, nous trouvons que la production de la graine de trèfle et de mil s'est élevée au chiffre de 517,000 minots, et le trèfle compte pour moitié dans ce chiffre. La graine se vend depuis \$3 jusqu'à \$9, à différentes époques de l'année. Prenons une moyenne de \$4, et à ce prix, la valeur de la production s'est élevée, il y a cinq ans, à \$340,000. Actuellement, on ne sème pas un minot de graine de trèfle en Canada. Sans exagération, je puis dire que l'an dernier, par suite du développement d'un petit insecte importé du dehors et qui est devenu l'un des plus importants que nous ayons à combattre, l'on a à peine récolté un minot de graine de trèfle en Canada. Par ma cor-

respondance avec des fermiers intelligents et avec le grand-maitre de la Grange Fédérale, société importante et influente qui partage pleinement mes idées et m'a donné son appui cordial, je constate qu'en déplaçant seulement le fauchage du trèfle, ou plutôt, en le pacageant jusque vers le milieu de juin, au lieu de le couper au commencement de ce mois, il s'en est suivi, cette année, une grande augmentation dans le rendement. J'ai inséré ce fait dans mon rapport. J'y ai consigné aussi les recherches auxquelles je me suis livré au sujet d'autres insectes. Le ministre doit le publier, indépendamment de son propre rapport, et l'adresser à mes correspondants qui sont actuellement au nombre de près de 400. Si quelqu'un des messieurs du comité entend dire que nos récoltes sont attaquées par quelque vermine nouvelle, il me fera grandement plaisir et rendra peut-être un grand service au pays en m'en informant. Dans un pays aussi étendu que le Canada, il est presque impossible à un seul homme de faire beaucoup de bien; mais si nous ne pouvons avoir le pain tout entier, prenons-en au moins la moitié. Mais pour ce qui me concerne, je m'efforcerai de faire ma part de travail. Cette étude est devenue une passion chez moi, et si le gouvernement s'aperçoit que la chose en vaut la peine, il pourra s'assurer les services d'un spécialiste pour continuer les recherches, et je n'ai aucun doute qu'il arrivera à d'importants résultats. 15 ou 20 pour cent est le plus bas chiffre auquel on puisse évaluer les dommages causés aux moissons par les insectes; mais il arrive fréquemment que la récolte de la graine de trèfle soit entièrement perdue. C'est une perte de 100 pour cent. Nous savons aussi que, sur divers points du Canada, le blé, qui constitue notre principale récolte, a aussi été ravagé; et l'une des raisons qui m'a porté à me faire entendre du comité, c'est de lui signaler l'importance de l'entomologie relativement à cette culture. Le Nord-Ouest est peut-être le meilleur pays au monde pour la production du blé dur. Le seul qui puisse lui être comparé est la Sibérie occidentale. Le blé constitue notre principale récolte. Nous n'avons pas souffert ici des ravages d'insectes à blé, et nous ne trouvons pas dans le Nord-Ouest ceux qui attaquent les récoltes dans les vieux pays. Par conséquent, si nous pouvons répandre des connaissances utiles parmi la classe agricole avant l'arrivée de toute cette vermine, empressons-nous de le faire, afin de pouvoir la détruire à son arrivée. On a dit que chaque plante avait six insectes pour ennemis. Je suis convaincu qu'elle en a neuf; mais dans tous les cas, on n'en compte pas moins de six.

Par M. Trow :

Q. N'en trouve-t-on pas plus qu'un sur les gadelliers et les groseillers? R. Plusieurs; mais on peut aisément en venir à bout.

Q. Et les fruits? R. Je ne connais aucun insecte — à l'exception d'un ou deux — que l'on n'ait pu réussir à détruire.

Par le président :

Q. Vous pensez que l'on peut détruire tous les insectes? R. Oui, et surtout en étudiant leur vie et leur développement, et en découvrant quels sont les points vulnérables et le meilleur temps pour les attaquer.

Par M. Trow :

Q. Que dites vous des pruniers? R. Le charançon augmente, je crois; mais on peut le combattre, sans doute, par le procédé recommandé par le gouvernement de l'Ontario et la société Entomologique de l'Ontario. Il faut leur porter une attention toute spéciale pendant trois semaines, chaque année; à l'époque de la ponte.

Q. Les cerisiers sont-ils attaqués par le même insecte? R. Oui.

Par le président :

Q. Les cultivateurs se montrent-ils disposés à vous seconder dans vos travaux? R. Oui; mes rapports avec eux ont été des plus satisfaisants. Ils ont montré un empressement qui dénote quel prix ils attachent aux études entomologiques.

Le comité s'ajourne.